

10. bat

M. F. W. A. Y.
M. M. S. T. H. E. D. E.
C. H. R. I. S. T. —

10

464

10

I

Fos

DE LA V.

THORITE ET

PERFECTION DE LA

doctrine des saintes Escritures, & du Mi-
nistere d'icelle: & des vrais & faux pasteurs,
& de leurs disciples: & des marques pour
cognoistre & discerner tant les vns que les
autres.

PAR PIERRE VIRET.

Josephus Diocetua

DVRER, MOVRIR



ET NON PERIR.

Rob. XVI

12464

A Lyon,

Par Claude Senneto



M. D. LXIIII.

A



qui se
com
s'ils e
y me
re qu
moig
que n
nostr
étrinc
& cor
Mais
que n
ble, le
re iou
nous p
roit r
ville. C
diuisi
pos de
de plu
en fis
gloire

A TOVS LES CITOYENS
& habitans de la ville de Lyon, tant d'une religion que d'autre, Pierre Viret desire grace & paix de Dieu nostre Pere, par nostre Seigneur Iesus Christ, & la communication du S. Esprit, & vraye union & concorde en la vraye religion.

LY A DESIA FORT LONG temps, que mes compagnons & moy, qui preschons l'Euāgile en ceste ville de Lyon, auons eu grand desir de conferer de nostre doctrine, avec les prescheurs, lesquels ceux qui se disent Catholiques, tiennent pour leurs ministres, comme eux aussi le deuroyent desirer de leur part. Car s'ils entendent que nous soyons en erreur, & que nous y mettions ceux qui nous oyent, ils deuroyent bien faire quelque deuoir, pour nous monstrier par bons témoignages des saintes Escritures, en quoy ils pensent que nous faillons: comme nous sommes tout prests de nostre part, de leur faire cognoistre combien nostre doctrine est certaine & bien fondée és saintes Escritures, & combien la leur est eslongnée de la pureté d'icelles. Mais nous n'auons encore peu obtenir de si long temps, que nous soyons venus en conference familiere & amiable, les vns avec les autres, comme nous le deurions faire iournellement. Car si Dieu nous faisoit la grace que nous peussions conuenir ensemble en la verité, il en pourroit reuenir vn grand bien & vn grand repos à toute la ville. Car ce seroit vn fort bon moyen, pour en oster les diuisions qui y sont, en la matiere de la religion. Et le repos de ceste ville seruiroit aussi grandement au repos de plusieurs autres. Parquoy il seroit fort bon, que nous en fissions quelque experience. Car si nous desirons la gloire de Dieu, tant d'une part que d'autre, plus que la

EPISTRE.

nostre, & l'edification de l'Eglise, plus que nostre profit particulier, & de maintenir verité plus que les opinions & traditions des hommes contraires à icelle, il ne nous faut point douter, que Dieu n'accompagne de sa grace, ce bõ desir, lequel nous en fera desia tesmoin. Car nous ne le pouuõs auoir que de sa grace. Au moyen de quoy, s'il le nous donne, il nous assure desia que sa grace ne nous defaudra point, en la poursuite d'iceluy. Car il ne le donne pas sans cause: & il n'est iamais despourueu de moyens, pour mener à chef toute œuure commencée par luy.

Or ie puis protester en verité, non seulement pour moy, mais aussi pour tous mes compagnons, que nous sommes menez d'un tel desir, & que nous auons grande compassion & grand regret, de voir le poure peuple diuisé, en la matiere en laquelle il deuroit estre le mieux vni, & qui est de plus grande importance que chose qui soit au monde. Car il n'est pas question de quelque somme d'argent, ou de quelque heritage terrien, mais de la vie ou de la mort, voire eternelle, & de l'heritage de paradis ou d'enfer. Parquoy il ne s'y faut point iouer, ne s'y endormir. Car ce seroit un ieu & un somme, qui cousteroit trop cher, à ceux qui n'y voudroyent aduiser à bon esciët. Et ceux-la se deuroyent reputer plus que mal-heureux, qui prendroyent plaisir à se damner eux-mesmes, pour damner les autres avec eux: comme il faudroit necessairement qu'il aduinist. Car nul ne peut estre cause de la damnation des autres, qu'il ne soit de leur cõpagnie, s'il perseuere en sa malice & en son peché. Et pourtant cõme nous desirons nostre salut, ainsi nous desirõs celuy des autres, & craignons leur perdition cõme la nostre.

Ie ne doute point, que les prescheurs qui nous sont contraires, n'afferment le semblable de leur costé. Mais s'ils ont un tel desir, nous voudrions bien qu'ils travaillassent à le mettre en euidence, par tous les moyens que Dieu leur donne pour ce faire. Car quand ils preschent deuant un poure peuple ignorant, & deuant ceux qu'ils ont desia trouuez plongez iusques aux oreilles, es erreurs

E P I S T R E.

reurs esquels ils taschent à les nourrir & entretenir & cōfermer tousiours de plus en plus, ils ont vn fort grād auantage au prix de nous. Car ils n'ont guere à faire, sinon d'entretenir le mal qu'ils ont desia trouué fait, & à l'augmenter, ou à gaster ce que les autres en peuuent auoir radoubé. Et tout cela est fort aisé à faire, veu l'inclination naturelle que les hōmes ont plus à suyure mensonge que verité, & le mal que le bien. Et ce n'est pas chose facile à arracher, qu'vne coustume inueterée, & principalemēt quand elle est mauuaise. Et pource nous auons double peine. Car il nous faut arracher ce que nous trouuōs de mauuais plant en la vigne du Seigneur: & puis il nous y faut planter le bon plant, au lieu du mauuais qu'il nous en faut arracher. Et puis vn chacun sçait, s'il y a point plus de peine à defricher & bien cultiuer vne vigne, qu'à l'entretenir en friche: & à edifier, qu'à ruiner. Il est donc facile à nos aduersaires, de faire entendre ce qu'ils veulent aux poures ignorans, lesquels ils ont tousiours detenus en leur escole d'ignorance, & qui ne ont iamais poit ouy d'autres meilleurs maistres qu'eux, & principalement quand il n'y a personne qui leur contredise, & qui ose sonner mot au contraire, ils ont lors beau proposer le noir pour le blâc aux poures aueugles conduits par des autres aueugles, qui ne peuuent iuger des couleurs.

Ils disent non seulement le semblable de nous, mais beaucoup pis. Car ils nous abysmēt iusques aux enfers, comme indignes que la terre nous porte. Et pourtant il est bien de besoin, que nous approchions vn peu plus pres les vns des autres pour nous mieux recognoistre, & que nous combattions par ensemble, non pas de si loin, ne par feux & fagots, ne par glaiue materiel, mais par le glaiue de la parole de Dieu: & que nous esprouuions par ce moyen, qui aura meilleur espée, & qui sera mieux armé des armes spirituelles, par lesquelles il faut poursuyure & finir ce combat, auquel nous sommes. Car ce moyen sera beaucoup meilleur, que d'inciter par predicatiōs les peuples les vns contre les autres,

E P I S T R E.

& les mettre en dissension, cōme plusieurs le font, & que les faire meurtrir entr'eux, & mourir à credit. Car si no^s deuōs tenir pour fort precieux, le sãg de tous les hōmes, veu qu'ils sont tous creez à l'image de Dieu, no^s deuōs encore tous tenir plus cher, le sãg de ceux pour lesquels Iesus Christ est mort. Et pour en euiter l'effusion, nous deuons tous tascher tãt d'une part que d'autre, à induire nos auditeurs à vnion de foy & de religion, tant que faire se pourra selon Dieu. Et si cela ne se peut faire comme nous le deuons tous desirer, taschons pour le moins de les induire à se comporter benignement les vns avec les autres, & à viure paisiblement, laissant vn chacun en la libert  de sa conscience, comme aussi le Roy le veut & le commande par ses edicts, en attendant que Dieu touche les cœurs de tous, selon sa bonne volont . Car si Dieu n'y besongne, les hommes trauailleront en vain, & principalement, s'ils veulent forcer les cœurs & les consciences tant d'une part que d'autre. Car la foy est don de Dieu. Mais cep dant les hommes sont tousiours tenus de faire leur office, & d'vser des moyens legitimes que Dieu leur donne, attendans sa benediction sur leurs labeurs. Il est donc fort requis, que nous ne nous estrangions pas les vns des autres, comme si les vns estoient Iuifs & les autres Turcs, & comme si nous estions mortels ennemis, ains que nous conferions les vns avec les autres, en toute crainte de Dieu & reuerence de sa parole, des poincts desquels nous sommes en different. Et si ceux qui ne tienn t point lieu de Ministres, tant d'une part que d'autre, le font tous les iours entre eux, selon que l'occasion leur en est present e, pour quoy feront plus grande difficult , ceux qui portent le nom de Pasteur, de faire le semblable entre eux, veu que ce sont ceux qui doyuent monstres le chemin aux autres? Car comme ils y sont obligez d'auantage, ainsi ils en doyuent esperer plus grand profit, s'ils s'acquiescent bien de leur deuoir en cest endroit.

Mais si nous n'approchons point les vns des autres, non plus que nous l'auons fait iusques   present, nous serons,

E P I S T R E.

ferons tousiours bien loin de nous accorder par ensemble, & aussi d'accorder les vns avec les autres, les peuples qui nous tiennent pour leurs Pasteurs. Car si ceux qui nous sont aduersaires, nous peuuent enseigner quel que chose, nous ne refusons pas d'apprendre d'eux. Mais nous requerons aussi de leur part, qu'ils endurent de nous, ce que nous voulons bien endurer d'eux, & qu'ils ne reiettent pas ce que nous leur pourrons remonstrer par la parole de Dieu, & qu'ils fassent entier office de Pasteurs, s'ils veulēt estre tenus pour tels. Car quelle raisō ont-ils de refuser de parler & de cōferer avec nous? Car s'ils disent qu'il leur est defendu, il faut aussi qu'ils confessent, qu'il leur est defendu d'estre Pasteurs. Car ils nous tiennent ou pour loups, ou pour brebis. S'ils nous tiennēt pour loups, pourquoy ne s'opposent-ils à nous de plus pres? & pourquoy ne trauaillent-ils à nous fermer la bouche par la parole de Dieu, veu que nous-nous offrons à eux pour ce faire, s'ils peuuent, & qu'ils le peuuent faire sans danger de leurs personnes? Car nous-nous offrons de parler à eux, ou en petite ou en grande cōpagnie de gens modestes, toutes fois & quantes qu'ils voudrōt, & en lieux & entre personnes ou eux & nous pourrōs estre assurez, & conferer benignemēt s'il ne tient à eux. Et s'ils nous tiennent pour brebis errantes, & ceux semblablement qui nous suyuent, ils nous deuoyent chercher, pour essayer s'ils nous pourroyent reduire en la bergerie: comme nous les cerchons, & sommes tousiours prests de les ouir, quand ils voudront parler à nous. Et iusqu'à present il n'a pas tenu à nous, que nous ne les en ayōs fait souuēt solliciter par plusieurs personages, voire mesme par gens d'authoritē, tant d'une religion que d'autre, comme nous en pourrions bien faire apparostre, si besoin estoit. Et mesme aucuns de nostre compagnie, les ont conuiez à ce faire, & se sont presentez à eux. Je ne sçay pas si tous ceux que i'en ay requis, & qui m'ont fait la promesse de s'y employer, s'en sont acquitez de leur part, & notamment, enuers celuy qu'on appelle communément, le Iesuite. Si tous ceux

E P I S T R E .

qui m'ont promis de luy en parler ne l'ont fait, si suis-
ie bien asseuré qu'aucuns l'ont fait. Mais ie n'ay ia-
mais peu auoir responce de luy, par laquelle i'aye peu
entendre qu'il eust grande enuie de parler, ni de con-
ferer avec nous.

Ce neantmoins ie ne doute pas, que luy & ses compa-
gnons ne vueillent bien faire entendre, qu'il ne tient
pas à eux, & qu'ils n'ayent bien dequoy nous rembar-
rer. Mais nous n'auons garde de donner de grans coups
les vns contre les autres, si nous n'approchons de plus
pres. Ie puis dire à la verité, de ma part, que iusques
auiourd'huy, ie n'ay encore peu auoir le moyen d'en
voir ne d'en cognoistre vn seul en face. Si est-ce que
ce n'est pas par faute d'en auoir cherché toutes les occa-
sions. Mais ie n'en ay encore point peu trouuer, pour-
ce qu'ils ne l'ont point voulu donner. Que ferons-
nous donc avec eux? Si nous allons à leurs sermons,
nous ne les pourrons pas reprendre, s'ils parlent con-
tre verité, sans danger de mutination & de sedition.
Ce moyen n'est pas aussi conuenable. Et si nous les al-
lons chercher en leurs logis, pour leur demander rai-
son de leur doctrine, ou pour conferer amiablement a-
vec eux, nous craignōs le semblable, & qu'eux ne nous
accusent que nous les sommes venus assaillir, si nous ne
sommes premierement asseurez par eux, si cela leur est
agreable ou non. Car nous sauons à quelles gens nous
auons à faire, & combien peu d'occasion il leur faut,
pour esmouuoir de grâdes tempestes. Si eux se vouloyēt
ainsi adresser à nous, & qu'ils nous eussent seulement
fait entendre qu'ils en auroyent la volonté, ils ne nous
trouueroyent pas tant difficiles, ains les receurions a-
miablement, comme nous voudrions qu'ils nous receuf-
sent. Et si nous ne pouuions accorder ensemble, nous ne
les empoignerions pas pourtant par les cheueux, ou par
les oreilles, à faute de cheueux, & ne les contraindrions
pas, ni à coups de poings, ni à coups d'espées, à approu-
uer nostre doctrine.

Et si nous leur enuoyōs quelqs vns des leurs, lesquels
nous

E P I S T R E.

nous ayōs priez de leur en tenir propos, comme ie l'ay fait assez souuēt de ma part, nous n'en auons iamais respōse aucune. Si ne pēse-ie pas que quelques vns de ceux qui nous ont promis de leur en parler, ne leur en ayent tenu quelque propos. Mais puis qu'ils ne nous en ont point fait de responce, nous auons iuste occasion de penser que c'est à cause qu'ils ne l'ont pas receuē telle que nous la demandions: comme nous en pouuons iuger, par celle qu'ils ont faite à aucuns de nostre religion, qui les ont sēmonds & conuiez à telle conference. Car comme il nous a esté rapporté, ils ont respondu aux vns, que ils en estoient contens. Mais quand on leur a demandé & le temps & le iour, & qu'ils ont veu que c'estoit à bon escient, on ne leur a iamais peu arracher le mot de la bouche. Ils ont respōdu à des autres, qu'il leur estoit defendu. Mais ie leur demande de qui, & pour quelle raison. Ie sçay bien qu'il ne leur est pas defendu de Dieu, ains au cōtraire, leur est commādē: cōme on en peut iuger par les raisons que i'ay desia mises en auant à ce propos. Et quand mesme ainsi seroit, que nous serions heretiques, comme ils nous appellent, si est-ce qu'encore ne nous pourroyent-ils reietter, selon la parole de Dieu, sans nous auoir admōnestez, pour le moins vne fois ou deux, & sans nous auoir premierement remonstré nos fautes, veu que nous sommes prests de les ouir d'eux, s'ils nous en peuuent monstrier, & s'ils peuuēt satisfaire aux raisons que nous leur proposerons, comme nous nous offrons d'ouir les leurs, & d'y respondre par la parole de Dieu. Puis donc qu'ils ne peuuent monstrier par icelle, qu'il leur soit defendu de Dieu, de conferer de la doctrine avec nous, à telles conditions que i'ay proposées, il faut dōc s'il y a defense, qu'elle leur soit faite des hommes. Et si elle leur est faite des hommes, & non pas de Dieu, ils ne sont pas seruiteurs de Dieu, mais des hommes, s'ils leur obeissent plus qu'à luy.

Et puis, qui sōt ces hōmes qui le leur defendēt? Ie sçay qu'ils ont respondu à quelques vns, que si le Roy leur commandoit de disputer avec nous, ils le feroient: mais

E P I S T R E.

non pas autrement. Mais il me semble que ceste excuse est mal à propos. Car pour le premier, ie ne pense pas qu'ils puissent monstrier, que le Roy leur ait defendu de parler à nous, & de conferer avec nous, non plus qu'à nous de faire le semblable enuers eux: ains au contraire, ie ne doute point qu'il ne fust bien ioyeux, de voir tous les ministres, tant d'une religiō que d'autre, & tous les peuples de son Royaume, bien vnis & de bon accord ensemble, en la vraye religion: laquelle chose ne se peut faire, sans amiables conferences des vns avec les autres. S'il estoit question de dresser vne disputation publique, ce seroit grande outrecuidāce de l'entreprendre, sans le congé ou le commandement du Roy, ou de ceux qui commandent en son nom, suyuant sa volonté. Mais il est seulement question de parler en particulier les vns avec les autres, pour les raisons que i'ay desia exposées. Laquelle chose est permise à vn chacun, pourueu que cela se face par si bon moyen, & avec telle moderation & modestie, qu'il n'en puisse suruenir aucune esmotion ne sedition, comme ie m'asseure bien qu'il n'adiendra pas de nostre part. Si ceux qui nous tiennent pour leurs aduersaires, sont si sauans & ont si bonne cause, qu'ils nous puissent surmonter, i'en laisse le iugement à l'experience. Mais i'ose bien promettre, qu'ils ne nous surmonteront pas en modestie, ni en douceur & benignité, & en patience. Et s'ils peuuent contenir de leur costé, ceux qui les suyuent, comme ie m'asseure que ceux qui nous suyuent se contiendront, il y aura bonne paix de toutes parts.

I'ay aussi entendu que quād on a parlé de ceste matiere, on no^r a quelquesfois réuoyé au Cōcile. Mais à quel Concile? Si c'est aux Conciles anciens, il n'y aura pas auantage pour eux. Car s'il falloit reformer & leur doctrine & leur vie, selon les decrets & canons d'iceux, ils s'en trouueroyent fort faschez. Car ils les trouueroyent totalement contraires à eux, & à la forme de religion qu'ils ont à present. Et s'il est question des Conciles qui ont esté tenus, depuis que l'Eglise Romaine s'est abar-

stardie

EPISTRE.

stardie de son ancienne pureté & saincteté, combien trouuera-on de decrets & canons d'iceux, totalemēt contraires, non seulement à ceux des Conciles anciens & plus legitimes, mais aussi à la claire & expresse parole de Dieu? Et puis, en combien de choses les trouuera-on contraires les vns aux autres? Et quant au Concile de Trente, qui est le dernier de tous, il manifeste assez par ses decrets & canons, en quelle reputation il doit estre enuers tous, sans ce qu'il soit besoin de traouiller beaucoup, pour faire apparoirre s'il est legitime ou illegitime. Car qu'est-ce qu'il a fait? au lieu de corriger les abus & les erreurs, qui sont auiourd'huy cause de tous les troubles & differens qui sont entre les Chrestiens, il les approuue & cōferme, voire les plus lourds qui y soyēt, & qui sont maintenāt tellemēt descouuers, que les petis enfans les cognoissent. Mais quel qu'il soit: puis qu'il est passé, & qu'il n'a point mis en auant de moyen legitime pour pouruoir aux desordres & confusions qui sont maintenant en la religion, il ne s'y faut plus attendre. Car puis que ceux qui y deuoient estre parties, y ont esté seuls iuges, il ne faut pas qu'ils pensent, que ceux qu'ils ont condamnez, sans les auoir ouys ne conuaincus par la parole de Dieu, acceptent leur sentēce, & notamment veu qu'elle n'est point confirmée par aucuns tesmoignages des sainctes Escritures, sur lesquels toutes les determinations des vrais Conciles doyuēt estre fondées, selon leur tesmoignage mesme. Car il y a de leurs docteurs mesmes, & nommēmēt Panormitan grand Iurisconsulte & canoniste, qui afferment qu'il faut plus adiouster de foy à vn simple homme lay, alleguant l'Escriture, qu'à tout le Concile ensemble, parlant sans l'Escriture. Car comme S. Hierome mesme le tesmoigne, ce qui n'a pas autorité des Escritures, est mesprisé, par mesme facilité qu'il est approuué. Car il y a autant de raisō à le reietter qu'à l'alleguer. Les Cōciles ne peuuēt donc pas satisfaire aux consciences qui craignent Dieu, sinon par le tesmoignage de sa parole.

Et si ceste parole y defaut, & on veut faire par le glai

*Panor.
cap. sign.
de elect.*

*Hier. sup.
cap. 23.
Matth.*

E P I S T R E.

ue & par feux & fagots, ce qui se deuroit faire par icelle, il faudra tousiours reuenir à la boucherie, & à l'effusion du sang humain, qui n'a desia esté que trop cruelle par cy deuant : laquelle ne prendra iamais fin, cepédant qu'on voudra planter & maintenir la religiō Chrestienne par tel moyen. Car ce n'est pas le moyen par lequel elle a iadis esté plantée & maintenue & conseruée, tant par Iesus Christ que par ses Apostres & leurs vrais successeurs. Mais au cōtraire, quand les Iuifs & les Payens ont voulu par tel moyen l'empescher & desfaire, & maintenir & cōseruer la leur, il leur est aduenu tout au rebours de ce à quoy ils pretédoient. Car tāt plus cruellemēt ils ont persecuté les Chrestiens, & ont fait de plus grans efforts, pour ruiner du tout la religion Chrestienne, & tant plus elle est tousiours augmentée, & a prins plus grande vigueur : de sorte que finalement elle est demourée victorieuse de tous ses ennemis en souffrant d'eux, & non pas en les faisant souffrir: par le cōtraire la religiō des aduersaires est tousiours allée de plus en plus en decadēce, & la fausseté d'icelle a tousiours esté plus descouuerte & cognue. Le semblable est iadis aduenu en Egypte, quand le Roy Pharaon & les Egyptiens ont fait complot par ensemble, pour opprimer par leur tyrannie les Israelites, qui estoient le peuple & l'Eglise de Dieu. Ils ont premierement essayé à faire cela par fineses & par subtils moyens, voulans miner ce poure peuple peu à peu, le chargeant de pesans fardeaux, & le foulant en diuerses manieres: de sorte qu'il estoit tant pressé qu'il n'en pouuoit plus. Et tant plus ils le pressoyent, & plus cruellement ils le traittoyēt, & tant plus Dieu le benissoit, & le faisoit croistre & multiplier à veuë d'œil. Les Egyptiens voyans cela, sont venus de despit & de rage, à tyrannie manifeste, & ont tousiours augmenté leur cruauté de plus en plus. Mais ce n'a esté finalement qu'à leur plus grande confusion, & à la gloire de Dieu & de son peuple: lequel a esté tiré de celle fournaise, apres qu'il a esté esprouué en icelle, autant de temps qu'il a pleu au Seigneur, & qu'il auoit esté déterminé au conseil
eter

E P I S T R E.

eternel d'iceluy. Et sans aller querre ces anciens exemples, nous en auons assez de nouveaux de nostre tēps, qui nous tesmoignent le semblable, & comment les enfans de Dieu vainquent la malice & la tyrannie du monde, par foy & par constance & patience.

Ceux donc qui voudroyent vser de moyens tant violens, deuroyent bien premierement considerer, quelle issue ils en peuuent attendre: & l'experience du passé les deuroit meshuy rendre mieux aduisez, & plus sages & plus moderez. Car ils se peuuent bien tenir pour asseurez, que ceux qui sont menez de vraye crainte de Dieu, & qui sont bien resolus en la vraye religion, endureront plustost, non seulement la perte & la confiscation de tous leurs biens, & bannissemens & prisons, mais aussi toutes sortes de tormens & de morts, que renoncer l'Euangile de Iesus Christ, duquel ils font profession. Et si cela aduient, quel profit y aura-il, principalemēt pour les Rois & les Princes, de perdre ceux auxquels ils se peuuent le plus fier, & desquels ils peuuent estre seruis plus fidelement, s'ils sont vrais Roys & vrais Princes, & s'ils veulent seruir à Dieu? Car qui leur seront plus fideles & plus loyaux, voire mesme quand ils seroyent tyrans & du tout infideles, que ceux qui ont vraye crainte de Dieu, & qui sont asseurez, que seruans fidelement & loyalement à leurs Roys & Princes, ils seruent à Dieu mesme, & attendēt de luy leur recompense, & que s'ils leur sont desloyaux & traistres, ils le sont aussi à Dieu, qui en fera la vengeance? Parquoy il n'y a point de doute, que ceux-ci ne cheminent tousiours de pied plus droit, que ceux qui estans passionnez d'ambition & d'auarice, & d'autres telles affectiōs, ne se proposent point pour leur fin, ne la gloire de Dieu, ne l'honneur & profit de leurs Roys & Princes, ne la vraye administratiō de iustice, ne le repos, ne le bien public, mais seulement leur grandeur, & leur propre gloire & profit particulier, & leurs plaisirs mondains, comme s'ils n'estoyent nais en ce monde fors que pour eux-mesmes. Les exemples de Ioseph, & de Daniel, & d'Esdras, & de Nehemie,

E P I S T R E,

Pseam. 56. & de Mardochee, & d'autres semblables personnages, qui ont esté es cours des roys & princes, voire infideles, nous rendent certain tesmoignage, de la difference qu'il y a entre les vns & les autres. Et puis, il faut considerer, que si Dieu tient si cheres les larmes de ses enfans affligez à tort, qu'il n'en laisse pas passer vne, qu'il ne mette en conte, comme s'il les auoit toutes recueillies en des bouteilles, ainsi que le Prophete en parle: il ne faut pas penser qu'il tienne moins de conte de leur sang, & principalemēt quand il est espandu, non pas par petites gouttes: mais comme par ruisseaux. Car il luy est trop cher. Parquoy il ne faut point douter qu'il n'en face horrible vengeance, quoy qu'il tarde: de laquelle ceux qui ne sont du tout aueugles, ains ont quelques yeux pour voir, voyent tous les iours assez de tesmoignages.

En apres, que peut-on attendre, des autres ausquels les abus qui sont en l'Eglise sont descouuers, si on les veut contraindre par force à les recevoir & approuer, sans autre reformation? Car s'ils ne sont si fermes ne si bien resolu, que ceux desquels i'ay maintenāt fait mention, ne de si bonne conscience, qu'ils aiment mieux perdre corps & biens & leur propre vie, que renoncer la verité, & approuer la fausse religion: il s'en ensuyura de grans maux & fort dangereux. Car au lieu d'auoir des Chrestiens, on aura des hypocrites de deux sortes. Ceux qui auront quelque crainte de Dieu, & qui par infirmité ployeront les genoux à Baal, pourront bien faire la bonne mine pour quelque temps: mais cependāt, ils seront tousiours tormentez en leur conscience, laquelle ne leur donnera point de repos. Parquoy ils ne pourrōt demeurer en cest estat, sans remuer finalement quelque chose: les autres qui auront moins de crainte de Dieu, deuiendront du tout Libertins, ou Epicuriens & Atheistes. Car il ne faut pas attendre qu'ils puissent iamais approuer pour vraye religion, les erreurs & abus qui leur ont esté descouuers. Car ils sont trop lourds. Parquoy il n'est possible qu'ils ne s'en rient & moquēt en leur cœur, voire mesme ceux qui en viuent & en font
leur

EPISTRE.

leur profit, aux despens des pources ignorans.

Et quand mesmes il n'y auroit personne contrainte à receuoir & approuuer tels erreurs & abus, ains qu'on laissast vn chacun viure, comme il voudroit en son particulier, à telle condition que ceux qui font profession de l'Euangile, n'eussent point l'entier exercice de leur religion, encore s'en ensuyuroit-il des maux bien grās. Car on cognoist par experience, là où la parole de Dieu est purement preschée, & la discipline de l'Eglise ordonnée par icelle, bien obseruée, quelle vertu elle a, à contenir les hommes en leur office, & en l'obeissance des Rois & des Princes & de tous Magistrats, & à les réger à leur deuoir, & à empescher les diuerses sectes & diuisions qui pourroyent suruenir de iour à iour, & qu'on voit aduenir ordinairement, là où il n'y a point de pur ministere de la parole de Dieu. Et si cela aduiēt, au lieu de reduire tout le peuple en vne mesme religion, il ne demeure pas diuisé seulement en deux, mais en vne infinité de sectes: entre lesquelles il s'en trouuera souuēt de fort estrāges. Mais l'atheisme est à craindre sur tout: lequel a desia prins si grande racine en plusieurs, qu'il sera bien difficile de les reduire iamais à aucune certaine religion. Parquoy si on ne peut du premier coup estre vni en la vraye, il est encore plus tolerable d'en auoir deux, que de n'en auoir du tout point, ou que d'en auoir vn nombre infini: comme il faut qu'il aduienne necessairement, là où Dieu ne regne point par sa parole. Et si cela aduiēt, il sera bien plus difficile, de contenir les hōmes en l'obeissance des Magistrats, & en paix les vns avec les autres, que s'ils ont la parole de Dieu, qui leur resonne tousiours aux oreilles, & les exhorte tousiours à paix & à concorde, & à se rendre obeissans à leurs superieurs en toutes choses, autant que leur deuoir le porte, & que Dieu les y oblige.

Quād dōc tout sera biē aduisé, il faudra tousiours reuenir à ceste parole, si on veut trouuer remede biē conuenable contre tous ces inconueniens. Car si Dieu, qui est le Dieu de paix & de concorde & d'vnion, ne regne

E P I S T R E.

Jean 12. 15
2. Cor. 4.

Jean 8.

entre les hommes, il faut necessairement que le diable y regne, qui est l'auteur de tout desordre, & de toute confusion & dissension. A cause dequoy il est aussi apelé en l'Escriture le prince de ce monde, & le dieu de ce siecle. Or Dieu n'y regne point comme il a accoustumé de regner entre son peuple, sans sa parole. Parquoy là où sa parole n'a point de lieu, il faut necessairement que le diable y regne. Et qu'est-ce qu'on peut attendre du regne d'un tel tyran, qui selon le tesmoignage de Jesus Christ, est menteur & pere de mensonge, & meurtrier dès le commencement? Ce n'est donc pas sans bien iuste cause, que nous desirons que la parole de Dieu soit remise au dessus, qui est le sceptre du royaume de Jesus Christ, afin qu'il nous conduise & gouverne par icelle, & qu'il luy dōne vertu & efficace en nos cœurs par son S. Esprit, à ce que nous en montrions puis apres les effects par bōnes œuvres. Et pour faire ceci plus paisiblement, nous desirons la conference amiable, de laquelle i'ay desia fait mention.

Et pourautāt que iusqu'à present nous n'y avons encore peu paruenir, i'ay pensé qu'il ne nous restoit point d'autre moyen, sinon de disputer par la plume les vns avec les autres, puis que nous ne pouuons obtenir de le faire de bouche. Car combien que nous preschons les vns deçà, les autres delà, & qu'un chacun traueille & s'employe à maintenir sa doctrine & sa religion de son costé, par les meilleures raisons qu'il peut mettre en auant: toutesfois cela ne se fait pas en presence les vns des autres. Parquoy il est facile à un chacun de gagner sa cause, en l'absence de sa partie, & deuant des iuges qui sont ignorans, ou le pensent estre par fait d'aduis, ou qui sont menez d'affection. Ainsi faisant, nous ne pouuons rien sauoir certainement les vns des autres, mais seulement par rapports incertains, ausquels il ne faut pas facilement adiuster foy, à cause qu'il est fort facile aux hommes, de desguiser les propos, ou par faute de les auoir bien entendus, ou par faute de bonne memoire, ou pourautant qu'ils se laissent transporter

E P I S T R E .

transporter à leurs affections, & parlent selon qu'ils sont affectuonnez. Je ne parle point de la malice qui est en plusieurs, qui prennent plaisir à peruertir malicieusement ce qu'ils auront ouy, & à controuuer choses qu'ils n'auront point ouyes, mentans contre leur propre conscience. Et pourtant c'est bien le plus seur, de s'ouyr les vns les autres, & de parler en presence de viue voix : ou si cela ne se peut ainsi faire, le secōd est, de le faire par escrit. Car c'est le moyen que nous auons pour parler avec les absens. Et ainsi faisant, vn chacun pourra proposer ses raisons. Et puis les lecteurs en pourront iuger tout à loisir, selon que Dieu donnera à vn chacun l'esprit de discretion, pour bien iuger & discerner entre verité & mensonge. Et celuy qui aura dequoy respondre & repliquer, le pourra faire par mesme moyen. Et ce moyen d'ainsi mener nostre proces par ensemble par la plume, ne sera pas si sanglant, comme à le mener par glaiues & par feux & fagots. Et afin qu'il soit encore plus doux & plus gracieux, il sera bon, que nous attrempions tellement nos plumes, qu'elles ne soyent point fort picquantes & poignantes, mais les plus moderées qu'il se pourra faire, sauf le droit de verité. Car la verité est tousiours trouuée assez picquante & poignante à ceux qui ne l'oyent pas volontiers, tant doucement qu'elle leur puisse estre proposée. Mais si ne faut-il pas pourtant supporter personne au despens d'icelle, laquelle il faut tousiours preferer à toute autre amitié. Le moyen donc de la maintenir sera bon, si nous abstenans de paroles iniurieuses, nous-nous attachōs simplement à la doctrine, afin que nous ne laissiōs le principal pour l'accessoire. Si est-ce neantmoins qu'il faut nommer les choses par leurs noms: & ne faut pas cela prendre pour iniure, pourueu qu'on vse des noms les plus simples & moderés qu'on pourra trouuer, & non pas des plus aigres & plus outrageux. Et cependāt ceux que nous enseignons, tant d'une part que d'autre feront fort sagement, s'ils nous laissent ainsi mener nostre proces, & debattre nos differens par ensemble, sans s'entrepicquer & s'entrebat

** .j.

E P I S T R E.

tre les vns les autres, & sans venir aux mains & à l'espée.

Il y a desia fort long temps, que i'ay escrit tant en latin qu'en françois, de tous les poincts principaux desquels nous sommes maintenant en different avec nos aduersaires, & principalement touchant les Sacremens & tout le ministere de l'Eglise, & touchant la messe. En quoy i'ay donné de la matiere assez pour long temps, non seulement à ceux qui preschent icy contre nous, mais aussi à leurs autres compagnons, s'ils veulent rien escrire au contraire. Il y en a bien aucuns d'entr'eux, qui ont mis la main à la plume, depuis qu'ils ont icy commencé à prescher. Mais ils n'ont pas encore fait grand'chose. Il y a vn certain Antoine Posseuin entre les autres, lequel ie ne cognoy poit de face. Cestuy-cy a escrit vn petit liuret en Italien (ou s'il ne l'a escrit, pour le moins il porte son nom) auquel il fait tout ce qu'il peut pour approuer la messe, telle qu'elle est auourd'huy en l'Eglise, qui s'appelle l'Eglise Romaine, & le sacrifice d'icelle. Il a bien de la peine en iceluy, à se montrer sauant, non seulement en la matiere qu'il traite, mais aussi en les langues & en toutes disciplines. Mais tant plus il traueille à se montrer & se faire valoir, & tant plus il descouure & manifeste son ignorance. Il allegue des auteurs & des anciens docteurs à force, desquels il ne vit iamais les liures, & lesquels il n'entendrait pas s'il les voyoit: cōme on en peut iuger, par la dexterité de laquelle il vse en alleguant leurs tesmoignages: mais il luy est venu biē à poinct, qu'il a desia trouué œuure faite, & qu'il n'a eu à faire, sinon à tirer quelques pieces de la besogne, qu'il a desia trouuée toute taillée, pour l'appliquer fort mal à son propos. Car l'ayant prinse d'ouuriers qui l'auoyent desia mal bastie, voulans maintenir la messe comme luy, il l'a encore plus mal adiancée. Mais il a pensé qu'il en auoit bien assez fait, pour les ignorās, ausquels il a affaire: & pour se mōstrer sauāt entre eux, & enuers tous ceux qui ne lisent autre liure que le sien & de ses semblables, & qui n'oyent autres prescheurs & docteurs. Et pour mieux esblouyr les yeux
des

EPISTRE.

des ignorans, il met tantost au commencement, à force
titres de diuers auteurs & docteurs anciens, par le tes-
moignage desquels il donne à entendre qu'il confirme
sa doctrine. Et puis il met à force cottations par les mar-
ges de son liure, tant de ces docteurs que des Escritures
sainctes, comme s'il prouuoit bien tout ce qu'il dit, par
leurs tesmoignages, & par vne infinité de tesmoins, les
plus authétiques & plus dignes de foy qu'on puisse trou-
uer. Et si fourre encore par dedans, les Rabins des Iuifs,
comme s'il estoit vn fort grand Hebrieu. En quoy il a
de bons pilliers pour soustenir sa messe, puis qu'il les
prend des Iuifs, mortels ennemis de Iesus Christ & de la
religion Chrestienne. Mais qu'on vienne vn peu sur les
lieux, & qu'on considere si on y trouuera les passages
qu'il allegue, & s'ils sont point alleguez à credit. Et puis
il faut considerer, si on les y trouuera en la maniere &
au sens qu'ils sont alleguez par luy, & s'il y a point de
fausseté, tant en l'allegation, qu'en l'application &
l'exposition des paroles. Or combien que ie soye aduer-
ty, qu'aucuns luy ont desia respondu, tant en latin qu'en
Italien, toutes fois ie monstreray encore combien sa do-
ctrine est mal fondée, quand ie traiteray de la matiere
qu'il traite en son liure, & que ie seray venu sur ce
point, suyuant l'ordre que i'ay proposé de suyure: com-
me i'ay desia comméce à le faire assez à plein au Traitté
qui ensuit cestuy-cy, auquel i'ay escrit de la Transsub-
stantiation, & des matieres qui en dependent. Car quand
l'erreur d'icelle sera descouuert & cognu, celui du sacri-
fice de la messe, qui a son fondement sur cestuy-cy, tom-
bera quant & quant avec luy, tant bien qu'il puisse estre
appuyé & soustenu, & par Posseuin & ses semblables.
Et tant qu'il touche à Posseuin, il n'est pas besoin de
beaucoup traualier, pour monstrer combien son liure
est plein de fausse doctrine. Car le seul titre d'iceluy le
manifeste assez, quand il afferme par iceluy sans aucune
honte, que Iesus Christ a ordonné la messe, & que les
Apostres l'ont celebrée. Car s'il prend la messe pour la
Cene ordonnée par Iesus Christ & celebrée par les A-

E P I S T R E .

postres, quelle raison y a-il & quelle fausseté est cecy: il faut que tels docteurs cherchent des bestes, non pas des hommes, pour leur faire à croire tels menfôges, mais ie ne poursuyuray pas maintenant ce propos plus auant, tant pource qu'il y en a des autres qui luy ont desia assez taillé de besongne, que pource aussi que i'ay desia par cy devant assez escrit sur telle matiere, & que i'en parleray encore és traittez que i'ay destinez à cela.

*Pse. 22.
Jean 20.
Heb. 20.*

1. Cor. 1. 3.

Il y en a encore vn autre, nommé M. Emond Auger, qui s'appelle de la compagnie de Iesus. Et pense que pour ceste cause on l'appelle Iesuite. Mais ie ne say pas quel droit & luy & ceux de s^o ordre ont d'auantage en ce poinct, ie ne dy pas seulement que tous les autres qui se disent Chrestiens, mais aussi que tous les autres moynes, qui s'appellent religieux, comme par excellence, ou par special priuilege. Car nul ne peut estre vray Chrestien, qui ne soit, & religieux & de la compagnie de Iesus. Et comment n'en seroyent ceux qui sont membres du corps d'iceluy, & auxquels il fait l'honneur de les appeler freres? Et si tous les vrais Chrestiens en sont, les Iesuites sont Chrestiens comme eux, comment s'attribuent-ils specialement ce titre, comme s'il n'y auoit qu'eux de ceste compagnie, & que tous les autres en fussent forclos & excommuniez? S. Paul a condamné entre les Corinthiens, non seulement ceux qui disoyent, l'vn, ie suis de Paul: & l'autre, ie suis de Cephas: & l'autre, ie suis d'Apollon: mais aussi ceux qui disoyent, Et moy, ie suis de Christ: comme si condamnans tous les autres, ils eussent voulu approprier Iesus Christ à eux seuls, & se particulariser avec luy. Car il ne peut estre separé de ses mēbres, non plus que le chef de son corps, q̄ tout son corps ne soit desmēbré & desfait. Que diroit dōc maintenāt S. Paul, s'il oyoit parler ce lāgage, Ie suis de la compagnie de Iesus? Et de quelle compagnie sont les autres? Car qui n'est de ceste compagnie, est de celle du diable. Car il n'y a poit d'entredeux, ne de neutralité, de sorte qu'il faut necessairement, que qui n'est de l'vne soit de l'autre. C'est donc grande arrogance à ceux-cy de s'attri-

E P I S T R E .

de s'attribuer en particulier, ce qui doit estre commun à tous les Chrestiens : & de ne se vouloir pas contenter du nom de Chrestien, commun à tous, comme s'il y auoit vne autre religion & vn autre Euangile de Iesus, dont ils seroyent appelez Iesuites: & vn autre de Christ, dont les Chrestiens prendroyent leur nom. Je ne puis pas bien entendre quelle autre raison ils puissent alleguer pour leur defense, si d'auenture ils ne vouloyent dire, que combien que tous les autres Chrestiens soyent de la compagnie de Iesus, toutesfois ce titre leur appartient mieux qu'à nuls autres, comme aux plus parfaits & plus excellens de tous. Mais ie leur demande premierement en commun pour tous les Chrestiens, si Iesus Christ leur a donné quelque autre regle & plus parfaite, qu'aux autres Chrestiens, ou quelque autre Euangile. Au surplus, puis que tous les moynes se vantent de l'estat de perfection, & principalement les Mendians, ie leur laisse debattre leur cause avec les Iesuites, quāt à ce poinct & quāt à la plus grāde perfection de leurs ordres.

Il y a eu plusieurs heretiques entre les anciens, qui ont prins des noms & titres fort glorieux & arrogans, entre lesquels les vns se sōt appelez, Gnostiques, à cause qu'ils se vantoient d'vne grande cognoissance & science. Les autres se sont appelez, Cathares, à cause qu'ils se vantoient d'vne grande pureté & perfection, comme s'ils eussent esté purs & nets de pechez. Les autres se sont appelez, Encratites, comme qui diroit sobres & continens: & les autres, Enthusiastes, pource qu'ils se glorifioient des reuelations diuines: & les autres, Apostoliques, pource qu'ils se disoyent suyure la regle & la vie des Apostres. Et les autres sont encore montez plus haut, qui se sont appelez, Angeliques, pour l'excellence de leur vie & sainteté. Et entre les moynes & nōnains, plusieurs ont prins les noms des saints & des saintes, qu'ils tiennent pour auteurs de leurs ordres. Mais il ne s'en est point encore trouué entre tous, que ie sache, qui se soyent attribué ce titre si arrogant, ou de Iesuite, ou de la compagnie de Iesus. Je ne say s'ils l'ont pris, pour

EPISTRE.

condâner par iceluy tous les autres moynes, qui se nomment des noms des saincts & des saintes, & s'ils leur ont voulu donner à entendre, qu'il ne falloit pas ainsi bigarrer la religion Chrestienne, & qu'il ne se falloit renommer que de Iesus Christ, ne prendre autre patron ni autre regle que la sienne. Mais s'ils vouloyent cela faire, ils se deuoyent donc contenter du nom commun de Chrestien, comme les autres, & s'yure la commune religiõ & regle de l'Euāgile, laquelle Iesus Christ a donnée aux siens, pour la plus parfaite qui puisse estre, sans y en adiouster point d'autre.

Or pour reuenir à M. Emond Auger, il a mis en lumiere vn Catechisme, sous son nom, auquel il a suyui presque tout le mesme ordre de celuy des Eglises reformées, duquel il a prins tout ce qu'il a de bon au sien, ou bien peu s'en faut: de sorte que quand on en auroit retranché tout ce qu'il en a emprunté, il y demoureroit bien peu du reste, excepté ce qu'il y a adiousté du sien, suyuant la theologie de ses docteurs, pour corrompre la pure doctrine du nostre, & pour maintenir les abus & les erreurs, contre lesquels nous combattons auourd'huy, & desquels luy & ses semblables viuent. Vray est qu'il desguise le tout tant qu'il peut, afin qu'il ne semble qu'il se soit aucunement serui du nostre. Mais il ne se peut tellement contrefaire, qu'on ne voye clairement, qu'il en a pour le moins prins la methode & l'ordre qu'il suit au sien? Quant à la doctrine qu'il propose en iceluy, ie n'en diray pas d'auantage pour le present. Mais ie declareray seulement les raisons pourquoy auant qu'escrire en particulier cõtre son Catechisme, i'ay bien voulu traiter en general, en diuers Traitez à part, les principaux poincts, desquels nous sommes maintenant en different avec nos aduersaires, & sur lesquels ils prennent leur principal fondement. Car le principal poinct par lequel ils veulent maintenir leur estat, & leur religion, c'est par le droit de succession: lequel comprend beaucoup de poincts & de matieres, lesquelles il faut bien entendre, pour en faire bonne resolution. Car s'ils
peuent

E P I S T R E.

peuvent monſtrer par bons teſmoignages de la parole de Dieu, qu'ils ſont vrais ſucceſſeurs de Jeſus Chriſt & des Apoſtres, & que leur Eglise eſt la vraye Eglise d'iceluy, & qu'elle a les vrayes marques, par leſquelles il la faut cognoiſtre: ils ont leur cauſe gagnée. Par le contraire, ſi nous leur pouuons monſtrer, qu'ils ne ſont rien moins, ains que nous auons de noſtre part tout ce qu'ils ſe vantent auoir de leur coſté, & qu'eux ne l'ont point: vn chacun pourra iuger quel droit nous auôs ſus eux, & qui ſont ceux qui à meilleur raiſon peuvent eſtre tenus pour apoſtats & heretiques & ſchiſmatiques, ſ'il en faut faire iugement tant rigoureux.

Voila donc pourquoy i'ay premierement voulu eſcrire de ceſte matiere, & des poincts appartenâs à icelle, deuant que reſpondre en particulier, ni à Antoine Poſſeuin, ni à Emôd Auger, deſquels i'ay tantost fait mention. Car en traittant ceſte matiere, ie vuidray vne grande partie des principaux poincts, ſur leſquels i'ay principalement à eſcrire contr'eux. Et d'autre part, i'ay conſideré, que ie ne pourroye pas bien reſpôdre à tous les erreurs qui ſont au Catechiſme de M. Emond Auger, ſans en faire vn aſſez grand liure, veu qu'il cōtient tous les erreurs, contre leſquels nous combattons auiourd'huy. Il me ſeroit bien aiſé de le faire en bien peu de paroles, ſi ie me contentoye comme luy, de dire ce que ie mettroye en auant, ſans le prouuer & confermer par bons teſmoignages, principalement des ſainctes Eſcritures, & ſ'il eſt de beſoin, par ceux des anciens docteurs & conciles & decrets. Mais ie ne ſeroye pas creu, de ceux qui tiennent ſa doctrine pour bonne, ſi ie ne faiſoye que nier ſimplement ce qu'il afferme, & affermer ce que ie mettroye en auant au contraire: ſi quant & quant ie n'amenoye ſuffiſantes preuues de mon dire: comme auſſi ſa doctrine ne n'eſt pas receuë de ceux qui ſuyuent la noſtre, ſ'il ne la prouue & cōferme mieux, par la pure parole de Dieu, & par bons argumens & bien euidens prins d'icelle. Je ne veux point auſſi eſtre creu à autre condition: comme auſſi il n'eſt pas raiſonnable qu'aucun ſoit receu en telle

EPISTRE.

matiere, sinon entant qu'il fait foy de son dire par tesmoins dignes de foy en telle cause. Je confesse bien que M. Emond, met des preuues & des tesmoins assez en auant, en son Catechisme à la façon d'Antoine Posseuin. Car les marges en sont toutes farcies & brodées. Mais ce sont amuse fols, si on ne viét iusqu'à l'espreuue, par laquelle on puisse cognoistre en quelle foy & loyauté ils sont alleguez. Car il est facile de remplir des marges de beaucoup de cottations, de plusieurs passages & de plusieurs auteurs. Mais il faut cōsiderer à quel propos elles sont cottées, & les autres choses desquelles i'ay desia aduertit par ci deuant, à ce propos. Car s'il est question des matieres qui ne sōt point en differēt, dequoy sert-il d'en alleguer beaucoup, pour prouuer ce q̄ chacun tiēt desia pour tout resolu? Et s'il est questiō des poinctz qui sont en different, la victoire n'en gist pas en la multitude des tesmoignages: mais au poids & en l'authorité & en la clarté & euidēce d'iceux, & à la dexterité de les alleguer bien à propos. Car s'ils ne sont clairs & euidens, & de tesmoins dignes de foy, ils ne sont pas propres, pour biē prouuer & cōfermer vne chose douteuse & obscure. Car il faut confermer par certains tesmoignages, ce qui est en doute: & esclarcir par leur clarté, ce qui est obscur & difficile à entēdre. Et s'ils sont propres & bien clairs & euidens, quand il n'y en auroit qu'vn seul bien fondé es sainctes Escritures, il suffira bien à ceux qui leur portent la reuerence qu'ils doyuent. Ceneantmoins quand les matieres sont en different, il est bon de les tant plus cōfermer & esclarcir: mais il faut que ce soit sans fard, & sans tant de parades, desquelles la verité n'a point de besoin: car comme elle est simple, ainsi elle reluit tant plus claiemēt, qu'elle est plus simplement proposée & avec moins d'ostentation.

Voila les raisons qui m'ont induit à vser de la procedure que i'ay deliberé de tenir & suyure, en ce que ie mets maintenant en lumiere, & que i'y mettray encore par cy apres, à l'aide de Dieu, touchant ceste matiere. Et pourtant i'en ay bien voulu aduertir

les

EPISTRE.

les lecteurs, lesquels pourront iuger des matieres trait-
 rées en vn chacun des Traitez que i'en feray, par les
 titres d'iceux, par lesquels elles seront comprinses som-
 mairement. Cependant ie requier, que ceux qui ne nous
 ont encore point ouy, ne leu nos escrits, ne nous con-
 damnent pas sans entendre nos raisons, & qu'ils ne se
 contentent pas d'ouyr seulement l'vne des parties, ains
 qu'ils les oyent toutes deux. Car s'ils font autrement, ils
 ne pourront estre bons iuges. Ils ont desia assez ouy nos
 parties aduerses. Car ils ont esté nourris en leur doctri-
 ne & escole. Parquoy ce n'est pas de merueille, s'ils trou-
 uent la nostre comme nouvelle & estrange. Mais ie ne
 doute point qu'ils n'en iugent autrement, s'ils peuuent
 auoir la patiēce de s'en informer vn peu plus songneu-
 sement, & prendre la peine de conferer l'vne avec l'au-
 tre: comme il faut qu'ils le facent, s'ils veulent bien
 cognoistre la verité & en faire droit iugement. Et qui
 est tant mal-heureux, qu'il prenne plus de plaisir à suy-
 ure mensonge que verité, veu que les hommes, ne
 peuuent trouuer salut, ne paruenir à la vie eternelle que
 par icelle? Et pource Iesus Christ a dit de soy, qu'il estoit
 la voye, & la verité, & la vie. S. Paul tesmoigne aussi de
 luy, qu'il est nostre paix. Car c'est luy par lequel nous
 auons paix avec Dieu, & qui seul la peut donner aux
 hommes. Parquoy si nous voulons viure en paix les vns
 avec les autres, il nous faut premierement auoir paix en
 luy, & nous faut tous estre cōduits par son Esprit, qui est
 l'Esprit de paix. Mais nous ne pouuōs paruenir à ce grad
 bien, sinon par la cognoissance de verité, ni à la cognois-
 sance de verité, sinon par le moyē de la parole de Dieu,
 par laquelle elle nous est manifestée. A ceste cause il est
 de besoin, que ceste Parole nous soit proposée pure-
 ment & fidelement, & non pas vne autre doctrine au
 lieu d'icelle. Et à celle fin que nous en soyons bien assen-
 rez, il nous faut bien aduiser à ceux qui se glorifient d'e-
 stre Ministres & pasteurs en l'Eglise, à ce que nous ne
 receuions les faux pasteurs au lieu des vrais. Pour ceste
 cause i'ay escrit ce Traité, pour mōstrer à ceux qui de-

*Iean 14.
Ephes. 2.*

EPISTRE.

sirent de seruir à Dieu selon sa parole, par quel moyen ils pourront cognoistre, qui sont ceux qu'ils doyent tenir pour vrais, ou pour faux pasteurs, & lesquels ils doyent suyure ou fuir. Et pourautant que i'estime qu'il n'y a personne tant mal-heureuse entre tous les habitans de Lyon, tant d'une religion que d'autre, qui n'ait vouloir de seruir à Dieu, & qui pour ceste cause ne desire aussi instruction en la parole d'iceluy: i'ay bien voulu adresser cest' oeuvre à tous en general, pour rendre tesmoignage à vn chacun, du desir que i'ay que tous soyēt bien vnis en la vraye religion & vraye foy Chrestienne, & que tous puissent viure en bonne paix & d'esprit & de corps, & que Dieu soit glorifié en tous.

Rom. 8.
 Iean 3.
 Ephe. 5.
 Iean 11.
 Iean 13.
 Iean 15.

Je vous prie donc au nom de Dieu, le pere de toute misericorde, qui nous a tant aimé, qu'il n'a pas espargné son propre Fils, ains l'a dōné à la mort pour nous tous, & au nom de nostre Seigneur Iesus Christ, nostre Sauueur & Redempteur, qui par son ardente charité a dōné son corps & son sang en sacrifice, pour rassēbler tous les enfans de Dieu qui estoyent espars: que vous ne vous bādiez point cōme ennemis les vns cōtre les autres, ains puis que vous voulez tous estre tenus pour Chrestiens, vous monstriez par effect, que vous l'estes à la verité, & non pas seulement de nom & de titre. Et pour ce faire ne no⁹ faut pas hair, mais aimer les vns les autres, veu qu'amitié & charité sont les marques, par lesquelles il faut que les Chrestiens se facent cognoistre, suyuant ce que Iesus Christ a dit, Je vous dōne vn nouveau cōmandemēt, que vous aimiez l'un l'autre: cōme ie vous ay aimez, afin que vous-vous aimiez aussi l'un l'autre: par cela tous cognoistrōt que vous estes mes disciples, si vous avez amour l'un à l'autre. Et puis il declare qu'il ne requiert poīt que nous aimions d'une amour feinte, ou froide & legere, mais vraye & ardente, quand il dit puis apres en vn autre lieu, Nul n'a plus grand' amour que cestuy-cy: assavoir, quād quelqu'un met sō ame pour ses amis. Il declare par ces paroles, que les Chrestiens se doyent aimer entr'eux, iusqu'à mettre leur vie les vns pour les autres,

si be-

EPISTRE.

si besoin est, comme Iesus Christ l'a fait pour nous.

Et à quel titre nous pourrons-nous glorifier du nom de Chrestien, & d'estre disciples de Iesus Christ, si au lieu de nous aimer les vns les autres, nous-nous haïssons mortellemēt: veu qu'il nous est cōmandé par nostre maistre, non seulement d'aimer nos amis, mais aussi nos ennemis? Et comment aimerons-nous nos ennemis, si nous haïssons nos amis mesmes, qui ne desirent q̄ nostre bien & salut? Et comment benirons-nous ceux qui nous maudissent, & ferons-nous bien à ceux qui nous font mal, cōme il nous est cōmandé, si non cōtens de rēdre le mal pour le mal, nous rendons mesmes le mal pour le bien, au lieu de rendre le bien pour le mal? Et comment mettront leur vie les vns pour les autres, ceux qui ne desirent rien tant que le sang & la mort de ceux qu'ils desuroyent tenir pour freres? Quel deshonneur font à Iesus Christ tels personnages, quand ils se nomment Chrestiens, de son nom? Car il ne cognoist point de tels Chrestiens, ne de tels disciples. Car il n'enseigne point telle doctrine en son escole: laquelle est l'escole d'amour & d'amitié & de charité, & non pas d'enuie & de haine & de meurtre, comme celle du diable, qui est meurtrier dès le commencement. Parquoy les homicides & meurtriers, qui ne demādent qu'à tuer & meurtrir, ne sont point enfans de Dieu, mais du diable: cōme Iesus Christ l'a reproché aux Iuifs, qui le haïssoyent & le poursuyuoient à la mort, à cause de la haine qu'ils portoyēt à verité, & à l'Euangile qu'il preschoit. Et pource S. Ieā dit, Qui aime son frere, demeure en lumiere, & ne choppe point. Mais qui hait son frere, est en tenebres, & ne fait où il va: car les tenebres luy ont aueuglé les yeux. Et puis en vn autre lieu, Par ceci sont manifestez les enfans de Dieu, & les enfans du diable: quiconque ne fait point iustice, & qui n'aime point son frere, n'est point de Dieu. Car voicy que vous auez ouy annoncer dès le cōmencement, Que nous aimions l'vn l'autre: non point comme Cain, qui estoit du malin, & tua son frere. Et pour quelle cause le tua-il? Pource que ses œuures estoyent mauuaises, & cel

Mat 5.

Rom. 12.

Iean 8.

Iean 8.

1. Iean 2.

1. Iean 3.

Iea. 13. 15.

Gene. 4.

E P I S T R E.

e. Jean 3. les de son frere estoient iustes . Et puis S. Iean adiouste
 encore, Mes freres, ne vous esmerueillez point si le mon
 de vous hait . En ce que nous aimons les freres , nous
 fauons que nous sommes transferez de la mort à la vie.
 Qui n'aime point son frere, demeure en la mort. Quicō
 que hait son frere, est meurtrier : & vous sauez que nul
 meurtrier n'a la vie eternelle, demeurant en soy . A ceci
 nous auōs cognu la charité, qu'il a mis sa vie pour nous.
 Nous deuōs donc aussi mettre nos vies pour les freres.

Voila comment S. Iean recommande aux Chrestiens,
 charité & amour & amitié, à l'exemple de Iesus Christ,
 qui a tant aimé ses ennemis mesmes, qu'il a prié Dieu
 son Pere, pour ceux qui l'ont crucifié & mis à mort.
 Nous ne pouuons pas dōc estre de ses disciples, ne vrais
 Chrestiens, si nous sommes vindicatifs, & portons avec
 nous des cœurs pleins de fiel & de desir infatiable de vé
 geance, si grand tort & si grande iniure qu'on nous ait
 peu faire. Car à qui est-ce qu'on la peut faire, ie ne dy
 pas plus grande, mais si grande qu'on l'a faite à Iesus
 Christ, & qu'un chacun de nous la fait tous les iours à
 Dieu? Que seroit-ce donc, s'il estoit impatient & vindi
 catif, comme les hommes, & s'il ne vouloit rien suppor
 ter d'eux, ni en auoir aucune pitié ne misericorde, quād
 ils ont offensé? Que deuiendrions-nous, s'il nous tenoit
 vne telle rēueur? Et en quelle conscience pourrons
 nous requerir de luy, qu'il ne soit pas rigoureux, mais
 doux & benin enuers nous, & qu'il nous pardonne tant
 de fautes & si grandes, que nous commettons tous les
 iours cōtre sa diuine maiesté, si nous ne voulōs riē endu
 rer ne supporter les vns des autres, ne pardonner à ceux
 qui no⁹ aurōt offensez. Car si nous voulōs q̄ Dieu nous
 tiēne pour ses enfans, il nous faut estre semblables à no
 stre Pere, sūyuāt ce à quoy Iesus Christ nous exhorte, di
 sant, Soyez misericordieux, cōme vostre Pere celeste est
 misericordieux, & parfaits comme il est parfait. Car
 il fait leuer son soleil sur bons & mauuais, & enuoye la
 pluye sur iustes & iniustes. Et pource il dit, A moy ap
 partient la vengeance, ie la retribuēray. Parquoy c'est à
 luy au-

Luc 23.

Luc 6.

Deut. 32.
 Rom. 12.

E P I S T R E.

luy, auquel il la nous faut laisser, & non pas la faire nous-mesmes. Et si Dieu ne no⁹ peut recognoistre pour les enfans, si nous ne voulōs endurer aucune iniure, que nous ne nous en vengions, si nous pouuons: ou si nous ne pouuons, que nous n'en ayons pour le moins le desir: nous pouuōs facilement iuger, en quelle estime il nous doit auoir, si ayās fait tort à nos freres, nous les haïssons encore, & nous plaignons, & nous voulons véger d'eux, requerans que celuy qui est battu, paye encore l'amēde. Car il aduient souuēt que tel se pleind qui a grand tort: & que les loups accusent les brebis.

Et pourtāt il vaudroit trop mieux qu'un chacū regardast bien à soy-mesme, & à ses propres fautes, pour s'accuser & s'amender & corriger soy-mesme, que regarder seulement aux fautes d'autruy, & accuser les autres pour s'excuser. Car le iuste s'accuse soy-mesme le premier. Mais les hypocrites, & ceux qui sont les pl⁹ coupables, sont ceux qui s'excusent tousiours le plus, & qui chargēt tout sur les plus iustes & les plus innocēs. Mais ce n'est pas le moyen qu'il faut suyure, de noircir les vns les autres, comme des charbonniers, pour nous blanchir nous-mesmes. Car ainsi faisant, au lieu de nous blanchir, nous-nous noircirōs tousiours d'auantage, & deuāt Dieu & deuāt les hommes. C'est donc le plus expediēt, & le chemin le plus court & le meilleur, qu'un chacun face son proces à soy-mesme, & que nous recognoissions tous que nous auons grandemēt offensé Dieu, & que ce n'est pas sa iuste cause, qu'il s'est courroucé tant aigrement contre nous, & qu'il nous a chastié de verges tant aspres: parquoy humiliōs-nous dessous sa main forte, afin qu'il ne redouble ses verges: lesquelles il n'a pas encore iettées au feu, ains les tient encore toutes deployées en sa main, pour frapper derechef sur nous, si nous leuons trop haut la teste, & pour nous accorder avec grans coups de bastons, si nous ne nous sauons & ne nous voulons accorder les vns avec les autres, quand il nous y conuie doucement & amiablement, comme vn bon pere, qui desire & tasche de mettre ses enfans

EPISTRE.

en bon accord & appointment. Considerons & reconnoissons de quelle douceur & benignité il a usé enuers nous au milieu de s^{on} ire mesme, quand il s'est courroucé contre nous. Car quoy que nous ayons souffert, tant d'une part que d'autre, nous devons bien reconnoistre, qu'il n'y a guere peuples en tout ce Royaume, qui iusqu'à present ayent esté traittez tant doucement & tant benignemēt que nous, qui n'auōs pas mieux meritē que les autres, d'estre chastiez de verges plus douces, mais plustost de les sentir plus aspres, si Dieu nous eust voulu chastier selon nos merites.

Ne nous plaignons donc pas, mais au contraire, remercions Dieu de la faueur qu'il nous a portée, & de la bonté & douceur paternelle, de laquelle il a usé enuers nous: & regardons plus haut que la terre, receuans la correction comme de la main de nostre pere, & reconnoissans qu'elle vient d'enhant, & que nostre pere nous voulant chastier, a frappé à deux mains & sur les vns & sur les autres, pour nous apprēdre à nous humilier tous deffous sa main forte, & à cheminer en sa crainte & obeissance mieux que nous ne l'auons tous fait par cy deuant. Ne faisons donc pas cōme les chiens, qui courēt apres la pierre qu'ō leur a iettée, & la mordēt, & ne regardēt pas à celuy qui l'a iettée. Ne nous attachōs pas les vns aux autres, mais regardons à nostre Pere qui tiēt la verge, qui chastie souuēt ses mauuais enfans les vns par les autres, comme il fait souuent vengeance de ses ennemis par ses ennemis. Mais cependant il ne faut pas que nous luy attribuyions la coulpe des fautes que nous aurons commises, mais à nous tant seulemēt. Car quand il nous fait fleaux les vns des autres, il le fait par son iuste iugement, comme nos pechez le meritēt. Car les fautes qui ont esté es fleaux, desquels il s'est seruy pour sa iuste vengeance, ne peuuent estre imputez qu'à eux, & non pas à Dieu le iuste iuge, qui ne peut rien faire que tresiustement: & qui fait tresagement tirer le bien du mal, & se fert tellement des mauuais instrumēs, quand il luy plaist, que quant à luy, il en fait de
bonnes

E P I S T R E.

bōnes œuures, nonobstāt que ce que les instrumēs y apportent du leur soit mauuais, & digne de condānation.

Et pourtant donnons tous gloire à Dieu, & recognoissons ses iustes iugemens sur nous, & nous condamnons nous-mesmes: & oublions tout le passé, taschons de nous r'allier & rapointer les vns avec les autres: & mettons toute affection de vengeance sous les pieds, afin que nous-nous monstrions par effect, enfans de Dieu nostre Pere, & non pas du diable son aduerfaire. Ne taschons point à renouveler les vieilles playes, & les iniures passées, mais traueillons tous à les foudrer & à les tellement enseuelir, qu'il n'en soit plus aucune memoire. Car dequoy nous peut seruir la memoire, sinon de nous irriter tousiours de plus en plus les vns contre les autres? Et quel profit nous en reuiendra-il, tant au regard de Dieu que des hommes? Car nous ne gagnerons rien au regard de Dieu, sinon que nous le prouoquerons d'auantage à ire contre nous, pour frapper sur nous, encore plus asprement qu'il ne l'a fait par cy deuant, si nous ne nous contentōs pas des premieres verges. Car il a vne main, sous laquelle il nous faut ou ployer ou rompre. Parquoy aduisons si nous ferons plus forts que luy, & s'il ne vaut pas trop mieux que nous ployōs sous luy en toute humilité, que estre rompus & froissez avec nostre orgueil, si nous luy voulōs faire teste. Et d'autre part, quel profit reuiendra-il, au regard des hommes, à celuy qui sera content de se creuer vn œil, pour en creuer deux à son frere? Et que sera-ce, si pour luy en creuer vn, il s'en creue deux, comme il aduient souuēt? Considerōs que nous ne pouuons nuire à nos prochains, ne les ruiner, que nous n'en ayōs nostre part, & que nous ne nous ruinions nous-mesmes avec eux.

Considerons que nous sommes, cōme si nous estions tous en vne mesme nauire, laquelle ne peut perir que tous ceux qui sont dedās ne perissent avec elle. Et pourtant celuy seroit bien hors du sens, qui pour haine d'aucuns de ceux qui seroyent en celle nauire, & pour s'en

EPISTRE.

venger, la perceroit pour les faire noyer. Car ils ne pourroyent estre noyez sans luy. Aduisez donc de vous entretenir en paix les vns avec les autres, si vous-vous aimez mieux tous conseruer, que vous perdre vous-mesmes, voulans faire perir les autres. Car si vous viuez en paix, la ville de Lyon sera assez grande pour vous tous. Mais si vo^s en chassez la paix, & vous aimez mieux mordre les vns les autres, comme des chiens & des bestes sauuages, tout le royaume ne sera pas assez grand pour vous, & vous n'aurez pas Iesus Christ pour pasteur. Car puis qu'il est l'agneau de Dieu, qui oste les pechez du monde, il ne peut estre pasteur que des agneaux & des brebis, & non pas des chiens & des porceaux & des loups & des bestes sauuages. Et quiconque ne l'aura pour pasteur sera mal-heureux. Afin donc que vous l'ayez tous pour pasteur, viuez en paix, & ne haïsez point les vns les autres, mais aimans les personnes, haïsez seulement les vices & le peché & le mal, & vous reconciliez & accordez tous ensemble, pour seruir à Dieu, & pour batailler contre le diable & contre toute iniquité. Et ainsi faisant, vous ferez à Dieu & au Roy, le plus grād & le plus agreable seruice que vous leur puissiez faire, & le plus grand bien pour vous-mesmes. Et le Dieu de paix sera avec vous: à la grace duquel ie vous recommāde, luy priant qu'il vous conduise tous par son S. Esprit, & vous remplisse de toutes ses graces & benedictions, & vous amene tous à vraye vnion de foy, pour le louer & glorifier tous d'un mesme cœur & d'une mesme bouche, tout le temps de vostre vie. De Lyon, ce 9. d'Auril, 1564.

Jean 1.

Isaie 53.

D E

DE L'AUTORITY

ET PERFECTION DE LA
doctrine des saintes Escritures, & du Mi-
nistere d'icelle: & des vrais & faux Pa-
steurs, & de leurs disciples: & des mar-
ques pour cognoistre & discerner tant
les vns que les autres.

LE PREMIER LIVRE.

¶ *Combien la cōference des Escritures & de la doctri-
ne Chrestienne est necessaire, entre les Ministres
qui en sont en differēt: & de la reigle & moderation
qui y doit estre sroyue & gardée, & en toutes disputa-
tions Chrestiennes.*

CHAPITRE PREMIER.

DVIS QV'IL Y A DIVER-
sité de Religion en ceste ville de
Lyon, cōme en plusieurs autres
lieux, & qu'une chacune d'icelles
a ses Ministres à part, lesquels affermēt tous
tant d'un costé que d'autre, qu'ils sont vrais
& legitimes Ministres de l'Eglise, & qu'ils
annoncēt purement l'Euāgile, & que l'Egli-
se, de laquelle ils sont Ministres, est la vraye
Eglise de Iesus Christ: il seroit fort necessai-
re, que tous eussent souuent conference en-

A. j.

semble, de la doctrine qu'ils preschent, tant d'une part que d'autre. Car puis qu'il n'y a pas seulement diuersité de doctrine & de sentences entre eux, mais aussi contrariété toute manifeste & bien fort grande: il ne peut estre qu'il n'y ait de la faute & des erreurs, pour le moins de l'un des costez, & que par ce moyē, ceux qui sont en erreur, & qui enseignent fausse doctrine, ne seduisent ceux lesquels ils ont pour auditeurs & disciples. Et pourtāt, afin que le poure peuple ne fust point deceu ne des vns ne des autres, ils deuroyent tous desirer, s'ils ont tel soin qu'ils doyent auoir, tant du salut d'iceluy, que de la paix & vnion de toute l'Eglise, de conferer leur doctrine les vns avec les autres: non pas par crieries vaines & profanes, & contradictions de science, faussement ainsi nommée, & par disputations rioteuses & iniurieuses, lesquelles saint Paul nous commande fuir, & toutes disputations lesquelles engendrent plustost questions, qu'edification de Dieu, laquelle gist en foy. Et pource, il faut que cela se face par conferences amiables & modestes: & qu'ils experimentent par ce moyen, s'ils pourroyēt venir à quelque bon accord entre eux. Car le vray moyen de traiter la parole

I. Tim. i.
6.

parole de Dieu, est, non pas d'en disputer
 cōme les Sophistes, avec vn appetit de con-
 tradiction, ou de gloire, pour se mōstrer in-
 genieux & sçauant plus que les autres: ou
 pour soustenir obstinément vne fausse do-
 ctrine & des heresies, cōme les heretiques,
 afin qu'on ne perde quelque chose de sa re-
 putation: ou pour plaider pour la marmite
 & pour le ventre, comme plusieurs le font:
 mais de la proposer en toute crainte de Dieu,
 & en toute reuerence, s'uyuāt l'exhortation
 que S. Pierre fait à tous: disant, que chacun
 selon qu'il a receu le don, en administre aux
 autres, comme bons dispensateurs de la di-
 uerse grace de Dieu. Si quelqu'un parle, qu'il
 parle comme les paroles de Dieu. Car puis
 que Dieu a defendu de prendre son nom en
 vain, il nous faut bien garder de prendre sa
 parole en nostre bouche, pour la profaner
 & le deshonnorer en icelle, la faisans seruir
 ou à nostre curiosité, ou à nostre gloire, ou
 auarice, ou haines, ou enuies, & à nos mau-
 uaises affectiōs, & non pas à l'edification de
 nos freres, & au salut des ames. Pour ceste
 cause S. Paul a escrit à Timothée, qu'il reiet-
 te les fables profanes & les questions foles,
 & qui sont sans instruction, sachant qu'elles

1. Pier. 4.

1. Tim.

4.

2. Tim. 2

Tit. 3.

A. ij.

Iaq. 3.

engendrent querelles : & qu'il ne faut point qu'un seruiteur du Seigneur soit querelleux, ains qu'il soit doux enuers tous, propre à en doctriner, portant patiemment les mauuais, enseignant avec douceur ceux qui ont autre sentiment, pour essayer si quelque fois Dieu leur donnera repentance pour cognoistre la verité. Semblablement S. Iaques dit: Si vous avez enuie amere, & irritatiō en vos cœurs, ne vous glorifiez point, & ne mentez point contre la verité. Car ceste sapience ne descend point d'en haut: mais elle est terrienne, sensuelle & diabolique. Car ou il y a enuie & irritation, là est trouble, & toute œuure peruerse. Mais la sapience d'en haut, premierement est pure, puis paisible, modérée, traitable, pleine de misericorde & de bōs fruits, sans distinction, sans hypocrisie. Donques le vray moyen de disputer entre les Chrestiens, est de cōferer les passages des sainctes Escritures les vns avec les autres, en telle maniere, que les plus obscurs soyent exposez par les plus clairs, & q̄ le S. Esprit, qui en est l'auteur, en soit aussi l'expositeur & le iuge luy-mesme. Car elle ne peut estre fidelement exposée, & en son vray sens, sinō par le mesme Esprit qui en est l'auteur. Car cōme S.

me S. Pierre le tesmoigne, la Prophetie n'a point iadis esté apportée par la volonté humaine : mais les Saincts hommes de Dieu, ont parlé estās pouffez du S. Esprit. Elle n'est donc pas procedée ne d'esprit ne de mouvement humain. Dont il cōclud tresbien, que nulle Prophetie de l'Escriture, n'est de particuliere declaration, & qu'il ne la faut pas attendre de la raison humaine, mais de l'inspiration de Dieu. 2. Pier. I.

¶ De l'espreuue & de l'examen des esprits & de toute doctrine, & des docteurs & ministres d'icelle: & du vray usage des saintes Escritures, & de la lumiere & clarté de la parole de Dieu.

C H A P. I I.

ET P O V R A V T A N T qu'il est facile à vn chacun, de se vanter de l'inspiration du S. Esprit, S. Iean nous admoneste, 1. Iean 4. de ne croire point à tout esprit, ains que nous esprouions les esprits, s'ils sont de Dieu ou non. Et puis il en rend la raison, disant, que plusieurs faux prophetes sont venus au monde. Or s'il est question d'esproouer de quel esprit vn chacun parle, il n'y a point de meilleur moyen pour ce faire, que d'esproouer & examiner leur doctrine, à la reigle de la

A. iij.

pure parole de Dieu, cōme elle nous est pro-
 posée és saintes Escritures. Car nous som-
 mes tous d'accord, tant d'une religion que
 d'autre, en ce que S. Paul a escrit à Timo-
 thée, touchāt icelles: assavoir, que toute l'E-
 scriture est diuinement inspirée, & profita-
 table à enseigner, à conuaincre, à corriger &
 instruire en iustice: afin que l'hōme de Dieu
 soit accompli, appareillé à toute bonne œu-
 re. Nous voyons icy, quel hōneur ce saint
 Apostre fait aux saintes Escritures, & quel-
 le autorité il leur donne, quand il afferme,
 qu'elles sont diuinement inspirées. Dont il
 s'ensuit, que Dieu en est l'auteur. Et puis, il
 montre qui est le vray vsage d'icelles, nous
 enseignant, que si nous auons besoin d'in-
 struction, elles sont propres pour enseigner
 les ignorans. A ceste cause Dauid tesmoigne
 aussi à ce mesme propos, que le comman-
 dement du Seigneur est luisant & clair, &
 qu'il illumine les yeux, & donne sagesse aux
 petis & aux rudes. Et saint Pierre accor-
 dant avec Dauid, compare la parole des Pro-
 phetes, à vne chandelle qui esclaire en lieu
 obscur, & admoneste les Chrestiens d'en-
 tendre à icelle, & approuue grandemēt ceux
 qui le font. Il ne faut dōc pas destourner les
 hom-

2. Tim. 3

Psea. 19.

2. Pier. 1.

hommes de la lecture & de l'estude des saintes Escritures, sous l'ombre qu'elles sont obscures & difficiles à entendre, veu que le S. Esprit nous y renuoye, par la bouche & le tesmoignage de ces saints personnages, cōme à la clarté qui nous doit esclairer & guider, au milieu des tenebres d'ignorance & d'erreur. Et pource Iesus Christ a aussi dit aux Iuifs: Enquerez-vous diligemment des Escritures: car vous estimez auoir par icelles vie eternelle, & ce sont elles qui portent tesmoignage de moy. Ce n'est pas donc sans bonne raison, que Dauid appelle encore ceste parole diuine, lampe à son pied, & lumiere à son sentier, laquelle il prend pour guide: de sorte qu'il ne fait pas vn pas, qu'entant qu'elle le cōduit. Et si Dauid & S. Pierre ont donné telle louange à la doctrine de la Loy & des Prophetes, qui n'a esté à comparaison de celle de Iesus Christ & des Apostres, sinon cōme vne estoille au regard du soleil: vn chacun peut bien iuger, quelle clarté ce grand soleil de iustice a apportée par sa venue, & par la predication de l'Euāgile, à toute la doctrine celeste, laquelle Dieu a reuelée à son Eglise dès le commencement du monde.

Iean 5.

Pse. 119.

¶ De ceux qui taschent à destourner les Chrestiens de la lecture & de l'estude des saintes Escritures, sous le titre qu'elles sont difficiles à entendre: & du passage de S. Pierre, duquel ils abusent à ce propos, & comment il est plus contre eux, que pour eux.

C H A P. I I I.

CE v x donc qui veulent retirer les hommes de l'estude des saintes Escritures, de quelque estat & qualité qu'ils foyent, font tout autant, cōme s'ils les vouloyent tousiours detenir en la nuit & en profondes tenebres, & les empescher de venir au iour, & de regarder & voir la lumiere du soleil. Car ce n'est pas l'estude & la lecture & cognoissance des lettres diuines, qui engendrent les erreurs & les heresies au monde, mais le mespris & l'ignorance d'icelles. Il ne faut donc pas pour degouster les Chrestiens de s'enquerir de la verité, par le moyen des saintes Escritures, faire bouclier de ce que S. Pierre a dit, parlant de la doctrine cōtenue és Epistres de S. Paul, qu'il y a quelques choses difficiles à entendre, que les ignorans & mal-assurez tordent, cōme aussi les autres Escritures, à leur propre destruction. Car pour le premier, il ne dit pas, que toutes les Epistres de S. Paul & toute sa doctrine,

2. Pier. 3.

doctrine, soyent si obscures & si difficiles à entendre, qu'il y a bien peu de gens qui entendent le vray sens d'icelles : ains dit seulement, qu'il y a quelques choses difficiles à entendre. Et pourtant il faut travailler à esclarcir les passages, qui sont les plus obscurs en icelles, par les plus clairs, & par les autres tesmoignages des Escritures, qui traittent semblable matiere. En apres, il n'accuse que les ignorans & mal-assurez, qui sont sans doctrine & sans fermeté, de tordre en sens estrange, la doctrine tant des Epistres de S. Paul, que des autres Escritures. A ceste cause, tant s'en faut que ceste raison doye destourner les plus ignorans & les plus simples, de lire les Liures des sainctes Escritures, qu'au contraire, ils doyent estre incitez d'avantage à l'estude d'icelles : afin que d'ignorans, ils deviennent sçauans, & de mal-assurez, bien assurez : de sorte que leur conscience ne demeure point en doute, & que leur foy ne chancelle point, veu que l'un des principaux usages de l'Escriture diuine est, d'enseigner & instruire, cōme nous l'auons tantost ouy de S. Paul.

¶ De l'office des vrais Euesques & Ministres de l'Eglise, en la dispensation de la parole de Dieu, & des

*moyens qu'ils doyuent tenir en icelle, & principale-
ment enuers les contredisans & aduersaires.*

C H A P. I I I I.

Tite I.

ET COMME elle sert à l'instruction
des ignorans, elle sert aussi à corriger
les defaillans, & à conuaincre les con-
tredisans, qui destournent & corrompent le
sens d'icelle, ou qui la reiettent du tout. Au
moyen de quoy, ce mesme Apostre dit ex-
pressément, qu'il faut entre les autres vertus
requises en vn vray Euesque & vray Mini-
stre de l'Euangile, qu'il soit embrassant la pa-
role fidele, qui est selon instruction, & qu'il
la tienne ferme & d'affection, afin qu'il puis-
se admonester par saine doctrine, & con-
uaincre ceux qui contredisent. En quoy il
touche quatre poinets de l'office des vrais
Euesques & Pasteurs, qui sont bien à noter.
Le premier est, qu'ils doyuent auoir grand
soin, q̄ la parole de Dieu ne leur soit iamais
arrachée d'entre les mains. L'autre est, qu'il
ne suffit pas qu'ils la retiennent pour eux,
mais qu'il faut aussi qu'ils la proposēt pour
l'instruction des ignorans, & qu'ils la facent
seruir à edification, & non pas à la curiosité
des hommes, ou à ostētation, ou à leur gain
& a-

& auarice. Pour le troisieme, que ce n'est pas encore assez d'instruire les ignorās, ains faut encore faire seruir ceste parole à admonitions & exhortations, pour ceux qui l'ayās desia entendue, n'en font pas leur profit, & ne la mettent pas en pratique cōme ils doyuent, ains sont remis & nonchalans. Et afin qu'on entende que les admonitions & exhortatiōs doyuēt estre prinſes de la parole de Dieu, & fondées sur icelle, il adiouſte notamment, qu'il faut q̄ cela ſe face par ſaine doctrine. Car il n'y a point de ſaine doctrine, ſi nō celle qui eſt puisſée des pures ſōtaines des lettres diuines. Car toute autre doctrine cōtraire à icelle, n'eſt que poiſō pour les ames. Et pourtant pour bien edifier vn peuple, il faut premierement propoſer la parole diuine, pour le fondement de l'edifice. Et puis, il en faut tirer la doctrine, & l'appliquer à inſtructiō. Et puis de la doctrine & de l'inſtructiō, il en faut tirer les admonitiōs & exhortations, ſelon que la matiere le portera, & que la neceſſité le requerra. A ceste cauſe S. Paul conioint toutes ces choſes enſemble, enſeignāt à tous vrais Eueſques & Paſteurs, comment ils doyuēt traiter les ſainctes Eſcritures. Et pour le quatrieme, il adiouſte en

Tit. I.

core, qu'il faut aussi qu'ils soyent puissans pour conuaincre & renger, non pas par prisons & tortures, ne par glaiues, ne par feux & fagots, mais par saine doctrine, ceux qui cōtredisent à la parole de Dieu, & seduissent les autres: cōme luy-mesme le declare, par la raison qu'il adiousté quāt & quant, disant, qu'il y en a plusieurs qui ne se peuuēt réger, iaseurs & seducteurs d'esprits: ausquels il faut clorre la bouche, & qui renuersent les maisons toutes entieres, enseignans pour gain deshonneſte, ce qui n'appartient point. Et pource il les appelle menteurs, mauuaises bestes, & vêtres paresseux. Nous voyōs icy clairement, que quād il y a des faux prophetes, & des seducteurs, & des heretiques, qui ſement fauſſe doctrine en l'Eglise, & mettēt le peuple en erreur, il est necessaire que les vrais Ministres de l'Eglise s'y opposent, cōme le bon pasteur contre les loups, afin que ils ne rauissent les brebis. Car ſelō le tesmoignage de Iesus Christ, le bō Pasteur ne s'enfuit pas, delaisſant les brebis, quād il voit venir le loup, pour les luy laisser rauir & espar dre, ains met sa vie pour icelles. Mais c'est le mercenaire qui s'enfuit, pource qu'il est mercenaire, & ne luy chaut des brebis.

Iean 10.

¶ Des

¶ Des moyens par lesquels ceux qui veulent estre tenus pour Ministres de l'Eglise, doyent faire apparostre, s'ils sont vrais ou faux pasteurs: & commēt il ne suffit pas de condamner les hommes pour heretiques, s'ils ne sont conuaincus d'heresie.

C H A P. V.

PVIS donc qu'en ceste diuersité & contrariété de religions, & de Ministres d'icelles, il faut necessairement, que si les vns sont Pasteurs, les autres soyēt loups, ou pour le moins mercenaires: il est de besoin, que ceux qui veulent estre tenus pour vrais Pasteurs, non seulement maintiennent la doctrine qu'ils proposent, par les saintes Escriitures, mais aussi qu'ils conuainquent par icelles, les autres, lesquels ils tiennent pour loups, & pour faux prophetes & heretiques. Car ce n'est pas assez de crier, au loup, & d'appeler les hommes faux prophetes & heretiques, mais il faut aussi monstrier par bonnes raisons & bons tesmoignages prins de la parole de Dieu, qu'ils sōt tels. Car ceux qui les tiennent pour vrais pasteurs, & qui sont en opinion qu'ils preschent bonne doctrine, ne les tiendront pas pour loups ne pour heretiques, pour auoir seulement ouy

crier apres eux sans raison, & pour les auoir ouy condamner en leur absence, sans ce que ils foyent ouys & conuaincus. Car il seroit bié facile de faire beaucoup de loups & d'heretiques en ceste maniere. Car s'il suffisoit d'accuser, qui seroit innocent? Et ceux qui sont loups & heretiques eux-mesmes, auroyent grand auantage sur les bons Pasteurs & les vrais Ministres. Car il leur est fort facile de crier apres eux, & de changer les titres qui appartiennent tant aux vns qu'aux autres, appelés loups & heretiques, les vrais Pasteurs & Ministres, & Pasteurs & Ministres les loups & les heretiques: comme il se fait ordinairement. Et pourtant saint Paul monstre, que l'office de tout bon Pasteur & vray Ministre est, de tellement rembarer par la parole de Dieu, ceux-la qui la corrompent & peruertissent, qu'on leur ferme la bouche par icelle, & qu'ils foyent tellement conuaincus de leurs erreurs, que tous ceux qui sont de bon & sain iugement le cognoissent, & que le peuple Chrestien entende, qui sont les vrais Pasteurs, lesquels il doit suiure, & les faux, lesquels il doit fuir: & qui sôt ceux qui ont leur doctrine mieux fondée és saintes Escritures.

¶ Du moyen qu'il conuiēt tenir avec les heretiques, & de la significatiō des noms d'heresie & d'heretique, & que c'est proprement tant l'un que l'autre.

C H A P. V I.

ET P V I S ayāt cela fait, si ceux qui sont en erreur, ne veulent recognoistre leur faute, ains demeurent obstinez en icelle, contre toute raison & toute verité, & resistent manifestement à la claire parole de Dieu, seulement par obstination & par malice & peruersité: il est lors de besoyn, de pratiquer l'admonition que S. Paul nous fait en vn autre lieu, quand il dit: Reiette (ou euite) l'homme heretique, apres la premiere & seconde admonition, sachant que celuy qui est tel, est renuersé, & qu'il peche estant condamné par soy-mesme. Sur quoy nous auons à noter, que S. Paul. n'appelle pas heretiques tous ceux qui faillent par ignorance, & qui sont en erreur. Car en le prenant ainsi, le nombre en seroit infini. Il faut donc, quand il est question des heretiques, considerer en premier lieu, qu'elle est la naïfue signification de ce nom, & d'ou il est prins, & qui sont ceux auxquels il appartient proprement. Quant au nom, il est prins des Grecs,

Tit. 3.

cōme celuy d'heresie, duquel il est formé. Heresie, signifie proprement electiō. Et pour ce il est prins pour la doctrine & l'opiniō, & la maniere de viure, laq̃lle vn chacun choisit pour la suyure, & s'y addōner. Au moyē de quoy il a anciennement esté prins & en bōne & en mauuaise partie & signification, cōme le nom de secte, entre les Latins. Car si la doctrine & la maniere de vie est bonne, l'heresie, c'est à dire, l'electiō, & la secte, c'est à dire, la sūitte, en est aussi bonne. Pour ceste cause S. Paul a dit deuant Felix le Gouverneur: Le te confesse bien ce point, que selon la voye qu'ils appellent secte, ie fers ainsi au Dieu de mes peres, croyant à toutes les choses qui sont escrites en la Loy & es Prophetes. Et deuant Agrippa: Dés mes ancestres i'ay vescu Pharisien, selon la secte la plus exquisite de nostre religion. En tous ces deux passages, il est escrit heresie, selon le Grec. C'est le contraire si l'heresie & la secte est mauuaise. Et mesme S. Paul prend quelque fois ce nom, pour schisme & diuision: comme quand il dit, Il faut qu'il y ait mesme des heresies entre vous: afin que ceux qui sont de mise soyēt manifestez entre vous. Chry-

sostome entre les autres, préd ce nom en ce sens,

Act. 24.

Act. 26.

1. Cor. II

Chry. in

1 Cor. III

sens, en ce passage. Suyuant donc ce que i'ay tantost dit, selon que les iugemens des hommes sont entiers ou corrompus, ils iugent des choses, ou bien ou mal, vn chacun selon son opinion. Et pource les Iuifs & les autres ennemis de l'Euangile, appeloient la religion Chrestienne, heresie & secte, à laquelle on cōtredisoit par tout, la prenāt en mauuaise partie, comme on vse aujourd'huy de ces noms en commun langage: comme aussi du nom d'heretique. Car comme on le prend maintenant, on entend proprement par iceluy, tout homme qui se destourne tellement de la doctrine receuë & approuuée par la vraye Eglise, que mesprisant le iugement de Dieu & d'icelle, il demeure obstiné en son opinion, & ayant attiré des disciples apres soy, & faisāt secte à part, viole & rōpt la concorde de l'Eglise. Vray est que S. Paul ne le prend pas tant estroittement en ce passage que i'ay tantost allegué, ains comprend aussi sous iceluy les schismatiques, & tous opiniastres & incorrigibles, qui troublēt l'Eglise, en quelque maniere que ce soit, & ne veulent receuoir aucune correctiō, ains demeurent obstinez & endurcis.

B.j.

¶ En quel sens le nom d'heresie & de secte doyuent estre prins en matiere de religion, & combien elles sont contraires à la vraye Eglise, & des sectes de l'Eglise Romaine.

C H A P. V I I.

MAIS en quelque maniere q̄ ce nom soit prins, auant qu'un homme puisse estre tenu pour heretique, il faut premieremēt qu'il ait esté de l'Eglise, & puis qu'il se soit destourné & retiré d'icelle. Car quād il est question de religion, il faut iuger autrement du nom d'heresie & de secte, que quand on parle ou de la Philosophie humaine, ou des manieres & façons de viure, qui sont entre les hommes, lesquelles ne concernent point la religion. Car il est licite à vn chacun, en telles choses, de suyure l'opiniō & la sentēce & la maniere de viure qu'il luy plaist, pourueu qu'il ne contreuienne point à la parole de Dieu, & à la police & à l'estat publique. Et pourtāt les anciēs Philosophes qui ont esté entre les Payēs, ont esté diuisez en diuerses sectes, lesquelles les Grecs ont apelées heresies. Car il n'y a differēce entre heresie & secte, sinon en ce q̄ heresie est prins des Grecs, & secte des Latins. Cependāt iacoit q̄ ces Philosophes fussēt ainsi diuisez en diuer-

diuerſes ſectes, toutesfois cela ne leur eſtoit point tourné en vitupere, & n'eſtoyent pas en telle reputatiõ entre les Payés, que les heretiques le ſont entre les Chreſtiés. Car il eſtoit loifible à vn chacun de mettre ſon opinion en auant, & la ſouſtenir par les raiſons, par leſquelles il la pouuoit ſouſtenir. Mais quand il eſt queſtion de la religion & de l'Eglife, les noms d'heresie & de ſecte, ne peuvent eſtre prins, comme ils ſont maintenāt en vſage, ſinõ en mauuaife partie. Car comme il n'eſt qu'vn ſeul Dieu, & vn ſeul Mediateur Ieſus Chriſt, & vne Loy, & vn Euangile, & vn Bapteſme, ainſi il n'eſt qu'vne vraye religion, & vne vraye Eglife. Il n'y a donc rien tant conuenable à la religion & à l'Eglife, qu'vnité: ne tant contraire que diuiſion & diſſenſion. Dont il ſ'enſuit bien, que puis qu'heresie & ſecte y apportent diuiſion & diſſenſion, elles ſont autāt contraires à la religion & à l'Eglife, qu'vnion & concorde leur ſont propres & conuenables. Ce n'eſt donc pas ſans bonne cauſe que ſainct Paul a eſcrit aux Corinthiens, Je vous prie, freres, par le nom de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, que vous diſiez tous vne meſme choſe, & qu'il n'y ait point de partialitez entre vous.

B. ij.

Deut. 6.

1. Tim. 2

Ephc. 4.

1. Cor. 1.

ains que soyez bien vnis en mesme sens & mesme aduis. Car, mes freres, il m'a esté signifié de vous par ceux qui sont de chez Chloé, qu'il y a des noises entre vous. Or ce que ie dy, c'est qu'un chacun de vous dit: Je suis de Paul, & moy d'Apollos, & moy de Cephas, & moy de Christ. Christ est-il diuisé? Paul a-il esté crucifié pour vo⁹? ou, auez-vous esté baptisez au nom de Paul? Item, cōme ainsi soit, qu'il y ait entre vous enuie, & noises & partialitez, n'estes-vous pas charnels, & ne cheminez-vous pas selon l'homme? Car quād l'un dit, Je suis de Paul: & l'autre, ie suis d'Apollos: n'estes-vous pas charnels? Qui est donc Paul, & qui est Apollos, si nō seruiteurs, par lesquels vous auez creu, & comme le Seigneur a donné à vn chacun? Il est facile à iuger par ces propos, que c'est que saint Paul pourroit maintenant dire, s'il oyoit en l'Eglise Chrestienne les vns disans, Je suis de François: les autres, Et moy de Dominique: & les autres, Et moy d'Augustin: & les autres, Et moy de Benoist: & les autres, Et moy de Bernard: & les autres, Et moy de Iesus, ou de la compagnie de Iesus: & ainsi des autres sectes, qui sont en l'Eglise Romaine, cōme elles ont iadis esté entre les

1. Cor. 1.

1. Cor. 3.

tre les Iuifs:excepté qu'au lieu de trois ou de quatre, qu'il y en auoit entre iceux, il y en a vn nōbre infini en l'Eglise Romaine, cōme aussi de religions & de religieux. Epiphanius parlāt des sectes des anciēns heretiques, dit: Les Apostres ne se preschēt pas eux-mesmes, mais le Seigneur Iesus Christ. Pour ceste cause il n'y a point d'heresie, ou d'Eglise preschée au nom des Apostres. Car no' n'auōs iamais ouy qu'il y ait eu des Petrins, ou Paulins, ou Bartholoméens, ou Thadéens: mais dés le commencement il y a eu vne seule predication de tous les Apostres, lesquels ne se sont pas preschez eux-mesmes, mais le Seigneur Iesus Christ. Et pourtant ils ont aussi tous donné vn seul nom à l'Eglise, lequel ils n'ont pas prins d'eux-mesmes, mais de Iesus Christ leur Seigneur, quand depuis Antioche ils ont commencé à estre appelez Chrestiens: cecy est vne seule Eglise, n'ayant point quelque autre chose, mais estat l'Eglise de Christ des Chrestiens, non pas de plusieurs Christs, mais de Chrestiens, luy n'estant qu'vn, duquel eux sont appelez Chrestiens. Il veut dire en somme, que comme il n'y a qu'vn Iesus Christ, ainsi son Eglise & tous les membres d'icelle, n'ont esté nom-

Epipha.
lib.1.
Tom 3.
Hær.42.

mez fors que du nom d'iceluy. Car combié qu'il ait dressé son Eglise par la predication de ses Apostres, & que les Apostres ayent presché en diuers lieux, toutesfois les Eglises qu'ils ont edifiées n'ont pas prins le nom d'eux, qui ont esté leurs premiers prescheurs & pasteurs, & desquels elles ont receu la regle de Iesus Christ, laquelle elles deuoyent suyure. Semblablement les Apostres, cōme Epiphanius & aussi la chose mesme le tesmoigne, n'ont point voulu que leurs disciples ayēt prins leur nom d'eux, ains qu'ils se soyēt contentez du nom commun & general des Chrestiens. Si n'y a-il pas auourd'huy plus de raison d'appeler les vns Iacobins ou Iacopins, de S. Iaques, les autres Dominicains, de Dominique, ou Franciscains, de François, ou Benedictins, de Benoist, ou Augustins, d'Augustin, ou Ambrosiens, d'Ambroise, ou Hieronymiens, de Hierome, ou Bernardins, de Bernard: ainsi des autres ordres des Moynes, que d'appeler les anciens Chrestiens les vns Matthiës, de S. Matthieu ou de S. Matthias, les autres Simoniens, de S. Simon, & les autres Philippiens, de S. Philippe, & les autres Iannites, de S. Iean, ou Iacobites, de S. Iaques, ou des noms des autres Apostres.

Apostres. Epiphanius tesmoigne bien que les anciens heretiques n'ont pas suyui en ce cy l'exemple des Apostres, ains ont donné leurs noms à leurs sectes & à leurs disciples, lesquels ils ont seduits: comme il le dit notamment de Marcion, lequel a appelé les siens, Marcionistes. Ainsi en ont fait les autres des leurs. Donques si ceux lesquels les Moynes prennent pour les auteurs de leurs sectes & pour leurs patrons, leur ont donné les noms qu'ils portent, ils ont plus suyui en ce la l'exemple des anciens heretiques, que ce luy des Apostres & de leurs successeurs. Et si leurs disciples les ont prins d'iceux, & les se sont dōnez eux-mesmes, ils ont fait grand tort, non seulement à leurs maistres, mais aussi à toute la Chrestieté & à toute l'Eglise Chrestienne, laquelle n'a qu'une seule loy & religion & regle, comme aussi elle n'a qu'un seul Dieu, & un seul Mediateur & Sauueur & Redempteur Iesus Christ, & une seule Foy, & un seul Baptesme. Parquoy si to^u ceux lesquels les Moynes tiennent pour les auteurs de leurs sectes, ne leur ont proposé autre doctrine & regle que celle de Iesus Christ, qui a esté proposée à l'Eglise par les Apostres, pourquoy ne se contentent-ils du

Epiph.
lib. 1.
To. 3.
Hære.
42.

1. Tim. 2
Eph. 4.

simple nom des Chrestiens, qui est prins du
 nom de Iesus Christ, & qui est commun à
 tous les vrais mēbres d'iceluy, quel besoin
 est-il qu'ils en prennent des autres des hom-
 mes, voire encore bien eslongnez de l'au-
 thorité & saincteté des Apostres? Et s'ils ont
 apporté autre doctrine & autre regle, doy-
 uent-ils auoir plus d'authorité, non seule-
 mēt que S. Paul & les autres Apostres, mais
 aussi que les Anges mesmes? Car s'ils ne doy-
 uent point estre receus, ains qui plus est doy-
 uent estre en execration, s'ils apportoyēt au-
 tre Euāgile, que celuy que les Apostres ont
 presché, qui deura estre receu apres eux à
 autre condition? Si donc leurs regles sont
 l'Euangile mesme, pourquoy les appelēt-ils
 leurs regles, & non pas celle de Iesus Christ?
 Gal. 6. Car c'est celle de laquelle S. Paul a escrit,
 Tous ceux qui marchent selon ceste regle,
 paix soit sur eux & misericorde, & sur l'Is-
 rael de Dieu. Et si elles ne sont pas l'Euāgile
 de Ies^s Christ, pourquoy serōt-elles approu-
 uées & receuës? Car la doctrine & la regle
 de Iesus Christ, est-elle imparfaite? Et depuis
 que Dieu a parlé par la bouche & en la per-
 sonne de son propre Fils, lequel il a donné
 pour souuerain docteur à son Eglise, a-il eu
 besoin

Gal. 1.

Gal. 6.

Heb. 1.

besoin d'en enuoyer des autres, pour appor-
 ter quelque chose d'auantage & de plus par-
 fait apres luy? Pourquoy est-ce donc que
 l'Eglise Romaine est diuisée en tant de di-
 uerses sectes & regles, distinguées par tant
 de diuerses bigarrures, & nōmées de noms
 tāt diuers, si elle n'est qu'une seule Eglise de
 Iesus Christ? S. Hierome repréd ceux qui de
 son temps ont donné le nom d'Abbé, aux
 Moynes qui estoient constituez par dessus
 les autres, & dit: Puis qu'ainsi est, qu'Abba,
 signifie Pere en la langue Hebraique & Sy-
 riaque, & que nostre Seigneur commande
 en l'Euangile, que nous n'appellions autre
 Pere sinon Dieu, ie ne sçay par quelle licen-
 ce nous nommons les autres de ce nom, és
 Monasteres, ou nous endurons d'estre nom-
 mez d'iceluy. Il faut entendre ces paroles de
 Iesus Christ, non pas des Peres selō la chair,
 mais des Peres selon l'esprit, lesquels on ap-
 pelle, Peres spirituels, comme les Moynes
 l'entendent de leurs Abbez. Car ils ne les tiē-
 nent pas pour leurs Peres charnels, s'ils ne
 sont leurs bastards, cōme il y en a plusieurs:
 desquels la race est si saincte, qu'ils n'osēt pas
 appeler leurs peres, peres: comme aussi les
 peres n'osent appeler leurs enfans, leurs en-

Hier. in
 Epist. ad
 Gal. cap.
 4.
 Matth.
 23.

Matth.

23.

L. 11. q. 3.

C. 1. d. 2.

L. 11. q. 3.

C. 1. d. 2.

L. 11. q. 3.

C. 1. d. 2.

L. 11. q. 3.

C. 1. d. 2.

L. 11. q. 3.

C. 1. d. 2.

L. 11. q. 3.

C. 1. d. 2.

L. 11. q. 3.

C. 1. d. 2.

L. 11. q. 3.

C. 1. d. 2.

L. 11. q. 3.

C. 1. d. 2.

L. 11. q. 3.

C. 1. d. 2.

L. 11. q. 3.

C. 1. d. 2.

L. 11. q. 3.

C. 1. d. 2.

L. 11. q. 3.

C. 1. d. 2.

L. 11. q. 3.

C. 1. d. 2.

fans. Or comme il n'y a en la religion Chrestienne qu'un seul Abbé, c'est à dire, un seul pere de tous les religieux d'icelle, qui font tous les vrais Chrestiens, ainsi elle n'a qu'un seul auteur & docteur & gardien, qui est Iesus Christ: lequel a aussi dit en ce mesme passage, parlant des Scribes & des Pharisiens, Ils aiment estre appelez des hommes, Nostre maistre. Mais vous, ne foyez point appelez, Nostre maistre: car un seul est vostre docteur: assavoir Christ: & vous tous estes freres. Parquoy ceux-la diuisent Christ & son Eglise, qui se disent estre d'autre que de luy, nonobstant qu'ils se disent tousiours estre de luy. Car s'ils sont de luy, pourquoy ne s'en contentent-ils, & de l'ordre commun des Chrestiens? Et si aucun veut dire que ceux de l'Eglise reformée, suyuent la façon des anciës heretiques, en ce que les vns sont appelez Lutheriens, les autres Zuingliës, ou Oecolampadiës, & les autres Calvinistes, & les autres d'autres noms, qui leur sont donnez, selon les docteurs qu'on dit qu'ils suyuent: ie respon à cela, qu'ils ne peuvent pas empescher leurs aduersaires de leur donner tels noms qu'il leur plaist, cōme les Iuifs & les Payens l'ont fait iadis enuers les Chrestiens

stiens anciens. Mais leurs docteurs & ministres ne donnent pas leurs noms à leurs auditeurs & disciples: & pareillemēt leurs auditeurs & disciples ne se nommēt pas d'iceux, comme les Moynes, ou comme les anciens heretiques, des noms des auteurs de leurs sectes, ains se contentent tresbien du commun nom de Chrestien. Voila que j'ay bien voulu dire, touchāt la diuersitē des sectes & des religions & des religieux, qui sont en l'Eglise Romaine.

¶ Du moyen de iuger de la vraye & de la fausse Eglise, par la religion, & de la religion, par la parole de Dieu.

C H A P. V I I I.

MAIS pourautant qu'il est facile à vn chacun d'abuser du nom de religion & d'Eglise, il faut auant qu'on puisse iuger si vn homme est heretique ou nō, premierement considerer, si la compagnie de laquelle il depart, & de laquelle il abandonne la doctrine, pour en suyure vne autre cōtraire, est digne d'estre tenue pour vraye Eglise ou nō. Et pour en bien iuger, il en faut iuger par la religion qu'elle tiēt, & de la religion, par la parole de Dieu. Car nul autre n'en peut bien iuger sinō Dieu. Car c'est luy

feul, qui a estably la vraye religiō & la vraye Eglise. Parquoy il cognoist tresbien & l'une & l'autre. Et pourtant il faut que les hommes s'en rapportent au iugement d'iceluy. Et s'ils en veulent auoir la cognoissance, il faut qu'ils s'en enquierēt en sa parole, en laquelle il l'a manifestée, & sur laquelle, & la vraye religion & la vraye Eglise sont fondées. Car les hommes ne peuuēt auoir seur & certain fondement, sinon en Dieu, & ne peuent auoir accez à luy, sinon par la foy, laquelle demeure sans appuy, si elle n'a la parole d'iceluy, sur laquelle elle soit appuyée. Car elle ne peut cognoistre Dieu, ne la volonté d'iceluy, sinon par le moyen de ceste parole. Dont il s'ensuit aussi, que sans icelle elle ne peut estre foy, mais seulement fantasie & vaine opinion.

Heb. ii.

Rom. 10

¶ Du fondement de la vraye Eglise, & de la generation d'icelle par la parole de Dieu: & de l'eternité & ancienneté de ceste parole, & de la generation eternelle d'icelle, & de l'union & de l'œuvre du Pere & du Fils & du S. Esprit, au salut des hōmes.

C H A P. I X.

PVIS donc que l'Eglise est la congregation & l'assemblée & compagnie, de tous ceux qui par foy sont fondez sur
la pa-

la parole de Dieu, & que ceste parole est le fondement de ceste foy, nul ne peut douter que la parole ne soit premiere que l'Eglise, & que ce ne soit la mere qui l'a engendrée, laquelle a esté ce qu'elle est tousiours, auant qu'il fust non seulement Eglise aucune, mais aussi aucun monde. Car elle est eternelle, veu que c'est celle parole diuine, par laquelle toutes choses ont esté créées, & qui demeure eternellement. A ceste cause S. Pierre l'appelle aussi, la semence incorruptible, par laquelle nous sommes regenerés. Et Iesus Christ a dit d'icelle, que le ciel & la terre passeroient, mais non pas la parole. Et pourtant elle ne prend pas son autorité de l'Eglise, mais l'Eglise la préd d'elle. Et l'Eglise ne fait pas que ceste parole soit ce qu'elle est, mais c'est elle qui fait que l'Eglise est Eglise. Parquoy comme elle est la mere, qui a enfaté l'Eglise, ainsi elle est la nourrice qui la nourrit, & la gouvernante qui la conduit & gouverne. Et ayât vne telle mere & nourrice & gouvernante, elle a Dieu pour Pere & nourricier & gouverneur, qui est le Pere eternel, duquel ceste parole diuine est engendrée eternellement. Et comme il a engendré l'Eglise par icelle, ainsi il la conduit & gou-

Gen. 1.
Psea. 33.
Jean 1.
Isa. 40.
1. Pier. 1.

Matt. 5.

Jean 15.
16.
Genes. 1.
Pseu. 33
Jean 1.
Colo. 1.
Hebr. 1.

Mat. 11.
Ieã 1. 14.

uerne par son S. Esprit: lequel n'est iamais se-
paré de ceste parole diuine: comme aussi ce-
ste parole diuine n'est iamais separée du Pe-
re qui l'a engendrée. Car comme le Pere en-
gendre le Fils, ainsi le S. Esprit procede du
Pere & du Fils. Et par ainsi comme le Pere a
créé toutes choses par sa puissante parole,
qui est son Fils eternal, ainsi il les soustiét &
conserue par icelle, en la vertu de son S. E-
sprit. Parquoy combien que les personnes
diuines soyent distinctes en l'vnité de l'essen-
ce de Dieu, toutesfois leurs œuures ne sont
point separées, de sorte qu'il y en ait aucu-
nes, qui soyent tellement propres, ou au Pe-
re, ou au Fils, ou au S. Esprit, que le Pere ne
les face tousiours par son Fils & en la vertu
du S. Esprit. Et pourtant comme le Pere se
manifeste en son Fils, ainsi il se fait cognoi-
stre en luy par son S. Esprit.

*¶ Des causes pourquoy le fils de Dieu est appelé la pa-
role diuine & eternelle d'iceluy: & de la generation
de la parole humaine en l'entendement de l'homme:
& de l'impression d'icelle en l'entendement des au-
tres, par le moyē de la voix: & de la parole interieu-
re & exterieure, & de la difference d'icelles.*

POVR ceste cause le fils de Dieu est ap-
 pelé la parole diuine & eternelle d'ice-
 luy, pour raison de ce que cōparant les
 choses diuines avec les choses humaines, il
 se manifeste par iceluy, comme l'hōme par
 sa parole: laquelle il nous faut plus confide-
 rer, en la conceptiō que l'homme en fait en
 son entendemēt, auquel elle est engendrée,
 auant qu'il la prononce de sa bouche, qu'en
 la prononciation d'icelle. Car la voix qui
 sort de la bouche de l'homme, n'est propre-
 ment sinon le signe de la vraye parole, qui
 est engendrée en l'entendement, & qui de-
 meure imprimée en iceluy. Et pourtant a-
 pres qu'elle est pronōcée, & qu'elle a annon-
 cé à ceux qui l'oyent, la chose de laquelle el-
 le est le signe, seruant aux oreilles des audi-
 teurs, elle s'esuanouyt en l'air. Mais la chose
 signifiée par icelle, qui est la vraye parole,
 qui a esté premierement engendrée en l'en-
 tendement du parlant, auant qu'il l'ait pro-
 noncée de sa bouche, demeure arrestée, non
 seulement en l'entendement de celuy qui l'a
 prononcée, mais aussi de celuy qui l'a ouye.
 Et par ainsi l'image d'icelle, qui en est engra-
 uée en l'entendement de celuy qui parle, est

Iean. i.

1. Iean 1.

aussi engrauée en l'entendement de celuy qui l'a ouye, par le ministere & moyē de la voix qui l'a prononcée: de sorte que l'entendement de celuy qui parle, est cōme celuy qui imprime son seau en de la cire: & la voix, ou la prononciation de la parole, est comme le cachet, par lequel le seau est imprimé: & celuy qui la reçoit, comme la cire, en laquelle il est imprimé. Car comme Dieu a créé l'homme participant de raison, ainsi il luy a donné la parole, pour manifester & exprimer ceste raison, afin que les hommes puissent, par le moyen d'icelle, communiquer les vns avec les autres, la raison de laquelle ils sont participās, & tout ce qui en procede. Et par ainsi, ce qui est en l'entendement de l'un, est par ce moyen comme enuoyé & imprimé en l'entendement de l'autre: & neantmoins il ne depart point de celuy qui l'enuoye & imprime. Car auāt que ie parle, ie pense premierement par la raison que Dieu m'a donnée, ce que ie dooy dire. Et puis l'ayant pensé, i'exprime ceste pensée par ma voix, formée en parole. Et en l'exprimant ainsi, ie manifeste par dehors, la pensée qui demouroit au parauant cachée en mon entendement. Et en la manifestāt ainsi, celuy qui oit & entēd ceste

ceste voix, cognoist aussi ceste pensée, & la reçoit en son entendemēt: de sorte qu'il a en iceluy, ce qui n'y estoit pas auāt qu'il m'eust ouy. Et cependant, iaçoit que nous soyons deux, qui auons celle-mesme pensée en nos entendemens, & que l'vn l'ait receuë de l'autre, toutesfois celuy duquel elle est procedée, ne l'a pas moins qu'auant qu'il eust parlé, & que celuy qui l'a receuë de luy. Il y a bien encore d'auātage. Car vn seul homme parlant à trois ou quatre mille personnes, imprimera les pensées qu'il a en son entendement, en autant d'autres entendemēs que il y aura de personnes qui l'orront. Et en ceci nous deuōs bien considerer la grande prouidence de Dieu enuers les hommes, & le grād auātage qu'il leur fait & qu'il leur donne, en ce qui leur est le plus necessaire. Car il n'y a rien qui leur soit plus necessaire que doctrine & instruction, veu que sans icelle ils demureroyent semblables aux bestes brutes. Et il n'y a moyen plus propre pour mieux enseigner & plustost, que par la voix & la parole & l'ouye. Et il n'y a rien plus facile que d'ouyr. Et en oyant, vn grand nombre de personnes peuuent apprendre d'vn seul homme en bien peu d'heure, ce qu'il au

C.j.

ra estudié & apprins en beaucoup de temps. Et cependant il n'en a rien moins qu'il en auoit au parauant, & qu'il en auroit, s'il n'auoit point parlé. Et combien qu'ainfi soit, quant à la chose signifiée par la voix & la parole extérieure, toutesfois ceste voix & parole passe & n'arreste point, laquelle neantmoins a esté le moyen & l'instrument, par lequel les entendemens, tant de celuy qui parle, que de ceux qui oyent, ont communication ensemble, & se communiquent les vns aux autres.

¶ Pourquoi Dieu n'a point donné de parole, ni aux Anges, ni aux bestes, comme aux hommes, & combien elle est utile & nécessaire au genre humain.

C H A P. X I.

S I L E S hommes n'auoyent point de corps, & s'ils estoient seulement esprits comme les Anges, ils n'auoyent point de besoin de tel moyen & instrument, pour communiquer leurs pensées les vns aux autres. Car ils s'entrecognoistroyët & s'entendroyët facilement & tout entierement entre eux, comme les Anges, sans voix ne parole. Pareillement il ne seroit point de besoin, que

que Dieu v'ust de parole extérieure pour se manifester à eux, & leur déclarer sa volonté, mais seulement qu'il le fist en la manière qu'il le fait enuers les Anges. Car puis qu'ils sont tout esprit, comme Dieu, qui est esprit, Iean 4.^o ils n'ont point de corps, qui leur soit comme voile, pour les empescher de voir & cognoistre Dieu, comme il le leur faut cognoistre, & de l'ouyr & entendre sans voix ne parole extérieure, & sans oreilles corporelles. Mais pource que les hommes ont ce corps, dedans lequel leur esprit est logé, ils ne peuuent ainsi voir & cognoistre Dieu, & entendre sa volonté, à cause de ce voile de chair qui est entredeux. Car comment ne les empescheroit le corps de le voir & cognoistre & entendre, veu qu'il les empesche de se voir & cognoistre les vns les autres, au regard de leurs esprits? Et d'õt vient ceci, sinon à cause qu'ils ne se peuuent ne voir, ni entendre, ne cognoistre, ne parler les vns aux autres, sinon par le moyen des instrumens corporels, que Dieu leur a donnez en leurs corps, pour auoir communication ensemble, comme ie l'ay tantost exposé. Et pourtant Dieu leur a donné langue & bouche & oreilles, afin que ce voile de chair ne les em-

peschaft tellement qu'ils ne puissent auoir telle communicatiō les vns avec les autres, qu'il leur est necessaire. Et par ainsi, comme Dieu les a douēz du don de raison & d'intelligence, duquel il n'a point fait les bestes participantes, ainsi il les a douēz du don de parole : laquelle est comme vne image de l'entendement & de la raison & intelligence, de laquelle ils sont participans.

¶ De la manifestation de Dieu aux hommes par sa parole, & pourquoy il a voulu vser de ce moyen : & de la conuenance qu'il y a entre la raison & la parole, & des causes d'icelle.

C H A P. X I I.

ET C O M M E Dieu a donné ce moyen aux hommes, pour les raisons que i'ay exposées, ainsi il en a voulu vser luy-mesme enuers eux, & leur manifester ses pensées, & son conseil & sa volonté par parole, autāt qu'il leur est de besoin d'en auoir la cognoissance. Et comme il a donné parole exterieure aux hommes, qui est comme vne image de celle parole interieure, qui est en l'entendement, pour l'exprimer & la manifester par le dehors : ainsi nous voulāt manifester ses pensées & sa volonté, il a voulu parler,

parler nostre langage avec nous, & vser de
 voix & de parole humaine, qui fust comme
 image de sa parole diuine & eternelle, qui
 luy est substantielle & de mesme essence a-
 uec luy. A ceste cause S. Iean, commençant
 son Euangile par ceste parole diuine & eter-
 nelle, l'appelle du nom Grec: affauoir, λόγος,
 Logos, qui signifie & raison & parole tout
 ensemble. En quoy les Grecs parlent bien
 proprement, signifians par vn mesme mot
 deux choses, qui ne peuuent estre separées
 en l'homme, non plus que la fontaine & le
 ruisseau qui depart d'icelle. Car la raison est
 cōme la fontaine, de laquelle la parole pro-
 cede & decoule, cōme le ruisseau de sa fon-
 taine. Car cōme il ne peut estre ruisseau sans
 fontaine de laquelle il prend sa source, ainsi
 la parole ne peut estre sans la raison, de la-
 quelle elle prend sa source. A ceste cause
 Dieu n'a point donné de parole à aucun de
 to⁹ les autres animaux, lesquels il n'a point
 faits participans de raison, mais seulement à
 celuy lequel il en a doué, qui est l'homme, le
 quel seul il a créé à son image & semblance. Gen. i.
 Et comme la parole ne peut non plus estre
 sans la raison, qu'un ruisseau sans fontaine,
 ainsi la raison sans la parole, seroit comme

C. iij.

vne fontaine cachée & couuerte, de laquelle il ne decouleroit point d'eau, & de laquelle on n'en pourroit point puiser. Parquoy elle demeureroit incognue & inutile, si elle ne ressortoit en quelque lieu & en quelque maniere, pour distribuer son eau. Et pourtant, si nous considerons l'entendement de l'homme & toutes ses conceptions & pensées, & la volonté & les affections d'iceluy, comme toutes ces choses sont en son ame, couuerte & vestue de ce corps terrien, elles nous demeurent toutes cachées & couuertes, iusqu'à ce que la parole les nous manifeste, cōme si elle les desployoit deuant les yeux de l'entendement de ceux qui l'oyent, & qu'elle leur en apportast les images, & les imprimast en iceluy. Par le semblable, Dieu nous est couuert & caché en son essence & nature diuine, & sous le voile d'eternité qui est en luy, qui est sans commencement & sans fin. Et pource il demeureroit tousiours incognu, s'il ne se manifestoit luy-mesme, cōme il s'est manifesté dès le commencement par sa parole diuine & eternelle, par laquelle il s'est premierement manifesté en la creation du monde.

Gen. I.
Rom. I.
I. Cor. I
Act. 14.
17.

¶ De

¶ De la cognoissance que les hommes peuuent auoir de Dieu, & de laquelle ils se doyuent contenter: & du moyen qu'ils doyuent tenir à s'en enquerir: & de l'excellence & grandeur de l'esprit humain.

C H A P. X I I I.

ET P O V R A V T A N T que les hommes ne peuuent enfonser iusques en ces profonds abysses de l'eternité de Dieu, pour l'aller chercher en iceux, S. Iean au commencement de son Euāgile, nous meine & adresse iusqu'aux portes & à l'entrée de ceste eternité, & nous arreste là, sans nous conduire & nous faire passer plus outre, à cause que si nous vouliōs passer ces limites, nous nous ietterions en vn abysses, auquel nous serions totalement engloutis, & n'en pourrions iamais sortir. Le semblable nous aduiendrait, si nous vouliōs voir Dieu en son essence & nature diuine, & le cognoistre & comprendre entierement tel qu'il est en icelle. Car puis qu'il est infini, cōme il faut qu'il le soit necessairement, ou autrement il ne pourroit estre Dieu, il ne peut estre compris d'une chose finie. Car comme on le dit communément, & est aussi vray, il n'y a point de proportion ne de correspondance de la chose finie à l'infinie. Au moyen dequoy la cho

Iean 1.
1. Iean 1.

se finie ne peut comprēdre l'infinie, comme elle est comprinse par l'infinie. Car il faut necessairement que ce qui cōprend, soit toujours plus grand que ce qui est compris. Car si autrement estoit, il ne le pourroit comprendre. Et par cela nous pouuons cognoistre, que l'esprit humain est plus grand que tout ce monde visible, veu que non seulement il le peut comprendre, mais aussi passer encore plus haut : assauoir, iusques aux natures spirituelles, & non seulement iusques aux Anges, qui sont natures finies, entant qu'ils sont creatures, mais aussi iusques à Dieu le Createur de tous, qui est de nature & essence infinie. Parquoy il faut que l'esprit demeure là arresté, & qu'il se contente de ce qu'il en peut comprendre selon sa capacité. Car s'il veut monter plus haut, il sera opprimé de la grandeur de la gloire & de la maicsté de Dieu.

¶ De la vraye & vaine image de Dieu, & comment elle est imprimée en toutes les creatures, & principalement en l'homme: & comment elles sont toutes images de Dieu, & representēt la parole diuine & eternelle, par laquelle elles sont creées.

C H A P. X I I I I.

PO V R ceste cause, il nous faut arre-
 ster là ou S. Iean nous arreste, & con-
 templer Dieu en sa parole diuine & e-
 ternelle, qui est sa vraye & viue image, & la Heb. i.
 resplendeur de la gloire, & la marque engra-
 uée de la personne d'iceluy, & soustenant
 toutes choses par sa parole puisâte. Et pour
 autant que ceste image essentielle de Dieu
 nous est inuisible, il la nous a voulu faire
 voir en des images visibles, lesquelles il a
 portaites par sa parole diuine en la creatiõ
 du monde. Car autant qu'il y a de creatures
 & de sortes d'icelles, autant il y a d'images
 de Dieu. Car il n'y a creature quelcõque, qui
 ne represente en quelque maniere la parole
 diuine & eternelle, par laquelle elle a esté
 créée, & qui ne réde tesmoignage de la puis-
 sance eternelle de son Createur, lequel selõ
 le tesmoignage de S. Paul, a rendu cõme vi- Rom. i.
 sible aux hommes sa diuinité inuisible. Et si
 toutes les autres creatures sont en leur ma-
 niere, & selon la nature d'vne chacune d'icel-
 les, images de Dieu leur Createur, & de la pa-
 role eternelle d'iceluy, par laquelle il les a
 créées, cest honneur doit estre donné à l'hõ-
 me entre toutes les autres creatures visibles.

Gen. i.

Car il n'y a que luy seul, de la creation duquel Dieu ait dit, Faisons l'homme à nostre image & semblance. Et pourtant si l'homme fust demeuré entier & parfait en ceste image & semblance à laquelle il a esté créé, il n'eust point eu besoin d'autres images pour se représenter Dieu, & pour le cognoistre, sinon de soy-mesme, & de celles que Dieu luy a pourtrait luy-mesme de sa bouche & de sa main sacrée, en tout ce monde visible, qui est comme vn beau & grand temple de Dieu, rempli des images d'iceluy de toutes parts: entre lesquelles l'homme tient le premier degré d'honneur & de dignité.

¶ De la cause pourquoy l'homme ne peut cognoistre Dieu, ni en soy-mesme, ni és autres images, esquelles Dieu s'est pourtrait par sa parole diuine, & de la chute & reparatiō du gēre humain: & de l'excellence de l'oeuvre de la redemption, & à qui elle appartient.

C H A P. X V.

MAIS à cause que le peché a comme tout effacé ceste image en luy, tāt s'en faut qu'il puisse voir & recognoistre Dieu sō Createur és autres images, que Dieu luy propose deuant les yeux en tout l'vniuers,

l'vniuers, qu'il ne la sçait pas seulement reco-
gnoistre en soy-mesme, nonobstant que,
comme saint Paul le tesmoigne, il soit bien Act. 17.
pres d'un chacun de nous, voire mesme en
nous. Car par luy nous viuons & mouuons
& sommes. Pour raison dequoy il a esté de
besoin que ceste image de Dieu fust refor-
mée en l'homme, ou autrement il fust demou-
ré plus miserable & plus mal-heureux que
creature quelconque qui soit deffous le ciel.
Et puis qu'il a eu besoin de reformation, el-
le ne peut estre faite, que par le mesme ou-
urier qui l'a premieremēt formée à son ima-
ge & semblance. Parquoy il faut que Dieu
son Createur en soit le reformateur par cel-
le-mesme parole diuine & eternelle, par la-
quelle il l'a créé. Car la cheute & la ruine a
esté si grande, qu'elle ne peut estre redressée
ne restaurée, sinō par la main puissante d'ice-
luy. Au moyē dequoy no^s pouuōs dire à bō
droit, que l'œuure de la reparatiō & redem-
ptiō du gēre humain, ne peut estre faite par
autre main, que par celle mesme de laquelle
nous auons l'œuure de la creation d'iceluy,
d'autant que ceste œuure seconde, non seule-
mēt n'est pas de moindre, mais de beaucoup
plus grande importance que la premiere.

Car si Dieu s'est mōstré tout-puissant, tout sage & tout bon en l'œuure de la creation, il l'a encore fait d'avantage en l'œuure de la redemption, en laquelle il s'est vrayement déclaré nostre pere tres-benin & tres-misericordieux, & nous a ouuert & desployé tous les thresors de sa bonté infinie enuers nous, & de toutes ses graces & benedictions.

¶ De la manifestation de Dieu en la nature humaine de Iesus Christ, & de l'union de la nature diuine avec icelle en vne seule personne d'iceluy, & des causes d'icelle.

C H A P. X V.

ET P O U R C E qu'il a proposé de se manifester à nous, en nostre propre chair, en la personne de son Fils, qui est celle parole diuine & eternelle, laquelle a tellement esté vnice avec nostre nature humaine, que nous pouuons dire à la verité que Dieu & l'homme sont tellement vnis ensemble, qu'ils ne sont qu'une mesme personne en Iesus Christ, vray Dieu & vray hōme. A cause dequoy apres que S. Jean a parlé de l'eternité de ceste parole diuine, & de la puissance & vertu qu'elle a tousiours manifesté au mōde dès le commencement, le soustenant par icelle,

icelle: il dit, Et la parole a esté faite chair. Et Iean i.
en parlant ainsi, il ne veut pas donner à entendre, qu'elle ait esté conuertie en chair, & qu'il y ait eu conuersion de la nature diuine d'icelle, en la nature humaine, de sorte que le Fils de Dieu n'ait plus esté Dieu, quand il a esté fait homme. Mais il veut dire, qu'au lieu qu'auparauant il a seulement esté Dieu eternal & infini, sans commencement & sans fin, il s'est lors tellement fait homme, que demeurant tousiours Dieu, comme il estoit auparauant, il a vni sa nature diuine avec la nature humaine qu'il a prinse. Mais il ne s'ensuit pas pourtant, qu'il y ait deux Fils de Dieu, desquels l'un soit Dieu, & l'autre homme. Car iaçoit que nous recognoissions en luy deux natures, l'une diuine & l'autre humaine, nous n'entendons pas toutesfois, qu'il y ait autāt de personnes qu'il y a de natures: mais qu'il y a vraye vniō de ces deux natures, en la persōne de Iesus Christ, comme nous ne prenons pas l'hōme pour deux personnes, à cause des deux natures, desquelles il est composé, & de l'vniō de l'ame, qui est nature spirituelle & celeste, & du corps qui est nature corporelle & terrestre, ains le prenons pour vne seule personne, en

laquelle ces deux natures tant diuerses, sont coniointes & vnies. Et en le prenant ainsi, no⁹ n'entendōs pas pourtāt qu'il n'ait prins de la nature humaine sinon le corps, & que la nature diuine luy soit au lieu d'ame, mais que comme il est vray Dieu entieremēt, ainsi il est vray Dieu & vray homme, quant à sa nature humaine, cōposé de vray corps humain & de vraye ame humaine, du tout sēblable à nous, excepté peché, cōme l'Esprit de Dieu nous en rend tesmoignage en l'Épistre aux Hebrieux. Car s'il n'eust esté fait vray homme, ayant vray corps humain & vraye ame humaine, il ne pourroit estre le Christ du Seigneur, & le vray Mediateur & Redempteur des hommes. Car il n'eust pas pleinement satisfait au iugemēt de Dieu en nostre propre nature, & n'eust pas souffert en corps & en ame pour nous, s'il n'eust esté homme entier.

Heb.4.

¶ De l'anneantissement & de l'exaltation de Iesus Christ: & de la comparaison de l'oeuvre de la redemption avec celle de la creation: & de l'honneur que Dieu a fait à l'homme tant en l'une qu'en l'autre.

C H A P.

MAIS S. Jean a expressement vſé de ce nom de chair, disant que celle parole diuine & eternelle, a esté faite chair, pour nous mieux donner à entendre, qu'elle n'a pas seulement prins nostre nature humaine, pour l'vnir avec sa nature diuine en vne mesme personne, mais aussi qu'il a prins avec icelle toutes les infirmitéz & miseres, auxquelles l'homme & tout le genre humain sont suiets, à cause du peché, excepté que luy a esté sans aucune macule de peché, nonobſtât qu'il ait voulu porter pour nous la malediction que le peché nous apporte, pour la nous conuertir en benediction. Et pourtant S. Paul dit de luy, ayant tresbien Phil. 2. consideré toutes ces choses, qu'iceluy estant en forme de Dieu, n'eust point reputé rapine d'estre egal à Dieu. Toutesfois il s'est aneanti soy-mesme, ayant prins forme de seruiteur: fait à la semblance des hommes, & trouué en figure comme vn homme. Il s'est abaissé, di-ie, soy-mesme, & a esté obeissant iusques à la mort, voire la mort de la croix. Voici donc vne autre maniere de manifestation fort merueilleuse, par laquelle Dieu s'est manifesté aux hommes, bien autrement.

que par la creation du monde, & par laquelle il a beaucoup plus honoré & esleué en plus grande dignité l'homme & le genre humain, qu'en la premiere creation d'iceluy, & a beaucoup mieux montré la grãde amour qu'il luy portoit. A cause dequoy S. Iean dit,

Iean 3. Dieu a tant aimé le monde, qu'il a dōné son seul Fils: afin que quiconque croit en luy, ne perisse: mais ait vie eternelle. Car iacoit que Dieu ait grandement honoré l'homme en sa creation, par dessus tous les autres animaux, quand il l'a créé à son image & semblance, & qu'il luy a donné vne ame immortelle & de nature celeste & diuine, comme la nature des Anges, & qu'à raison de cela, l'homme soit à bon droit appelé le lignage

Act. 17. & l'engeance de Dieu, cōme S. Paul le nomme, toutesfois il ne s'est point lors conioint de si pres avec la nature humaine, qu'il l'a fait depuis en l'œuure de la redemption du genre humain, en laquelle il s'est tellement conioint & vni avec l'hōme, que nous pouuons dire à la verité, non seulement qu'il est créé à l'image & semblãce de Dieu, mais aussi que Dieu est en luy, & luy en Dieu, & que Dieu est homme, & l'homme est Dieu, en vne mesme personne en Iesus Christ, & que

par

par le moyen d'iceluy, nostre chair & nostre nature est esleuée par iceluy iusques au thronne de Dieu, par dessus tous les cieux & tous les Anges. Et pource apres que S. Paul a parlé de l'humilité & aneantissement de Iesus Christ, il parle de son exaltation en telle maniere. Pour laquelle chose aussi Dieu l'a sou-
uerainement esleué, & luy a donné vn nom qui est sur tout nom: afin qu'au nom de Iesus, tout genouil se ploye de ceux qui sont és cieux, & en la terre, & dessous la terre: Et que toute langue confesse que Iesus Christ est le Seigneur, à la gloire de Dieu le Pere. Et en autre lieu il dit, que Dieu l'ayant resuscité des morts, l'a fait seoir à sa dextre és lieux celestes, par dess^s toute principauté, & puissance, & vertu, & seigneurie, & par dessus tout nom qui est nommé, non seulement en ce siecle, mais aussi en celuy qui est à venir. Et a assuietti toutes choses sous les pieds d'iceluy, & l'a constitué sur toutes choses pour estre chef à l'Eglise, laquelle est le corps d'iceluy, & accomplissement de celuy qui accomplit tout en tous. Et derechef, il nous a ressuscitez ensemble, & nous a fait seoir ensemble és lieux celestes en Iesus Christ.

Phil. 2.

Ephes. 1.

Ephes. 2.

D.j.

J De la manifestation de Dieu par l'œuvre tant de la creation du monde, que de la redemption du genre humain; & pourquoy l'œuvre de la redemption est appelée secret, & la predication de l'Euangile, revelation d'iceluy.

C H A P. X V I I I.

ET P O U R T A N T ce n'est pas sans bõ
 ne cause, que ce S. Apostre, parlant de
 ceste tant excellente & tãt merueilleu-
 se manifestation de Dieu, en la nature hu-
 maine de Iesus Christ, dit, Et sans contredit,
 le secret de pieté est grãd: assauoir, que Dieu
 est manifesté en chair, iustificié en Esprit, veu
 des Anges, presché aux Gentils, creu au mõ-
 de, & enleué en gloire. Et escriuant aux Co-
 rinthiës, il declare les causes pourquoy Dieu
 s'est ainsi voulu manifester aux hommes,
 quand il dit, que puis qu'en la sapience de
 Dieu, le monde n'a point cognu Dieu par sa-
 pience, il a pleu à Dieu par la folie de la pre-
 dication, sauuer les croyans. Car quand il
 n'auroit rédu autre tesmoignage de soy, &
 de sa puissance & sagesse & bonté & prou-
 dence, que par la creation du monde, cestuy
 seul deuoit bien suffire aux hommes, pour
 leur donner à cognoistre leur Createur, &
 pour les induire à le seruir & honorer, cõ-
 me il

1. Tim. 3.

1. Cor. 1.

me il appartient. Mais puis qu'ils n'ont peu cō-
 prendre ceste grāde & infinie sagesse qu'il a
 manifestée en l'œuure de la creatiō, il a prins
 cest autre moyen, pour se faire mieux co-
 gnoistre aux hommes à leur salut, par sa ma-
 nifestation en chair, en la personne de Iesus
 Christ, voire crucifié. Et pourautant que ce
 moyen est fort estrange à la raison humai-
 ne, tellement qu'elle ne le peut comprendre
 par son sēs naturel, ains le iuge folie, S. Paul
 l'appelle la folie de la predicatiō, à cause que
 ce grand secret de Dieu est annoncé & ma-
 nifesté aux hommes, par la predication de
 l'Euangile & de Iesus Christ crucifié, qui est
 scādale aux Iuifs, & folie aux Grecs & à tous
 les sages du monde: mais à ceux qui sont ap-
 pelez, tant Iuifs que Grecs, c'est la puissance
 & sapience de Dieu. Pour laquelle cause S.
 Paul a dit, le n'ay point honte de l'Euangile
 de Christ, veu que c'est la puissance de Dieu
 en salut à tous croyās. Et à cause que ce con-
 seil de Dieu est incognu & incomprehensi-
 ble aux hommes, sinon entant qu'il leur est
 reuelé & manifesté de Dieu, S. Paul l'appel-
 le à bon droit, secret. Et pour ceste mesme
 raison, il appelle aussi l'Euangile & la predi-
 cation de Iesus Christ, la reuelatiō de ce se-

1. Cor. 2.

Rom. 1.

Rom. 16

cret, qui a esté teu de si long temps, & est manifesté maintenant, & notifié en toutes nations, par les Escritures des Prophetes, par le mandement de Dieu eternal, afin que il y ait obeissance de la foy. Et pource il dit encore en vn autre lieu, que Dieu nous a donné à cognoistre le secret de sa volonté, selon son bon plaisir, lequel il auoit premieremēt arresté en foy: afin qu'en la dispensation de l'accōplissement des temps, il recueillist ensemble le tout en Christ, tant ce qui est es cieus, q̄ ce qui est en la terre, en iceluy-mesme. Et pourautant que ce secret ne peut estre cognu que par la reuelation de l'Esprit de Dieu, ce saint Apostre prie le Seigneur, qu'il doint aux fideles l'esprit de sapience & de reuelation, pour auoir cognoissance de luy: assauoir, les yeux de leur entendement illuminez.

¶ Du ministere que Dieu a ordonné de sa parole en son Eglise, & combien il luy est utile & necessaire, & des causes pourquoy.

C H A P. X I X.

PVIS donc qu'ainsi est, il appert manifestement, que ce secret ne peut estre cognu ni entendu, ne par le sens & en-
tende-

tendement des hommes, ne par le moyen d'aucune sciēce humaine, ne par toute la lumiere naturelle qui est en tous les hommes, s'il n'y a nouvelle illuminatiō & reuelation du ciel, par le S. Esprit. Mais pourautant que Satan a accoustumé de se trāsfigurer en Ange de lumiere, & que l'esprit d'erreur se propose sous le nom & titre de l'Esprit de Dieu, & qu'il luy est facile sous ceste couleur de seduire les hommes, & de leur faire suyure mensonge au lieu de verité: le Seigneur a donné vn bon moyen à son Eglise dès le commencement, pour obuier à ce danger, si les hommes le vouloyent & fauoyent suyure. Car il a dressé dès le commencement, le Ministère de sa parole, afin que par le moyē d'icelle, on peust tousiours iuger de tous esprits & de toutes doctrines & reuelatiōs, si elles sont de Dieu ou non. Car s'il n'auoit bridé les hommes par ce moyen, il seroit facile à vn chacun de se vanter du don de Prophetie, & des inspirations du S. Esprit, & de nouvelles reuelations. Ainsi faisant, l'Eglise n'auoit iamais aucune certaine doctrine, sur laquelle elle se peust fonder & appuyer, aīs tout seroit incertain, & seroit tousiours à recommencer. Car il y auroit autant de

2. Cor. ii

propheties & de reuelations, que de testes. Et pourtant le Seigneur a voulu manifester sa volōté par sa parole, afin qu'elle fust pour regle à tous: à l'examē de laquelle toute doctrine fust examinée, & tous esprits esprouez. Et pource que nous ne pouuons pas ouyr ne cognoistre celle parole diuine & eternelle, qui luy est essentielle, il l'a nous a voulu manifester par parole exterieure, s'accommodant à nostre nature & capacité, parlant nostre propre langage avec nous.

¶ Du miniftre de l'écriture adioint au miniftre de viue voix, & de l'accord qu'il y a entre l'un & l'autre, & du foulagement que Dieu donne aux hommes par le moyen de l'écriture, & combien elle leur est vtile & neceffaire.

C H A P. X X.

ET NE s'est pas contenté de parler aux hommes par voix, & bouche & parole humaine, ains y a encore voulu adioindre l'écriture, pour mieux fecourir à l'infirmité de la memoire des hommes, & les mieux affermer de sa volōté immuable en tous tēps & en tous aages. Car combien que la parole qui est prononcée par viue
voix,

voix, ait plus d'efficace & de vertu enuers les auditeurs, & qu'elle s'imprime mieux en leurs cœurs & entendemens, toutesfois il est facile aux hommes, de la mettre en oubli, ou de la changer & desguiser, par faute de bonne memoire. Car ils ne l'oyent sinon cependant qu'elle est prononcée, & que le son d'icelle resonnant en l'air, paruiet iusques à leurs oreilles: & puis ce son & celle voix s'esuanouyffent soudain en l'air. Et iagoit qu'il en demeure quelque impresion en l'entendement, par le rapport que les oreilles luy en font, apres auoir ouy ce son & celle voix, toutesfois la memoire n'est pas si ferme, qu'elle puisse bien retenir tout ce que l'entendement luy donne en garde, pour le mettre en ses registres, comme son secretaire. Et quant encore ainsi seroit, que la memoire seroit si ferme, qu'elle peust bien tout retenir, ceneantmoins l'escriture est encore fort necessaire, quant ce ne seroit que au regard de ceux qui doyuent venir apres nous. Car comment pourrions nous sauoir les choses que nous sauons, qui ont esté dites & faites deuant nous, dès le commencement du monde, si nous n'en auions rien trouué par escrit? Car si nous ne sauions rien,

finon ce que nous auons receu comme de main en main, par viue voix, par la bouche de nos peres & predecesseurs, nous ne faurions pas beaucoup de choses: comme nous en pouuons iuger, par la difference qu'il y a entre les peuples & les hommes, qui ont des lettres, & ceux qui n'en ont point, ains font ignorans & barbares. Et puis nous voyons par experience, comment ce que nous oyōs tous les iours de nos propres oreilles, est d'heure à heure changé, desguisé & contrefait, en courant de bouche en bouche, en telle sorte que le commencement & le milieu & la fin, non seulement ne se ressemblent & ne s'entretiennent point, ains font souuentefois tout contraires l'un à l'autre. Car l'un y adiouste, l'autre y diminue, l'autre y change, & l'autre renuerse tout, tellement qu'on ne sçait qu'on en doit croire. Nous pouuons donc bien penser, que ce peut estre de ce qui est transporté d'aage en aage, par succession de longues années. Et pourtant l'escriture est vne fort bonne aide & bien necessaire à la memoire, non seulement pour ceux qui viennent apres nous, mais aussi pour le temps present. Car quand la parole est prononcée,

nous

nous ne la pouuons arrester ne retenir des mains. Et les oreilles auxquelles elle s'adresse, ne la peuuent aussi arrester ne retenir, sinon durât le temps qu'elles en oyent le son. Parquoy si la memoire ne la retient imprimée en foy, la voila du tout esuanouye, cōme si iamais elle n'auoit esté pronōcée, si elle n'est retenue & arrestée par le moyen de l'escriture, laquelle peut tousiours seruir cōme de registre à l'entendement & à la memoire. Puis dōc que Dieu a donné ce moyē & ce don aux hommes, qui est merueilleux & excellent, comme le don de la parole, il a aussi voulu vser de l'vn & de l'autre enuers eux, pour les enseigner & leur manifester sa volonté, & pour soulager & cōfermer leur memoire. Car auant qu'il ait donné la Loy des deux tables, escrite & engrauee en pierre, la doctrine de la vraye religion n'auoit esté proposée que de viue voix, de pere à fils, comme de main en main, selon qu'elle leur auoit esté reuelée du ciel. Et par ainsi la religion & la foy du peuple de Dieu, n'estoit fondée sinon sur les anciens oracles & les reuelatiōs celestes & les traditions des Peres. Mais pourautant qu'il n'y a rien plus facile aux hommes, que d'oublier incontinent la

vraye doctrine, & s'envelopper de beaucoup d'erreurs, à cause de la vanité de leur entendement, Dieu voulant obvier à ce mal & à cest inconuenient, a conigné & engraué & scellé la regle de la vraye religio, par tables publiques & authentiques, afin que si puis apres es aages suyuan, ils s'en destournoyent, ils ne peussent pretendre aucune ignorance, ains qu'ils demeurassent du tout inexcusables. Voila donc la cause pour quoy il a donné la Loy escrite, afin que par continuelle successio d'aage en aage, ils eussent tousiours certain tesmoignage de sa verité, & de la doctrine celeste. C'est aussi la raison pourquoy il a adioint, pour enseigner les hommes par les yeux, le ministere des saintes Escritures, à celuy de viue voix, que il a ordonné en son Eglise, pour les enseigner par les oreilles. Et a tellement conioint ces deux moyens & instrumens ensemble, que ils ne constituent qu'un mesme ministere. Parquoy il faut qu'ils accordent tellement ensemble, que l'un ne soit en rien different ne contraire à l'autre, ains qu'ils disent tous deux vne mesme chose, comme deux fideles tesmoins, desquels les tesmoignages sot en tout & par tout bien conformes. Car com-

me

me Dieu n'a qu'une parole, ainsi il veut que elle demeure toujours une, soit qu'elle soit prononcée de vive voix, ou écrite & enregistrée par écriture.

¶ De la manifestation de Iesus Christ par la parole de Dieu, & par le ministere d'icelle, depuis le temps d'Adam, jusqu'au premier aduenement de Iesus Christ.

C H A P. X X I.

ET P O U R T A N T comme il a parlé à nos premiers pères, auant qu'ils eussent peché, ainsi apres qu'ils ont eu peché, se voulant reconcilier avec eux, il a commencé à leur reueler le secret de son conseil eternal, touchant leur reparation, & la redemption de tout le genre humain, par la promesse qu'il leur a faite, de la semence de la femme, qui deuoit briser la teste du serpent. Gen. 3.
 En quoy nous voyons, comment il a fondé son Eglise (qui a lors commencé en la maison d'Adá & d'Eue) sur Iesus Christ sa parole diuine & eternelle, par le moyen de la parole exterieure: par laquelle il leur a déclaré, ce qu'il en auoit ordonné au parauant en son conseil eternal, autant qu'il leur estoit de be

soin pour lors. Car Iesus Christ est celle semence de benediction, de laquelle celle-mesme promesse a non seulement esté reiterée, mais aussi plus amplement exposée, nommément à Abraham, Isaac & Iacob, & toujours reconfermée de plus en plus. Car au lieu qu'il a seulement esté fait mention en general d'une semence de la femme, qui deuoit briser la teste du serpēt, le peuple a puis apres esté specifié, duquel elle deuoit naistre, assauoir du peuple issu de la race de ces saĩcts Patriarches. Et pourautant que ce peuple estāt multiplié, a esté diuisé en douze lignées, suyuāt le nombre des fils de Iacob, qui pour ceste cause ont esté appelez les douze Patriarches, le Seigneur a plus particulieremēt designé la lignée de laquelle celle semence deuoit naistre, & a predict par Iacob, que ce seroit de la lignée de Iuda. Et puis ayant specifié la lignée, il a aussi puis apres specifié la maison & la famille, tant par Dauid, que par les autres Prophetes, declarant que ce seroit de la maison & famille de Dauid, fils d'Isai. Et puis pour mieux encore preparer son peuple à recognoistre & receuoir ceste semēce de benediction, quand elle seroit manifestée en chair, il l'a admonesté, non
seule-

Gen. 12.

Act. 3.

Gal. 3.

Gen. 12.

18. 22. 26

28. 49.

2. Samu.

7.

Pse. 132.

Isa. 11.

seulement qu'elle naistroit d'une mere vier-
 ge, mais aussi du lieu & du temps de sa nati-
 vité. Car comme Isaie a prophetizé de la me-
 re vierge, ainsi Michée, qui a esté de ce mes-
 me tēps, a prophetizé du lieu, designant no-
 tammēt la ville de Bethlehē, ville de David,
 en la lignée de Juda. Et quāt au tēps, Jacob a
 predict, q̄ ce ne seroit pas avant que le sceptre
 royal & la dignité, fust ostée de la maison de
 David & de la lignée de Juda: & Daniel &
 Aggée, ont aussi predict, que ce seroit du tēps
 qu'il y auroit encore police Ecclesiastique
 en Israel, & que le second temple, qui a esté
 edifié depuis le retour des Juifs de Babylo-
 ne, seroit encore en son estre. Et puis plu-
 sieurs autres Prophetes, & principalement
 David & Isaie ont prophetizé & de la doctri-
 ne, & de la vie, & des miracles, & de la mort,
 & de la resurrection, & de l'ascension au ciel
 de ceste semence bien-heureuse qui est Iesus
 Christ, & puis de l'enuoy du S. Esprit, & des
 dons & graces, desquelles il a orné & doué
 son Eglise. Et Malachie qui a esté le dernier
 des Prophetes, n'a pas seulement propheti-
 zé de ce premier aduenemēt de Iesus Christ,
 lequel il appelle le Seigneur & Dominateur,
 & le Messager de l'alliāce de Dieu, & le So-

Isa. 7.

Mich. 5.

Mat. 1. 2.

Gen. 49.

Daniel 9

Agg. 2.

Isa. 35. 53.

Dan. 9.

Pse. 22.

31. 69. 16

68.

Mal. 3. 4.

leil de iustice, qui apporte la sâté en ses rays,
 mais aussi de S. Iean Baptiste, seruiteur &
 messager d'iceluy, qui deuoit estre enuoyé
 pour luy preparer la voye, & disposer le
 peuple à le receuoir. Et pourautant que le
 Prophete a preueu que le peuple seroit sans
 Prophetes, tels que Dieu les luy auoit en-
 uoyez auparauât, iusqu'à la venue de saint
 Iean Baptiste & de Iesus Christ, il l'exhorte
 songneusement à se tenir ferme en la Loy
 que le Seigneur luy a donnée, & en la doctri-
 ne des Prophetes, laquelle il auoit desia re-
 ceuë. Et comme les Prophetes ont prophé-
 tizé de tout ce qui appartenoit tant à la per-
 sonne qu'à l'office de Iesus Christ, autât que
 il a esté de besoin pour le salut de son Eglise,
 autant en ont-ils aussi fait à l'endroit de l'E-
 glise mesme. Car ils ont prophetizé, & du
 commencement & de l'accroissement d'icel-
 le, & des peuples desquels elle seroit assen-
 blée & augmentée, & signamment de la vo-
 cation des Gétils, & de la reiectiõ des Iuifs.

Isa. 2. 11.

49.

Psal. 72.

117.

Rom. 15.

¶ De l'accord & consentement de la doctrine des Pro-
 phetes & des Euangelistes & des Apostres: & de
 l'honneur que Iesus Christ & les Apostres ont fait
 aux saintes Escritures: & comment le nouveau
 Testamēt est l'exposition & l'accōplissement du vieil.

C H A P.

ET PUIS les Euangelistes & les Apo-
 stres nous enseignent, comment tout
 ce que les Prophetes ont predict de Je-
 sus Christ & de son Eglise, a esté accompli
 en luy & par luy. A ceste cause Iesus Christ Iean 5.9.
 renuoye les Iuifs à s'enquerir diligemment
 par les Escritures, des tesmoignages qu'elles
 rendent de luy, & principalement aux tes-
 moignages de Moyse, auquel ils attri-
 buoyent plus d'authorité, & duquel ils se
 glorifioyent le plus. Semblablement parlāt
 à ses Apostres & disciples, il les a souuēt ad- Mat. 26.
Marc 14.
Luc 22.
 monnestez de ce que les Prophetes auoyēt
 predict de luy, & qui deuoit estre accompli.
 Et apres sa resurrection, il les a encore ren- Luc 24.
 uoyez à ces tesmoignages: & commençant
 depuis Moyse, & suyuant par les autres Pro-
 phetes, il leur a monstré, comment tout ce-
 la qui luy est adueni a esté predict par eux,
 & qu'il falloit qu'il fust accompli en luy, &
 notamment qu'il souffrist, comme il auoit
 souffert, & puis qu'il ressuscitast des morts,
 & que l'Euangile & repentance & remissiō
 des pechez fussent preichés en son nom. Et
 parlant des Escritures, il les comprend tou-
 tes, quelquesfois sous le nom de la Loy &

des Prophetes, & quelquesfois sous le nom
 de Moÿse, & des Pseaumes, & des Prophe-
 tes. Et comme Iesus Christ a tousiours mis
 en auât le tesmoignage de l'Escriture, & n'a
 point voulu estre receu, sinon autant que
 l'Escriture luy a rendu de tesmoignage, tant
 de sa nature que de son office, ni estre reco-
 gnu pour autre, sinon pour tel qu'il est de-
 scrit en icelle: ainsi les Apostres & les Euan-
 gelistes ont tousiours produit à l'exemple
 d'iceluy, les tesmoignages des Prophetes,
 pour monstrier par iceux, qu'il est le vray
 Christ du Seigneur, cōme il appert par leurs
 escrits. Et S. Paul a affermé hardiment deuât
 Agrippa, qu'il ne preschoit autre doctrine,
 que celle qui auoit iadis esté annoncée par
 Moÿse & les autres Prophetes, & qui estoit
 contenue és lettres diuines. Car la doctrine
 de l'Euangile n'est autre chose, sinon l'expo-
 sitiō des promesses faites iadis de Ies^s Christ
 à l'Eglise d'Israel, & la demonstrance de l'ac-
 complissement d'icelles.

*¶ Du moyen que ceux doÿuent tenir, qui veulent estre
 bien resolués en la vraye religion: & combien un
 chacun se doit garder d'estre trop facile ou trop dif-
 ficile à croire, & trop leger ou trop opiniastre en
 matiere de religion.*

ET P O U R T A N T il est escrit és Actes
des Apostres, que comme S. Paul pres- Act. 17.
choit en Beroë, ceux qui auoyent re-
ceu la parole avec toute promptitude, cer-
choyent iournellement les Escritures, pour
s'auoir s'il estoit ainsi, & que plusieurs d'en-
tr'eux creurent, & de femmes Grecques hō-
nestes, & d'hōmes non petit nōbre. Ceux-
cy ont vsé du vray moyen que tous ceux-la
doyuent tenir, qui desirent de se bien resou-
dre en la verité, & en la vraye religion. Car
ils lisēt les Escritures, & examinēt à la regle
d'icelles, la doctrine qui leur est proposée.
Et puis cognoissans l'accord qui y est, ils s'af-
seurent en la doctrine, se tenās bien pour af-
seurez, qu'elle ne peut estre que vraye &
certaine, puis qu'elle est puisée des lettres di-
uines, & qu'elle cōuient en tout & par tout
avec icelles. Et ainsi faisant, ils monstrēt par
effect, qu'ils ne sont ne legers d'entendemēt,
ni aucunemēt esuentez, ni opiniastrés & ob-
stinez: qui sōt deux vices, ausquels plusieurs
tombent, quād il est question de s'enquerir
de la verité, & d'examiner la doctrine d'vn
chacun, à la regle selon laquelle il la faut exa-
miner, & d'esprouuer les esprits selon icelle.

E. j.

Car il y en a qui sont d'esprit si leger, qu'ils reçoivent incontinent tout ce qui leur est proposé, sans aucun iugement ni examen de la doctrine. Et pource ils ne sont iamais bien assurez ne bien resolus, ains sont tousiours menez & poussez de tous vêts de doctrine, cōme vne nacelle agitée sur la Mer, de toutes parts, à cause qu'ils ne plantent & ne fondent point leur ancre en lieu ferme. Et pource l'Ecclesiastique dit, Qui croit de leger, est volage de cœur. Et comme il y en a qui faillent de ce costé, il y en a aussi des autres qui tombent en l'autre extremité, & pechent, non pas par legere credulité, mais par opiniastrété & obstination, de sorte que quelques raisons qu'on leur allegue, & quelques tesmoignages qu'on leur produise des saintes Escritures, ils demeurent tousiours arrestez en leur opinion, comme si c'estoyēt bestes sans raison & sans intelligence, ou cōme si c'estoyēt des fouches & des troncs de bois.

¶ De la differēce qu'il y a entre legereté & obstination & constance: & comment les hommes se trompent au iugement d'icelles.

ET POUVTANT S. Paul nous monstre le moyé qu'il faut tenir entre ces deux extremitéz, qui sont fort vicieuses, & fort contraires à l'office d'un homme sage, & au salut des hommes. Car qui croit legeremēt, est tousiours en danger d'embrasser la fausse doctrine pour la vraye, & mesme de reietter la vraye, apres l'auoir cognue & receuë. Car il n'y a aucune constance en vn tel personnage, mais toute inconstance. Et celuy qui est opiniastre & obstiné, ne peut iamais venir à la cognoissance de verité, quād il est en erreur. Car opiniastreté & obstination ne peuuēt iamais estre, sinon avec ignorance & mensonge, & avec fausse opiniō & fausse doctrine, & qu'il n'y ait de l'orgueil conioint. Car si vn homme est bien instruit, & demeure ferme & constant en la verité, & en la vraye doctrine & la vraye religion, il n'est pas opiniastre & obstiné, ains est ferme & constant, cōme tous vrais Chrestiens & vrais enfans de Dieu le doyuent estre. Mais celuy qui est en erreur, & ne veut rien ouyr ni entendre, ne receuoir raison quelcōque, ains demeure arresté en iccluy, il ne le faut pas tenir pour constāt & ferme,

mais pour opiniastre & obstiné. Car fermeté & constance, ne peuent estre qu'en verité: comme opiniastre & obstination, ne peuent estre qu'en mensonge & erreur: non obstant que les hommes, par leur faux iugement & corrompu, prennent ordinairement les vnes pour les autres, & notamment en matiere de religiō. Et pource tous les Chrestiens anciens, qui suyuoient la verité de Dieu, & estoient fermes & constans en la vraye religion, estoient tenus pour opiniastrés & obstinez par les Payens & les idolatres, & ceux qui estoient opiniastrés & obstinez en leurs superstitions & idolatries, & en leur fausse religion, estoient tenus pour fermes & constans, comme nous voyons qu'il se pratique encore aujourdhuy entre les Chrestiens, en la diuersité de religions, qui est entr'eux. Car ceux qui estans esmeus par iustes raisons, & certains tesmoignages de la parole de Dieu, ont renoncé aux superstitions & idolatries, & aux traditions humaines, qui sōt condamnées manifestement par icelle, & demeurent fermes & constans en la pure doctrine de l'Euangile, sont tenus pour opiniastrés & obstinez, par ceux qui demeurent opiniastrés & obstinez en leurs
erreurs

erreurs & abus, & qui ne veulēt, ou ne peuvent entendre raison quelconque, & n'ont autre raison pour defendre leur cause, qu'opiniaſtreté & obſtination.

¶ Du vray moyen pour bien iuger entre legereté, obſtination & conſtance, & du moyen qu'il faut tenir, afin que nous ne reiettiōs verité au lieu de menſonge, & ne receuions menſonge au lieu de verité.

C H A P. X X V.

DONQV E S ſi on veut bien iuger de la vraye difference, qui doit eſtre miſe entre conſtance, qui eſt la vertu qui tient le milieu, & qui marche par la voye royale, & legereté & obſtination, qui ſont vices contraires à icelle, tenans les extremitez, & ſe deſuoyans de la droite voye, l'un à dextre, & l'autre à ſeſtre: il faut neceſſairement venir au iugement de la parole de Dieu, & des lettres diuines, par leſquelles elle nō^e eſt reuelée. Pour ceſte cauſe S. Paul dit, *E. 1. The. 5.* ſprouuez toutes choſes, & retenez ce qui eſt bon. Il ne requiert pas des Chreſtiēs par ces paroles, qu'ils reiettent ce qui leur ſera propoſé, ſans ſ'enquerir & informer de la choſe par bon iugement & bon examen. Car ainſi faiſant, verité pourroit eſtre reiettee au

E. iij.

lieu de mensonge, & Dieu au lieu du diable. Il ne veut pas aussi, qu'ils approuvêt & que ils reçoivent tout indifferemment, sans iugement & bon examen, pour le danger qui y peut estre d'approuver le mal, couloré de quelque apparence de bien, au lieu du vray bien qu'il conuiét suyure. Car ainsi faisant, il y auroit faute d'une part & d'autre. Pour raison de quoy, il dit, qu'il faut venir à l'espreuve, afin que par icelle on puisse cognoistre & iuger, que c'est qu'il faut ou approuver ou reprobuer, & que riē ne soit approuvé ou reprobué, que par bonne raison & bō iugement: & puis quand l'examen en sera fait comme il appartient, S. Paul admoneste, qu'en reiettāt ce qui sera trouué mauvais, on retienne ce qui sera cognu estre bō.

1. Iean 4. Et pource S. Iean ne dit pas aussi, Reiettez tous esprits, mais commande de les esprouver, & d'en faire iugemēt par le moyen que j'ay desia exposé. Semblablemēt nostre Seigneur Iesus Christ n'a pas dit generalemēt, Gardez-vous de tous ceux qui viennent à vous sous le nom & titre de Prophete, ains dit seulemēt, Gardez-vous des faux prophetes. Et pourtant qu'ils se desguisent en pasteurs, & qu'ils vestent l'habit de Prophete, en ap-

en apparence exterieure, le cōtrefaisant par
leur hypocrisie, il admoneste les fideles de
leur façon de faire, afin qu'ils s'en puissent
mieux donner garde, disant, qu'ils viennent
en habillement de brebis, mais qu'au dedás
ils s'õt loups rauissans. Puis d'õc qu'ainsi est,
il ne faut n'approuuer ne reprobuer inconti-
nent, tous ceux qui viennent à nous, au nom
de Prophetes & de Ministres, enuoyez de
Dieu: afin que nous n'approuuions ou re-
prouuions les vns pour les autres,
& que nous ne soyons trom-
pez ne d'une part ne
d'autre.



E.iiiij.

LE SECOND LIVRE

*J. De l'office des bons pasteurs à paistre leur troupeau,
& du soin qu'ils en doyent auoir.*

CHAPITRE PREMIER.

V I S D O N C qu'il y a si grand danger de receuoir des faux pasteurs, au lieu des vrais, & que Iesus Christ nous a admonnestez tant songneusement de nous en prédre garde, il en faut venir à l'examen & à l'espreue & au iugement, pour cognoistre s'ils sont pasteurs, ou loups, ou mercenaires, qui ne sont proprement ne pasteurs ne loups, ains sont comme mōstres, composez de pasteur & de loup. Car selon l'Escriture, nous ne pouuons tenir pour vray pasteur, sinon ce luy qui paist les brebis du Seigneur, de la vraye pasture des ames, qui leur appartient: qui est la pasture de la parole de Dieu, veu qu'il n'y en a point d'autre pour leur salut. En apres, il faut qu'il porte telle affection au troupeau, qu'il ne fuye point quand il voit venir le loup, ains qu'il mette sa vie pour ses brebis, à l'exemple de Iesus Christ le bon pasteur. Pour ceste cause, quand il a cōmis son troupeau à S. Pierre, comme il luy a dit par

trois

Iean 10.

Iean 21.

trois fois, Pais mes agneaux & mes brebis, ainsi il luy a demâdé par trois fois, m'aimes-tu? En quoy il a declaré qu'il requeroit des vrais pasteurs, les deux poïcts que j'ay maintenant touchez. Car s'ils aimēt Iesus Christ, ils aimeront aussi le troupeau, duquel il est le Souuerain pasteur, & duquel ils sont pasteurs sous luy. Et s'ils l'aiment, ils en auront grâd soïn. Et s'ils en ont le soïn tel que ils doyuent auoir, ils le paistront de la pasture qui luy est conuenable. Et non contents de cela, ils l'auront en telle recommandatiō, qu'ils abandonneront plustost leur propre vie, q̄ le troupeau, cependant qu'ils luy pourrōt secourir & aider, quoy qu'il leur en puisse aduenir. Et pource S. Paul admonnestant les Ministres de l'Eglise d'Ephese, lesquels S. Luc appelle, maintenant Prestres, maintenant Euesques, à cause qu'il n'y a point eu de differēce entre Euesque & Prestre en l'Eglise des Apostres, leur dit, Prenez garde à vous & à tout le troupeau, auquel le S. Esprit vous a mis Euesques, pour paistre l'Eglise de Dieu, laquelle il a acquise par sō propre sang. Le mot Grec, duquel S. Paul vse, signifie non seulement paistre, mais aussi cōduire & gouverner, comme vn pasteur cō-

Act. 20.

duit & gouverne ses brebis. Parquoy il comprend toute la charge du bon pasteur: lequel ne peut estre tel, si pour le premier il ne paist le troupeau qui luy est cōmis. Pour raisō de quoy, il est appellé pasteur: par lequel nom il est admonnesté de son office, & qu'il ne peut estre pasteur, s'il ne paist, & que ce titre ne luy peut autrement appartenir.

¶ Des Pasteurs qui se paissent eux-mesmes, & non pas le troupeau du Seigneur: & comment le premier & le principal poinct requis en l'office du bon pasteur, est, non seulement qu'il paisse ses brebis, mais aussi qu'il les paisse de bonne pasture.

C H A P. I I.

MAIS ce n'est pas encore assez qu'il paisse, s'il ne paist les brebis, desquelles il a prins la charge. A ceste cause le Seigneur reprend par son Prophete Ezechiel, ceux qui portēt le nom de pasteur, lesquels cependant ne peuvent estre appelez pasteurs, pour raison de pasture qu'ils donnent aux brebis, mais seulement à cause du soin qu'ils ont de leur ventre, lequel ils paissent tresbien. Et pource il dit, Maledictiō sur les pasteurs d'Israel, qui se paissent eux-mesmes: les pasteurs ne paissent-ils point les ouail-

ouailles? vous mangez le lait, & vous vestez de la laine, & tuez ce qui est gras: mais vous ne païssez point les ouailles. Ceux-la ne sont donc pas vrais pasteurs, ne par consequent vrais Prestres ne vrais Euesques, qui ne païsēt point les brebis du Seigneur, & qui n'ont soin que de se paistre eux-mesmes, ains sont ventres paresseux, qui n'ont autre Dieu que leur ventre, comme les faux Apostres desquels S. Paul se plaind, & ausquels il donne tel titre. Et pourtant S. Pierre, exhortāt les vrais Pasteurs & Ministres de l'Eglise, lesquels il appelle Prestres, (qui est vn nom prins des Grecs, qui signifie Anciens, comme ie le declareray tantost plus à plein) dit, Je prie les Anciens qui sont entre vous, moy qui suis Ancien avec vous, & tesmoin des souffrances de Christ: qui suis aussi participant de la gloire laquelle sera reuelée: païssez le troupeau de Christ qui vous est commis (ou qui est entre vous, ou autāt qu'en vous est) Car les paroles & la maniere de parler, de laquelle il vſe en la langue Grecque, peuuent receuoir toutes ces interpretations, lesquelles reuiennent presque toutes en vn mesme sens, ou pour le moins elles ne rendent point de sens contraire, &

Phi. 3.
1. Pier. 5.

qui ne conuiene bien à la matiere proposée. Voila d'oc defia l'un des principaux poinctz requis en l'office du vray Pasteur, sans lequel ce titre ne luy peut conuenir de droit. Car c'est le premier poinct, par lequel il faut qu'il commence, & qui est cōme le premier fondement des autres parties de son office. Car si vn pasteur ne meine point les brebis aux pastis & pasturages, & ne leur donne aucune nourriture, elles ne pourront viure, ains mourront de faim. Et si au lieu de bonne viande, il leur donne de la poison, il fait encore pis.

¶ De la vraye pasture que les bons pasteurs doyuent donner à leurs brebis, & des pastis ausquels ils les doyuent mener, & desquels ils la doyuent prendre, & en quelle maniere ils la leur doyuent mascher & preparer & proposer.

C H A P. III.

OR PUIS qu'il est question de la pasture des ames, & que nous ne la pouuons trouuer, sinon en Iesus Christ: & que nous ne la pouuons trouuer en Iesus Christ, sinon par le moyen de sa parole, qui nous cōduit & adresse à luy: il s'ensuit bien que les Escritures saintes sont les vrais pastis & pasturages, ausquels il faut aller chercher

cher ceste pasture celeste, & le pain vif qui
est descendu du ciel, qui seul donne vie au Iean 6.
monde. Et pour en prendre nourriture, il
faut qu'il soit proposé au peuple de Dieu,
par le moyen de la doctrine cōtenue en icel
les: en telle façon qu'elle soit entendue de
tous, & que tous en puissent prendre la refe
ction necessaire à leurs ames. Car combien
que les pasteurs auront le liure des Escritu
res, toutesfois il ne sert de rien, ni à eux, ni à
leur troupeau, s'il n'est ouuert, & si ce qui
est dedās, n'est exposé & declaré en son vray
sens, & appliqué à l'ysage d'vn chacun. Car
comme il ne suffit pas, pour estre nourri &
refectionné, de voir la table, s'il n'y a riē des
sus: ne de voir ce qui est mis dessus, si on n'e
approche, & si on ne le met en la bouche, &
s'il n'est gousté & sauouré, & puis mis en l'e
stomac, pour y estre puis apres cuit, & puis
digeré & distribué en tout le corps: ainsi ce
n'est pas assez de voir le liure des saintes Es
critures, ou de le toucher & manier tout
clos, si on ne le voit ouuert. Car en le tenāt
clos, ce qu'il contiēt est comme vn thresor
caché & perdu. Semblablement il ne suffit
pas, qu'il soit ouuert, si on ne lit dedans, &
si on ne fait cognoistre & entendre ce qu'il

contient. Et s'il est escrit en l'agage incognu, à ceux qui doyuent estre enseignez par iceluy, il le leur faut exposer en langue qu'ils le puissent entendre: ou autrement il ne leur profiteroit non plus ouuert que clos: & la lecture d'iceluy, ne leur seruiroit nō plus, que si celuy qui parleroit, estoit muet, & ceux qui l'orroyent estoient sourds. Car puis q̄ la parole est donnée de Dieu à l'homme, pour faire entendre par icelle, ce qu'elle signifie, elle ne profite non plus, n'estant point entendue, qu'estant du tout teue & supprimée. Et d'autre part, cōme il ne suffit pas, de donner de la viande aux petis enfans, si elle ne leur est maschée & apprestée selon leur aage & capacité: ainsi il ne suffit pas de proposer la parole de Dieu au poure peuple, rude & ignorāt, si elle n'est accommodée au sens & à la capacité d'iceluy, & exposée si familièrement, que les plus rudes & les plus ignorās puissent estre instruits par icelle, & que toute l'Eglise en puisse receuoir edification, & vn chacun, tant en general qu'en particulier selon sa portée.

¶ Que le Seigneur n'a point ordonné des Ministres pour estre seulement lecteurs ou chantres, ou mesme seulement prescheurs en son Eglise, mais pour y faire

faire entier office de pasteur: & du soin particulier que les pasteurs doyuent auoir d'une chacune de leurs brebis, & non seulement de toutes en general.

C H A P. I I I I.

ET P O U R T A N T le Seigneur n'a pas ordonné des Ministres en son Eglise, pour y faire seulement office de lecteurs, & encore mois de châtres: mais pour y faire office & de prescheurs & de pasteurs. L'adiouste les pasteurs aux prescheurs, pour ce qu'il ne suffit pas encore aux Ministres de l'Eglise, d'estre prescheurs simplement. Car s'ils n'estoyent que prescheurs, combien qu'ils prescheroyent purement la verité, si ne feroient-ils neâtmoins qu'une partie de l'office de pasteurs, & en laisseroyent beaucoup d'autres, qui appartiennent tellement à cest office, que si elles ne sont executées par les Ministres & pasteurs de l'Eglise, ils ne peuvent estre tenus pour vrais & entiers pasteurs. Car outre la publique predicatiõ, qui gist en la pure & vraye exposition des saintes Escritures, & en la doctrine, & admonitions, & exhortations, & corrections, & reprehensions, & consolations, prinses d'icelles, il est encore besoin de faire toutes ces choses, non seulement en general, comme

il se fait en sermons publics, mais aussi en particulier, selõ qu'un chacun en peut auoir besoin: comme S. Paul tesmoigne qu'il l'a fait, disant qu'il n'a rien caché des choses qui estoyent vtilles aux fideles, qu'il ne leur ait presché & enseigné publiquemēt, & par les maisons, testifiāt tāt aux Iuifs qu'aux Grecs, la repentance qui est enuers Dieu, & la foy en nostre Seigneur Iesus. Car ce n'est pas assez que le pasteur mette la viande deuant les brebis, mais il est encore requis qu'il se prenne garde, si elles mangent ou non, & s'il y en a point de degoustée ou de malade, ou de lasse & debile, ou d'esgarée: afin qu'ils pouruoyent non seulement à tout le troupeau en general, mais aussi à vne chacune des brebis en particulier, selon la necessité qui y sera. Pour raison dequoy i'ay dit, que le mot duquel saint Paul a vŕe, au passage que i'ay desia allegué, de l'exhortation qu'il a faite aux Ministres d'Ephese, ne signifie pas seulement paistre simplement, mais aussi conduire & gouverner comme pasteur. Et pour ce saint Pierre aussi en a vŕe en l'exhortation qu'il a faite aux Anciens, laquelle i'ay aussi tantost alleguée.

Act. 20.

1. Pier. 5.

J. Poir-

¶ Pourquoi les Ministres de l'Eglise sont appelez Euesques és saintes Escritures: & de la vraye signification de ce nom, & d'où il est prins: & du guet que les pasteurs doyuent faire sur leurs troupeaux.

C H A P. V.

POVR ceste cause les Ministres sont appelez du nom d'Euesque és saintes Escritures: qui est vn mot corrompu en la lague Françoisse, prins d'vn nom Grec, qui signifie autant comme superintendant, ou guette, ou surueillant: à cause qu'il faut que les vrais Euesques & pasteurs, soyent comme les guettes & sentinelles de l'Eglise, qui est la maison de Dieu: & qu'ils veillent sur le troupeau qui leur est commis, cōme ceux qui en ont à rendre contē au Prince des pasteurs, qui a achetē ses brebis de son propre sang. Et pour ce le Seigneur dit à Ezechiel, 1. Tim. 3.
Fils de l'homme, ie t'ay mis pour guette à la Ezech. 3.
maison d'Israel: tu escouteras donques la pa- 33.
role de ma bouche, & les admōnesteras de par moy. Et puis pour mieux donner à entendre, qui est l'office de tout vray Prophete & Pasteur, en la personne d'Ezechiel, il le cōpare à vne guette, qui en temps de guerre a charge de faire le guet, & est mise en la sentinelle, pour veiller cependāt que les au-

tres dormēt: afin que s'il aduiēt quelque dā-
ger de la part des ennemis, elle sonne la trō-
pette, afin qu'vn chacun soit sur la garde.
Car si elle dort & ne sonne mot, & l'en-
nemi vient cependant, la guette est coulpā-
ble de la mort de to⁹ ceux qui sont tuez par
iceluy, & de tout le mal qu'il fait. Mais si la
guette a fait bon guet, & nul ne s'est mis en
defense, & on n'a tenu cōte de sō aduertisse-
ment, ceux qui perissent, perissent par leur
propre coulpē: & la guette en demeure in-
coulpable. Ainsi dit le Seigneur, que si les
pasteurs sont chiēs muets, & ne font point
bon guet sur leur troupeau, ains laissent pe-
rir les brebis par leur coulpē & negligence,
le sang d'icelles, & des ames qui periront, se-
ra requis des mains d'iceux. A ceste cause il
est escrit en l'Epistre aux Hebricux, obeis-
sez à vos conducteurs, & vous y soubmet-
tez: car ils veillent pour vos ames, comme
ceux qui en doyuent rendre conte. Ce n'est
donc pas sans bonne cause, que S. Paul a dit,
Si aucun a affectiō d'estre Euesque, il desire
vne œuure excellēte. Il appelle l'office d'E-
uesque, notāment œuure. Et par cela il dō-
ne bien à entēdre qu'il ne le faut pas desirer,
pour viure en oysiuētē, & à son aise & à re-
pos,

Heb. 13,

1. Tim. 3

pos, sous l'ombre d'iceluy, mais pour estre en
perpetuel travail, & pour veiller sur toute
la maison de Dieu, qui est l'Eglise, cōme S. ^{1. Tim. 3.}
Paul le tesmoigne en ce mesme passage. A
ceste cause Gregoire dit à ce mesme propos,
Quicōque desire d'estre Euesque, desire vne
bonne œuure. Quiconque auoit lors charge
du peuple (il entēd du tēps de S. Paul) estoit
le premier qui estoit tiré & traui au martyre.
C'estoit donc lors chose louable de desirer
l'office d'Euesque, quand on estoit bien as-
seuré, qu'ō paruenoit par iceluy à plus grās
tormens & supplices. Il veut dire, qu'il n'y
en auoit point qui fust en plus grād danger,
que les Euesques & les Ministres de l'Egli-
se, ni ausquels les tormens fussent preparez
plus grieus, ne plustost, & la mort plus cruel-
le. Et pource il adiouste, Pour ceste cause
l'office d'Euesque est aussi defini par l'ex-
pression de bonne œuure. Il entend que S.
Paul a donné la definition de cest office,
quand il l'a appelé bonne œuure, & que ce-
luy se declare estre vray Euesque, qui le mō-
stre par effect: assauoir, par l'execution d'ice-
luy, qui est vne œuure fort bonne & fort
plaisante à Dieu. Et puis il fait ceste conclu-
sion, disant: Celuy donc est tesmoin à soy-

mesme, qu'il ne desire pas l'office d'Euesque, qui ne cherche & ne desire pas le ministère d'une bõne œuure, mais la gloire d'honneur. Car celuy non seulement n'aime pas de cœur le sacré office, mais aussi ne fait que c'est, qui ahennant & haletant pour paruenir au haut degré du gouuernemēt, se paist de la suiettion des autres, en la pensée secreete de son cœur, & est alaitté de sa propre louange, & esleue son cœur aux honneurs, & se resiouyt grandement de l'abondance des richesses. On cherche donc le gain du monde, sous l'espece & la couleur de cest honneur, par lequel ils ont distribué les gains du monde. Il veut dire en somme, que ceux-la qui ne desirent les Eueschez, sinon pour auoir seigneurie sur les autres, & pour les honneurs & le gain & les richesses, s'õt tesmoins contre eux-mesmes, & conuaincus en leur cõscience par leur propre tesmoignage, que ils ne desirent pas l'office & n'en ont cure, mais seulement le benefice. Parquoy ils ne peuuent estre tenus pour pasteurs de l'Eglise du Seigneur.

J Des complaints & des menaces que le Seigneur fait par ses Prophetes contre les faux pasteurs, qui ne veil-

ne veillent pas sur leurs troupeaux, & qui dominent tyranniquement sur iceux.

C H A P. V I.

ET P O U R T A N T apres que le Seigneur a reprins par Ezechiel, les faux pasteurs qui se païssoyēt eux-mesmes, & non pas le troupeau, il adioustē encore: Vous n'avez point conforté celle qui estoit affoiblie, & n'avez point guarī celle qui estoit malade, & n'avez point radoubé celle qui estoit desrompue, & n'avez point ramené celle qui estoit deboutée, & n'avez point cherché celle qui estoit perdue: mais domniez sur elle en dureté & rigueur. Et mes brebis ont esté esparfes par faute de pasteur, & ont esté exposées à toute beste du chāp, & ont esté esparfes pour estre deuorées. Et apres que le Seigneur a fait vne grande complainte & griue accusatiō contre ces faux pasteurs, il les menace qu'il fera luy-mesme la recherche de ses brebis, & qu'il déposera les pasteurs qui ne les ont pas repeuēs, ains se sont repeus eux-mesmes, & qu'il leur en donnera des autres, qui seront vrais pasteurs. Et par Isaie, il dit encore, Toutes leurs guettes sont aueugles, ils ne fauent rien: ils sont tous

Ezec. 34.

Isa. 55.

chiens muets, qui ne peuuent abbayer, dormans, gifans & aimans le somne. Et sont chiens felons de courage, lesquels ne sauent estre saouls, & les pasteurs ne sauent rien entendre: ils se sont tous destournez en leur voye: vn chacun à son auarice de son costé, disant: Venez, ie prendray du vin, & nous enyurerōs de ceruoise: & sera demain comme aujourd'huy, & beaucoup plus d'auantage. Voila vne description d'epicurien & de porceaux, au lieu de bons pasteurs. Saint

^{1. Pier. 5.} Pierre donc entendant bien tout cecy, que le Seigneur a dit à Ezechiel, touchant l'office des pasteurs, ayant exhorté les ministres de l'Eglise, à paistre le troupeau de Christ, adiouste encore à l'exhortation, qu'ils ayēt esgard sur iceluy, non point par contrainte, mais volontairement: non point pour gain deshonneste, mais d'vn prompt courage: & non point comme ayans seigneurie sur les heritages, mais tellemēt qu'ils soyent exemples du troupeau. Il n'est point fait de mention en tous ces passages, ni en tous les autres de toutes les saintes Escritures, qui font mention de l'office des Euesques & pasteurs, ne de messes, ne de chaires episcopales, ne de crosses, ne de mitres, ne de gās, ne d'âneaux,
ne de

ne de consecrations de temples & d'autels, & d'huiles, & d'autres telles ceremonies infinies, & vrayes badineries, esquelles gist presque tout l'office & la charge des Euesques de l'Eglise Romaine. Il n'y est parlé sinon de la doctrine, qui est la pasture des brebis, & de la dispensation d'icelle, tant en general qu'en particulier, & du soin de tout le troupeau, & de la visitation des brebis, tant saines que malades, & de toutes les necessitez qui leur peuuent suruenir. Il ne faut donc pas que les Euesques de l'Eglise Romaine trouvent estrange, si auiourd'huy ceux qui sont instruits en l'Euangile, ne les veulent & ne peuuent recognoistre pour leurs pasteurs, & pour vrais Euesques de la vraye Eglise de Iesus Christ, & s'ils voyent desia accomplir sus eux plus qu'ils ne voudroyent, les menaces que le Seigneur a iadis faites par ses Prophetes contre les faux pasteurs. Car ie leur demande en leur conscience, s'ils en ont vn seul grai, q̄ c'est qu'ils ont iamais fait, & que ils fōt encore de l'office enioint p̄ la parole de Dieu aux vrais Euesques & pasteurs, & si mesmes ils y ont iamais pensé: & s'ils ont desiré d'estre faits Euesques, pour en executer iamais vn seul point, & s'ils ont iamais eu

autre soin que de se paistre eux-mesmes. S'ils n'y ont encore pensé, qu'ils y pensent mesuy, & qu'ils entrent vn peu en leur conscience, s'ils en ont du tout point, & qu'ils oyent le iugement & la sentence d'icelle contre eux: & qu'ils ne trouuent point estrange, si Dieu a commence à les changer en des autres, qui font l'office qu'ils deuroyēt faire, & s'il continue encore en ceste œuure, & la poursuit iusques à la fin; & s'ils ne la peuuent empescher, quoy qu'ils facent. Car c'est à luy auquel ils ont à faire, & non pas aux hommes. Mais reuenons à l'office des vrais pasteurs.

¶ Pourquoi les Ministres de l'Eglise sont aussi appelez Prestres es saintes Escritures: & de la signification de ce nom, & d'où il est prins.

C H A P. V I I.

OR P O U R A V T A N T que le Seigneur a ordonné la discipline en son Eglise, qui luy est necessaire, pour le gouuernemēt & la conduite d'icelle, & que la principale charge en est commise aux pasteurs & ministres que le Seigneur luy donne, ils sont appelez es saintes Escritures, nō seulement du nom d'Euesque, au sens que
ie l'ay

ie l'ay desia exposé, mais aussi du nō de prestre: qui est semblablement pris des Grecs, & signifie autāt comme Ancien. Ce nom leur a esté donné au nouveau Testament, suyuāt la maniere de parler accoustumée en l'Eglise d'Israel, en laquelle les cōduēteurs & gouuerneurs du peuple de Dieu, ont esté appelez les Anciens du peuple: comme il en est souuent fait mention, non seulement au vieil Testament, mais aussi au nouveau. Ils ont ainsi esté appelez, non seulement à cause qu'on donnoit coustumierement celle charge à ceux qui estoient des plus anciens en aage, afin que l'aage seruist à induire les hōmes à porter plus d'honneur & de reuerence à l'office, & que l'authorité d'iceluy fust moins desprisée, mais aussi, afin que par ce nom, tous ceux qui estoient appelez en telle charge, fussent-ils ieunes ou vieux, fussent admōnestez, qu'ils deuoient estre prudens & sages, & meurs, & graues, & de telles mœurs qui peuuent rendre la vieillesse venerable, & donner authorité aux personnes, selon l'office auquel elles sont appelées. Et ce n'est pas de merueille, si l'Eglise du Seigneur estant instruite en la parole d'iceluy, a eu ce regard & ceste consideration, veu que les

Cice. de
Senc.

Payens mesmes, qui n'ont eu q̄ nature pour maistresse, ont esté induits par icelle à faire le semblable: cōme les noms qu'ils ont donnez à leurs conducteurs & gouverneurs le tesmoignent. Car les Romains ont appelé les leurs Senateurs: & leur assemblée & conseil Senat, qui sont tous deux noms prins du mesme mot, qui signifie Ancien en leur langage. Les Grecs ont fait le semblable en leur langue, & notamment les Lacedemoniens, comme Ciceron le tesmoigne. Comme dōc les Hebrieux & l'Eglise ancienne d'Israel, ont appelé de ce nom leurs conducteurs & gouverneurs, ainsi les Apostres ont vsé de mesme nom, pour signifier ceux auxquels le regime de l'Eglise estoit principalement cōmis, pour les admonnester du lieu qu'ils tenoyent, & de la charge & de l'office auquel ils estoient appelez.

¶ Des deux sortes de Prestres & d'Anciens, qui ont esté en l'Eglise ancienne: & des divers Ministeres d'icelle du temps des Apostres: & de la difference d'iceux: & lesquels ont esté ordonnez pour estre temporels ou perpetuels.

C H A P.

C H A P. V I I I.

MAIS tous ceux auxquels ce nom a esté donné, n'ont pas eu autāt de charge les vns que les autres. Car la premiere Eglise Chrestienne, a eu de deux sortes de ces Anciens. Car les vns auoyent seulement la charge de veiller sur les scandales, pour y obuier & remedier, & sur la discipline de l'Eglise, à ce qu'elle fust bien obseruée, veu qu'elle est en l'Eglise, comme les nerfs en vn corps, & qu'elle luy est tant necessaire, que sans icelle elle ne peut estre nullemēt cōseruée en sō estat. Mais les autres auoyēt encore outre cela, la charge du ministere, qui comprend l'administration de la parole & des sacremens, & toutes les autres choses appartenantes à l'office de pasteur: l'Escriture & l'Eglise ancienne n'a point cognu d'autre sorte de prestres ne d'anciens, qui ayent eu office, & qui ayent esté en quelque degré de ministere en icelle. Car ie ne parle maintenant que de ceux-la, & non pas de ceux, qui sont anciens d'aage, & qui pour raison d'iceluy en portent le nom, & non pas pour raison de l'office, auquel il a esté imposé. Au moyen de quoy il appert euidentement, que l'anciēne Eglise Chrestienne, n'a iamais point

eu ne cognu de tels prestres, q̄ ceux qui sont aujourdhuy en l'Eglise Romaine, lesquels ne seruent qu'à dire des messes & à chanter: & s'ils sont curez ou vicaires, d'administrer leurs sacremens à leur mode, ne faisans rien cependant de l'office qui a principalement esté enioint par la parole de Dieu aux vrais Prestres de la vraye Eglise Chrestienne: lesquels ont esté indifferemmēt appelez en l'Eglise, du tēps des Apostres, Euesques, & Prestres, & Pasteurs: tellement q̄ c'estoit vn mesme office de tous, signifié par diuers noms & titres, pour mieux signifier la charge qu'il emportoit, comme ie l'ay exposé par cy de uât. Et pourtāt quand S. Paul, escriuant aux

1. Co. 12. Corinthiēs & aux Ephesiens, fait mention
Ephē. 4. des diuers Ministeres, qui estoient de son temps en l'Eglise, il ne nomme point entre iceux, ne les Euesques, ne les Prestres: à cause qu'il les comprend sous le nom de Pasteur. Au moyen dequoy il dit, que le Seigneur a donné à son Eglise, les vns Apostres, les autres Euangelistes, les autres Prophetes, & les autres Pasteurs, & les autres Docteurs: pour l'assemblage des Saints, pour l'œuure du Ministère, pour l'edification du corps de Christ. Il met en premier lieu,

lieu, les Ministeres qui n'ont esté ordonnez que pour certain temps, & non pas pour estre perpetuels & ordinaires en l'Eglise, si nous prenons les noms d'Apostre, & d'Euangeliste, & de Prophete, specialement au sens que saint Paul les prend en ces passages. Car si nous les prenons en general, tous vrais Ministres de la parole de Dieu, pourront estre appelez d'iceux; à cause que ils sont enuoyez de Dieu, avec commission & charge, comme Ambassadeurs d'iceluy, ainsi que le nom d'Apostre l'emporte, & à cause qu'ils annoncent l'Euangile, ce que le nom d'Euangeliste signifie: à cause qu'ils proposét & exposent la doctrine des Prophetes, & parlét par le mesme Esprit par lequel les Prophetes ont parlé. En quoy ils font aussi office de Prophetes. Et pourtant S. Paul préd en vn autre lieu, le mot de prophetizer, pour exposer les saintes Escritures en l'Eglise, à l'edification d'icelle: & appelle Prophetes, ceux qui le font, & qui ont receu les dons & graces de Dieu pour le faire. En prenant donc ces noms d'Apostre, de Prophete, & d'Euangeliste, ainsi generalement, l'office en sera perpetuel en l'Eglise. Mais en les prenant plus estroitement, au re

gard de la charge speciale que Iesus Christ a donnée à ceux qu'il a specialement appelez Apostres, & des graces speciales qu'il a lors données à plusieurs en son Eglise, il est certain que ce ne sont pas offices perpetuels. Quāt aux Pasteurs & Docteurs, ils sont ordonnez pour estre perpetuels.

Comment les noms d'Euesque, & de Prestre, & de Pasteur, ont esté cōmuns en l'Eglise des Apostres, à tous les vrais Ministres de l'Euangile, & n'y a point en de difference d'offices ne de degrez signifiez par iceux.

C H A P. I X.

OR SAINCT Paul appelle en des autres lieux, maintenāt Euesques, maintenant Prestres, ceux lesquels il appelle icy Pasteurs, sans mettre aucune differēce entre les vns & les autres: cōme on en peut iuger, outre le passage que i'ay desia allegué des Actes à ce propos, parce qu'il appelle Euesques, tous les Ministres de l'Eglise de Philip.^{1.} Philippes: & parce aussi qu'escruiant à Tite, il prēd le nō de Prestre & d'Euesque, pour vn mesme estat & office. Car apres qu'il a exhorté Tite à cōstituer des Prestres par les villes,

les, cōme ille luy a ordōné, en declarāt quels
ils doyuēt estre, il dit: S'il y en a quelqu'un q^{Tit. i.}
soit irreprehensible, mari d'une seule fēme,
ayant enfans fideles, non accusez de dissolu
tiō, ou qui ne se puissent renger. Car il faut
que l'Euesque soit irreprehensible, comme
conducteur de la maison de Dieu: & le reste
qui s'ensuit. S'il entendoit deux diuers e-
stats & offices, par les noms de Prestre &
d'Euesque, il ne viendroit pas bien à pro-
pos, qu'après auoir commencé à parler des
vertus requises en l'estat des Prestres, il dist,
(pour prouuer ce qu'il a dit de l'estat de Pre-
stre, comme confirmation de ce qu'il en
a dit, sans auoir aucunement parlé de l'e-
stat d'Euesque.) Car il faut que l'Euesque
soit irreprehensible, &c. Et quand escri-
uant aux Philippiens, il conioint les Dia-^{Phili. i.}
cres avec les Euesques, il monstre bien que
il comprend tous les Ministres de celle E-
glise, sous ces deux noms, & qu'il appelle
Euesques, tous ceux ausquels le ministe-
re de la parōle est commis: & par Diacres,
ceux qui auoyent la cure des pōures. Car si
l'office d'Euesque & de Prestre eussēt esté di-
uers en ce tēps-la, cōme ils ont esté depuis:
la ville de Philippes n'eust peu auoir qu'un

seul Euesque: & to^o les autres Ministres, qui eussent eu charge de la parole, eussent esté seulement Prestres, lesquels eussent reconnu leur Euesque, comme leur superieur. Mais S. Paul ne fait mentiō sinon des Euesques, sans point nommer les Prestres: & neantmoins il nōme bien les Diacres. Dōt il est facile à iuger, que s'il y eust eu differēce entre les Euesques & les Prestres, il n'eust nō plus oublié les Prestres que les Diacres. Car il n'eust pas preferé les Diacres aux Prestres, & il eust plustost dit Euesque, qu'Euesques, s'il n'eust entendu les Prestres par les Euesques, & tous les Pasteurs de celle Eglise.

Hier. in
Epist.

1. Timo.

3.

To. 9. Et

To. 3

Euagr.

Et in E-

pist. Tit.

1.

Chryso.

in Epist.

Philip.

Hom. 2.

Sainct Hierome a fort bien entendu tout ceci. Et pource il ne fait point de difficulté de confesser & d'affirmer le mesme que ie dy, voire en plusieurs lieux, & que la difference qui a esté mise entre Euesque & Prestre, y a esté mise depuis le temps des Apostres: & allegue tous les mesmes passages que i'ay mis en auāt pour le prouuer & confirmer. Chrysofostome dit le mesme sur l'Epistre aux Philippiens. Et par cela on peut bien cognoistre l'asnerie & la mauuaise affection de ceux qui respondent sur le passage des Philippiens, que S. Paul a ainsi parlé, à cause

cause que quand il a escrit aux Philippiens, on y tenoit vn Cōcile, auquel il y auoit plusieurs Euesques assemblez, desquels il parle. Ils aimēt mieux forger ceste fable tant lourde, que cōfesser la verité toute patente. Car n'y a-il pas grande apparence en cela? Et cela luy eust-il fait plustost oublier les Prestres que les Diacres?

¶ Des aides, qui ont esté données aux Ministres de l'Euangile en l'Eglise ancienne, pour leur aider en l'administratiō de la discipline: & des causes pour quoy le nom de Prestre & d'Ancien leur a esté donné comme aux Ministres de la parole: & comment l'Eglise ne peut estre sans discipline & police, & sans ministres pour la mettre en execution.

C H A P. X.

IE M E deporte de disputer maintenant, si ceux qui puis apres ont mis ceste difference, meritent d'estre approuuez ou condānez en cela. Il me suffit pour le presēt, d'auoir mōstré, que c'est q̄ l'Eglise a entēdu du tēps des Apostres, par Pasteurs, Euesques & Prestres, & quel a esté leur office, & la cause des titres qui leur ont esté dōnez. Sur quoy ie toucheray encore en passant, qu'à cause q̄ la charge des Pasteurs, appelez Euesques &

G. j.

Prestres, estoit fort grãde, l'Eglise leur a ad-
 ioint des aides pour leur aider en l'admini-
 stration de la discipline, qui estoit vne des
 principales parties de leur office. Pour ceste
 cause, ceux-cy qui leur ont ainsi esté adioĩts,
 ont aussi eĩte appelez du nõ de Prestre, c'est
 à dire, d'Ancien, pourautant que leur office
 dependoit de celuy de ceux qui estoĩent prin-
 cipalement appelez du nom de Prestre &
 d'Ancien, pour les raisons que i'ay desia ex-
 posées. Et par ainsi, il y auoit de deux sortes
 de Prestres & d'Anciẽs, comme ie l'ay desia
 touché: desquels les vns auoyent charge de
 tout le ministere entierement: & les autres
 leur estoĩent seulement adioints pour aides:
 nõ pas en la predication, mais en ce qui con-
 cernoit la discipline de l'Eglise: comme on
 en peut iuger, par ce que S. Paul dit, Les Pre-
 i. Tim. 5. stres, c'est à dire, les Anciẽs, qui presidẽt biẽ,
 foyent reputez dignes de double honneur:
 principalement ceux qui trauaillẽt en la pa-
 role & doctrine. Quãd il recommande prin-
 cipalement ceux qui trauaillent en la parole
 & doctrine, il declare biẽ qu'il y en auoit des
 autres, qui n'auoyẽt pas si grande charge: &
 neantmoins ils estoĩent constituez au regi-
 me & gouvernement de l'Eglise: cõme ceux
 qui

qui sont constituez conſeillers & gouuerneurs en la Republique, & non pas pour y ſeruir de chantres, & de diſeurs de meſſes. Car ſ'il n'y a ne ville, ne cité, ne Republique, tant petite qu'elle ſoit, nō pas meſme vn petit village, qui n'ait ſon regime, & ſa police, & diſcipline ciuile, pour l'entretenir & conduire & gouuerner, il ne faut pas penſer, que Dieu ait voulu laiſſer ſon Eglife, ſans regi-

me & reglement, & ſans police & diſcipline, veu que c'eſt ſa maiſon & ſon temple, & ſa ſaincte cité, & le Royaume des cieux, & la Republique ſpirituelle & celeſte, en laquelle il preſide, & de laquelle il a conſtitué chef ſon fils Ieſus Chriſt. Car que ſeroit ce autrement, ſinon vne diſſipation & confuſion, & nō pas vne aſſemblée & Republique Chreſtienne? Et ſ'il y a reglement & police & diſcipline, il faut auſſi neceſſairement qu'il y ait des miniſtres, pour l'exercer & mettre en pratique. Car comme il ne ſert de rien en vne Republique d'auoir de belles loix & de beaux ſtatuts & belles ordonnances, & belle police & diſcipline, ſ'il n'y a des Magiſtrats & officiers pour les faire valoir, & les mettre en executiō, ains ſont comme vn glaiue en vn fourreau: aīſi en ſeroit-il en

G. ij.

1. Tim. 3.
 Heb. 12.
 Apo. 21.
 Mat. 13.
 20. 22.
 Eph. 5.
 Col. 1.

l'Eglise, s'il n'y auoit des ministres, pour exécuter ce que le Seigneur a ordonné pour le regime & reglement d'icelle.

¶ Des Consistoires de l'ancienne Eglise Chrestienne, & des causes qui y doyuent estre traittées, & combien ils sont necessaires en icelle: & de la difference qui doit estre mise entre iceux, & les conseils des Republiques, & entre l'office des Magistrats, & celuy des Ministres de l'Eglise.

C H A P. X I.

PAR QVOY comme les Republiques ont leurs conseils & senats, & conseillers & senateurs, & leurs magistrats & officiers, pour toutes les choses appartenantes à leur regime & gouuernement, & pour toutes causes tât ciuiles que criminelles: ainsi l'Eglise a ses ministres & cōducteurs: non pas pour se mesler des choses appartenantes à l'office des magistrats ciuils, mais seulement des choses qui concernent le Ministère, & la discipline d'icelle. Car la puissance que le Seigneur luy a donnée, signifiée par le nom des clefs, est confinée dedans ces limites. Donques si elle les passe, & si les Ministres d'icelle vsurpent rien sur l'office des Magistrats, ils

ils abusent de leur office, & ne sont pas vrais Ministres, mais tyrans, qui vsurpent ce qui ne leur appartient aucunement. A ceste cause l'Eglise bien réglée par la parole de Dieu, a eu de tout temps des assemblées, tant pour les Ministres de la parole & des Sacremens, que pour les Anciens, qui leur ont esté adjoints pour aides, comme ie l'ay tantost dit, pour deliberer en icelles des affaires appartenans tant au Ministère, qu'à la discipline, & tout le gouuernemēt d'icelle. Tertulien parlant de la discipline des Chrestiens anciens, qui estoit de son temps en l'Eglise, enuiron l'an 209. monstre assez clairement quelle en estoit la pratique, quād il dit, Là nous vsōs d'exhortations, de chastimens & de cēsures diuines. Car on iuge là avec grande grauité, comme par ceux qui font asseurez que Dieu les voit: & est vn grand preiudice du iugemēt à venir, si quelqu'vn a tellemēt offensé, qu'il soit chassé de la communication de la priere & de l'assemblée, & de toute la sainte pratique. Les plus estimez Anciens president, qui n'ont acquis cest honneur à prix d'argent, ains par bō tesmoignage. Car aucune chose diuine ne se peut acheter. Et Chry-

Tertul.
Apo. ca.
39.

Chry. in
Epist. ad
Ephe.
Hom. II.

G. iij.

thorité les Anciēs Euesques & bōs pasteurs
 se font attribuez, quand il dit, Tres-aimez,
 nous ne dominons pas sur vostre foy, & ne
 vous commandons pas ces choses par droit
 d'empire, ou de seigneurie : la doctrine de la
 parole nous est recommandée & donnée en
 charge, & non pas l'autorité de principau-
 té & de puissance. Nous tenons le rang de
 ceux qui donnent conseil & qui exhortent.
 Celuy qui donne conseil ne cōtraint pas di-
 sant son aduis, celuy qui l'oit, mais laisse à la
 puissance d'iceluy l'election franche des cho-
 ses qui sont à faire, & est seulement coulpable,
 s'il dit ce qu'il ne doit point dire. Ces as-
 semblées ont esté appelées par saint Paul,
 du nom de Presbytere, qui signifie presque
 autant, comme qui diroit Senat, ou l'ordre,
 ou l'estat des Anciens. Nous les appellons
 aujourdhuy du nom de Cōsistoires, és Egli-
 ses ésquelles on traueille à remettre ce gou-
 uernement Ecclesiastique, ordonné du Sei-
 gneur, en son vray & droit vsage ancien, cō-
 me il a esté en l'Eglise ancienne. Et ceux qui
 y conuiennent avec les Ministres de la paro-
 le, sont aussi appelez Anciens & Surueillās,
 à cause qu'ils tiennent le lieu de ces Prestres
 & Anciens, du second ordre de l'Eglise an-
 cienne,

1. Tim. 4

cienne, desquels j'ay fait mention parauāt. Voila donc l'estat des Pasteurs & des Euefques & des Prestres de l'Eglise primitiue, laquelle n'en a point cognu d'autres. Car comme ie l'ay desia touché, elle n'a point eu des chantres, ou des diseurs d'heures, de breuiaries & de messes, au lieu des vrais Ministres de la parole, & vrais Anciēns, ordonnez pour la conduite & le gouuernement d'icelle.

J Des vrais Docteurs & lecteurs en Theologie de l'Eglise ancienne, & de leur office, & des escoles d'icelle: & du soin qu'elle a tousiours eu de l'instruction de la ieunesse, & de preparer des hommes pour l'entretènement & conseruation de son Ministere.

C H A P. X I I.

Q V A N T aux Docteurs, desquels S. Paul fait aussi mention, nous en pouuons dire comme des autres noms, desquels j'ay desia fait mention. Car si nous le prenons en general, il pourra cōuenir generalemēt à tous les Ministres, qui ont charge d'enseigner en l'Eglise. Car il est prins d'vn mot, qui signifie enseigner. Parquoy tout homme qui enseigne, & qui a charge d'enseigner, & principalement en l'Eglise,
G. iiii.

est Docteur en icelle. Et pourtant quand Ie-
 sus Christ a enuoyé ses Apostres pour pres-
 cher l'Euangile, il leur a commandé d'ensei-
 gner toutes gens, à cause qu'il les a cōstituez
 docteurs vniuersels de tout le mōde. Nous
 pouuōs dire le semblable des Euāgelistes, &
 des Prophetes, & des Pasteurs, & des Euef-
 ques, & des Prestres, entant qu'ils ont tous
 eu charge d'enseigner, vn chacun selon les
 dons & graces qu'ils ont receuēs du Sei-
 gneur, & selon la portée de leur office. Mais
 iacoit que ce nom puisse ainsi estre prins ge-
 neralement, toutesfois il est prins speciale-
 mēt par S. Paul, pour ceux qui ont vn don
 excellent, pour entendre le vray sens des Es-
 critures, & les exposer & declarer fidele-
 mēt, selon leur vray sens, afin que la doctri-
 ne d'icelles soit tousiours gardée pure & en-
 tiere en l'Eglise, & qu'elle ne soit point cor-
 rompue par sens estranges & fausses expo-
 sitions. Et par ainsi ceux-cy tenoyēt en l'E-
 glise ancienne cōme lieu de lecteurs & do-
 ctors en Theologie. Car cestuy est l'office
 de tels personnages, & l'Eglise anciēne n'en
 a point cognu d'autres en tel degré & mini-
 stere. Ceux-cy enseignoyēt és escoles Chre-
 stiennes, esquelles les sainctes Escritures e-
 stoyent

estoyent traittées, & la vraye Theologie Chrestienne, & les conduisoient & gouvernoient, & auoyent principalement la charge de ceux qu'on instruisoit en l'estude des lettres diuines, pour les preparer au ministere de l'Eglise. Car l'Eglise ancienne a tousiours eu grand soin, non seulement d'auoir des Ministres, tels qu'ils luy estoient necessaires, mais aussi d'auoir tousiours de la semence preste, & comme vne pepiniere de nouveaux apprentis & disciples, pour se fournir de Ministres, quand la necessité le requerroit, afin q̄ le Ministere ne demeurast iamais despourueu de bons Ministres. Et pource de tout tēps, elle a tousiours eu grand soin d'auoir de bonnes escoles & bōs colleges, & principalement en Theologie, cependant qu'elle a eu moyen de le faire. Et pourtant qu'il y en auoit vn bel exercice en Antioche, du tēps des Apostres, saint Luc Act. 13. fait expresse mention des docteurs qui estoient là avec les Prophetes.

¶ Que les ministres de l'Eglise Romaine n'ont que les vains titres des ministeres de la vraye Eglise Chrestienne: & que tout ce qu'ils font en leur Eglise, est condamné de Dieu, quand mesme il n'y seroit rien leu, ne recité, ne chanté que des saintes Escritures, faisans ce qu'ils font.

NOUS pouuõs donc cognoistre, que tous ces nõs de Ministeres, desquels S. Paul a fait mention, n'ont pas esté vains titres, ne noms de dignitez & prelatures, sans l'office & l'effect des choses qu'ils signifiēt, cõme ils sont en l'Eglise Romaine, ains ont eu cõiointe avec eux, la chose qu'ils signifient, & pour laquelle ils ont esté ordõnez du Seigneur. Car quels pasteurs & quels Euesques & prestres & docteurs, y a-il en l'Eglise Romaine, qui facent riē des offices desquels ils portēt les noms & titres, & que ils ne les ayent conuertis en vaines ceremonies seulement, pour paistre & esblouir les yeux des hommes, sans leur dõner la doctrine qu'ils leur doyuent donner, & traualier és choses requises en leur office? Vray est qu'ils ont encore q̄lques lecteurs en Theologie, qui contrefont aucunement les Docteurs de l'Eglise ancienne. Mais puis qu'ils ne proposent point purement la doctrine des saintes Escritures, ains la corrompent par sophisterie & fausses expositiõs, ils font office tout cõtraire à iceux. Car au lieu que les Docteurs ont esté constituez en l'Eglise ancienne, pour conseruer la vraye doctrine
Chre-

Chrestienne en sa pureté, ceux-cy par le contraire, ne seruēt à autre chose, qu'à la corrompre & peruertir, & à l'ètretenir corrompue & peruertie, comme elle l'a esté par les faux docteurs, qui ont esté deuant eux, desquels ils sont les successeurs, & à empescher qu'elle ne soit entédue & prise en son vray sens. Et quant aux escoles & colleges, il est vray qu'ils en ont : mais c'est à mesme fin. Et outre cela, ils ont conuertit les colleges anciens, en monasteres & moyneries, qui ne sont auiourd'huy qu'escoles de toutes superstitions & idolatries. On peut donc desia iuger par ce que i'ay dit iusques icy, qui sont ceux qu'on doit tenir pour vrais Prophetes & pour vrais Pasteurs & vrais Euesques & Prestres & Docteurs, & si tous ceux qui en portent le nom sont tels à la verité, ou tout contraires. On peut pareillement iuger par cela-mesme, si ceux-la font vray office de Pasteurs & d'Euesques & de Prestres, qui en l'Eglise, employent à chanter & crier, & à dire des heures & breuiaires & messes, voire encore en l'agage incognu au peuple, le temps qu'ils deuroyent employer à l'enseigner en la pure parole de Dieu, à l'exemple des vrais Pasteurs, & des

vrais Euesques & Prestres de l'Eglise ancienne. Car ores qu'ils n'y chantassent & recitassent que les propres paroles des saintes Escritures, toutesfois si ne peuuent-ils contredire, qu'ils ne contreuient à l'expres commandement de Dieu, par lequel il commande expressément par saint Paul, que rien ne soit proposé en l'Eglise, en langue estrange, & non entendue de tout le peuple, soit ce, ou matiere de doctrine, ou prieres, s'il n'y a personnes propres pour l'exposer, en sorte qu'il soit entendu de tous. Sur quoy nous auons encore à noter, que saint Paul parloit pour lors de ceux qui auoyent le don des langues par miracle, comme il estoit donné à plusieurs en ce temps-là. Et à cause que ce don seruoit à la confirmation & edification de l'Eglise, saint Paul n'en a pas voulu empescher l'usage, pourueu qu'il n'empeschast le principal du Ministère, qui estoit la prophetie & l'instruction du peuple. Et pource il a esté content que ceux auxquels ce don auroit esté donné, le manifestassent à l'Eglise, pour la raison que i'ay maintenant dite: mais ç'a esté à condition que cela ne se fist, sinon qu'il y eust des interpreteurs & expositeurs, pour exposer
à tout

à tout le peuple en langue cogne & entendue de tous, tout ce qui estoit proposé en langue incogne & non entendue de toute l'Eglise, afin qu'il n'y eust aucun tant simple, tant rude & tant ignorant en toute l'assemblée, qui ne le peust entendre, & en recevoir doctrine & instruction. Si donc S. Paul n'a peu permettre à autre condition, que ceux mesmes qui auoyent le don des langues en vlassent en l'Eglise, si l'interpretation n'y estoit quant & quant adiointe, pour les raisons lesquelles il deduit plus amplement, & pour la confusion & mocquerie qui en aduiendroyent en l'Eglise: il est facile à iuger, s'il eust permis q̄ les Ministres qui deuoyēt faire office de Prophetes, & de Pasteurs, & de Docteurs, eussent occupé tout leur tēps, ou à chāter, ou à reciter quelque passage des Escritures en langue incogne, n'ayās point ce don de lāgues miraculeux, & sans en rien exposer au peuple en langue entendue de tous. Et s'il eust trouué cela mauuais, il eust biē encore trouué plus estrange, si ceux qui eussent ainsi parlé langue incogne au peuple, n'eussent pas entendu eux-mesmes ce qu'ils disoyent, comme il aduiēt à plusieurs en l'Eglise Romaine, & qu'ils eussent meslé

Act. 20.
1. Cor. 4
1. The. 2.
2. The. 3

parmy le latin, des mots de Grec & d'Hebrieu, & de langues barbares, pour rendre le langage encore plus difficile à entendre. Et s'il eust falu que l'Eglise eust entretenu vn nōbre infiny d'hommes & de femmes à grans despens, pour faire ce mestier, sans exercer entierement l'estat du Ministère, tel qu'il est ordonné du Seigneur en son Eglise, il est facile à iuger, comment il eust peu approuver vn tel estat : veu que luy, qui ne cessoit iamais de trauailler en ce saint Ministère, s'abstenoit souuent de receuoir le salaire qui luy estoit deu & ordonné du Seigneur, & trauailloit de ses mains, pour soulager les Eglises. Et faisoit cela non seulement craignāt de les charger, mais aussi pour tant mieux oster l'occasion, à tous ceux qui les eussent voulu greuer, & viure oiseux en icelles, sans leur faire le seruice qui leur est necessaire.

¶ De l'examen & du iugement des vrais & des faux pasteurs, par l'executiō de leur office: & du premier & principal poinct, par lequel il le faut cōmencer.

C H A P. X I I I I.

S'IL EST donc question de faire iugement & examen des esprits, & de ceux qui se presentent à l'Eglise, sous le nō de Prophe-

Prophetes & de Pasteurs & vrais Ministres d'icelle: ce q' i'ay dit iusques icy de leur estat & office, suyuant les tesmoignages des saintes Escritures, nous pourra desia de beaucoup seruir, pour en faire l'espreuue, telle qu'il appartient. Car suyuant ces tesmoignages, nous deuõs tenir pour tout cõclu & resolu, q' tous ceux qui ne font toutes les choses, lesquelles nous auons monstrees par la parole de Dieu, appartenir aux vrais Pasteurs & Euesques & Prestres & Docteurs, ne doyuent estre tenus en l'Eglise, pour tels qu'ils veulent estre tenus en icelle, mais seulement pour idoles, comme les faux & fols pasteurs sont nõmez par Zacharie. Car cõme vne idole represente vne chose qu'elle n'est point, & n'a poit en soy, & n'est qu'une fausse representatiõ en apparece exterieure; ainsi en est-il de ceux qui ne sont Pasteurs, Prophetes, Euesques & Prestres, sinon de titre & de nom, & par vaines ceremonies. Et pource le Seigneur dit par Zacharie, par Zach. ii. lant des mauuais pasteurs, lesquels il donne en sa fureur: Pren encore à toy les instrumẽs d'un fol pasteur. Car voici, ie susciteray vn Pasteur en la terre, lequel ne visitera point les choses qui sont descõfites: il ne cer

chera point ce qui est escarté, & ne guarira point ce qui est brisé, & n'entretiēda point ce qui est en estre, mais māgera la chair des gras, & rompra les ongles. Mal-heur au pasteur inutile, qui abandonne le troupeau: le glaiue est sur son bras & sur son œil dextre: son bras sechera, & son œil dextre s'obscurcira. Le mot Hebrieu, duquel le Prophete a vsé en ce dernier verset, est le mesme duquel le nom d'Idole est prins, duquel le S. Esprit a voulu vser, pour mieux donner à cognoistre aux hommes la vanité qui est es idoles, & que ce sont choses inutiles & de rien. Par quoy on le peut aussi ainsi translater, Pasteur idole, comme plusieurs bien sauans en la langue Hebraique le translatent: & à bōne raison, & principalement si nous voulōs appliquer ce passage aux pasteurs de l'Eglise Romaine, ausquels il conuient tresbiē. Car quelle difference y a-il entre eux & les idoles qu'ils ont en leurs temples, & nommément celles qui sont accoustrées en Euesques, ayans chappes, crosses, mitres, gans & anneaux cōme eux? Car qui fait plus de l'office d'Euesque, ou eux, ou leurs images, lesquelles ils ont constituées pour leurs souffragans & lieutenans? Car ils disent que ce
sont

font les liures des idiots & des poures gens. Ils leur donnent dōc des prescheurs muets, cōme ils sont. Mais ils sont differens à leurs images, en ce que les images ne mangent point comme eux. Il faut donc pour le premier, que tous ceux qui veulent estre tenus en l'Eglise pour vrais Prophetes & Pasteurs, & pour vrais Euesques & Prestres, soyent songneux & diligens à enseigner le peuple Chrestien. Et puis ce n'est pas encore assez de l'enseigner, ains le faut enseigner en la pure parole de Dieu, & non pas en traditions humaines & fausse doctrine. Car autrement il n'y auroit point de differēce, entre les vrais & les faux prophetes, & les vrais & faux Docteurs, & Pasteurs, & Euesques, & Prestres, & les Ministres de Iesus Christ & de l'Antechrist. Car il faut prendre de la doctrine, la premiere differēce qui doit estre mise entre les vns & les autres, veu qu'elle est le premier & le principal fondement de tout le ministere de l'Eglise.

¶ Des conditions, auxquelles Dieu a obligé tant les Ministres que leurs auditeurs, en la promesse qu'il a faite à son Eglise, de la perpetuité du ministere qu'il a ordonné en icelle: & du moyen pour cognoistre, si Dieu ou le diable parlent par la bouche des homes.

H.j.

POVR ceste cause, quand le Seigneur a fait promesse à son Eglise, du perpetuel ministere qu'il a dressé en icelle, il a dit notamment, que luy-mesme susciteroit les Prophetes & Ministres, qu'il constituerait en iceluy, & qu'il les prendroit de son peuple mesme, & qu'il mettroit sa parole en leur bouche, & qu'ils feroient tout ce que il leur commanderait. Et commande qu'ils soyent ouys à ceste condition, & non autre. Et comme il menace de grieue punition, les Prophetes & les Ministres, qui proposeront autre doctrine que la sienne, & ceux semblablement qui les oyent & suyuent, ainsi il menace d'exterminer, ceux qui n'oyent & ne suyuent pas ceux qui parlent en son nom. Et pource il se plaint par Ieremie, des Prophetes qui couroyent & n'estoyent pas enuoyez, & qui preschoyent leurs songes, au lieu de sa parole, & desroboient sa parole à son peuple: & si se vantoyent neantmoins de parler au nom du Seigneur, & d'estre la bouche d'iceluy. A celle fin donc qu'on puisse discerner entre les bouches, par lesquelles Dieu, ou le diable parlent, il faut venir à cest examen de doctrine, par la pure parole de

le de Dieu. Car nous ne pouuons douter, que la bouche en laquelle elle resonnera, ne soit la bouche de Dieu, & qu'il ne parle par icelle, cōme il a parlé par ses sainctes Prophe-
tes & Apostres: lesquels pour ceste cause sōt appelez la bouche de Dieu, & ont peu dire en verité, Le Seigneur a dit, & le Seigneur, & la bouche du Seigneur a parlé, quand ils ont parlé en son nom.

*¶ Que ceux qui osent proposer en l'Eglise autre doctri-
ne que celle des saintes Escritures, s'attribuent plus
d'authorité que Iesus Christ n'en a voulu prendre, &
qu'il n'en a esté donné, non seulement aux Apostres,
mais aussi aux Anges mesmes.*

C H A P. X V I.

POVR ceste raison Iesus Christ mesme
a dit de foy, Ma doctrine n'est pas miē- Iean 7.
ne, mais de celuy qui m'a enuoyé: & Je
ne suis pas venu de moy-mesme, mais ce-
luy qui m'a enuoyé est veritable, & ne suis
pas venu pour faire ma volonté, mais de ce-
luy qui m'a enuoyé. Et pour monstrier que
ainsi estoit, il n'a pas demādé qu'on s'en soit Iean 7.
tenu à son seul tesmoignage, non obstant
qu'il fust plus que suffisant, mais en a aussi
H.ij.

voulu faire apparostre, par les tesmoigna-
 ges tât de Moyse que des autres Prophetes,
 auxquels il s'est soumis, & à l'examē desquels
 il a voulu que sa doctrine fust esprouuee: ad-
 joint aussi les œuures diuines, par lesquelles
 il en a rendu tesmoignage. Puis donc que le
 propre fils de Dieu, qui est le Prince des Pro-
 phetes & des Pasteurs, n'a rien voulu dire de
 soy-mesme, sinon ce qu'il a ouy & appris
 du Pere, & a voulu soumettre sa doctrine à
 l'examen des saintes Escritures, qui osera
 entreprendre d'auantage en l'Eglise, & qui
 voudra estre creu en icelle à autre cōdition?
 Car les hommes pecheurs, de quelque estat
 ou qualité qu'ils soyēt, seront-ils, en cest en-
 droit, plus priuilegez, que le propre fils de
 Dieu, ou que les Anges celestes? Car S. Paul
 mōstre qu'il n'y a ni Apostres, ni Anges, qui
 ne soyent subiets à cest examen. Car quand
 il ne veut point, non seulement que luy-mes-
 me soit creu ne receu, mais aussi vn Ange
 du ciel, s'il apporte & annonce autre Euan-
 gile, que celuy qu'il a annoncé au parauant,
 ains qu'il soit en malediction & execration:
 il declare bien, de quelle autorité est l'Euan-
 gile & la parole de Dieu, & qu'il faut que les
 Anges mesmes y soyent suiets, veu qu'ils
 sont

Iean 10.

Gal. 1.

font seruiteurs du mesme maistre & Seigneur, auquel to^r les vrais Ministres de l'Eglise seruent, & non pas seigneurs ne de luy, ne de son Eglise: comme aussi leur nom le declare & les en admōeste. Car Ange signifie messager, qui est enuoyé, pour annoncer & faire ce qu'il a en charge. Et s'il est enuoyé, il s'ensuit biē que celuy qui l'enuoye, est plus grand que luy. Pour ceste cause, les Anges ne dedaignent point de se recognoistre seruiteurs de Dieu, en mesme seruiice & ministere, que les autres seruiteurs & Ministres, desquels il se fert en son Eglise, & d'estre leurs compagnons: comme l'Ange parlant à sainct Iean en l'Apocalypse, nous en rend certain tesmoignage, quand il luy dit, refusant d'estre adoré de luy, Garde-toy de le faire. Car ie suis seruiteur avec toy, & avec tes freres les Prophetes, & avec ceux qui gardent les paroles de celiure: Adore Dieu.

Apo. 19.
22.

¶ Pourquoi les Ministres de l'Eglise sont appelez Anges en l'Escriture: & comment d'Anges ils peuent deuenir diables, & estre la bouche de Dieu & la bouche du diable: & du regard qu'il conuient auoir en cela.

H. iij.

A CESTE cause les Ministres de l'Eglise, sont aussi appelez Anges, non seulement en ce mesme liure, mais aussi par Malachie. Parquoy comme ils sont compagnons des Anges, & vrais Anges de Dieu, quand ils sont tels qu'ils doyuēt estre, & qu'ils executent fidelement leur charge: par le contraire, s'ils sont autrement, d'Anges ils se font diables, & le semblable leur aduient, qu'aux Anges qui sont trebuschez de leur estat, & sont deuenus diables, à cause qu'ils se sont destournez de leur office. Et pourtant au lieu de les appeler Anges, nous les appelons diables: ou s'ils sont encore nommez Anges, ce n'est pas sans queuē. Car ils sont appelez, ou mauuais anges, ou anges de Satā, & du diable: assauoir, messagers de l'aduersaire de Dieu & de son Eglise. Ce n'est donc pas de merueille, si Iesus Christ a dit à ses Apostres, parlant de Iudas, l'un de vous est diable. Car quand il a esté appelé par Iesus Christ, en l'estat d'Apostre, il a esté comme eleué en l'ordre & en la dignité des Anges. Et pource quand il s'en est destourné, & qu'il en est decheu, il est deuenu vn vray diable. A ceste cause saint Bernard dit à ce mesme

Apo. 2. 3
Mal. 1.

2. Cor.

12.

Mat. 25.

9.

Iean 6.

Bern.
serm. de
passio.

me

me propos, Comment es-tu cheute du ciel, estoille iournalle qui leuois de matin? Tu es apparu glorieux és delices de paradis, estant compagnon des bourgeois du ciel, & cōuié au banquet de la parole diuine: comment es-tu réputé entre les enfans de tenebres? Toy, qui estois nourri en choses aromatiques, pourquoy as-tu embrassé les fients? Alors ta famille, ô Christ, a esté nettoyée, quād celuy qui estoit souillé est sorti de l'assemblée de la cōpagnie Angelique. Ce n'est donc pas fans bōne raison, que Iesus Christ a donné le titre de diable, à ce traistre & apostat. Car il luy conuenoit beaucoup mieux qu'à saint Pierre, lequel a neantmoins esté appelé Satan par Iesus Christ, quād il l'a voulu destourner d'aller en Ierusalē, pour souffrir ce qu'il deuoit souffrir pour nous: non obstant que saint Pierre le faisoit, comme on dit communément, à bonne intention. Ce neātmoins cela n'a point empesché, que Iesus Christ ne luy ait dit, Va-t'en arriere de moy, Satan. Car tu n'entens point les choses de Dieu. Et en cela il nous a monstré, cōment nous deuons iuger des hommes, & de leur autorité, en matiere de religion. Car quand saint Pierre a parlé par l'Esprit de

Matt. 16.
H.iiij.

Matt. 16.
Iean 6. Dieu, en la confession qu'il a faite de Iesus Christ, non seulement en son nom, mais aussi de tous ses compagnons, Iesus Christ l'a appelé bien-heureux, & luy a rendu tesmoignage, que celle cōfession ne procedoit pas de la chair ne du sãg, c'est à dire, du sens charnel d'iceluy, mais de la reuelation du Pere celeste. Et puis tantost apres, quand il a parlé de son propre sens, suyuant sa raison humaine, & non l'Esprit de Dieu, Iesus Christ l'a appelé, Satã. Ce neantmoins, c'est tousiours ce mesme Pierre, quant à sa personne: mais non pas quant à l'esprit, duquel il est mené, & par lequel il parle. Il ne nous faut donc pas tãt regarder qui est celuy qui parle, qu'il nous faut considerer, que c'est qu'il dit, & iuger par cela, si Dieu parle par la bouche d'iceluy, ou si l'homme parle de soy-mesme, & le diable par luy.

¶ Qu'il n'y a non plus de raison de tenir les faux pasteurs pour vrais Ministres de l'Eglise, à cause que ils ont esté constituez en ce ministere, que de tenir Judas pour Apõstre, à cause qu'il l'a esté, & les diables pour Anges celestes, à cause qu'ils ont esté creéz Anges.

CHAP. XVIII.

AV MOYEN dequoy il no^r faut tous-
 iours reuenir à ceste parole reuelée du
 ciel, voire mesme quād nous aurions
 à faire aux Anges, si nous voulons suyure la
 regle que Dieu nous a dōnée en tel cas, par
 S. Paul. Car si les Anges mesmes, qui ont e-
 sté creez de Dieu, Esprits celestes & diuins,
 sont tellement decheus de leur premier e-
 stat, que d'Anges ils sōt deuenus diables, &
 sont tombez en vn estat, du tout contraire
 à celuy auquel ils ont esté creez, nous pou-
 uons bien entendre, si le semblable peut
 point aduenir aux hōmes, si grans & si ex-
 cellens, & si haut montez qu'ils puissent e-
 stre. Car ils ne peuuent pas estre plus qu'An-
 ges. Et l'exemple que nous auons en Iudas,
 nous deuroit suffire pour tous. Car pou-
 uoit-il estre appelé en estat plus grand, &
 plus excellēt que celuy d'Apostre? Car ceux
 qui y sont appelez, representent la person-
 ne du Fils de Dieu, comme s'ils tenoyent le
 lieu d'iceluy: comme nous en pouuons iu-
 ger, par le tesmoignage d'iceluy-mesme,
 quand il dit à ses Apostres, Comme mon Iean 29.
 Pere m'a enuoyé, aussi ie vous enuoye. Et
 s'il est question de la vocation de Iudas, qui

Mat. 10. l'a eleu & appelle, & cōstitué Apostre? N'est-
 Marc 3. ce pas Iesus Christ mesme, qui a eleu & ap-
 Luc 6. pelé les autres, ausquels il a esté adioint cō-
 pagnon, voire mesme apres auoir passé tou-
 te la nuit en oraison? Ceneantmoins cela
 n'a point empesché, que finalement il ne soit
 Mat. 26. deuenu apostat, & qu'il ne se soit reuolté cō-
 Marc 14. tre son maistre. Puis dōc qu'ainsi est, doit-il
 Luc 22. auoir autant d'autorité en l'Eglise, estant
 Iean 13. deuenu apostat & traistre, qu'il luy en auoit
 Aēt. 1. esté donné, cependant qu'il estoit Apostre,
 & qu'il en faisoit l'office? N'y auroit-il pas
 tout autant de raison en cela, comme qui di-
 roit, que les diables doyent maintenant au-
 tant estre tenus pour Anges celestes, que
 quād ils l'estoyent encore, auant leur cheur-
 te, & que ceux le sont encore, qui sont de-
 meurez fermes en leur estat?

*¶ Qu'il ne faut pas, pour faire bon iugemēt & examen
 des Ministres de l'Eglise, seulement considerer à
 quel estat ils ont esté appelez, mais aussi à l'execu-
 tion d'iceluy, ne quels ils ont esté au parauant, mais
 quels ils sont presentemēt, & quels sont leurs fruiets.*

C H A P. L X I X.

IL NE nous faut donc pas seulement con-
 siderer, quels ceux-la ont esté, ausquels
 nous auons à faire, & à quel office ils ont
 esté

esté appelez, & qu'ils ont dit ou fait au paravant, mais aussi quels ils sont à present, & que c'est qu'ils disent & font, & cōment ils exercent & executent leur office. Car puis que Iesus Christ, parlāt du moyē par lequel il faut iuger des vrais & faux prophetes, a dit, qu'on les cognoistra par leurs fruiets, il faut tousiours iuger par iceux, quels arbres ils sont, ou bons ou mauuais. Car comme il le dit en ce mesme passage, On ne cueille pas les raisins des espines, ne les figues des chardons. Car les hōmes ne sont pas immuables comme Dieu, mais tāt muables, qu'ils chāgent d'heure à heure, & plu-
 tost de bien en mal, que de mal en bien. Et pourtāt Irenee dit à ce mesme propos, Cely sera disciple parfait & semblable au pere de famille, qui met hors de son thresor les choses nouvelles & vieilles. A cause de quoy, il faut obeir aux Prestres qui sont en l'Eglise, ie di à ceux qui ont la succession des Apostres, comme nous l'auons mōstré, qui ont receu selō le plaisir du Pere, avec la succession de l'office d'Euesque, le don certain de verité. Il monstre biē par ces paroles, en quoy gist principalement la succession, & que ce n'est pas pour raison du lieu qu'un

Matt. 7.

Mal. 3.

Pse. 102.

Iren. lib.
4. cap. 43

chacun peut tenir en l'Eglise, & pour auoir succedé aux personnes qui y ont esté au par auant, mais que c'est en la succession de la verité, & des dōs de Dieu, desquels ils ont esté ornez. Et pource il dit de ceux qui ne succedēt point en ceste maniere, qu'ils sont eslōgnez de la principale succession, & qu'il les faut tenir pour suspects, ou comme here tiques & de mauuaise sentence, ou comme schismatiques & orgueilleux, & qui se plai sent à eux-mesmes, ou comme hypocrites, qui font cecy pour cause du gain & de vai ne gloire. Et puis au chapitre suyuant, apres qu'il a parlé de ceux qui estoient tenus de plusieurs pour Prestres, & seruoÿēt à leurs voluptez, & n'auoyent point la crainte de Dieu en leurs cœurs, il dit, Il vous faut donc deporter & abstenir de tous tels personna ges, & vous adioindre à ceux, lesquels, com me nous l'auons dit au parauant, gardent la doctrine des Apostres, & proposent avec l'ordre de Prestrise la parole saine, & sōt de conuersation qui est sans scandale, pour la confirmation & la correction des autres. Et derechef, Là donc ou les dons du Seigneur font mis, il faut là apprendre la verité vers ceux vers lesquels est la succession de l'Egli se qui

Ire. li. 4.
cap. 45.

se qui est des Apostres, & cela appert qui est sain, & qui ne peut estre reprouué de la parole. Car ceux-cy gardēt nostre foy qui est en Dieu, qui a tout fait, & augmentent l'amour qui est enuers le Fils de Dieu, qui a fait tant de dispositions pour nous, & nous exposent les Escritures sans danger, & ne blasphement point Dieu, & ne deshonnorent point les Patriarches, & ne mesprisent point les Prophetes. Et puis apres il dit, qu'il a ouy d'un certain Prestre, qui l'auoit ouy de ceux qui auoyent veu les Apostres, & qui auoyent esté enseignez d'iceux, que la correction & reprehension des Escritures suffisoit aux anciē, au regard des choses qu'ils auoyent faites sans le conseil de l'Esprit. Il veut dire par cela, que le Seigneur a reprins es sainctes Escritures, ceux qui ont fait quelque chose contre sa volōté & sa Loy, de quelque estat & saincteté que ils ayent esté, sans auoir regard aux personnes, comme il le mōstre par plusieurs exemples, lesquels il allegue à ce propos. Et dit cela, afin qu'on ne suyue pas les vices des grāds & saincts personnages, mais leurs vertus, & qu'on mette la succession à iceux, en ce que ils ont fait selō leur office, & non pas au con

traire. A ceste cause il ne no⁹ faut pas demeu-
 rer arrestez aux personnes, mais à ce que
 Dieu approuue en icelles, & en reietter ce
 qu'il condamne, & considerer les change-
 mens qui leur peuuent aduenir. Car com-
 me il aduiet souuent, que ceux qui ont e-
 esté desuoyez, reuiennent en la droite voye,
 comme nous en auōs l'exemple en S. Paul:
 ainsi il aduiēt souuentefois, q̄ ceux qui ont
 esté au bon chemin s'en desuoyent, comme
 nous en auons l'exemple en Iudas. Nous a-
 uons donc icy deux exemples bien contrai-
 res. Car Iudas d'Apostre est deuenu apostat,
 & traistre & persecuteur de Iesus Christ son
 maistre: & saint Paul, de Pharisiē & de per-
 secuteur & blasphemateur, est deuenu Apo-
 stre de Iesus Christ, & Pasteur de l'Eglise d'i-
 celuy, de laquelle il a esté persecuteur. Puis
 donc qu'ainsi est, comme l'estat premier, du
 quel Iudas a esté, ne baille non plus d'autho-
 rité à celuy duquel il s'est mis puis apres, que
 s'il n'auoit iamais esté Apostre, ains le rend
 tant plus execrable, & deuant Dieu & deuāt
 les hommes, ainsi l'estat premier, duquel S.
 Paul a esté, n'empesche point la dignité &
 l'authorité d'Apostre, de laquelle Dieu l'a or-
 né, ains en est rendue beaucoup plus admira-
 ble,

Act. 9.

Act. 1.

Act. 1. 9.

Gal. 1.

Phil. 3.

1. Tim. 1.

ble, entât que la vertu & puissance & la grace & la misericorde de Dieu, s'y est manifestée plus grâde. Il faut donc qu'en l'examen duquel nous parlons, nous regardions principalement à la chose presente, veu que nous sommes tant de fois admōnestez és saintes Escritures, non seulement qu'il doit venir beaucoup de faux christes & de faux prophetes & seducteurs, mais aussi qu'ils sortiront de l'Eglise mesme.

¶ Des masques de l'Eglise, desquelles les faux prophetes & les heretiques & faux pasteurs se masquent: & de leur apostasie, & de l'issue d'icelle: & de la difference qu'il y a entre les loups & les mercenaires.

C H A P. X X.

ACESTE cause Iesus Christ dit notamment des faux prophetes, qu'ils viennent en habit de brebis. En quoy il nous donne bien à entendre, qu'ils se couurent du mâteau de l'Eglise, & de la masque d'icelle. C'est aussi la cause pourquoy saint Paul, ayant admōnesté les Ministres de l'Eglise d'Ephese, de se prendre garde à eux & à tout le troupeau, leur amene quât & quât la raison qui les doit le plus esmouuoir, à fai

Matt. 7.

re ce dequoy il les admōneſte. Car il les ad-
 uertit du danger auquel eux & leur trou-
 peau ſeront, & par quel moyen, afin qu'ils y
 puiſſent mieux obuier & remedier. Et pour
 ce il dit. Car ie ſay cela, qu'apres mō depart,
 il entrera parmi vo^{us} des loups, qui vous gre-
 ueront, n'eſpargnans point le troupeau. Et
 ſe leueront d'entre vous-mesmes, des hom-
 mes annonçans choſes peruerſes, pour atti-
 rer les diſciples apres eux. Pourtant veillez,
 ayans ſouuenāce, que par trois ans nuit &
 iour, ie n'ay ceſſé d'admōneſter avec larmes
 vn chacun. Il ne dit pas, que ces loups vien-
 dront, mille & cinq cens ans apres ſon de-
 part, mais donne bien à entendre, que ce ſe-
 ra incontinent apres, & durāt la vie de ceux
 auxquels il parloit. Ce poinct eſt bien à no-
 ter, pour ceux qui ſe veulent ſeruir des paſſa-
 ges qui font mention des faux prophetes,
 contre les Miniſtres qui preſchent aujour-
 d'huy purement l'Euangile, comme ſi de-
 uāt leur venue les choſes predites en iceux,
 n'eſtoyēt point encore aduenues. Parquoy
 puis que nous ſommes aduertis en tant de
 lieux, non ſeulement que beaucoup de faux
 prophetes & ſeduc̄teurs deuoyent venir au
 monde, voire meſme deſia dēs le temps des
 Apoſtres,

Apostres, il faut diligemment aduifer, qui sont ceux, qui s'appelans Ministres de l'Eglise, suyuent de plus pres les pas & la doctrine des Apostres, ou celle des faux prophetes & heretiques, qui sont ven^s apres eux, & leurs façons & mœurs: & si ceux qui ont esté tenus & cōdamnez pour heretiques, ont esté heretiques ou non. Semblablement saint Paul ne dit pas, que ces loups, desquels il a prophetisé, seront hommes estrangers & incognus, ains qu'ils sortirōt de l'Eglise mesme, voire mesme d'entre les Ministres d'icelle. Et comme ils sortiront de l'Eglise, ainsi en sera-il des disciples, qui les suyuront, lesquels ils desbaucheront. Et par ainsi tant les maistres que les disciples, seront apostats de l'Eglise. Sur quoy nous auons à noter, que comme ceux sont tenus en l'Escriture pour vrais Prophetes & Pasteurs, qui sont tels que ie les ay descrits par cy deuant: ainsi sont appelez loups en icelle, ceux qui ne se contentent pas de ne point paistre le troupeau, de la pasture de la parole de Dieu, & de ne faire point entier office de Pasteurs, ains empoisonnent les ames, par fausse doctrine, & en sont meurtriers, comme les loups des brebis. Et ceux sont tenus pour mercenai-

I. j.

res, qui nonobstant qu'ils n'enseignent pas fausse doctrine, toutesfois ils n'ont point de soin, ne de la gloire de Dieu, ne des brebis, mais seulement de leur gloire & de leur vêtre, & de leur gain & profit, de sorte qu'ils ne seruent que pour ce regard. Et pource ils ne s'acquittent iamais fidelement de leur charge, à cause qu'ils n'ont point de bonne conscience, & ne regardēt point à la fin principale, pour laquelle le ministere de l'Eglise est institué du Seigneur, ains en font cōme d'un art & d'un mestier mechanic, auquel ils trauaillent, non pas pour seruir à Dieu ou à son Eglise, mais seulement à eux-mesmes. Parquoy quand ils n'y trouuēt pas ce qu'ils y cherchent, ains le contraire, ils l'abandonnent. Mais iacoit que tels mercenaires ne puissent estre tenus pour bons pasteurs, selon le tesmoignage de Iesus Christ, toutesfois ils ne sont pas du tout si dangereux, ne tant à craindre que les loups. Si est-ce neantmoins qu'il se faut songneusement donner garde, & des vns & des autres. Pour ceste cause, l'Esprit de Dieu nous en donne tāt de marques, afin que nous-nous en puissions mieux garder.

J. Que

¶ *Que c'est que l'Antechrist & son regne: & de la venue d'iceluy: & quād il a commencé son bastiment, & pourquoy il est appelé secret, en l'Escriture.*

C H A P. X X I.

ET P O U R T A N T il a admonnesté l'Eglise de bōne heure, de la venue de l'Antechrist, comme nous en pouuōs iuger par le tesmoignage de S. Jean, qui disoit desia de son temps, Le dernier tēps est, cōme vous auez ouy que l'Antechrist viendra: dés maintenant mesme il y a plusieurs Antechrists: dōt nous cognoissons que c'est le dernier tēps. Il appelle icy du nom d'Antechrist tous les sedueteurs & faux prophetes, qui se sont eleuez contre la pure doctrine de l'Euangile de Iesus Christ: à cause que quād l'Escriture parle de l'Antechrist, elle le considere, non pas comme vn homme seul, qui doit faire les choses qui sont escrites de ce fils de perdition, ainsi que plusieurs l'ont pensé & le pensent encore, par grād' erreur: qui est cause que beaucoup de gens se trompent grandement, touchant ce point, & principalement en l'Eglise Romaine. Nous deuons donc entēdre, que quand l'Escriture parle de l'Antechrist, elle entēd par iceluy,

I. ij.

1. Iean. 2

2. Thef.

2.

non pas vn certain homme, comme ie l'ay maintenant touché, qui se doit esleuer contre Iesus Christ, & s'opposer à luy & à son Eglise, pour quelque peu de temps: mais vn regne qui se doit dresser peu à peu, par ceux la qui se destourneront de la pure doctrine de l'Euangile, & se reuolteront contre Iesus Christ & son Eglise, & neantmoins voudrôt tousiours estre ten^z pour Chrestiens, & pour vrais membres de l'Eglise, voire pour les principaux, & pour les gouuerneurs d'icelle, voire pour l'Eglise mesme. Et pourtāt l'Escriture le nous propose, cōme vn corps cōposé de plusieurs mēbres: lequel a sō chef, qui a la principale dignité & puissance en ice luy, cōme vn Roy en vn royaume. Et pourautāt qu'vn Roy ne vit pas tousiours, & ne peut estre de si longue durée qu'vn Royaume, l'Escriture a la coustume de signifier par vn Roy, tous ceux qui sōt chefs d'vn mesme royaume, & succedent l'vn à l'autre, cōme si ils n'estoyēt to^z qu'vn, ainsi que le royaume duquel ils sont Rois. Voila pourquoy Daniel prophetizant des Monarchies & Empires du monde, en parle comme si vn chacun d'iceux n'auoit qu'vn seul Roy. Mais il les compréd tous en vn, pour la raison que
i'ay

j'ay maintenant exposée, selon les Royau-
 mes, esquels ils ont regné. Ainsi est-il par-
 lé en l'Escriture de l'Antechrist & de son
 Royaume, & de la grâde paillarde de Baby-
 lone, par laquelle il est signifié en l'Apoca-
 lypse. Et cōme les autres Royaumes & Em-
 pires, ont cōmencé peu à peu, & puis se sont
 esleuez & augmētez, iusques à leur plus hau-
 te grâdeur & pleine vigueur: & sont puis di-
 minuez peu à peu, & finalement ont esté du
 tout abolis: ainsi parle S. Paul des commen-
 cemens & accroissemens, & de la decaden-
 ce & ruine du regne de l'Antechrist: lequel
 il appelle mystere, c'est à dire, secret: à cause
 qu'il n'a pas esté basti si soudain & si euidem-
 ment, que les hommes s'en soyent facile-
 mēt & incontinent apperceus: mais si secret-
 tement, & par tant subtils moyens, & avec
 de si beaux fards, & si belles masques de la
 vraye Eglise, que les plus sauaus, & plus sa-
 ges, & les plus vertueux, & plus saïets mes-
 mes, ne s'en sont sçeu prendre garde, ains y
 ont esté deceus eux-mesmes, sans s'en apper-
 cevoir. Pour raison de quoy S. Iean en l'A-
 pocalypse parlant de ce royaume, & princi-
 palement du chef d'iceluy, sous le nom de
 la grâde paillarde & ribaude de Babylone,

Apo. 17.

2. Thef.

2.

Apo. 17.

I. iij.

dit, qu'elle a escrit au front, Myftere. Puis donc qu'ainfi est, tous ceux qui depuis l'aduenement de Iefus Christ, & depuis la predication de l'Euangile, se font deftrouyez de la saine doctrine, & de l'vnion de la vraye Eglise, & qui l'ont troublée & opprimée, sous quelque titre que ce soit, ont tous esté membres de tout ce grand corps de l'Antechrist: lesquels se font tous aidez à bastir & dresser ce regne d'iniquité.

¶ Des apostats de l'Eglise, edificateurs du bastimēt du regne de l'Antechrist: & du temps d'iceluy: & des causes pourquoy ils sont appelez Antechrists, & que c'est que les derniers iours & les derniers temps, es sainctes Escritures.

C H A P. X X I I.

OR CE bastiment a desia commencé du temps des Apostres: & les premiers apostats de l'Eglise, & les faux prophetes & seducteurs qui en sont sortis, ont esté les premiers fondateurs & edificateurs d'iceluy, qui ont commencé la besongne: laquelle a puis apres esté menée à chef, iusqu'à ce q̄ l'edifice ait esté eleué en sa plus haute grandeur & pleine vigueur. Parquoy
 ON

On les peut à bon droit comparer, aux edificateurs de la Tour de Babel, & de Babylo Gen. 11. ne, la cité contraire à la sainte cité de Ierusalem celeste, qui est l'Eglise de Dieu. Car au lieu de trauailler en l'edifice de la maison de Dieu, ils ont trauaillé à celuy de la synagogue de Satan & de l'Antechrist. Pour ceste raison, S. Jean les a appelez Antechrists, & a dit notamment d'iceux, Ils sont sortis d'entre nous: mais ils n'estoyent point d'entre nous. Car s'ils eussent esté d'entre nous, ils fussent demeurez avec nous: mais c'est afin qu'il fust manifeste, que tous ne sont pas d'être no^o. Et puis pour mieux descouuoir aux fideles, ce regne d'iniquité, saint Paul les aduertit du temps, non seulement auquel il doit commencer, mais aussi auquel il doit estre eleué en son plus haut degré, & en son plus grand triomphe: & puis cōment il doit venir en decadence, & puis prendre fin. Et pource il dit, parlant du second aduenemēt 2. Thef. 2. de Iesus Christ, Ce iour-la ne viēdra point, que premierement ne soit aduenue la reuolte, & que l'homme de peché ne soit reuelé, le fils de perdition: qui s'oppose & s'esleue contre tout ce qui est renommé Dieu, ou qu'on adore, iusques à estre assis comme

Dieu, au temple de Dieu, se montrant soy-mesme qu'il est Dieu. S. Paul nous admoneste icy pour le premier, qu'il deuoit aduenir vn reuoltement en l'Eglise Chrestienne, entre le premier & le second aduenemēt de Iesus Christ: lequel espace de temps, les Prophetes & les Apostres appellēt, les derniers iours & les derniers temps, à cause que tout ce qui auoit esté predit de Iesus Christ par les Prophetes, & de la restauration de l'Eglise par luy, & de la reparation & redemption du genre humain, a esté accompli & consommé en luy & par luy, comme luy-mesme en a rédu tesmoignage en la croix, bien peu auant qu'il ait rendu l'esprit, comme S. Iean le tesmoigne. Et pource S. Paul appelle aussi ce temps-la, la plenitude & accomplissement des temps. Ils sont aussi appelez de ce nom, à cause qu'en ce temps-la, Dieu a parlé aux hommes, & s'est manifesté à eux, non seulement par ses Prophetes, qui n'ont esté que seruiteurs, mais par sō propre Fils, comme en propre personne, par lequel il a mis & l'Eglise & le ministere d'icelle, en l'estat auquel il a voulu qu'elle demourast, & fust entretenue & conseruée, iusques à la consommation du mōde. Et par mesme moyē
il a mis

Isa. 2.

Mich. 4.

1. Tim. 4.

2. Tim. 3.

1. Iean 2.

Heb. 1.

Ioel 2.

Act. 2.

Iean 19.

Gal. 4.

il a mis la dernière clause à la doctrine qui doit avoir lieu en icelle, & qu'elle doit s'y-
ure.

¶ Du ministère de saint Jean Baptiste, & de l'excellence d'iceluy: & en quoy il est semblable & différent à celuy des Prophetes.

C H A P. X X I I I.

ET P O U R C E il a dit luy-mesme, que tous les Prophetes & la Loy ont prophetisé iusques à Jean, c'est à dire, que leur ministère a duré iusqu'à la venue de S. Jean Baptiste, lequel Iesus Christ a appelé, plus que Prophete, affermant qu'il n'en est point issu, entre ceux qui sont nais de femme, aucun plus grand que luy: toutesfois celui qui est moindre au Royaume des cieus, est plus grand que luy. Il baille ces titres à S. Jean Baptiste, non pas le comparant en sainteté, avec les Prophetes, qui ont esté deuant luy. Car il en a bien esté d'autant saints que luy, voire mesme qui ont esté sanctifiez dès le ventre de leur mere, comme luy, ainsi que il est escrit notamment de Jeremie. Et s'il est question de la sainteté d'Elie, auquel saint Jean est comparé, tant par l'Ange, qui a an-

Mat. ii.
Luc 16.

Jerem. i.
Luc 1.
Mat. ii.
17.

noncé la natiuité d'iceluy, q̄ par Iesus Christ
 mesme, elle a esté fort grande. A cause de-
 quoy sainct Iaques, voulant monstrier com-
 ment la priere du iuste avec efficace vaut
 beaucoup deuant Dieu, nous propose l'exé-
 ple d'iceluy, à la priere duquel le ciel a esté
 clos, sans dōner pluye, & la terre est demeu-
 rée infertile, l'espace de trois ans & six mois,
 & puis a esté ouuert, & a donné pluye, & la
 terre a esté rendue fertile, & a produit ses
 fruiets. Semblablement il ne l'a pas compa-
 ré avec les autres Prophetes, pour raison
 des miracles. Car, comme les Euangelistes
 le tesmoignent, sainct Iean n'en a point fait.
 Parquoy en cest endroit, il est beaucoup
 moindre, non seulement que Moyse, mais
 aussi que plusieurs autres Prophetes, & nō-
 mēment qu'Elie & Elisée, par les mains des-
 quels le Seigneur a fait de grās signes & mi-
 racles, voire iusqu'à ressusciter les morts. Et
 pourtant Iesus Christ a principalement re-
 gard, à ce que le ministere de sainct Iean Ba-
 ptiste a eu plus que cēluy de tous les autres
 Prophetes, entant qu'il a manifesté & mon-
 stré Iesus Christ de plus pres, & plus au def-
 couuert & claiemēt, que tous ceux qui ont
 esté deuant luy : de sorte que tous les autres
 Prophe-

Iaq. 5.

1. Rois
17. 18.

Mat. 14.

Exo. 7. 8
9. 10.1. Rois
17.

2. Rois 4

Prophetes n'ont esté, à comparaison de luy, que comme les estoilles les plus eslongnées du soleil leuât : & luy, comme l'estoille iour nalle qui le precede, & qui annonce qu'il est prochain à leuer, & comme l'aube du iour, qui le manifeste desia estre leué: non obstant qu'õ ne le voye pas encore. Car Iesus Christ, duquel il a esté messager, pour annoncer la venue & presence prochaine d'iceluy, est ce vray Soleil de iustice, duquel Malachie a prophétisé : comme aussi de saint Iean, son messager & precurseur. C'est aussi l'orient d'en haut, duquel pareillement Zacharie, pere de saint Iean, a fait mention en son Cantique.

Mal. 4.

Marc 1.

Luc 1.

¶ De la manifestation de Dieu par le ministere de Iesus Christ: & de la perfection en laquelle il a mis le ministere de son Eglise, & la doctrine qui doit estre proposée par iceluy.

C H A P. X X I I I.

Q V A N D donc Iesus Christ, ce vray orient & soleil de iustice, est apparu, & que Dieu s'est manifesté en chair en la personne d'iceluy, il a apporté avec soy toute lumiere, par laquelle il a osté le voile & l'obscurité qui estoit encore és figures &

ombres, & en la doctrine de la Loy & des Prophetes, de sorte qu'il ne faut plus attendre autre lumiere, ne illumination plus grande ne plus parfaite. Car qui la peut apporter plus grande, ne plus parfaite que le propre fils de Dieu, qui est luy-mesme la lumiere du monde, comme luy-mesme le tesmoigne, & pour raison de laquelle il a aussi appelé ses Apostres de ce nom & titre, à cause que leur charge est de la manifester aux hommes? Et pource il dit, que qui le suyura, ne cheminera point en tenebres. Car c'est le fils vnique, qui est au sein du Pere, lequel l'a déclaré & manifesté luy-mesme. Car comme il est escrit, Nul ne vit onc Dieu. Mais le Fils le nous a manifesté autant claiement & familièrement, cōme s'il nous auoit ouuert le cœur & le sein d'iceluy, pour le voir & le cognoistre, & celle grāde affectiō & amour paternelle qu'il nous porte, de laquelle Iesus Christ luy-mesme nous a rendu vn si beau tesmoignage, quand il a dit, que Dieu a tant aimé le mōde, qu'il a dōné son seul Fils: afin que quiconque croit en luy, ne perisse: mais ait la vie eternelle. Et pource il est escrit au commencement de l'Epistre aux Hebrieux. Dieu ayāt iadis parlé à nos Peres par les Prophetes,

Iea. 8. 9.
12.

Matt. 5.

Iea. 8. 1.

Iea. 1.

Iean. 3.

1. Iea. 4.

Heb. 1.

phetes, à plusieurs fois & en plusieurs manieres, a parlé à no⁹ en ces derniers iours par son Fils. Il nous propose icy en premier lieu vn seul Dieu, qui de tous tēps a parlé en son Eglise, laquelle est tousiours vne, comme aussi luy est tousiours vn. Et pourtāt ce mesme Dieu qui a parlé dès le commencement du mōde, & qui s'est manifesté specialemēt en l'Eglise d'Israel, est celuy-mesme qui a parlé & parle encore auiourd'huy en l'Eglise Chrestienne. Et pource il est icy dit, q̄ Dieu a iadis parlé: mais à qui? A nos peres: assauoir, à ceux qui ont precedé le premier aduenemēt de Iesus Christ en chair. Et par qui a-il parlé? Par les Prophetes. Et en quel temps, & par quels moyens? A plusieurs fois & en plusieurs manieres. Car il n'a pas parlé par les Prophetes seulement en vn temps, mais par longues successiōs d'années, iusqu'à la venue de Iesus Christ, descouurant tousiours peu à peu, & de plus en plus, le mystere & secret de la redemption du genre humain, qui deuoit estre faite par luy. Et pource il a parlé maintenant plus obscurément, maintenant plus clairement, & s'est manifesté à ses Prophetes, & le leur a reuelé, maintenant par ombres & figures, comme sous vn voi-

Nōb. 12.

le, & comme par vne nuée obscure, maintenant par paroles plus claires & par manieres plus descouuertes, & parlant aux vns face à face, & bouche à bouche, & aux autres par songes & par visiōs. Et en ces derniers iours à qui a-il parlé? A nous: assauoir, à tous ceux qui ont esté en l'Eglise de Dieu, du tēps que Iesus Christ a esté manifesté en chair, & à tous ceux qui ont depuis esté & sont & serōt en icelle, iusques à la consommation du mōde. Et par qui a-il parlé & parle-il encore à tous ceux-cy? Par son propre Fils. Dōt il s'ensuit, que puis qu'il a enuoyé le maistre & le Seigneur apres les seruiteurs, lequel, comme il est escrit en ce mesme passage, il a constitué heritier de toutes choses, & par lequel aussi il a fait les siecles: il ne faut point douter qu'il n'ait manifesté par luy tout son conseil & toute sa volonté, autant qu'il est de besoin aux hommes d'en sauoir, pour sa gloire & pour leur salut.

Heb. i.



LE TROI-

LE TROISIEME LIVRE.

De la defense que le Seigneur fait de rien adiouster ou diminuer en sa Loy: & comment il veut que les hommes dependent totalement de sa parole, & qu'ils se gouvernent par icelle, & non point par leur prudence humaine, & bonnes intentions.

CHAPITRE PREMIER.

VIS DONC QV'AINSI est, il nous faut conclurre, que la doctrine de Iesus Christ est si parfaite, qu'il n'y faut plus rien adiouster ne diminuer. Car s'il a esté dit de la Loy donnée par Moyse: Vous n'adiousteriez rien à la parole que ie vous commande, & ne osterez rien d'icelle: afin que gardiez les commandemens du Seigneur vostre Dieu, lesquels ie vous commande: nous pouuons bien estimer, que la doctrine de l'Euangile, laquelle Iesus Christ nous a apportée, qui est la perfection de la Loy, ne doit pas estre de moindre autorité, mais beaucoup plus grande. Parquoy on n'y peut rien changer, ni adiouster, ne diminuer, sans grand sacrilege & blaspheme, cõtre le propre fils de Dieu, & sans vne outrecuidance & arrogance vrayement diabolique: comme nous en pouuõs iuger, par le tesmoignage que nous

Deut. 4.

Rom. 10

auōs desia ouy de S. Paul, touchant l'autho-
 rité que l'Euangile a, non seulement par des-
 sus tous les Apostres, mais aussi par dessus
 Deut. 12. les Anges mesmes. Et pource il est encore
 escrit de la Loy en vn autre lieu, Vous ne fe-
 rez point selon tout ce que nous faisons icy
 aujour d'huy : c'est assauoir, vn chacun tout
 Deut. 12. ce qui semble droit à son auis. Et puis apres
 il adiouste, tout ce donc que ie vous cōman-
 de, vous le garderez pour le faire, & n'y ad-
 iousteriez rien, aussi n'en osteriez rien. Il faut
 bien noter, que Dieu ne veut pas que les hō-
 mes se gouuernēt par leur sens & entende-
 ment, & par leur raison & sagesse humaine,
 tant bonne intention qu'ils puissent auoir,
 ains qu'ils dependent de sa seule parole. Car
 ce n'est pas à nous de luy donner Loy, mais
 à luy de la nous donner. Ce n'est pas pareil-
 lement à nous d'ordonner du seruice que
 nous luy deuōs, & des moyēs par lesquels il
 veut estre serui & hōnoré par no^s, veu qu'il
 est nostre souuerain Seigneur & Pere, auq^l
 nous deuons toute suiuetion & obeissance.
 Parquoy c'est à luy de parler & de cōman-
 der, & à nous d'ouir & d'obeir, quand il par-
 le & commāde, & d'auoir les oreilles ouuer-
 tes & la bouche close, & les mains à l'œuure
 qu'il

qu'il commāde. Car s'il n'auoit ceste authorité par dessus nous, il ne seroit pas nostre Seigneur & maistre, ains nous serions par dessus luy, & le seruirions selon nostre volonté, non pas selon la sienne. Et par ainsi il faudroit qu'il endurast de nous, ce que le moindre du mōde ne voudroit & ne pourroit endurer, ou de son seruiteur ou de sa chambriere. Voila la religion à laquelle les bonnes intétions, qui ne sont point réglées par la parole de Dieu, menent les hommes.

¶ Des titres que le Seigneur donne par sa parole aux bonnes intentions des hommes, fondées sur leur prudence: & comment il ne seroit point de besoin qu'il eust donné aucune Loy, s'il se contentoit de leurs bonnes intentions.

C H A P . I I .

A F I N donc que son peuple eust meilleure souuenance de sa Loy, il a commandé, que tous eussent des franges sur les bords de leurs vestemēs à tousiours, qui leur fussent comme vn signe & memorial de sa volōté, laquelle il leur auoit déclarée par sa Loy. A cause dequoy il dit, Vous Nōb. 15. aurez dōc telles franges, afin que quād vous
K.j.

les verrez, il vous souuienne de tous les commandemens du Seigneur, & que les faciez. Vous n'entendrez point apres vostre cœur, ni apres vos yeux, apres lesquels vo⁹ faites fornication: à celle fin que vous-vous reduisiez en memoire, & faciez tous mes commandemens, & que soyez saincts à vostre Dieu. Le Seigneur admōneste son peuple par ces paroles, de trois vices qui sont ordinaires és hommes, & leur donne les remedes necessaires contre iceux. Le premier est, qu'ils sont fort enclins à mettre en oubly la doctrine, & qu'ils ne sont pas diligēs à l'estude d'icelle, pour l'imprimer en leur memoire, comme ils deuroyent. Parquoy ils n'ont pas seulement besoin d'estre esueillez par parole, qui resonne en leurs oreilles, mais aussi par signes visibles, qui leur soyēt proposez iournellement deuant les yeux, afin que la memoire leur en soit assiduelement raffreschie, & qu'elle demeure mieux imprimée en leur entendement. L'autre est, qu'il ne suffit pas d'ē auoir la cognoissāce & la memoire, si elle n'est mise en practiq & en effect. Le troisieme est, que l'entendement de l'hōme est tant arrogant & tant outre-cuidé, qu'il ne se peut contenter de la doctri

nc

Nom. 15

ne que Dieu luy propose . A ceste cause , apres qu'il a parlé de la souuenance qu'il veut que son peuple ait de tous ses commandemens , il adiouste , Afin que vous les faciez . Et puis il donne bride à la vanité & à l'arrogance de l'entendement humain . Car quand il dit , Vous ne regarderez point apres vostre cœur , il donne à entendre , que s'il ne la refrene , & s'il ne retiēt les sens des hommes , ils se ruerōt en toutes sortes de superstitiōs & erreurs , ausquels ils ne font q̄ par trop enclins . Au moyen dequoy il oppose pour le premier , leurs cœurs & leurs yeux à sa Loy , les rappelāt à icelle , & les admōnestāt , qu'il veut q̄ son peuple se cōtente de la regle qu'il luy a donnée , & qu'il n'y adiouste & n'y mesle rien de ses propres fictions & inuentions . Et puis il cōdamne pour choses vaines , tout ce que les hommes forgent de leur cerueau , de si belle apparence qu'il soit au iugement de la raison humaine . Et pour leur mieux donner à entendre en quelle detestation il l'a , il leur declare , que tout ce qu'ils font , n'est que fornication & adultere , cependāt qu'ils se gouuernent par leurs propres conseils & imaginations . Qu'ils se plaisent donc tant qu'ils voudront en leurs deuotions , en ser-

K.ij.

uant Dieu selon leur fantasie & raison humaine, & qu'ils s'estiment tant saints qu'il leur plaira: il leur denonce ouuertement que ils ne font autre chose, sinon qu'ils se souillent par fornications & adulteres spirituels, desquels ils sont tous pollus deuant luy. Et il a fait expresse mention des yeux, pour leur faire entendre que tant aigu qu'ils ayent l'esprit & l'entendement, toute la lumiere & clarté d'iceluy n'est que tenebres, si elle n'est esclairée par la lumiere de sa parole. Et pour tant l'Escriture, voulant signifier vn grand desordre & vne grande confusion, comme elle a este entre le peuple d'Israel, quand il n'auoit point de iuge ne de gouuerneur, dit, Iug. 21. qu'vn chacun faisoit ce que bon luy sembloit. Ainsi en sera-il en la religion, s'il est loisible à vn chacun de suyure ses deuotiōs, telles qu'il les se forgera en sa fantasie, & selon la volōté de son cœur, & non pas selon la regle de la parole de Dieu. Car si ainsi estoit, que Dieu approuuast tout ce que nous ferions, selon que bon nous sembleroit, suyuant nostre sens & entendement, & nostre prudence & raison humaine, il n'eust point esté de besoin qu'il eust iamais parlé aux hōmes, ne qu'il leur eust point donné de Loy.

Car

Car il les eust seulement falu laisser gouverner, & disposer des religions comme bon leur sembleroit. Et ainsi faisant, Dieu n'eust eu de besoin, sinon de leur dire pour toute loy, faites ce que bon vous semblera, & vous gouvernez selon vos bonnes intentions & fantasies. Mais il a fait tout au contraire : car il a defendu expressement aux hommes, de rien attenter en matiere de religion & de son seruice diuin, sinon par son expres cōmandement, comme i'en ay desia proposé les tesmoignages.

¶ De la perfection de la doctrine de la Loy : & comment il n'y a point de bonne intention ni de bonne oeuvre sans vraye Foy : ne de vraye Foy, sans certain fondement de la parole de Dieu, sur lequel elle soit fondée.

C H A P. I I I.

ET P O U R C E donnant sa Loy à son peuple, il n'a riē obmis, tāt petit soit-il, de toutes les obseruations qu'il a requises d'iceluy, qu'il ne l'ait declaré par parole expresse, & qu'il n'en ait ordonné tout par le menu. Au moyen dequoy nous pouuōs bien iuger qu'il n'a pas oublié les choses de

K.ijj.

plus grande importance, & les plus nécessaires au salut des hommes, & plus conuenables à sa gloire & à sa maiesté. Il est donc facile à iuger, cōbien les intentions des hommes peuuent estre bonnes, si elles n'ont certain fondemēt en la parole de Dieu, & si elles ne sont tousiours réglées par icelle. Car

Heb. 11. comme il est impossible de plaire à Dieu sans foy, ainsi tout ce qui est fait sans icelle,

Rom. 14 & hors icelle, est peché. Or est-il ainsi que la foy ne peut estre foy, mais seulement fantaisie, & folle opinion & imagination, si elle n'a la parole de Dieu pour son fondement.

Rom. 10 Car comme saint Paul le tesmoigne, la foy est donnée par l'ouye d'icelle: laquelle seule peut asseurer les consciences. Car si elles ne ont certain tesmoignage de la volonté de Dieu, & si elles ne sont bien asseurées, si ce qu'elles font plaist on desplaist à Dieu, elles demeurent tousiours en doute. S'il y a doute, il n'y a point de foy: car foy emporte tousiours certaine asseurance. Et pōurtant, foy & doute ne peuuent iamais estre ensemble, non plus que la lumiere & les tenebres. Donques s'il n'y a point de foy, là où il n'y a point d'asseurance, ne d'asseurance là où il n'y a point de certaine parole de Dieu, il s'en-

suis

suit bien, qu'il n'y a point de foy, là où il n'y a point de parole de Dieu, sur laquelle elle soit fondée. Et qu'il n'y ait point d'assurance, là où il n'y a point de parole de Dieu, il est trop euident. Car qui cognoist sa volonté, & qui nous en peut assurer, sinon luy-mesme? car comme il est escrit, qui cognoist l'Esprit du Seigneur, & qui a esté au conseil d'iceluy? Cōment cognoistrōs-nous dōc sa volōté, s'il ne la no^r reuele & manifeste luy-mesme? Et par quel moyē le fera-il, sinō par celuy qu'il a ordonné luy-mesme? Et changera-il tous les iours, à l'appetit & à la fantasia des hommes? Et en a-il point ordonné d'autre, sinon par sa parole? Je conclu donc necessairēmēt, que les hommes ne peuuent rien faire en foy, si leur foy n'a la parole de Dieu pour son fondement. Car s'il est autrement, c'est bastir en l'air, sans fondemēt, ou sur l'arene, & non pas sur la ferme pierre. Et comme il n'y a point de foy, là où il n'y a point de parole de Dieu, ainsi ie conclu, que là où il n'y a point de parole de Dieu, l'homme ne peut rien faire qui luy plaise, & qui ne soit peché, veu qu'il le fait sans foy, cōme ie l'ay desia prouué.

Isaie 40.
Rom. II.
1. Cor. 2.

¶ Des fruiçts des bonnes intentions, en tous peuples & toutes nations.

CHAP. IIII.

IL EST donc maintenant facile à conclurre, quelles bonnes intentions peuuēt estre, en ceux qui ne se gouernent point selon ceste parole. Samuel nous en rēd bon tesmoignage en la remonstrance qu'il fait à Saul, qui a suyui son propre conseil, & non pas le cōmandement qui luy auoit esté donné de Dieu contre les Amalechites. Cuides-tu, dit le Prophete, que le Seigneur prenne plaisir aux holocaustes & sacrifices, comme d'obeir à sa voix? Voila, obeissance vaut mieux que sacrifice: & escouter, vaut mieux que graisse de moutons. Car rebellion est comme le peché des deuins: & trāsgression est iniquité & idolatrie. Pourtant donc que tu as reietté la parole du Seigneur, il t'a aussi reietté, afin que tu ne sois plus Roy. Voila l'honneur que Dieu fait aux conseils & bonnes intentions des hommes, qui ne suyuent pas sa parole, les appelant, rebellion, magie, forcellerie & idolatrie. Et les exemples que nous en auons en tous peuples & toutes nations, qui n'ont point esté cōduits ne reglez
par

1. Sam. 15

par icelle, en leur religion, nous sont aufsi bons tefmoins, de ce que les hommes, voire les plus fauās, & les plus sages, & les plus vertueux & plus excellens, peuuent en telle maniere, s'ils n'y ont autre guide & adresse que de leur lumiere naturelle, & de leur raison & sagesse humaine. Car quel a esté l'estat de la religion en tout le monde, & entre tous peuples & nations, hors du peuple d'Israel, deuant l'aduenement de Iesus Christ? Y a-il eu peuple, ne natiō, qui ait suyui la vraye religiō, & qui au lieu d'icelle ne se soit addonné à toute superstition & idolatrie, & faux seruices, voire ceux-la mesmes, qui ont eu les plus grans & les plus fauās Philosophes de tous, & entre les mains desquels l'Empire de tout le monde a esté? Ce neātmoins ils ont tout fait à bonne intention. Mais qu'est-il aduenu aux Iuifs mesmes, incontinet que ils se sont destournez le moins du mōde, de la Loy que Dieu leur a donnée, & de la doctrine des Prophetes? Car en quoy ont-ils esté differens aux Payens, & aux plus grans idolatres qui ayent iamais esté au monde, voire iusques à faire passer leurs enfans par le feu, & les brusler & sacrifier en iceluy, cōtre l'expres commandemēt de Dieu: & tout

Leuit. 18

20.

2. Rois 23.
Iere. 32. à bonne intention, & pensans faire grand service à Dieu?

¶ Que la vraye sagesse du peuple de Dieu gist en la parole d'iceluy, & que hors icelle il n'y a que folie: & combien il luy a recommandé l'estude de sa Loy, tant en general qu'en particulier.

C H A P. V.

Deut. 4. **C** E N' E S T donc pas sans bonne cause, que Moÿse a dit, Voicy, ie vous ay enseigné les ordonnances & droitz, ainsi que le Seigneur mon Dieu m'a commandé: afin que faciez ainsi au milieu de la terre, en laquelle vous entrez pour la posseder: lesquels vous garderez & ferez. Car c'est vostre sapsience, & vostre intelligence deuant les peuples: lesquels orront toutes ces ordonnances, & diront, Certes ce peuple est sage & entendu: c'est vne gent grande. Et tantost apres, Et qui est la gent si grande qui ait ordonnances & iustes droitz, comme toute ceste Loy, laquelle ie propose aujourdhuy deuant vous? Nous voyons icy, que Moÿse tesmoigne, qu'il n'a rien proposé que le Seigneur ne luy ait commandé: & appelle la Loy & la parole de Dieu, la sapsience & intelligence

telligēce de son peuple. Dont il s'ensuit qu'il n'y a point de vraye sagesse, & principalement en matiere de religion, sinon ceste-cy: & que tout ce que les hommes entreprennent par leur prudence & raison humaine, ne fuyuans point le conseil de Dieu, lequel il a manifesté par sa parole, n'est que folie & fureur d'entendement. Parquoy ce n'est pas de merueille, s'il commande à son peuple tant souuent, & tant estroitement, de s'arrester du tout à sa Loy & à sa parole; sans s'en destourner aucunement, ni à dextre ni à fenestre, & s'il luy dit tant expressement, Ces paroles, lesquelles ie te commande aujour-d'huy, seront en ton cœur. Tu les reciteras à tes enfans, & parleras d'icelles, quand tu demeureras en ta maison, quand tu chemineras en la voye, & quand tu te coucheras, & quand tu te leueras. Et les lieras pour signes sur tes mains, & seront comme fronteaux escrits entre tes yeux. Aussi tu les escriras sur les entrées de ta maison, & en tes portes. Et en vn autre lieu, Au iour que tu auras passé le Iordain, tu t'esleueras & dresseras de grandes pierres, & les enduiras de chaux. Et escriras sur icelles les paroles de ceste Loy, les distingant & declarant bien.

Deut. 6.
11.

Deut. 17

*¶ Des choses que Dieu requiert pour l'entier estude
& l'entiere obseruation de sa Loy.*

C H A P. V I.

LE SEIGNEUR nous admoneste par ces paroles, de six poincts, tous biē dignes de noter. Le premier est, qu'il ne se contēte point, que son peuple oye sa Loy legerement & negligemment, ains qu'il se rende bien attentif à icelle, & qu'il traueille non seulement à la bien entendre en son entendement, mais aussi qu'il l'embrasse de tout son cœur, & qu'il l'imprime bien en ice luy, & qu'il la garde songneusemēt, comme vn thresor precieux. Et pour donner mieux à entēdre cecy, il dit encore en vn autre lieu, Mettez donc ces paroles en vostre cœur, cōprenant par ces paroles, & l'entēdement & la volonté & l'intelligēce & l'affection. Car si la parole de Dieu n'est bien entendue, elle ne peut estre biē obseruée. Mais ce n'est pas encore assez, qu'elle soit bien entendue, si la volonté n'y est & l'affection, telle que Dieu la requiert. Car l'affection sans l'intelligence, ne peut engendrer qu'vn zele sans science, qui est fort dangereux, comme nous en auons les tesmoignages és Iuifs, qui auoyēt
ce ze-

ce zele sans science, & notamment en saint
 Paul auant sa cōuersion. Et d'autre part, l'in- Rom. 10
 telligence sans l'affection, n'est qu'hypocri-
 fie, & vn accroissement de plus griefue con-
 damnation. Pour ceste cause Iesus Christ a Luc 11.
 dit, Bien-heureux sont ceux qui oyent la pa-
 role de Dieu, & qui la gardēt. Et saint Paul, Rom. 2.
 Ceux qui oyent la Loy, ne sont point iustes
 deuant Dieu: mais ceux qui mettēt en effect
 la Loy, seront iustes. Le secōd est, qu'il veut
 que la bouche parle de l'abondāce du cœur,
 & que sa parole soit continuellemēt en icel-
 le, non pas pour en iaser & babiller à plaisir
 & par ostentation, pour monstrier qu'on
 en fait, mais pour en parler en edificatiō, &
 principalement enuers ceux qui nous sont
 donnez en charge. Et pource il veut, que les
 peres & meres de famille en tiennent escole
 en leurs maisons, & qu'ils soyent cōme mi-
 nistres de sa parole en icelles, & cōme pro-
 phetes & prophetesses enuers les leurs, de
 pere en fils, & de generation en generation,
 comme les anciens Patriarches l'ont fait de
 tous temps, & nōmément Abraham, cōme Gen. 18.
 Dieu mesme luy en rend tesmoignage, &
 l'en louē grandement. Le troisieme est, que
 au lieu que les hommes doyuent sur toutes

choses travailler apres la Loy du Seigneur, ils se donnent tous les empeschemens que ils peuuent pour s'en retirer, par les diuers affaires de ce monde, par lesquels ils sont distraits de telle sorte, qu'à peine peuuent-ils iamaïs trouuer & se donner le loisir, pour s'employer à ce que Dieu requiert le plus d'eux. Pour ceste raison il les admōneste instamment, qu'il n'y ait affaire quelconque qui les destourne de cest office, qu'ils ne ayent tousiours sa Loy & sa parole, en premiere recommandation, & que les peres de famille laissent plustost toute autre œuure que ceste-cy, en quelque temps & lieu que ce soit. Pour ceste cause, il vse d'un mot, qui ne signifie pas seulement inculquer & reiterer souuēt vne mesme chose, pour la mieux imprimer en la memoire, mais aussi l'aiguiser, comme pour la planter & ficher dedans le cœur, afin qu'elle y demeure imprimée plus profondemēt. Le quatrieme est, qu'un chacun en doit porter des memoriaux avec soy, comme s'ils auoyent tousiours le liure de la Loy en leurs mains, & deuant leurs yeux, afin qu'ils ne la mettent iamaïs en oubly. Voila les images lesquelles il a voulu auoir pour remembrance entre son peuple, afin

afin qu'il eust tousiours souuenance de son Dieu & de ses commandemens. Voila aussi les bracelets & fronteaux, & bagues, & affiquets, & ioyaux, & ornemens, desquels il a voulu que tant hōmes que femmes, fussent ornez en son peuple, & qu'ils se delectassent en iceux: les admōnestant par cela, que toute leur beauté & leurs vrais ornemēs & plaisirs, consistoyent en la cognoissance & intelligence & obseruation de sa Loy, & de sa parole. A cause de quoy David appelle bien-^{Pse. 1.} heureux, l'homme qui y a son cœur & son desir & plaisir, & qui y pense iour & nuict: comme il tesmoigne de soy, qu'il s'est leué à la minuict, pour louër le Seigneur sur ses iu-^{Pse. 119.} gemēs, & que ses yeux ont preueni les veilles & les guettes, pour parler de ses paroles. Et pourautant que les hommes ont de grās empeschemēs pour les en retirer, il nous en admonneste & aduertit, & nous enseigne les moyēs pour les euitter, quād il dit, q̄ biē-heureux est l'hōme, quel qu'il soit, qui n'est point allé au conseil des meschās, & ne s'est point arresté en la voye des pecheurs, & ne s'est poit assis au siege des mocqueurs, ains a mis tout sō estude en la Loy du Seigneur. Le cinquieme est, qu'vn chacun entrant en

sa maison, ait telles images deuant ses yeux, en ses portes, & en sa premiere entrée, afin qu'ils soyēt tous admonestez par cela, que leurs maisons & villes doyuent estre consacrees à Dieu, & comme le temple & le sanctuaire d'iceluy, auquel il doit estre serui selon la Loy & sa parole. Pour le sixieme, il veut qu'autāt en soit fait, non seulement es portes des villes, mais aussi à l'entrée du pais, afin qu'à la premiere entrée d'iceluy, & d'une chacune ville, tous fussent admōnestez, qu'ils habitoyēt en la terre en laquelle Dieu deuoit estre puremēt honoré. Voila donc les images qu'il a voulu qui fussent esleuées deuant les yeux d'un chacun. Et par toutes ces ordonnances, il a assez delaré, de cōbien d'eguillons les hommes ont besoin, pour estre incitez à l'estude de sa parole, & combien il leur est facile de la mettre en oubli & à nonchaloir, s'ils ne l'ont continuellement deuant les yeux, & s'ils n'y pensent assiduellement.

¶ Des Philacteres des Scribes & des Pharisiens, prises sur ces ordonnances, & de l'abus d'icelles: & de celles des ministres & religieux de l'Eglise Romaine, & de leurs images, pour enseigner le peuple Chretien.

CHAP. VII.

O R A V L I E V que le Seigneur a ordonné ces choses, comme rudimens à son peuple, les hypocrites ont tourné tout cela en hypocrisie & superstition, comme il appert par la reprehension que Iesus Mat. 23. Christ en fait contre les Scribes & les Phari siens. Car apres qu'il les a accusez qu'ils ne font leurs œuures, sinõ pour estre regardez des hommes, il adiouste, qu'ils eslargissent leurs Philacteres, & allongent les franges de leurs vestemens. Philactere, est vn mot Grec, qui signifie autant comme qui diroit, gardoirs ou gardes. Car c'estoyent certains rouleaux, esquels les commandemens de la Loy estoyent escrits: afin qu'ils serussent de memoriaux d'iceux, à ceux qui les portoyent & qui les voyoyent, & qu'ils ne les missent point en oubly. Ceste maniere de faire a esté prinse, sur ce que j'ay desia touché par cy deuant, du commandement que le Seigneur a fait des franges des vestemens, & des memoriaux de la Loy en icelles. Mais au lieu qu'il vouloit qu'vn chacun fust admonnesté par iceux, de porter la Loy escrite en son cœur, & la bien garder & obseruer: les hypocrites se contentoyent d'en porter les escriteaux

L. j.

fus eux, & de tesmoigner par iceux, du zele qu'ils auoyent à icelle, & mettoyēt plus leur saincteté en cela, qu'en l'obseruation q̄ Dieu requeroit de sa parole. Et pource tāt plus ils vouloyēt estre estimez religieux & saincts, & tant plus ils allongeoyēt & eslargissoyēt leurs franges, afin que ces rouleaux & escripteaux fussent aussi plus longs & plus larges. Voila comment les Scribes & les Pharisiēs, qui estoient les docteurs de la Loy, & les Pasteurs & Ministres de l'Eglise d'Israël, qui estoyēt reputez les plus religieux & les plus saincts & plus deuots, constituoyent leur saincteté & religion, en leurs habits & ceremonies exterieures, sans se beaucoup soucier de la vraye obseruatiō de la Loy & du principal d'icelle: cōme Iesus Christ le leur reproche tant de fois, & tant aigrement. Ce neantmoins tout cela est bien peu de cas, à comparaiſon de ce que les moynes & les ministres de l'Eglise Romaine font auourd'huy, au lieu d'obseruer la Loy de Dieu, comme il appartient, & de l'enseigner au peuple Chrestien, duquel ils se glorifient estre les Pasteurs. Car en quoy gist presque toute leur religion, sinon en ceremonies exterieures, & notamment en diuersité d'habits, lesquels

Mat. 23.

Luc 11.

quels ils portent pour enseignes de leurs religions? Et combien de belles & riches broderies y a-il en leurs vestemens & ornemens sacrez, desquels ils vsent en leur seruice diuin, & principalement en leurs messes? S'il y auoit des rouleaux & des escriteaux de la Loy & de la parole de Dieu, comme es Philacteres des Scribes & des Pharisiens, leurs broderies seruoient plus tolerables. Mais au lieu de les broder de la parole de Dieu, elles ne sont brodées que d'images & d'idoles, pour retirer le peuple d'icelle, & l'induire & entretenir en superstition & idolatrie. Et non contents de cela, au lieu de faire escrire & engrauer la Loy du Seigneur en leurs temples, & de l'annoncer au peuple, ils ne luy mettent deuant les yeux sinon des idoles, lesquelles ils leur donnent pour precheurs, & des images, lesquelles ils appellēt les liures des simples gēs, & des pources ignorans, de sorte qu'on n'y voit autre chose ni à l'entrée, ni à la sortie, ni au dedās, ni au dehors. Ils ont appris au peuple de faire le semblable, tellement que la premiere chose qu'on rencontre à l'entrée des villes, ce ne sont pas les commandemens de Dieu, mais des idoles. Et puis quand on est entré dedās,

L. ij.

c'est cela qu'on y récontre en toutes les rues & par tous les carrefours. Et puis, combien est-ce qu'il y en a encore par les maisons particulieres? Et sur les chemins publiques, au lieu d'y dresser des pierres & des colomnes pour y faire escrire & engrauer la Loy, comme le Seigneur l'a commandé aux Israelites, au contraire ils y font dresser des idoles, & notamment des croix, afin qu'ils tesmoignent par tout, que la terre des Chrestiens est dediée & consacrée aux idoles & aux dieux estranges, & ceux qui y habitent, au lieu qu'elle & ses habitans doyuent estre dediez & consacrez seulement à Dieu & à sa parole, & estre le sanctuaire & le vray temple d'iceluy. Voila comment ils obseruent la Loy, & enseignent au peuple de l'observer, en faisant tout au contraire de ce qu'il a commandé, & notamment au regard des images, lesquelles il a defendues & condamnées du tout, en matiere de religion, & tant de fois, tant au vieil qu'au nouveau Testament. En quoy ils suyuent l'exemple des Payens, qui faisoient toutes ces choses, & non pas du vray peuple de Dieu, auquel elles ont esté expressément defendues.

Exo. 20.
Deut. 5.
1. Iean 5.

J Du

¶ Du commandement que le Seigneur a donné aux Leuites de la garde speciale de sa Loy, & de la publier generalement devant tout le peuple, de sept en sept ans, & des causes pourquoy: & de la faute des ministres de l'Eglise Romaine en cest endroit.

C H A P . V I I I .

VN CHACUN peut cognoistre par cela, comment ils s'acquittent de leur office, & comment ils mettent en effect ce que le Seigneur a commandé aux Leuites, touchant la garde & la publicatiō de sa Loy & de sa parole. Car cōbien qu'il ait donné à son peuple, tous ces commandemens, lesquels i'ay desia proposez, touchāt le soin qu'il a voulu, que son peuple eust de la garde & obseruatiō d'icelle, toutesfois il en a encore donné charge plus speciale aux Leuites: par laquelle il a déclaré, non seulement à eux, mais aussi à tous les autres vrais Ministres de son Eglise, qu'ils en deuoyent estre les gardiens & les principales gardes. Car quand vne chose est recommandée à tous en general, les vns s'en remettent sur les autres, & la pluspart s'en acquitte tresmal. A ceste cause le Seigneur en a enioint la charge plus speciale & plus expresse, à

L. iij.

ceux qu'il a ordōnez pour Ministres en son Eglise. Et iaçoit qu'il y ait si bien pourueu, toutesfois la negligence & malice des hommes est si grāde, que sa parole n'y est iamais guere bien gardée & hōnorée, non pas mesmes entre ceux, qui en doyuēt estre les principales gardes, & ausquels la charge en est specialement & expressement cōmise: comme on en peut iuger par ce qui est adueni entre le peuple d'Israel, du tēps du Roy Iofias. Car, & tous les Leuites & tous les Sacrificateurs ont fait si bonne garde de la doctrine & des liures de la Loy, qu'il n'en estoit presque desia plus memoire, & que le liure en auoit esté perdu, non obstant que Dieu eust commandé expressement, que l'original en fust tousiours entre les mains des Sacrificateurs, & que la copie prinse sur iceluy en fust dōnée au Roy, afin qu'il en eust tousiours le liure avec soy, & qu'il le leust tous les iours de sa vie. Voila la bōne garde, que les Leuites & les Sacrificateurs en ont faite en ce temps-la, & le grād soin qu'ils ont eu de proposer la doctrine d'iceluy au peuple, selō leur charge. En quoy les Sacrificateurs & ministres de l'Eglise Romaine n'ont pas seulement sūyui ce mauuais exemple, ains
 ont

2. Rois
33.

Deut. 17

ont fait beaucoup pis. Car ils ne se sont pas contentez d'estudier peu és liures des saintes Escritures, pour en proposer la doctrine au peuple, ains ont encore trauaillé tant qu'ils ont peu, à l'en retirer & l'empescher de l'inquisition de la doctrine Chrestienne, comme ils le font encore auiourd'huy. Car ceux qui s'appellent, Prelats de l'Eglise, ont bien cognu, qu'ils ne pouuoient pas regner en la tyrannie qu'ils ont vsurpé sur elle, s'ils ne detenoient tout le peuple Chrestien en ignorance de la parole de Dieu, afin qu'ils le peussent mieux mener, comme poures bestes. Et pourtant il leur a suffi, d'auoir des librairies, sans beaucoup fueilleter les liures d'icelles. Et ceux qui ont encore esté des plus studieux entre eux, ont laissé ceux des saintes Escritures, pour employer leur temps en des autres tout pleins de fausse doctrine. Et puis estans abbruuez d'icelle, ils en ont empoisonné tout le peuple Chrestien, & principalement par les Moynes: lesquels les Euesques & les prestres luy ont dōnez pour prescheurs en leur lieu. Or le Seigneur pour euiter vn tel desordre, a dōné en l'Eglise d'Israel expres commandement aux Leuites, de publier la Loy, de sept ans en sept ans, deuant

L. iij.

tout le peuple, en la feste des tabernacles, outre les fermōs ordinaires & la tractatiō des Escritures, qui se faisoit iournellement en leurs synagogues, & notamment les iours des Sabbaths. Et pource, afin qu'aucun ne peust pretendre ignorance en tout le peuple, le Seigneur a dit expressement, *Act. 15.* Quand tout Israel sera venu pour apparōistre deuant la face du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'il elira: lors tu liras ceste Loy deuant tout Israel, eux oyans. Tu feras assembler le peuple, hommes & femmes & enfans, & tout estranger qui est en tes portes, afin qu'ils oyent, & afin qu'ils apprennent, & craignēt le Seigneur vostre Dieu, & qu'ils gardent toutes les paroles de ceste Loy, pour les faire. Aussi que leurs enfans qui ne l'ont cogneuē, l'oyent & l'apprennēt, afin qu'ils craignēt le Seigneur vostre Dieu, tous les iours que serez viuans sur la terre. *Deut. 31.* Et puis parlant à Iosué, il luy a dit, *Iosu. 1.* Que le volume de ceste Loy ne bouge de ta bouche, ains mediteras en iceluy iour & nuict, afin que tu te gardes, & faces selon tout ce qui est escrit en iceluy. Tu ne declineras point d'icelle ni à dextre ni à senestre, afin que tu te gouernes prudemment par tout où tu iras. Et es
 Pro-

Prouerbes, Toute parole de Dieu est pur- Pro. 30.
gée, & est pour bouclier à ceux qui ont espe-
rance en icelle. N'adiouste point à ses paro-
les, qu'il ne te reprenne & fois trouué men-
teur.

*¶ Que le Seigneur ne veut point que son peuple soit i-
gnorant de sa parole, ni estre serui selon les doctri-
nes humaines: & des titres qui sont donnez à ceux
qui adioustent ou diminuent à la parole du Sei-
gneur.*

C H A P. I X.

LE S E I G N E V R nous monstre ma-
nifestement par tous ces passages, qu'il
ne veut point auoir vn peuple sot & i-
gnorant en sa Loy & en sa parole, ne qui se
gouuerne par sa teste & par sa fantasie, ne
par les inuentions & traditions des hom-
mes, lesquelles il condamne ouuertement,
non seulement par Isaie, mais aussi par Iesus
Christ, affermant qu'il est honoré & serui
en vain par les commandemens des hom-
mes. A ceste cause il est escrit, Mon peuple
est destruit, pource qu'il est sans sciéce, pour
ce que tu as debouté la science, ie te debou-
teray, que tu ne me faces la sacrificature:

Isa. 29.

Mat. 15.

Marc 7.

Osée 4.

puis que tu as oublié la Loy de ton Dieu, j'oublieray aussi tes enfãs. Le Seigneur montre assez par ces paroles, quel mecontentement il a, tant du peuple ignorant, que des pasteurs qui le doyent instruire, & quelle punition en aduient tant aux vns qu'aux autres. Parquoy il dit encore, Le peuple qui n'entend rien sera ruiné. En quoy il montre biẽ, s'il approuue l'opinion de ceux qui retirent le peuple Chrestien de l'estude des saintes Escritures, & qui taschẽt de le faire viure en beste, sous la couleur de croire simplement, ce que sainte mere Eglise croit, sãs luy declarer que c'est que l'Eglise, ne qu'elle croit. Et puis il donne bien à entendre, en quelle reputation nous deuons auoir ceux qui adioustent ou qui diminuẽt rien à la pure parole de Dieu, veu qu'il les appelle ouuertement menteurs & faux tesmoins, par Salomon.

Ose.4.

Pro.30.

¶ Quels Prophetes Dieu commande d'ouyr & à quelle condition: & des menaces & de la vengeance d'iceluy contre ceux qui reiettent leur doctrine.

C H A P. X.

OR si ces choses sont escrites de la doctrine de la Loy & des Prophetes, qui n'õt esté que seruiteurs de la maison

son

son de Dieu, quelle autorité doit auoir la Heb. 3.
 doctrine & la parole, laquelle Iesus Christ, 78 DA
 le propre Fils de Dieu, nous a apportée &
 reuelée du ciel, qui est le maistre & le Sei-
 gneur de la maison? Car c'est le vray Pro-
 phete, duquel il faut principalement enten-
 dre, selon le tesmoignage de S. Pierre & de
 S. Estienne, ce que Moyse dit au Deutero- Act. 3.7.
 nome en la personne du Seigneur, le leur Deut. 18.
 susciteray vn Prophete comme toy du mi-
 lieu de leurs freres, & mettray mes paroles
 en sa bouche, & il leur dira tout ce que ie
 luy auray commandé. Et aduiendra, que
 quiconque n'obeira à mes paroles, lesquel-
 les il dira en mon nom, ie demanderay con-
 te de luy. Le Seigneur donne par ces paro-
 les loy, & aux Prophetes, & à leurs audi-
 teurs, comme ie l'ay desia touché en vn au-
 tre lieu. Car il ne baille point autorité aux
 Prophetes, de dire tout ce qu'il leur plaira,
 mais seulement ce que Dieu leur mettra en
 la bouche, & qu'il leur reuelera & comman-
 dera. Et comme il astreint les Prophetes en
 cest endroit, ainsi il commande qu'audien-
 ce leur soit donnée, en tout ce qu'ils diront
 en son nom, & non à autre condition: ains
 au cōtraire, il defend de les ouyr & de leur

Deut. 18. obeir. Et pource il dit du vray Prophete,
 Act. 3. 7. Vous luy obeirez & l'orrez en tout ce qu'il
 vous dira. Et non contēt d'en auoir donné
 ce commandement, il a encore adiousté v-
 ne menace contre ceux qui feront au con-
 traire. Sur quoy il nous faut bien noter, que
 ce n'est pas sans bien iuste cause qu'il dit tāt
 expressement, le mettray mes paroles en sa
 bouche, & il leur dira tout ce que ie luy au-
 ray commandé. Et puis en la menace, il ne
 dit pas, quiconque n'obeira à ce Prophete,
 mais à mes paroles, afin que nous enten-
 dions, que cōme il ne veut point que nous
 obeissions à la parole d'aucun Prophete, si
 ce n'est la sienne, & s'il ne parle cōme vray
 Prophete, ainsi il declare qu'il ne veut pas,
 que nous reiettions sa parole, en quelque
 bouche qu'il la mette, & que ce n'est pas à
 l'homme auquel nous desobeissons, mais à
 luy, quand nous ne receuons pas la parole
 qu'il nous fait annoncer par ses seruiteurs.
 Et afin qu'elle ne soit mesprisée, à cause des
 personnes qui l'annōcent, il nous veut bien
 faire entendre, que ce n'est pas à l'homme
 qui parle en son nom, auquel nous auons à
 faire, mais à luy qui l'a enuoyé, & que ce se-
 ra à luy auquel il faudra rendre conte de la
 deso-

desobeissâce, & que luy-mesme en fera l'en-
queste & la vengeance.

*¶ Quels Prophetes le Seigneur nous defend d'ouyr &
craindre: & de la regle qu'il nous donne pour co-
gnoistre ceux qui ne s'ot pas enuoyez par luy: & des
plaintes qu'il en fait.*

C H A P. X I.

MAIS cependant il ne veut pas que
nous oyons & croyōs sans iugemēt,
tous ceux qui s'aduouēt de luy &
de son nom, ains commande expressement,
qu'on examine leur doctrine, à la regle de
la Loy, voire mesme quand le Prophete fe-
roit miracle. Et pource il dit, Le Prophete Deut. 18.
qui presumera d'annoncer paroles en mon
nom, lesquelles ie ne luy auray point com-
mandées de dire, ou qui parlera au nom des
autres dieux, iceluy Prophete mourra. Et si
tu dis en ton cœur, Comment cognoistrōs-
nous la parole laquelle le Seigneur ne luy
aura point dite? Quand le Prophete parlera
au nom du Seigneur, & que la parole n'ad-
uiēdra point, c'est la parole que le Seigneur
ne luy a point dite: mais le Prophete a parlé
par presumption. Et pourtant n'aye crain-

te de luy. Le Seigneur monstre bien clairement par ces paroles, qu'il ne veut pas que son peuple se laisse abuser sous son nom, ains qu'il veut qu'il examine la doctrine proposée par les Prophetes, auant que la receuoir. Et pour oster le peuple de doute, & pareillement pour luy oster toute excuse, s'il se laisse seduire, il luy propose deux moyens, par lesquels il en pourra faire droit iugement. Le premier est, si le Prophete se trouue méteur, ayât predict vne chose qui ne sera point aduenue. Car c'est vn certain tesmoignage, qu'il n'a point parlé par l'Esprit de Dieu. Car l'Esprit de Dieu n'est point méteur. Et pour autât que les faux prophetes font bouclier du nom de Dieu, cōtrefaisans les vrais Prophetes, pour se donner plus grande autorité, afin que par icelle, ils tiennent les consciences des hommes en crainte & suiectiō, le Seigneur dit notamment, N'aye crainte de luy. Suyuant donc cest aduertissement, il ne faut point que nous craignons ceux qui parlent manifestement contre l'expresse parole de Dieu. Car ils déclarent ouuertement par cela, qu'ils mentent cōtre le tesmoignage de l'Esprit de Dieu, & qu'ils font du nombre de ceux desquels le Seigneur dit ainsi,
par

par Ieremie, N'escoutez les paroles des Pro-^{Iere. 23.}
 phetes qui vous prophetisent, vous ensei-
 gnans choses vaines: ils annoncēt la vision
 de leur cœur, & non point de la bouche du
 Seigneur. Et tantost apres, Je n'enuoyoye
 point les Prophetes, & ils couroyent: ie ne
 parloye point à eux, & ils prophetizoyent.
 Et derechef, Iusques à quand fera cecy au ^{Iere. 23.}
 cœur des Prophetes, qui prophetisent men-
 songe, & prophetisent tromperie de leur
 cœur? Lesquels pensent comment ils feront
 oublier à mon peuple mon nom, par leurs
 songes, qu'un chacun d'eux recite à son pro-
 chain: ainsi que leurs peres ont oublié mon
 nom, à cause de Baal. Pourtant, voici, j'en ^{Iere. 23.}
 veux aux Prophetes, dit le Seigneur, qui des-
 robent mes paroles vn chacun de son pro-
 chain. Voici, j'en veux à ceux qui propheti-
 zent faux songes, dit le Seigneur, & les reci-
 tent, & font errer mon peuple par leurs mé-
 songes, & par leurs barbouilleries, là où ie
 ne les auoye pas mandé, & ne leur auoye
 point commandé. Et tantost apres il dit en-
 core, Vous auez peruertiy les paroles du ^{Iere. 23.}
 Dieu viuant, du Seigneur des armées, de vo-
 stre Dieu. Voila donc des marques assez
 pour descouuir les faux prophetes.

¶ Si les miracles sont suffisans tesmoignages de la vocation des Ministres & de la verité de la doctrine: & de l'examen d'iceux, & de leur vray usage, & à quelle fin ils doyuent estre rapportez,

C H A P. X I I.

ET P O U R C E le Seigneur dit encore
 Deut. 13. par Moyse, S'il se leue au milieu de toy
 vn Prophete, songeur de songe: (c'est à
 dire, qui afferme qu'il a reuelation de Dieu
 en songe) lequel te donne signe ou miracle,
 & que le signe ou miracle qu'il t'a dit, ad-
 uienne, & qu'il te die, cheminons apres au-
 tres dieux, (lesquels vous n'avez cognus) &
 seruons à iceux: tu n'escouteras pas les paro-
 les de ce Prophete, ou de ce songeur de son-
 ge. Car le Seigneur vostre Dieu vous tente,
 pour sauoir si vous aimez le Seigneur vo-
 stre Dieu, de tout vostre cœur & de toute
 vostre ame. Voicy vn aduertissement bien
 digne de noter. Car quand celuy qui vient
 au nom de Prophete, se trouue manifeste-
 ment menteur, il est facile à iuger de luy, suy-
 uant la regle que le Seigneur nous a donnée
 en tel cas. Mais quand il donne signe, ou fait
 miracle, qui aduient comme il l'a annoncé,
 il semble bien qu'il apporte assez certain
 tesmoi-

tesmoignage de sa vocation, pour luy donner grande autorité. Ce neantmoins le Seigneur ne veut pas, que nous tenions pour suffisant tesmoignage de vocation legitime, ne les signes, ne les miracles, s'ils ne sont rapportez à la fin pour laquelle Dieu les a ordonnez. Car il ne les a pas ordonnez, pour destourner les hommes de sa parole, par le moyē d'iceux, mais pour les y attirer & confirmer. Et pourtant s'ils pretendent à induire les hommes à suyure autre Dieu que le vray Dieu, & autre religiō & doctrine que la sienne, il ne faut point douter, que tels signes & miracles ne soyent faux & diaboliques: cōme ils ont iadis esté entre les Payēs & les heretiques, & le sont encore auourd'huy entre les superstitieux & idolatres: ou pour le moins il y a de grans abus contre le vray vsage des signes & miracles, desquels Dieu donne le don. Et pourtant il ne veut pas seulement, que la doctrine des Prophetes soit mise à l'examen, mais aussi leurs signes & miracles, si tant est qu'ils se vantent d'en auoir le don, & d'en faire, comme les faux prophetes & heretiques anciens s'en sont souuent glorifiez, desquels Irenée dit, Ire. li. 2.
cap. 57. qu'ils n'ot pas fait leurs œuures, ni en la ver-

M. j.

tu de Dieu, ni en verité, ne pour faire biẽ aux hommes, mais pour leur nuire & les mettre en erreur, par illusions magiques & toute tromperie, apportãs plus de dommage que de profit à ceux qui leur adioustoyent foy, entant qu'ils les seduifoyent. Et puis montrant la difference qui a esté entre les miracles des heretiques & ceux de la vraye Eglise, il dit, que ce qui se faisoit par les heretiques, se faisoit par erreur & seduction & illusion magique. Mais ce qui se faisoit en l'Eglise, se faisoit par compassion & misericorde & fraternité & verité, pour donner secours aux hommes. Et tãt s'en faut que les saincts personnages, auxquels Dieu auoit donné ce don, receussent quelque salaire de leurs miracles, & qu'ils le fissent pour le gain, cõme les faux prophetes & les heretiques, qu'ils faifoyent tout gratuitement: & encore outre cela, ils donnoyent de leurs propres biẽs à ceux qu'ils guariffoyent, quãd ils en auoyent besoin. Et pource, il dit encore en yn autre lieu, que l'Eglise ne deceuoit personne par ces miracles, & n'ostoit point l'argent à aucun, ains comme elle l'auoit receu gratuitement de Dieu, ainsi elle l'administroit gratuitement: & ne faisoit aucune chose ne par inuo-

Ire. li. 2.
cap. 58.

inuocations des Anges, ne par enchante-
mens, ne par quelque mauuaise curiosité,
mais purement & nettement & manifeste-
ment, adressant les oraisons au Seigneur, qui
a fait toutes choses, & le nom de nostre Sei-
gneur Iesus Christ a parfait l'oeuvre par sa
vertu, pour le profit des hommes, & nō pas
pour les tromper. Et pource il dit des hereti-
ques, qu'ils ont fait par magie leurs mira-
cles, par lesquels ils ont tasché à deceuoir
par fraude les insensez, sans leur apporter au-
cun profit, leur esblouyffant les yeux, par
leurs illusions, lesquelles esuanouyffoyent
incontinent. Nous pouuons tirer de ces pa-
roles d'Irenée, beaucoup de signes, par les-
quels on peut discerner les faux miracles
des vrais. Le premier, est celuy que i'ay desia
touché: assauoir, quand on tasche à destour-
ner les hommes de la parole de Dieu. L'au-
tre est, quand ils ne sont point bien euidens
& biē certains, comme ceux de Iesus Christ
& des Prophetes & des Apostres. Le troisie-
me est, quand il n'en reuiēt aucun profit aux
hommes, ains leur seruent seulement de ba-
stelerie, comme des tours & jeux de baste-
leurs. Le quatrieme est, quand on les fait ser-
uir au gain de ceux qui les proposent, & que

M. ij.

sous ce titre ils tirent argēt des poures igno-
rans & abusez, comme il s'est fait par cy de-
uant en l'Eglise Romaine, sous le nom des
miracles que les prestres & moynes ont fait
à croire qu'ils auoyēt esté faits en leurs tem-
ples, deuant leurs idoles, & par la vertu de
leurs saincts & sainctes, selon les mestiers
qu'ils ont assignez à vn chacun d'eux, cōme
bon leur a semblé, & qu'ils ont estimé qu'il
leur estoit mieux duisant pour faire venir
l'eau à leur moulin, & argēt en bourse. Car
quel argent ont-ils tiré des poures abusez
sous ceste couleur. Et qui a plus confermé
les ignorans en la fausse doctrine de l'inuo-
cation des saincts, par laquelle ils sont reti-
rez de la vraye inuocation qui appartient au
seul Dieu, que les faux miracles qu'ils ont
feints & forgez pour la confermer & main-
tenir? Le cinquieme est, qu'il n'y ait en iceux
autre inuocation que du seul nom de Dieu
& de Iesus Christ nostre Seigneur, & pour
la confermer, & nō point autre inuocation
faite aux creatures. Si les Chresties se fussent
bien tenus à la pure parole de Dieu, ils ne se
fussent pas ainsi laissé seduire, ains eussent
tousiours regardé à l'aduertissement que Ie-
sus Christ en a fait à tous, quand il a dit, Pre-
nez

nez garde qu'aucun ne vous seduise. Car plusieurs viendront en mon nom, disans, Je suis Christ: & en seduiront plusieurs. Car faux christes & faux prophetes se leueront, & feront grans signes & miracles: voire pour seduire les eleus mesmes, s'il estoit possible. Voicy, ie le vous ay predict. Il faut bien noter ceste parole. Car elle vaut autant comme s'il disoit, puis que ie vous en ay aduerti, vous serez inexcuables, si vous-vous laissez seduire.

¶ Des faux miracles de l'Antechrist & de l'efficace d'iceluy à seduire les hommes, & dont elle luy est donnée: & des causes pourquoy les hommes sont facilement deceus: & pourquoy ils reçoivent plus tost mensonge que verité.

C H A P. X I I I.

ET SAINCT Paul parlant de l'Ante-^{2. Thes.} christ, le fils de perdition, & l'homme^{2.} de peché, dit notamment, que l'aduene-
ment d'iceluy, est selon l'efficace de Satan, en toute puissance, & signes & miracles de mensonge, & en toute abusion d'iniquité, en ceux qui perissent: d'autant qu'ils n'ont point receu la dilection de verité pour estre

M. iij.

fauuez. Et pourtant Dieu leur enuoyera efficace d'abusion, à ce qu'ils croient à mensonge: afin que tous ceux soyent iugez, qui n'ont point creu à la verité, ains ont prins plaisir à iniquité. S. Paul n'admoneste pas seulement les Chrestiens, de l'efficace que l'Antechrist aura à seduire les hommes, & des moyens par lesquels il le fera, mais aussi de la cause de ceste efficace: laquelle il rapporte à la iuste vengeance de Dieu, contre la malice & la peruersité des hommes, qui non seulement prennent plus de plaisir à mensonge qu'à verité, mais aussi aiment mensonge, & hayssent verité, & la reiettent du tout. Et pource le Seigneur les delaisse & abandonne à la puissance de Satan, afin qu'ils trouuent à leur grande confusion & ruine, ce qu'ils cherchēt & desirent. Car puis qu'ils aiment mensonge & hayssent verité, ils se monstrent par trop indignes de verité. Parquoy ils meritent bien d'estre seduits par mensonge. Et pource Iesus Christ n'a pas dit aux Iuifs sans bōne raison, Ma doctrine n'est point mienne, mais de celuy qui m'a enuoyé. Si aucun veut faire la volonté d'iceluy, il cognoistra de la doctrine: assauoir, si elle est de Dieu, ou si ie parle de par moy-mesme.

Jeau 7.

mesme. Iesus Christ no⁹ admōneste ici d'un poinct qui est biē à noter. Car qui est la cause que les hōmes prennēt tousiours plus de plaisir à mensonge, qu'à verité, sinon qu'ils n'ont point vn droit cœur & vne droite affection enuers Dieu, ne bonne volonté de le seruir & honorer? Car s'ils estoient de bonne volonté enuers luy, ils n'auroyent plaisir plus grand qu'en son seruice. Et s'ils prenoyent plaisir à le seruir, ils ne desireroient rien plus que d'estre bien instruits par luy, & bien informez de sa volōté, pour luy obeir & le seruir selon icelle. Et s'ils auoyent ce desir, ils se rendroyent tousiours dociles, & ne seroyent point transportez de mauuaises affectiōs, comme ils sont. Et par consequent leur iugement ne seroit pas tāt troublé & tant corrompu qu'il est ordinairement.

¶ De la difference qu'il y a entre les enfans de Dieu & les autres, à recevoir ou reietter verité ou mensonge, & des causes d'icelle, & de la procedure tant des vns que des autres.

C H A P. X I I I I.

E T E S T A N S ainsi bien disposez, ils suyuroyent l'exemple du thresorier de Candace, Royne des Ethiopiēs. Car Act. 18.

M. iij.

iaçoit qu'il fust encore ignorant, toutesfois pourautant qu'il estoit mené de bon zele & de bõne affection enuers Dieu, il le cherchoit és sainctes Escritures, les lisant pour en auoir tousiours plus grande cognoissance. Pour ceste cause le Seigneur luy a enuoyé S. Philippe, pour luy exposer les Escritures, lesquelles il n'entendoit pas: & il se rendit disciple docile, au maistre qui luy fut enuoyé, & fut amené par luy à la vraye cognoissance de Iesus Christ. Si to^o les hõmes estoyét menez de telle affectiõ, il leur seroit facile de iuger de la doctrine, & de recognoistre la voix de leur vray pasteur, qui est Iesus Christ, en la bouche de ses Ministres & seruiteurs. Car cõme luy-mesme le tesmoigne, *Qui est de Dieu, oit les paroles de Dieu.* Dõt il conclud aussi par le contraire, que ceux qui ne les oyent point, ne sont point de Dieu, & qu'il n'y a que ceux qui sont de Dieu, qui les oyent. Et pource il dit encore, *Que comme il cognoist ses brebis, il est aussi cognu d'elles, & qu'elles oyent & cognoissent sa voix, mais non pas celle des estrangers.* Cela donc est tout certain, que quand Dieu parle, il se fait cognoistre & entendre aux siens: & que ceux qui

Iean 8.

Iean 10.

qui desirent luy obeir, ne cherchent point d'accessaires, pour se mettre empeschement à eux-mesmes, afin qu'ils ne viennent point à luy, ains le cherchent de tout leur cœur, & le trouuēt. Mais les autres font tout au contraire. Et pource Iesus Christ a dit, Voicy Iean 3. la condánation, que la lumiere est venue au monde, & les hommes ont mieux aimé les tenebres que la lumiere: pource que leurs œuures estoient meschantes. Car quiconque fait choses meschantes, hait la lumiere, & ne vient point à la lumiere, de peur que ses œuures ne soyent descouuertes. Mais ce luy qui se porte en verité, vient à la lumiere, afin que ses œuures soyent manifestées, d'autant qu'elles sont faites selon Dieu.

¶ De l'esprouue que le Seigneur fait des cœurs des hommes, & comment il descouure leur hypocrisie par les faux prophetes: & pourquoy les faux prophetes sont tousiours en plus grand nombre, & mieux receus entre les hommes, que les vrais.

C H A P. X V.

POVR ceste cause le Seigneur nous declare par Moyses, qu'il fait l'esprouue de Deut. 13. ceux qui l'aiment vrayement ou non, par les faux prophetes, quand il dit, Car le Seigneur vostre Dieu vous tēte, pour sa-

Pse. 7.
Act. 1.

uoir si vous l'aimez de tout vostre cœur & de toute vostre ame. Il ne veut pas dire par cela, que Dieu ait besoin de faire vne telle espreuve des hōmes, pour cognoistre leurs cœurs. Car c'est luy qui les a faits. Parquoy il les cognoist entierement, & les sonde iusques au plus profond, comme il est tant de fois dit en l'Escriture. Mais il veut dire, qu'il descouure & manifeste par ce moyen, l'hypocrisie & la peruersité des hommes. Car si beau semblant qu'ils facent d'aimer Dieu, & la vraye religion, si est-ce qu'ils s'aiment tousiours plus eux-mesmes, & qu'ils se soucient bien peu de Dieu, ne de son honneur. Et pourtant au lieu de chercher sa gloire, & le salut de leurs ames, ils ne cherchent que la leur, & leur gain & profit mondain. Et au lieu de regler leurs volontez & affections, à la regle de la parole & de la volōté de Dieu, & de suyure la vraye religion, ils les veulent faire seruir à icelles. Au moyen dequoy ils iugent & de Dieu, & de sa parole, & de toute religion, tousiours à leur auantage, & selon qu'ils les peuuēt faire seruir à leurs commoditez & à leur gloire & auarice, & autres meschantes affections. Et cependant ils ne laissent pas de faire bonne mine. Mais
si faut-

si faut-il qu'ils manifestent tousiours la perversité de leurs cœurs, quand la verité leur est proposée, par ce qu'ils ne la peuvent porter. Parquoy ils ne sont iamais si prompts à recevoir les vrais Prophetes, que les faux. Car les vrais Prophetes ne leur chatouillēt point les oreilles, & ne leur parlent pas choses plaisantes comme les faux, & cōme eux le demandēt. Et pourtāt au lieu qu'ils louēt Isa. 30. & amadouēt & nourrissent grasement les faux prophetes & sedueteurs, & en grand nombre, & liberalement, non seulement ils vituperent & laissent souffrir & endurer & mourir de faim, les vrais Prophetes & vrais seruiteurs de Dieu, mais aussi les persecutēt & mettent à mort. Pour ceste raison, saint Paul dit, qu'un temps viendra, qu'ils ne souffriront point la saine doctrine: ains ayās les oreilles chatouilleuses, ils s'assembleront des docteurs selon leurs desirs: & destourneront leurs oreilles de la verité, & s'addonneront aux fables. Il nous faut icy noter la maniere de parler de laquelle saint Paul use. Car il declare bien, qu'ils ne se contenterōt pas d'un petit nōbre de sedueteurs, ains que ils en feront bonne prouision: au lieu qu'ils ne peuvent auoir des vrais Ministres en si

petit nombre, qu'ils n'en ayent plus qu'ils ne voudroyét, & si peu qu'ils leur puissent couster à entretenir, ils s'en sentent tousiours trop chargez. Mais si grande despense qu'ils facent à l'entretènement des faux prophetes & sedueteurs; en si grand nombre qu'ils soyent, ils le font ioyeusement, & donnent tout ce qu'on veut. Nous auõs vn exemple de ceci entre les autres fort notable és faux prophetes & prestres de Baal, & des hauts lieux, qui estoient du temps d'Achab & de Iezabel, lesquels auoyent bouche en Cour, nonobstât qu'ils fussent en fort grand nombre, au lieu que le poure Elie & le poure Michée, ausquels ils estoient opposez, mangeoyent du pain d'angoisse, & estoient outragez & emprisonnez, & pourchassez à la mort. A ceste cause Iesus Christ a dit à ses disciples, Mal-heur sur vous, quand tous les hommes diront bien de vous: car leurs peres ont fait de mesmes aux faux prophetes. Mais vous serez bien-heureux quand les hommes vous hayrõt, &c. Car leurs peres faisoient de mesme aux Prophetes.

I. Roi. 18
19.22.

Mat. 5.
Luc 6.

¶ De l'efficace de l'esprit du diable au ministere des faux prophetes, & du iuste iugement de Dieu en cela: au

*la: au lieu de la vertu que le Seigneur donne par son
S. Esprit au ministere de ses seruiteurs.*

C H A P. X V I.

C'EST la cause pourquoy le Seigneur
lasche la bride à Satan, pour bailler ef-
ficace à ses faux prophetes, comme
l'Escriture nous en rend tesmoignage au iu^{i. Rois}
gemēt de Dieu contre Achab, lequel a vou^{22.}
lu auoir des prophetes qui luy prophetizaf-
sent à son gré, & qui luy dissent ce qu'il vou-
loit, & non pas ce que le Seigneur requere-
roit, & qu'il auoit reuelé & commandé à
ses vrais Prophetes. A ceste cause, au lieu
qu'il a volontiers ouy les faux prophetes,
qui estoient en grand nombre, pourautant
qu'ils parloyent selon son cœur, il a tancé
par grans outrages, & fait emprisonner Mi-
chée, qui luy disoit la verité, & a endure que
il ait esté frappé & batu deuant luy, par les
faux prophetes. Pour ceste cause le Seigneur
enuoya l'esprit mensonger en la bouche de
tous ses prophetes, auquel il dit, Tu luy met-
tras en teste, & veincras aussi: fors donc, &
fay ainsi. En quoy le Seigneur monstre, que
comme il donne vertu & efficace par son
Esprit au ministere de ses Prophetes, au fa-

lut des siens, ainsi il lasche la bride à l'esprit d'erreur, pour donner vertu & efficace aux faux prophetes, pour induire & entretenir en l'erreur, ceux qui aiment mieux mensonge que verité, afin qu'ils perissēt, comme ils le meritent. Et en cela il leur fait selon le desir de leur cœur: mais c'est en son ire & en sa fureur, comme il a accompli le desir des Israelites, ingrats & murmurateurs, quand il leur a enuoyé les cailles au desert, pour les saouler de chair, laquelle ils auoyēt demandée, pour satisfaire à leur meschante concupiscence. Mais il eust bien mieux valu pour eux, qu'ils n'eussent pas esté exaucez en leur requeste. Car ce fut chair qui leur fut bien cher vendue. Car elle cousta la vie à plusieurs: dont le lieu en a retenu le nom & la memoire. Ainsi en aduient-il aux ennemis de verité, auxquels Dieu enuoye en son ire les prophetes tels qu'ils les demandent, afin qu'ils en reçoient le fruiet qu'ils meritent.

Nomb.
II.

¶ Du moyen que le Seigneur donne à son peuple pour le garder d'estre seduit par les faux prophetes: & de la bride qu'il donne en sa Loy à tous Ministres: & quand il faut suryre ou reietter leur doctrine.

C H A P.

POVR ceste cause, apres que Moyse a remonstré au peuple, comment Dieu l'esprouuoit par les faux prophetes, il l'exhorte à demeurer ferme en la Loy d'iceluy, disant, Vous cheminerez apres le Seigneur vostre Dieu, & le craindrez, & garderez ses commandemens, & obeirez à sa voix: & le seruirez & vous adioindrez à luy. Deut. 13.

Mais ce prophete, ou ce songeur de songe, sera mis à mort: car il a parlé pour vous destourner du Seigneur vostre Dieu, & pour te pouffer hors de la voye, laquelle le Seigneur ton Dieu t'a cōmandé, pour y cheminer. Et ainsi osteras le mal du milieu de toy.

Voila cōment Moyse réuoye le peuple à la Loy, & l'arreste là, pour l'asseurer contre les faux prophetes & les sedueteurs, l'aduertissant qu'il se donne bien garde qu'on ne le destourne iamais d'icelle, ne par parole, ne par signes, ne par miracles, ne par autre chose quelconque. Le Seigneur fait vne semblable exhortation par Ezechiel, apres qu'il a Ezec. 14. proposé par iceluy son iugement contre les idolatres, qui prennēt plus de plaisir à mensonge qu'à verité, disant ainsi, Fils de l'homme, ces hommes ici ont mis leurs idoles en

spirit
aux
venir
son
ne ils
e de
en sa
es Is
nd il
r les
nan-
ncu-
pour
leur
bien
plu-
& la
emis
n ire
afin
neri-
pour
s: &
stres:
ne.
A P.

leurs cœurs, & ont mis le scandale d'iniquité contre leur face:estât interrogué, leur respondray-ie? Il les accuse pour le premier, que combien qu'ils facent beau semblant de vouloir seruir à Dieu, toutesfois ce n'est tout qu'hypocrisie. Car il n'y a que toute idolatrie en leur cœur, lequel ils ont à leurs idoles & non pas à Dieu. Et puis il les accuse encore, que leur idolatrie est si grande en leur cœur, qu'ils ne la peuuent tenir couuerte, ains la manifestent tout ouuertemēt par le dehors, par grand scandale, lequel ils mettent à eux-mesmes & aux autres par leur mauuais exemple, & par leurs idoles: lesquelles il appelle pour ceste cause, le scandale de leur iniquité. Et puis il dit, que s'ils s'adressent & viennent au Prophete pour l'interroguer de luy, moy, dit-il, qui suis le Seigneur, respondray à celuy qui viendra selon la multitude de ses idoles, pour prendre la maison d'Israel en son cœur: car ils se sont separez de moy par leurs marmousets. Il veut dire en somme, qu'il leur respondra selon l'hypocrisie de leur cœur, & comme ils ont meritē par leur idolatrie. Car comme ils ne cherchent pas le Seigneur de cœur droit, il leur fera aussi response de mesme, selon

selon ce que le Prophete dit de luy, Tu te
 monstres pur enuers le pur: & enuers le per
 uers, tu te mōstres peruers. Et declare quant Psea. 18.
 & quant, qu'il leur donnera des faux pro
 phetes pour les seduire, veu qu'ils veulent
 estre seduits, & dit, Et quand le prophete au
 ra esté seduit, & qu'il aura dit quelque paro
 le, moy qui suis le Seigneur, ay deceu ce pro
 phete-la: i'estendray ma main sur cestuy-la,
 & le defferay du milieu de mon peuple Is
 rael. Et puis il denonce que non seulement
 le faux prophete sera puny, mais aussi ceux
 qui auront esté seduits par luy. Et pource il
 dit, Ils porteront la peine de leur iniquité:
 l'iniquité du prophete fera comme l'iniqui
 té de celuy qui l'interroque. Car si le pro
 phete craignoit le Seigneur, le Seigneur ne
 luy enuoyeroit pas par son iuste iugement
 l'esprit d'erreur & de mésonge, comme aux
 faux prophetes d'Achab, au lieu de l'Esprit
 de verité, par lequel il inspire les siens. Et
 pour autant que le prophete est tel que le
 peuple, & le peuple tel que le prophete, le
 Seigneur les punit tous deux de pareille pei
 ne. Et puis il en red la cause disant, Afin que
 la maison d'Israel ne faille plus de me suy
 ure, & qu'elle ne soit plus souillée en toutes

N. j.

ses preuarications, mais qu'elle soit mō peuple, & que ie soye son Dieu, dit le Seigneur, l'Eternel. Voila donc comment le Seigneur admōnestre son peuple de se garder des faux prophetes, & de prédre plus de plaisir à suyure mensonge que verité, afin qu'il ne tombe en tel inconueniēt. Et pource quād Moyse l'exhorte à obeir aux Ministres de l'Eglise, il ne l'oblige à ceste obeissance, sinon entant qu'ils luy proposeront la Loy du Seigneur, cōme il appert par ce qu'il dit en vn
 Deut. 17 autre lieu, Quand il y aura paroles de contention en tes portes : lors tu te leueras, & monteras au lieu que le Seigneur ton Dieu aura eleu, & viendras aux Sacrificateurs & Leuites, & au iuge qui sera en ces iours, & t'enqueteras, & ils t'annonceront la parole de droit. Et ainsi feras selon le contenu de la parole qu'ils t'annonceront, de ce lieu que le Seigneur elira, & garderas pour faire selon tout ce qu'ils t'enseigneront, selon l'edict de la Loy, laquelle ils t'enseigneront, & selon le droit qu'ils te diront, tu feras : & ne te destourneras point, n'à dextre, n'à fenestre de la parole, laquelle ils t'annonceront. Nous voyons icy comment il astreint à la Loy du Seigneur, les Ministres, ausquels le
 peuple

peuple doit auoir recours. Parquoy il ne leur baille pas vne authorité absoluë, de faire des loix & des statuts nouueaux, ne de dire & prononcer tout ce qu'ils voudront. C'est aussi la cause pourquoy nostre Seigneur Iesus Christ commãde à ses disciples, maintenant de delaisser & reietter la doctrine des Scribes & des Pharisiens, & maintenant de les ouyr & de faire ce qu'ils disent: mais c'est pour diuerses raisons. Car quand il parle de leurs traditions, par lesquelles ils retirēt les hommes de la vraye obseruation de la Loy, & les induisent à transgresser les commandemens de Dieu, pour obseruer leurs traditions, il leur dit ouuertement, laissez-les: car ils sont aueugles, cōducteurs des aueugles, & Toute plante que mon Pere ce Mat. 15. leste n'aura point plâtée, sera arrachée. Mais quand ils preschent la Loy de Moysē, & la Mat. 23. doctrine des Prophetes, il leur dit, Les Scribes & les Pharisiens sont assis en la chaire de Moysē: toutes les choses donc qu'ils vous diront que vo^s gardiez, gardez-les, & les faites: mais ne faites point selon leurs ceuures: car ils disent, & ne font pas.

J. De la distinction qu'il faut mettre entre la doctrine & la vie des ministres : & comment la vie ne peut estre bonne fors qu'en apparence, si la doctrine est fausse: & de la feinte sainteté des seducteurs & des hypocrites, & combien il est de besoin de s'en donner garde.

CHAP. XVIII.

IL NOUS monstre icy, comment nous devons iuger & discerner entre la doctrine & la vie des Ministres de l'Eglise. Car si leur doctrine est fausse, il ne la faut iamaïs suyure, & ne se faut pas laisser seduire par le moyen de la vie, de si grande sainteté qu'elle semble estre. Car si la doctrine est fausse, la vie ne peut estre bonne ne sainte, laquelle est fondée sur icelle. Car quand elle feroit plus qu'Angelique, en apparence exterieure, ce n'est neantmoins tout qu'hypocrisie. Et tant plus elle a d'apparence, & est plus masquée de la masque de sainteté, & tant plus elle est detestable deuant Dieu. Et pource Iesus Christ a dit aux Scribes & aux Pharisiés, Vous vous iustifiez deuant les hommes, mais Dieu cognoist vos cœurs. Car ce qui est excellent deuant les hommes, est abomination deuant Dieu. Car les Scribes & les Pharisiés auoyent fort belle apparence deuant les hommes,

Luc 16.

mes, à cause de plusieurs belles œuvres que
ils faisoient. Car ils ieusnoient souuent, &
estoyent frequens en oraison, & faisoient
des aumosnes. Epiphanius dit des Scribes,
lesquels il constitue en la seconde heresie &
secte des Iuifs, qu'ils auoyent tous vn temps
determiné de chasteté ou de continence, &
qu'ils declaroyent par ces choses & les au-
tres, desquelles il a fait mention, leur profes-
sion aux hommes, afin que personne ne les
touchast, comme hommes sanctifiez. Il dit
aussi qu'ils auoyent quatre sortes d'exposi-
tions, touchant les saintes Escritures. Je ne
sçay si les docteurs & Theologiens de l'E-
glise Romaine ont voulu suyure leur exem-
ple en cela. Pour le moins ils les suyuent
quant au nombre des expositions. Car ils
en proposent de quatre sortes, lesquelles ils
appellent, l'une Literale, & l'autre Tropolo-
gique ou Morale, & l'autre Allegorique,
& l'autre Anagogique. Et puis parlant des
Pharisiens, desquels il fait la troisieme secte
des Iuifs, il dit, qu'ils auoyent encores des au-
tres observations & polices que les Scribes
& les docteurs de la Loy. Entre les autres,
aucuns d'iceux s'exercitoient en virginité
& continence, à laquelle ils determinoyent

Mat. 6.

23.

Epip. li. i.

Tom. i.

Her. 15.

les vns dix ans, les autres huit, les autres quatre. Et à cause qu'ils prioient souuent, ils v-
soyent de beaucoup de moyēs, pour se con-
tregarder qu'il ne leur aduinſt quelque pol-
lution en dormant, & pour s'esueiller pour
prier. Au moyen de quoy, les vns se met-
toyent au vespre dessus des ais bien estroits,
afin que si aucun d'eux s'endormoit, il tom-
bast en terre, & qu'il fust derechef esueillé
pour prier, & que par ce moyen il veillast
tant qu'il pourroit, les autres recueilloient
des cailloux des riuieres, & les mettoyent
so^r eux, afin que quād ils en seroyēt poinds,
ils ne tombassent pas en profōd somne, ains
fussent contrainsts de veiller. Les autres a-
uoyēt des espines pour liēt, pour celle-mes-
me cause. En apres ils ieusnoyent deux fois
la semaine: assauoir, le second & le cinquie-
me iour. Si toutes ces choses sont vrayes ou
non, ie m'en rapporte à Epiphanius, qui le
tesmoigne. Quoy qu'il en soit, il n'y auoit
qu'hypocrisie en toutes leurs œuures, non-
 obstant qu'elles fussent de grāde apparence.
Car comme Iesus Christ luy-mesme le tes-
moigne, ils ne les faisoient point, ne pour
l'honneur de Dieu, ne pour charité qu'ils
eussent enuers les hommes, mais seulemēt
pour

Epip. li. 1.
Tom. 1.
Hær. 16.

Mar. 6.
23
Luc 11.

pour estre veus d'iceux, & pour en auoir gloire mondaine, comme Iesus Christ luy mesme le tesmoigne ouuertemēt. Parquoy il dit aussi, qu'ils en ont desia le loyer qu'ils en receurōt. Car puis qu'ils ne seruēt point à Dieu, ni à sa gloire, mais seulement à la leur, il ne faut point qu'ils en attendent aucun loyer de Dieu, ains qu'ils se contentent de celuy qu'ils en reçoquent des hommes, veu qu'ils ne font pour autre chose tout ce qu'ils font. Mais outre cest appetit de gloire, laquelle ils vouloyent acquerir enuers les hommes, par l'opiniō de leur feinte sainteté, ils faisoient encore seruir leurs ceuures à leur auarice, la couurant sous la couleur d'icelles. Et pource Iesus Christ leur a reproché, que sous la couleur de leurs longues oraisons, ils mangeoyent les maisons des vesues. Il leur a pareillement reproché, qu'ils s'arrestoyent aux choses exterieures, commandées en la Loy, & aux moindres: & cependant ils ne tenoyent conte des principales & des plus grandes, lesquelles Dieu requeroit principalement. Car c'est l'ordinaire des hypocrites, de tousiours laisser en arriere la vraye sainteté de cœur, & les ceuures, lesquelles Dieu approuue le plus, &

Mat. 23^eLuc 11^e

N. iij.

qui sont les plus vtils & les plus necessaires : & de s'arrester aux choses exterieures, lesquelles apparoiſſent plus deuant les hommes, & lesquelles ils ont en plus grande reputation & admiration, à cause qu'ils ne desirent sinon d'estre veus & d'estre beaucoup estimez entre eux. Car pour autant que les hommes sont de iugement corrompu, & fols admirateurs des choses exterieures, les hypocrites prennent tousiours ceste masque, pour se faire valoir enuers eux, & les amusent par ce moyen, comme des petis enfans, & leur esblouyſſent les yeux par telles faulſes apparences, comme des enchanteurs. Et non contents de se masquer des choses exterieures cōmandées de Dieu, en delaiſſant les interieures & les principales, ils en controuuent encore vne infinité d'autres de leur fantaisie, pour mieux enforceler les hommes, & mieux amuser les fols, qui ſont sans iugement, & qui ne s'arrestent qu'à l'apparece exterieure, & qui ont en plus grande admiration les inuentions des hommes, que les œuures expreſſément commādées de Dieu, & les choses feintes plus que les vrayes. A cause de-

Mar. 23.
 Luc II.

 quoy Iesus Christ a appelle les Scribes & les
 Pharisiens, sepulchres blāchis, qui apparoiſ-
sent

sent beaux par le dehors, mais au dedás sont pleins d'os de charongnes puantes. Il leur a reproché pareillement, qu'ils nettoyoient les vaisseaux par le dehors, & laissoyēt l'ordure au dedans, & qu'ils couloyent le moufcheron & aualoyent le chameau.

J De la continence & abstinence des heretiques, Dositheés, Nazariens, Saturniliens & Ebionites, pour seduire les hommes, & de leurs mensonges touchant S. Pierre & S. Paul.

C H A P. X I X.

OR PUIS que j'ay parlé de l'hypoerisie & feinte saincteté des Scribes & des Pharisiens, ie proposeray encore aucuns exemples des anciens heretiques à ce mesme propos, pour mieux descouvrir les faux prophetes & faux pasteurs, qui se couurent de tel manteau, afin que par ce moyen ils puissent mieux seduire les hommes. Entre les autres choses qui sōt les plus communes à la plus grand' part d'iceux, il y a virginité & continence, & abstinence du mariage & de la chair, & aussi du vin en aucuns. En premier lieu, Epiphanius tesmoigne d'vn certain heretique, nommé Dosi-

Epipha.
lia. Tol.
1. har. 13

thée, qu'il estoit de si grãde abstinẽce, qu'on disoit qu'il estoit mort de ieusne en vne caverne. Et les heretiques de sa secte, qui ont esté appelez Dosithees, de son nom, s'abstenoyent de la chair, & s'exerçoyent en ieunes: & aucuns d'eux gardoyent virginité, & les autres s'abstenoyent de femme, apres qu'ils auoyent vescu en mariage. Les Nazariens auoyent cela de commun avec eux, qu'ils ne mangeoyent point de chair, ains tenoyent cela pour vne chose fort execrable. Et s'abstenoyent non seulement de la chair des bestes terrestres, mais aussi de toutes autres bestes, cõme aussi les Dosithees: de sorte qu'ils ne se permettoyent non plus l'usage du poisõ, ne d'autres bestes aquatiques, que des terrestres. Les Saturniliens non seulement s'abstenoyent du mariage, mais aussi le condamnoyent: & plusieurs d'entr'eux s'abstenoyent semblablement de manger de la chair de toutes bestes, comme les precedens. Et Epiphanius dit notammẽt, qu'ils faisoient cela, afin que par vn tel allechement & par leur vie feinte, ils attirassent les hommes à leur tromperie. Les Ebioniens, appelez aussi Ebionites, ne se contentoient pas de s'abstenir comme les precedens, de

toutes

Epip. li.
1. Tom. 1
hær. 18.

Epi. li. 1.
Tom. 2.
hær. 23.

Epi. li. 1.
Tom. 2.
hær. 30.

toutes sortes de bestes, & de toute sorte de viande appareillée avec de la chair, ains feignoient & affermoient en mentant, pour donner plus de lustre à leur secte & à leur feinte abstinence, que S. Pierre s'en estoit abstenu comme eux le faisoient. Et pourant que la doctrine de saint Paul leur estoit plus contraire que point d'autre, à cause qu'ils iudaïsoient encore, ils faisoient courir le bruit pour le calomnier, & diminuer l'autorité de son ministere, qu'il n'auoit point esté Iuif, ne de nation, ne de religion, ains qu'il estoit nay Grec & Payen, natif de la ville de Tarse, & qu'il s'estoit fait Iuif, comme ceux qui estās Payens, se conuertissoyēt à la religion Iudaïque, & estoient appelez Profelytes: & puis que de Iuif il s'estoit fait Chrestien, par despit & par hayne des Iuifs, à cause que le principal Sacrificateur ne luy voulut pas bailler sa fille en mariage, pour raison de laquelle il s'estoit fait Profelyte & circoncy, esperant l'obtenir pour femme. Voila comment ces heretiques parloyent de S. Paul, comme menteurs effrontez contre toute verité. Et comme ils ont menti en cest endroit, pour diminuer l'autorité d'iceluy, & de sa doctrine, ainsi ont-ils menti à

l'endroit de saint Pierre, voulans confermer faussement par son exemple, leur secte & maniere de viure. Qu'on aduise maintenant, si les docteurs, & prescheurs, & ministres de l'Eglise Romaine, suyuent point l'exemple de ces heretiques, en tous ces deux poinets. Car quelles calónies controuuent-ils & preschent-ils iournellement contre les vrais Ministres de l'Euangile, & contre ceux qui les suyuent? Et combien de faux crimes leur imposent-ils iournellement, de la fausseté desquels ils font tous les iours conuaincus? Et puis, de quelle hardiesse effrontée vsent-ils à alleguer à faux titre les Apostres, & les anciens Docteurs de l'Eglise, & autres sainets personnages, pour auteurs de leurs traditions & sectes & superstitions & idolatries? Car combié qu'ils renuersent totalement par icelles les ordonnances de Iesus Christ toutes euidentes, si n'ont-ils point encore de honte, de dire qu'ils ont receu des Apostres & de l'Eglise ancienne, leur doctrine & façons de faire, sans en alleguer beaucoup d'exemples, la messe nous pourra suffire pour tous. Car ils n'ot point de honte de dire & prescher & escrire publiquement que Iesus Christ l'a ordonnée, &

que

que les Apostres l'ont dite & chantée: non-
obstant que toute l'Escriture sainte les de-
mente tout euidemment. Car ce n'est pas
tout vn de la Cene du Seigneur, & de la mes-
se de l'Eglise Romaine, laquelle ils veulent
fonder sur la Cene, ains sont choses autant
cōtraires que la lumiere & les tenebres, veu
que la Cene est totalement renuersée en la
messe, en la maniere qu'elle se dit & chante
maintenant: comme ie le monstre assez clai-
rement, là où i'ay traité de ceste matiere.
Car nous ne voulons point parler comme
eux, sans bons & certains tesmoignages de
ce que nous difons & affermons: & ne vou-
lons point estre reccus à autre condition.
Car la verité n'a pas besoin d'estre mainte-
nue par mensonge. Parquoy si nos aduer-
saires ont bone cause, pourquoy la veulēt-
ils maintenir par mensonge? & pourquoy
ne maintiennēt-ils verité par verité? Et s'ils
ont mauuaise cause, comme ils l'ont à la ve-
rité, pourquoy trauaillent-ils tant à mainte-
nir leurs erreurs, & à y entretenir le poure
peuple Chrestien, & le tromper avec eux?
Et si la crainte de Dieu ne les retient de ce
faire, qu'ils se souuiennent pour le moins,
pour donner plus de lustre à leurs menson

ges, du commun prouerbe qui dit, qu'il faut qu'un menteur ait bõne memoire, afin que ils ne soyent pas tant euidentement surprins en leurs mensonges, comme ils le font iour nellement, & qu'ils ne contredisent pas ainsi à eux-mesmes, comme ils le font souuēt. Qu'ils se souuiennent aussi de ce qu'Aristote a dit, que le salaire d'un menteur estoit, qu'il ne fust point creu, quand mesmes il diroit verité. Car quand un homme a esté surpris en mensonge, on ne se peut plus fier à luy. Car on ne sçait quand il dit vray, ou quand il ment. Parquoy on demeure tousiours en doute de ce qu'il dit. Et par ainsi nos aduersaires nous cuidans nuire, nous aident & nuisent grandement à leur cause, ainsi qu'ils font. Car combiē que pour quelque temps ils embrouillent les yeux des hommes par leurs mensonges, comme par un brouillard, routesfois la verité les decouure tousiours, quoy qu'il tarde à leur cõfusion. Mais laissons ce propos, & reuenons à la feinte saincteté des anciens heretiques, desquels i'ay desia commencé à parler.

J. De Pierre l'hermite, & de Marcion, & des Gnostiques, & des Seueriens, & Tatien, & Encratites, à ce mes-

ce mesme propos: & de la conference des heretiques nommez Aquaires, avec les ministres de l'Eglise Romaine, touchant le changement & retranchement du vin de la Cene.

C H A P. X X.

EP I P H A N I U S dit encore d'un certain hermite ancien, appelle Pierre, duquel Eutactus a pris l'heresie des heretiques, appelez Archontiques. Ce vieillard a eu pour le premier, un vestement merueilleux, plein de simulation. Car à la verité, il estoit vestu au dehors de peau de brebis, & au dedans il estoit loup ravissant, lequel on ne cognoissoit pas. Car il sembloit estre des hermites qui se retirent à part, veu qu'il s'estoit retiré & separé des hommes, faisant sa residence en vne certaine cauerne. Et certes il en a assemblé plusieurs qui ont renoncé à leurs biens. Et il estoit appelle pere, à cause de sa vieillesse & de son habit & maintien, & distribuoit ses biens aux pources, & faisoit tous les iours des aumosnes. Mais il a esté puis apres conuaincu de l'heresie des Gnostiques: & a esté deposé de son estat de prestre. Et puis Epiphanius parlant des autres de la secte, dit encore, qu'ils faisoient

Epi. li. 12.
Tom. 3.
har. 40.

Gnosti
tites, à
ce mes-

semblât de iufner, mais leurs iufnes estoyēt
 feints, & deceuoyent les hommes simples
 par l'habit de ceux qui viuoient solitaires,
 & se vantoient d'une certaine renōciation,
 comme s'ils auoyent renoncé aux biens du
 monde. Nous lisons aussi de l'heretique
 Marciō, qu'il a grandemēt presché & loué,
 & le ieufne & la virginité, & qu'il a vescu so-
 litaire en icelle au commencement: mais il
 l'a si mal gardée, qu'il a corrompu & violé
 vne vierge, pour raison de laquelle il a esté
 chassé & excommunié par son pere, qui e-
 stoit Euesque & fort homme de bien & sa-
 uant. Parquoy Marcion eust mieux fait de
 fuyure l'exēple de son pere, qui a vescu hon-
 nestement en mariage, que de faire le scan-
 dale qu'il a fait en l'Eglise, sous le titre de sa
 feinte virginité & continence, qui luy a esté
 la premiere occasiō de son apostasie & rui-
 ne. Cestuy-ci a permis aux femmes de ba-
 ptizer & d'exercer le ministere en son Egli-
 se. En apres les Seueriēs & Tatiēs & Encra-
 tites, nō seulement se sont abstenus du maria-
 ge, se vātans de virginité & continēce, mais
 aussi l'ōt eu en detestatiō, & n'ont point mis
 de difference entre iceluy & la paillardise.
 Et cependāt comme Epiphanius le tesmoi-
 gne,

Epi. li. i.
 Tom. 3.
 har. 42.

mo T
 3. 7. 11.

Epi. li. i.
 Tom. 3.
 har. 45.
 & 46. &
 lib. 2.

Tom. i.
 har. 47.
 Euseb.
 Hist.

Eccl. lib.
 4. 28.

August.
 lib. de
 hare.
 har. 24.
 25.

gne, ils menoyent vne tres-mauuaise vie, sous le titre de virginité & de continence, & ne faisoient tout cela que par fallace. Car ils conuersoyent ordinairement avec les femmes, & se seruoient d'elles, & les deceuoient de toutes parts. S. Augustin dit notamment des Tatiens, qu'ils ne receuoient personne en leur compagnie & secte qui fust mariée, fust-il homme ou femme. Quant à Seuerus, qui a esté l'auteur des Seueriens, il auoit avec soy vne ieune fille, appelée Philumene, laquelle il disoit estre inspirée diuinement, comme prophetesse pour annoncer les choses à venir: à laquelle vn fantosme apparoissoit en forme d'enfant, lequel luy parloit, & se disoit quelquesfois estre Iesus Christ, & quelquesfois S. Paul. Et elle ayant interrogué ce fantosme, respondoit à ceux qui la venoyent ouyr sous le nom de Iesus Christ & de S. Paul, ce qu'elle se disoit auoir appris de luy. Elle auoit aussi accoustumé de faire des miracles, entre lesquels cestuy-ci estoit le principal, c'est qu'elle mettoit vn grand pain dedans vne phiole de verre, qui auoit le col fort estroit, & puis l'en tiroit du bout des doigts sans le rompre, & se contentoit d'iceluy seul, comme d'vne viande

O. j.

qui luy eust esté enuoyée diuinement. Voila de beaux miracles & de belles illusions pour abuser les fols, & les curieux & cerueaux legers, qui ne sont pas bien fondez & bien fermes en la parole de Dieu. Au reste, tous ces heretiques, s'abstenoyent semblablement de toutes sortes de chair & de bestes, & les defendoyent & auoyent en abomination, non pas pour abstinence & honnesteté de vie, mais par superstition. Ils en faisoient tout autant du vin, & en blasmoient grandement l'usage, disans que ceux qui en beuoyent, estoient meschans & execrables, & que c'estoit vne chose diabolique: & mettoient en auant pour leurs raisons, les exemples de ceux qui s'estoyent enyurez, & les grans maux qui aduiennent iournellement par le moyen du vin & de l'yurōgnerie. Et pour ceste cause ils se sont mesme abstenus du vin en leur Cene, & vfoient d'eau au lieu d'iceluy. En quoy ils n'ont point eü de crainte de violer & renuerfer ouuertement la saincte ordonnance du Seigneur, par leur feinte abstinēce. Mais ie laisse à pēser aux prelates & pasteurs & ministres de l'Eglise Romaine, s'il leur est plus loisible de retrācher du tout la coupe & le
vin de

vin de la Cene, au regard du peuple Chretien & de ceux qu'ils appellēt lays, qu'à ces heretiques d'en faire le changement qu'ils en ont fait. Car s'ils tiennent pour heretiques ceux-cy, notamment en cest article, pour raison duquel ils ont esté appelez Aquaires, ie ne sçay pas quelles raisons ils pourront alleguer plus peremptoires, pour s'exempter de ce crime d'heresie, veu qu'il ne leur a pas suffi, comme à ces heretiques, de changer l'un des signes de la Cene: assauoir, le vin en eau, ou en quelque autre liqueur, ains l'en ont totalement retranché, contre l'expres commandement du Seigneur, qui a dit notamment de la coupe, selon le tesmoignage de S. Matthieu, Beuvez en tous. Philast. de hære. August. de hære. hæc. 64. Mat. 26. Mais ils font encore bien pis, quand ils condamnent pour heretiques, & font brusler ceux qui veulent garder la pure ordonnance du Seigneur, & ne la veulent pas violer comme eux, retranchés la moitié de la sainte Cene d'iceluy. Qu'allegueront-ils icy, pour leur defense? La coustume de l'Eglise Romaine, totalement contraire à celle de l'Eglise ancienne, selon le tesmoignage mesme du Concile de Constance, qui a esté le premier qui a fait decret de ce poict? Ou al-

O.ij.

legueront-ils ce Concile, & les saincts peres qui ont là esté assemblez? Tant plus cest erreur a esté approuuée, & par plus de gens, en leur Eglise, & tant plus grande cōfusion est-ce pour eux. Car c'est vn publique tesmoignage contr'eux, par lequel il appert manifestement, quel S. Esprit preside en leur Eglise, & en tels Cōciles, esquels les sainctes ordonnances du Seigneur sont rompues & violées tant hardiment, voire encore par decrets publiques, excommunians ceux qui fuyuans l'ordonnance de Iesus Christ, administreront la Cene au peuple Chrestie, comme il a expressement commandé. Mais laissons ce poinct, lequel ie n'ay voulu finō toucher comme en passant & par occasion. Venons à vn autre.

¶ De la conference des Ministres de l'Eglise Romaine, avec les anciens heretiques, touchant leur virginité & continence, & la defense du mariage en leur estat.

C H A P. X X I.

QUANT à leur continence & virginité, pour laquelle ils cōbattent tāt contre le sainct mariage, ie ne leur veux point

point faire de proces touchant l'obseruatiō d'icelle. Car ils le se fōt assez à eux-mesmes, par les publiques tesmoignages qu'ils en rendent iournellement. Au reste, ie laisse aussi couuert ce qui en est couuert deuant les hōmes, mais non pas deuant Dieu: & me deportte de remuer les ordures qui ne puent que trop. Je leur veux seulement demander, pour quoy ils ont le mariage en si grād' horreur & abomination en leur estat, qu'ils aiment mieux endurer toutes sortes de paillardises en iceluy, voire tant execrables qu'elles foyent, que permettre celle sainte ordonnance de Dieu à ceux de leur ordre, voire contre la parole d'iceluy tāt expresse & tant claire, & contre tant de Conciles & canons anciens, qui sont manifestement contraires, à ceux qui puis apres ont defendu le saint mariage, & ont astreint à vœu de cōtinnence, to^r ceux qui voudroyēt auoir ministere en l'Eglise, ou d'Euesque, ou de prestre, ou de diacre, ou de moyne. Les heretiques desquels i'ay maintenant fait mention, n'ont point mis de difference entre le mariage & la paillardise, ains ont estimé le mariage cōme vne chose diabolique. Ceux-cy par le contraire, font semblant d'auoir ce saint e-

stat en grand honneur & reuerence, & de l'estimer de grande sainteté, cōme on en peut iuger notammēt par ce qu'ils en ont fait vn saint Sacrement. Et cependant ils estiment tellement sa sainteté, qu'ils endurent plustost que tout leur ordre & tout leur estat, (lequel ils tiennent pour le plus saint & le plus parfait de tous, & non seulement semblable à celuy des Anges, mais aussi plus excellent) soit souillé & infecté de toutes sortes de pollutiōs & abominatiōs, que d'y admettre & approuer le saint mariage, qui leur est aussi bien Sacrement comme le Sacrement de leurs Ordres. Mais ils les font tous deux Sacremens de telle nature, qu'ils sont incompatibles l'vn avec l'autre. Voila donc vne merueilleuse nature de Sacremēs, laquelle a esté incognue à toute la vraye Eglise ancienne. Car elle n'en a iamais point eu de tels. Ils ont donc des Sacremens qui se souillent l'vn l'autre. Or il est tout certain, que puis que le mariage est ordonné du Seigneur, & que selō le tesmoignage du saint Esprit, il est honorable entre tous, & licet sans macule, il ne peut souiller aucune personne, ni aucun estat, ni ordre quelconque qui soit entre les hommes & en l'Eglise de Dieu:

Gen. 1. 2.

Mat. 19.

1. Cor. 7.

Heb. 13.

Dieu: comme aussi ce bon & saint confes-
 seur Paphnutius l'a fort bien remonstré au
 Concile premier de Nicée, célébré l'an 323.
 à ceux qui taschoyent desia dès lors, de fai-
 re defendre le mariage aux ministres de l'E-
 glise. Donques s'il ne peut souiller person-
 ne, de quelque estat qu'elle soit, il faut qu'ils
 considerent, s'ils craignent que leur estat ne
 le souille: comme ils le doyuent craindre à
 la verité, veu qu'ils renuersent du tout par
 iceluy (estant tel qu'il a esté desia dès long
 temps entr'eux, & est encore auiourd'huy)
 le vray estat & vray ordre du ministere or-
 donné par Iesus Christ, le vray Fils de Dieu,
 & qui a esté exercé & practiqué par ses Apo-
 stres & leurs vrais successeurs. Et s'ils alle-
 guent au contraire, leur vœu de continen-
 ce, ie leur demande, s'il faut qu'ils violent
 l'expres commandement de Dieu, pour gar-
 der leurs traditions, comme Iesus Christ l'a
 reproché aux Scribes & aux Pharisiens. Car
 leurs fols vœus & temeraires, ne peuuent
 pas empescher, que cela ne soit tousiours
 vray que S. Paul a dit, & cōmandé au nom
 de Dieu: assauoir, que ceux qui n'ont point
 le don de continence, se marient, disant, que
 il valoit mieux estre marié que brusler. Et

Histo.
 Trip. li.
 2.13.
 Dist. 31.
 ca.
 Nicenâ
 Plat. in
 Syluest.

Mat. 15.
 Marc 7.

i. Cor. 7.

O. iiii.

n'a-il pas aussi appelé la defense du mariage, vn laqs, qui est mis au col de ceux qui n'ont point ce don? Car il n'est pas donné à chacun, ains à bien peu, selon le tesmoignage non seulement de ce S. Apostre, mais aussi de Iesus Christ mesme. Le leur demande aussi, lequel ils estiment auoir mieux fait, voire selon le iugement & le tesmoignage de leurs decrets & canons mesmes, ou Herodes, qui pour garder son fol serment & temeraire, a fait couper la teste à saint Iean Baptiste: ou Daud, qui a rompu le sien, & n'a pas occi Nabal, comme il auoit iuré. Car puis que Dieu a defendu l'homicide, de uoit auoir plus de vigueur vn serment fait folement, contre son commandement, que son commandement expres? Car doit tenir l'obligation que l'homme fera contre la parole de Dieu? Et n'est pas contraire à icelle, toute obligation, laquelle ne peut estre gardée, sans violer l'expres commandement d'iceluy, comme il se fait iournallemēt en l'Eglise Romaine, sous la couleur du vœu de virginité & de continence? Car ceux qui s'y sont obligez, tesmoignent assez par leurs faits, quel don ils en ont. Et leur conscience leur rēd certain tesmoignage, du feu de mauuaise

1. Cor. 7.

Mat. 19:

22.

Mat. 14.

Marc 6.

1. Sam. 25

uaise concupiscence, duquel ils bruslent continuellement: lequel ils ne peuuent couvrir deuant Dieu, si beau semblant qu'ils facent deuant les hommes. Mais quoy qu'ils puissent alleguer, ne vouldroit-il pas mieux, que ils vesquissent toute leur vie en mariage, que de tomber seulement vne fois en paillardise, veu que le Seigneur requiert q̄ nous soyons chastes, non seulement de corps, mais aussi de cœur & d'ame & d'esprit? Dieu a defendu tant estroitement toute paillardise en sa Loy. Et S. Paul dit notammēt de tous paillards, qu'ils n'heriteront point le royaume de Dieu, ains qu'ils en ferōt forclos. Et pour le leur mieux faire cognoistre, il commande aux fideles de les excommunier, voire iusques a fuir leur compagnie en toute sorte. Pourquoy est-ce donc que ceux qui n'ont le don de cōtinance, n'vsent du remede que Dieu leur a donné, par le moyen du mariage, contre leur incontinence? Car le mariage est vraye chasteté, quand il est obserué selon l'ordonnāce du Seigneur: ou autrement, il ne seroit pas lit sans macule, comme le S. Esprit l'appelle. Ce neantmoins il est plus incompatible en l'ordre de la prestise & moynerie Romaine, que paillardise quel-

1. Cor. 7.
Mat. 5.

Exo. 20.
Deut. 5.
Mat. 5.

1. Cor. 6.
Ephe. 5.

Heb. 13.

conque. Et toutesfois c'est vn saint Sacrement, selon leur doctrine. Qu'ils considerēt donc s'ils ont rien de commun en cest endroit, avec les anciens heretiques desquels i'ay tantost parlé. Car combien qu'ils desguisent autrement les choses deuant les hommes, toutesfois quand on les voudra considerer telles qu'elles sont en verité, la difference n'y fera pas trouuée grande. Mais pource que i'ay parlé assez à plein de ceste matiere au liure des vœus, ie n'en diray pas icy d'auantage.

J De la conference des anciēns heretiques & de Mahomet, avec les religieux & religieuses de l'Eglise Romaine, touchant les ieusnes & abstinences: & du premier qui a donné loix des ieusnes.

V / III
C H A P I T R E X X I I.

ET s'IL est question des ieusnes & abstinēces, par lesquelles ils se veulēt fort faire valoir, & principalemēt les moyennes, & sur tout enuers les simples & les ignorās, qui s'amusent plus apres les choses exterieures, qu'à la vraye sainteté: ie pēse qu'on n'en trouuera point entr'eux, de quelque ordre ou secte qu'ils soyēt, lesquels nous puissions

fions

sions preferer en telles choses, à ces anciens heretiques: ains au contraire, ces heretiques seront à preferer à eux en cest endroit: auxquels no^o pourrōs encore adioindre Mahomet. Car s'il est question de l'abstinence des viandes, il y en a bien peu entr'eux, qui s'abstiennēt toute leur vie de mager de la chair, comme ces heretiques. Et ceux qui s'en abstiennent le plus, comme les Chartreux, ne s'abstiennent pas de la chair de toutes bestes, mais seulement des terrestres. Et cependant il leur est loisible de manger de toutes sortes de poissons & d'autres bestes aquatiques, excepté des volailles & bien peu d'autres. En quoy ces heretiques les surmontent en matiere d'abstinence. Parquoy il ne faut pas qu'ils s'en glorifient trop. Car ils se reseruent encore des viades assez, voire des plus delicates & plus friandes, & pour raison desquelles plusieurs s'abstiennent souuent & bien volontiers, de la chair des bestes terrestres. Et si ces heretiques les surmontent en abstinence de viandes, ils les surmontent bien encore d'avantage, en matiere de boire. Car il n'y a aucune secte ne regle de moynes ne de nonnains, que ie sache, qui ne permettent le vin à tous, & en tous temps, &

toutes autres sortes de bruuages, tant delicats qu'ils puissent estre. Parquoy ils ne se font point donné en tel cas, de regle si estroite que ces heretiques, & que Mahumet l'a donnée à tous ceux de sa religiō. Car il leur a defendu l'vsage du vin, à tous generalement: & non pas seulement pour vn temps, cōme pour en faire vn Carefme, mais pour tout temps. S'il falloit donc iuger de la saincteté des hommes, par les viandes & les bruuages, & la mesurer par l'abstinēce d'iceux, ces heretiques & les Turcs pourroyent estre estimez plus saincts, ie ne di pas seulement que tous les prestres & moynes & nonnains & autres chrestiens de l'Eglise Romaine, mais aussi que les Patriarches & les Prophetes & les Apostres, voire mesme que Iesus Christ. Car il a mangé de la chair, & de toutes sortes de viandes permises en la Loy, & si a beu du vin, comme les autres hommes, & ne s'en est pas abstenu, comme saint Ieā Baptiste, pource qu'il ne luy a pas esté enioint du Pere comme à saint Iean. Car saint Iean l'a fait par l'expres commandement de Dieu, comme Samson, & non pas par sa fantasie & pour son seul plaisir. A ceste cause Iesus Christ, à comparaison de luy,

Mat. 11.

Luc 1.

Iug. 13.

luy, a esté appelé par ses ennemis, gourmād
 & yurogne, & amy & familier des hom-
 mes mal-viuans. Et puis que nous sommes
 sur ceste matiere de l'abstinence, nous auōs
 aussi le tesmoignage d'Apolonius docteur
 Ecclesiastique, & celuy d'Eusebe apres luy,
 qui nous tesmoignent, que Montanus l'he-
 retique, a esté le premier qui a donné loix
 des ieusnes. Ils ne disent pas qu'il ait esté le
 premier autheur & obseruateur des ieus-
 nes, mais le premier legislateur, lequel y a a-
 streint les hōmes par ses loix, au lieu qu'au-
 parauant les ieusnes estoient tousiours de-
 meurez en liberté en l'Eglise. Car de tous
 temps les ieusnes ont tousiours esté en vsa-
 ge fort frequent, & en grande recommanda-
 tion entre les vrais seruiteurs de Dieu. Mais
 les Prophetes & les Apostres & leurs vrais
 successeurs n'en ont iamais point donné de
 loix, pour y astreindre personne, & princi-
 palement sous peine de peché mortel : ains
 se sont contentez d'y induire les hommes
 par bonnes admonitions & exhortations,
 selon qu'ils ont cognu que la necessité le re-
 queroit, tant en general qu'en particulier,
 comme leurs escrits en rendent tesmoigna-
 ge. Et mesmes tāt qu'il touche au Carefme,

Mat. 11.

Luc 7.

Euseb.

Histo.

Ec. lib. 5.

cap. 18.

Histo.
Trip.li.
9. cap.38

il y a eu grande diuersité & grande liberté au regard d'icelle en l'Eglise ancienne: comme les histoires Ecclesiastiques nous en rendent bon tesmoignage. Et l'observation qui en a esté en l'Eglise, y a plus esté introduite & entretenue par les admonitions & exhortations des Euesques & pasteurs, que par loix & par edicts, iusqu'au temps de Gregoire septieme, appelé au parauant Hildebrád, lequel y a astreint par loy, sous peine de péché mortel, voire si on en rompoit vn seul iour de ieusne, sans tres-urgente necessité.

¶ Des Montanistes & de leurs prophetesses, & des Artotyrites, & des Sampscens & de leur fole superstition: & des Valesiens & de leur chasteté, & des Angeliques, & des Apostoliques, & de leur renonciation, & des Cathares.

Euseb.
hist. Ec.
lib. 5. c.
14. 15. 16.
18.
Epi. li.
2. To. 1.
hær. 48.
August.
li. de hæ.
res. hæ.
26. 27.
28.

C H A P. X X I I I.

MAIS POUR reuenir à l'heretique Montanus; il se vantoit aussi de l'esprit de prophetie, & des reuelations & miracles, & auoit des prophetesses, lesquelles s'appeloient vierges, & si estoient neantmoins femmes mariées, qui auoyent laissé leurs maris. Et pource il est aussi escrit de luy,

de luy, qu'il a enseigné à rompre les mariages, & qu'il a recueilly de grands dons par subtils moyens, sous le nom d'oblations & d'offrandes. Il affermoit que la promesse du saint Esprit qui auoit esté promis aux Apostres, a mieux esté accomplie en luy & en ses prophetesses qu'és Apostres. Et pour confirmation de son dire, il condamnoit les secondes nopces, & ne les tenoit que pour fornication & paillardise. Et affermoit que saint Paul les auoit permises, pource qu'il n'estoit pas encore parfaitement illuminé, cōme luy & ses prophetesses, & qu'il ne cognoissoit sinon en partie, comme luy-mesme le confesse, & non pas à perfection, ains 1. Cor. 13 que la perfection estoit en luy & en sa secte. Le Pape & les prelates & les ministres de l'Eglise Romaine n'osent pas dire cela mesme tāt clairement & tant hardimēt, mais si on considere bien leur maniere de faire, on ne les trouuera pas fort differens en pratique, à Montanus & aux siens. Car ils mettent en auant tout ce qu'ils veulent, sous le nom de leurs Conciles & du saint Esprit, lequel ils affermēt presider en iceux. Parquoy iacoit qu'ils ordonnēt & proposent à l'Eglise leurs inuentions & traditions & decrets, totale-

ment contraires à l'Esprit de Dieu, & à la doctrine de tous les Prophetes & Apostres, & de Iesus Christ le prince de to^s, qui ont tous parlé par ce mesme Esprit: toutesfois c'est toujours le sainct Esprit qui gouerne leur Eglise, laquelle ne peut errer, qui leur a inspiré & reuelé ce qu'ils mettēt en auant, ce qu'il n'auoit pas encore reuelé du temps des Apostres, ains l'a reuelé depuis à leurs successeurs. En quoy font-ils dōc differens à Montanus, sinon en ce qu'ils se desguisent autrement, & qu'ils prennent vne autre couleur? Mais il n'y a pas grande difference en la chose. S'il est loisible de se mocquer ainsi de Dieu & de la doctrine des Prophetes & des Apostres & de Iesus Christ, qu'est-ce que l'Eglise aura iamais de certain? Et quelle ouerture sera donnée au diable, pour mettre en auant tout ce qu'il voudra sous le nom du sainct Esprit & de l'Eglise? Mais reuenōs à Montanus & à ses scētateurs, qui ont esté appelez, non seulement Montanistes, mais aussi Phrygastes & Cataphryges & Tasco-drugites & Quintiliens & Pepusiēs & Priscilliēs & Artotyrites, pour diuerses raisons. Ce dernier nom leur a esté donné, à cause qu'ils vsoyent de fromage avec du pain en
leur

leur Cene, difans qu'anciennement on of-
froit des fruiets de la terre & des brebis. Car
ce mot est composé de deux noms Grecs,
qui signifient l'un pain, & l'autre fromage.
Il est semblablement escrit de tous ces here-
tiques, que voulans faire leur Cene, ils pre-
noyent vn enfant d'un an, lequel ils pic-
quoyent par tout le corps de petites pointu-
res pour en tirer le sang, lequel ils mesloyēt
puis apres avec la farine, de laquelle ils fai-
soyent le pain d'icelle. Et si cest enfant mou-
roit de cela, ils le tenoyent pour martyr: &
s'il suruiuoit, ils le tenoyēt pour grand Sacri-
ficateur. Quoy qu'il en ait esté, il y a grande
apparence, comme aucuns fort sauans per-
sonnages l'ont bien considéré, que les Payés
ayēt prins en partie de ces heretiques l'occa-
sion d'accuser les Chrestiens, qu'ils tuoyent
& mangeoyent les petis enfans en leurs as-
semblées, comme ils les en ont calomniez
& chargez anciennement, selon le tesmoi-
gnage des anciennes histoires, & notâment
de Tertuliē & des autres qui ont escrit pour
la defense des Chrestiens, contre les crimes
qui leur estoyent imposez à tort. Car com-
bien que les heretiques se fussent retrâchez
de la vraye Eglise, toutesfois pource qu'ils

P. j.

portoyent le nom de Chrestiens, toutes les meschancetez qu'ils comettoyent, estoient imputées aux vrais Chrestiens, qui en estoient innocens: comme les Catholiques Romains imputēt aujour d'huy à ceux qui font vraye profefsion de l'Euangile, tous les erreurs & crimes, non seulement des Anabaptistes & Libertins, mais aussi des Atheistes & de tous les autres, qui ne suyent pas la religion Romaine. Et non contents de cela, ils controuuent encore mille autres meschancetez, desquelles ils les chargent, sans aucune occasion. J'ay volontiers touché ce mot, comme en passant, pour monstrier que les ennemis que l'Euangile a à present, ensuyuent les mœurs des anciens ennemis d'iceluy, & qu'ils sont tous menez d'un mesme esprit, & vsent tous de mesmes pratiques. Mais laissons ceste sorte d'heretiques, & venons à des autres. Quant à ceux qui ont esté nommez, Sampseens & Elcesseens, outre ce qu'ils s'abstenoyent de toutes sortes de bestes, ils ont eu en si grande reputation de sainctete, vn de leurs autheurs & prophetes, nommé Elxat ou Elci, comme S. Augustin le nomme, qu'ils mouroyent pour ceux de la race. Entre les autres, il y a eu deux femmes

utes les
toient
n'estoy
es Ro-
qui font
s les cr-
Anaba-
theistes
nt pas la
de cela,
es mes-
nt, sans
uché ce
rer que
ent, en-
emis d'i-
mesme
tiques.
es, & ve-
ont esté
outre ce
es de be-
ation de
prophe-
. Augu-
ur ceux
eux fem-
mes

mes d'icelle, lesquelles les peuples seduicts,
fuyuoient cōme des saintes femmes, quād
elles sortoyent en public, & recueilloyent
la poudre de leurs pieds, cōme des reliques,
pour s'en seruir de medecine, & les ado-
royēt cōme des déesses. Ils faisoient le sem-
blable de la salive d'icelles, & en ysoient
pour preseruatif cōtre leurs maladies. Je lais-
se à pēser aux Chrestiens Romains, s'ils ont
point usé de semblables sottises, apres plu-
sieurs de leurs ephards & hypocrites, les-
quels ils ont tenus pour saints personna-
ges: & si ces seducteurs n'ont pas bien endur-
ré que cela se fist enuers eux, & qu'on les
eust en telle reputation. Je me deportte d'en
alleguer les exemples, lesquels plusieurs ont
vus. Quant aux heretiques, nommez Vale-
siens, ils faisoient aussi profession de conti-
nence, mais c'estoit à bon escient. Car ils se
chastroyent, nō pas par herbes, comme les
prestres des Atheniens, appelez Hierophan-
tes, mais entierement & de faict, comme les
prestres de la déesse Cybele, & autres sem-
blables entre les Payens. Parquoy leur cha-
steté & continēce estoit vn peu mieux assen-
sée que celle des autres. Ceux qui estoient
de leur secte, auoyent defense de manger

P. ij.

Augu-
stus
lib. 1.
cap. 10.
de
heret.
lib. 1.
cap. 10.
de
heret.
lib. 1.
cap. 10.

Epi. lib.
2. To. 1.
her. 58.
Hiero.
li. ad Ge-
runt. de
Mono.

d'aucune beste, iusqu'à ce qu'ils fussent chastez, pour domter leur chair : mais depuis leur chastrure, ils auoyent liberté de manger de toutes viandes. Il y a eu aussi des heretiques qui se nommoient Angeliques. Epiphanius est d'opinion qu'ils ont ainsi esté nommez, à cause qu'ils se vantoient de mener vie Angelique, & d'estre en l'ordre des Anges. Il fait aussi mention d'une autre sorte d'heretiques, qui ont esté appelez Apostoliques, à cause qu'ils se vantoient de suyure l'ordre des Apostres, & d'auoir renoncé au monde. A cause dequoy ils ont aussi esté appelez Apotactiques, qui vaut autant cōme qui diroit renonciateurs. Car leur regle portoit de ne rien posseder de propre, & se glorifioient de poureté, comme les moynez mendians de l'Eglise Romaine. Et pource ils ne receuoient personne en leur ordre qui fust mariée, & qui eust rien de propre. Ils ont esté extraicts des Tatiens & Encratites & Cathares, & ont esté de mesme opinion qu'eux touchant le mariage & les viandes. Et les Cathares ont esté appelez de ce nom, qui signifie autant comme qui diroit, les purs ou purifiez, à cause de leur pureté & saincteté, de laquelle ils se glorifioient.

¶ De

De la continence & abstinence des Origenistes & Hieracites : & des picqueurs des Baalites, & des religieux des Turcs : & des prieres & de la vie oysive des Messaliens : & des Patalorinchites & de leur silence, & des Pieds deschaux.

C H A P. X X I I I I.

AVRESTE, j'ay horreur de faire mention des vilainies, lesquelles Epiphanius raconte des heretiques, qui ont esté appelez les premiers Origenistes, lesquels pour raison d'icelles, ont esté nommez vilains & infames. Ils reiettoient le mariage comme les autres, & se vantoyent de virginité & de continence : & cependant ils vivoient en continuelle paillardise, de laquelle ils estoient tous souillez & infectez & de corps & d'ame & d'esprit. Mais pour couvrir leurs ordures deuant les hommes, craignans qu'elles ne fussent descouvertes par procreation d'enfans, ils vsoyēt de fort meschantes pratiques, & commettoyēt des vilainies fort detestables. Aucuns d'iceux vivoient en habit de moynes solitaires. Il y auoit aussi des femmes, autant chastes & continentes qu'eux, qui vivoient en semblable habit qu'eux, desquelles ils abusoient. J'ay

P. iij.

Epip. li.
2. To. 1.
har. 63.
Aug. li.
de her.
ref. har.
42.

Epiphanius en a escrites : lequel fait encore
 mention d'une heresie, qui a este prinse d'O
 rigene, laquelle est premierement nee au
 pays d'Egypte, & est paruenue iusqu'a ceux
 qu'on estimoit les plus excellens & de plus
 grande sainctete, lesquels menoyent vie so-
 litaire, vniuerses deserts & enpourete. Il dit
 d'icelle, qu'elle a este horrible, & plus mes-
 chante que toutes les anciennes heresies. En
 apres ce mesme auteur fait mention d'un
 heretique nomme Hierax, autrement Hie-
 racas, lequel a este homme fort sauant, & e-
 stoit en grande admiration, pour raison de
 la galande apparence de religion & de sain-
 ctete qu'on voyoit en luy. A cause de quoy
 il auoit grand moyen de persuader aux hom-
 mes ce qu'il vouloit, & principalement a
 ceux qui estoient plus addonnez a religion
 & a sainctete. Parquoy plusieurs d'iceux
 ont inodouinect este seduits par luy. Et ceux
 qui ont fuyt les heresies, ont este appelez
 Hieracites, de son nom. Il ne reconoit point
 aussi le mariage. Et ceux de la secte ne rece-
 uoyent en icelle ni en leur communion, si-
 non des vierges, ou des veufues, & des conui-
 uens, & personnes qui menassent vie solitai-
 re:

August.
 li. de hæ-
 ref. hæ-
 re. 47.

re: assavoir, des moynes & des nonnains. Et ceux qui estoient des plus parfaits de son ordre, s'abstenoient aussi de toute chair de toutes bestes. Philaster & S. Augustin qui la suivent en son liure des heresies, tesmoigne que les heretiques, nommez Patalorinchites, s'estudioient tellement à tenir silence, que ils mettoient leur doigt contre leurs narines & leurs leures, afin qu'ils ne rompiissent leur silence seulement de voix, quand ils iugeoyent qu'ils se deuoient taire. Je ne scay si les chartreux ont rié prins en leur regle de l'exemple de ceux la. Car ils attribuent grande sainteté à leur silence, duquel l'observation ne leur est pas eniointe seulement pour un an, come aux profes de certaines autres moyneries, ou pour trois ans, comme aux Pythagoriens, mais pour tout le temps de leur vie: de sorte qu'ils n'osent pas, ie ne dis pas seulement parler entr'eux, mais aussi saluer l'un l'autre de leur bouche, sans congé de leur superieur. Comme Dieu a distingué les hommes des bestes, par la raison de laquelle il les a faits participans, ainsi l'a il fait au regard de la parole. Mais voici vne religion qui semble auoir esté cōtrouuée pour les priuer de l'un des dons de nature, par les-

P. iij.

Philast.
de hære.
August.
de hær.
hære. 63

129.3.

Exod. 3.

Ios. 5.

Isa. 20.

1. Roi. 18

quels Dieu les a creez differens aux bestes, & pour les faire semblables à elles. L'Esriture sainte, & notamment S. Iaques en icelle, admonneste songneusement vu chaeun, de bien moderer sa lague. Mais elle ne constitue point de religion en perpetuel silence, ains seulement en la moderation de la langue, à ce qu'elle serue à la gloire de Dieu & à l'edification du prochain. Ces deux docteurs font encore mention de certains autres heretiques, qui alloient tousiours à pieds nuds, & fondoient leur religion, sur ce que le Seigneur a dit à Moyse & à Iosué, Desslie le soulier de tes pieds. Et sur ce que le Prophete Isaie a eu commandement de cheminer à pieds nuds. Ces heretiques faisoient bien d'auantage que les cordeliers, qu'on appelle de l'Observance & pieds deschaux. Car ils ne vont pas à pieds nuds comme ceux-la, nonobstant qu'ils soyent appelez de ce nom de pieds deschaux, ains sont tres-bien chauffez & de chausses & de souliers, & leur suffit pour l'observatiō de leur ordre, qu'ils ayent des souliers fenestrez, estās vn peu percez au dessus du pied. Je pourroye semblablement parler des faux prophetes & faux prestres de Baal, qui se picquoyent

quoyent & descoupyent avec lancettes & ganiuets & cousteaux, pour faire sortir du sang de leur corps, en l'honneur de leur dieu & par religion & deuotion: comme les prestres de Cybele, & d'Isis, & de Belone, déesses des Payens: & comme on dit que plusieurs des Turcs, & notamment de leurs religieux, le font encore auiourd'huy. Ceux-cy auoyent bien aussi grande apparence de saincteté, que ceux qui se fouëtent par deuotion, & notamment les moynes, desquels on dit qu'ils se disciplinent ainsi. Et s'il est question d'alleguer des heretiques, qui se sont voulu faire valoir par leurs prieres & oraisons, nous auons les Messaliens & Euchetes & Psalliés, qui ont aussi esté appelez Cathares & Enthusiastes, à cause qu'ils se glorifioyent non seulement de grande pureté & saincteté, mais aussi d'auoir des inspirations & reuelations diuines. Ceux-cy se nourrissoyent oiseux, sous la couleur de leurs continuelles prieres, auxquelles ils estoient tellement addonnez, qu'ils ne cessoyent d'en barboter, & notamment des Pseaumes, & en depeschoyent tant & si viste, que S. Augustin dit, que c'estoit vne chose incroyable. Et l'Histoire Ecclesiastique

Trip.
hist. lib.
H. c. 7.
Epi.
August.
de her.
hære. 57

Trip.
hist. lib.
II. c. 7.

Epi. li. 5.
Tom. 2.
Hæ. 77.
Epi.
August.
de her.
lib. 2.

tesmoigne, qu'il y auoit des monasteres tã
& plus, infectez de ceste vermine, lesquels
l'Historien dit estre plus dignes d'estre appe
lez cauernes de brigans, que monasteres. A
ceste cause il y eut vn Euesque, nommé Li
toius, qui pour les bien purger & nettoyer,
fit mettre le feu dedans, & separa les brebis
des loups. Car ils estoient infectez de beau
coup de mauuaises opiniõs & heresies, com
me aussi plusieurs autres moynes & hermi
tes & Euesques & grans personages, selon
le iugement des hommes, qui ont semé beau
coup d'erreurs & d'heresies en l'Eglise: com
me il appert par le tesmoignage, tant d'Epip
phanus que des autres, qui ont escrit des he
retiques anciens, & de leurs heresies. Epip
phanus entre les autres, fait mention d'vn
certain Apollinaire, de laodicée, lequel il ap
pelle ancien reuerend, lequel a tousiours es
té fort aimé & de luy & d'Athanasie, & de
tõs ceux qui ont tenu & suyui la vraye foy,
& dit à ce propos, que le diable a de tout
temps grandement trouble l'Eglise par au
cuns, desquels la vie estoit en grande ad
miration, & qui auoyent la louange de
tousiours prescher la vraye foy. Cest Apol
linaire estant de ce nombre-la est cheut
en

en vne bien grande & fort dangereuse he-
refie.

*De la regle qu'il conuient suivre au iugement de la
vie & des ceures des hommes, & de la distinction
des Theologiens Romains, & de leur diuision de la
doctrine de l'Euangile en commandemens & con-
seils, & de leurs ceures de supererogation.*

C H A P . X X V .

IA Y VO L O N T I E R S mis en auant
ces exemples, pour beaucoup de causes.
La premiere, pour monstrier que quand
il faut faire iugement, des vrais & des faux pa-
steurs, & des vrais fideles & des heretiques,
il ne se faut pas seulement arrester à la vie
& aux ceures, cōme plusieurs le font, ains
faut passer iusqu'à la doctrine. Car là gist le
principab danger. Et puis en faisant iugement
de la vie & des ceures, il ne se faut pas ar-
rester à l'appareç exterieure, ains faut sonder
si la sainteté passe point la robbe, du si elle
est seulement en belles mines & en peremo-
nies. Et puis pour biē iuger de la vie par les
ceures, il faut considerer quelles ceures se
font, veu que Iesus Christ a dit, Vous les co-
gnostrez par leurs fruicts. Et si on veut fai-
re bon iugement des ceures, il en faut iuger
conci-

Mat. 7.

non pas selon la fantafie & l'opinion des hommes, & le iugement de la raifon humaine, mais selon la parole & la Loy de Dieu, & le iugement que luy-mefme en donne en icelle. Car il ne tient pas pour bonnes ceuures, toutes celles que les hommes controuuent de leur teſte, & eſquelles ils ſe plaiſent, mais celles ſeulement qu'il a commandées, & qui ſont bien fondées en ſa parole, & bien conformes à icelle. A ceſte cauſe il a dit notamment, qu'il eſtoit ſerui en vain, par les doctri-
 nes & commandemēs des hommes. Et puis il dit encore par Iſaie à ceux qui le ſeruent autrement qu'il ne le requiert, Qui a requis ces choſes de vos mains? Cela vaut autant que ſ'il diſoit, Vous ay-ie cela commandé? & ay-ie requis de vous vn tel ſeruiſe? En quoy il declare bien qu'il ne l'approuue pas, ains qu'il luy deſplaiſt fort. Ceux-la donc ſe trompent grandement, & ſingulierement en l'Egliſe Romaine, qui ſe font à croire, que ce qu'ils font ſuyuant leur opinion, de quoy ils n'ont point de commandement de Dieu expreſ, luy eſt plus agreable, que ce qu'ils font ſuyuant ſon expreſ commandement. Et voila pourquoy ils ont parti la doctrine de l'Euangile, en commandemens & conſeils,

Iſa. 29.

Mat. 15.

Mar. 7.

Iſa. 1.

cōseils, disas que là où il y a commandemēt,
il y a obligation. Parquoy celuy qui n'y sa-
tisfait, est rebelle à Dieu, & peche : & celuy
qui y satisfait ne fait que ce qu'il doit faire.
Parquoy il ne peut dire autre chose, sinon
ce q̄ Iesus Christ a dit à ses disciples, Quand Luc 17.
vous aurez fait tout ce qui vous est com-
mandé, dites, Nous sommes seruiteurs inu-
tiles : nous auons fait ce que nous deuions
faire. Mais là où il n'y a que conseil, il n'y a
point d'obligation, ains la chose est laissée
en la liberté d'vn chacun : parquoy ceux qui
la font, sont bons valets & volontaires, les-
quels font plus qu'il ne leur est commandé.
Et pourtant ceux-cy se peuuent bien glori-
fier, qu'ils meritent plus que les autres, qui
ne font sinon ce qui leur est cōmandé. Pour
ceste raison, ceux-cy ne se peuuent point van-
ter d'aucunes ceures de supererogation,
c'est à dire, de surcrois & de superabōdant,
comme les autres, qui non seulement font
ce qui leur est cōmandé expressément, mais
aussi ce qui leur est seulement conseillé &
lâissé en liberté. A raison de quoy ils ont
des ceures à reuendre aux autres. Car ils
en ont plus qu'il ne leur en faut pour eux.
Pour ceste cause les ministres & religieux

de l'Eglise Romaine, & principalement les moynes & les nonnains, font si grande trafique de leurs oeuvres & merites, qu'ils entiennent marchez ouuerts, & foires publiques en leurs temples & monasteres, & principalement es iours de leurs fettes, & notamment es plus solennelles, cependant qu'ils font cesser tous les autres marchans, & que ils leur fôt fermer leurs boutiques, pour les faire venir aux leurs. Parquoy ils ne peuuent nier, qu'ils ne soyent des prophetes & des docteurs, desquels S. Pierre a prophetizé, quand il a dit: Mais il y a eu aussi des faux prophetes entre le peuple, comme il y aura pareillement entre vous des faux docteurs, qui introduiront couuertement sectes de perdition, & renieront le Seigneur, qui les rachetez, amenans sur eux-mesmes soudaine perdition. Et plusieurs suyurôt leurs insolences: par lesquels la voye de verité sera blasinée. De sorte que par auarice ils feront marchandise de vous par paroles feintes: sur lesquels dès pieça la condamnation ne tarde point, & la perdition ne sommeille point. Voila comment S. Pierre peind ces marchans, lesquels pour mieux faire valoir leur marchandise, & luy donner plus beau lustre,

lustre, conuoignēt leurs ceuures & merites, avec ceux de Iesus Christ, & de la vierge Marie, & de tous les sainctes & sainctes, desquelles ils font vn thresor Ecclesiastique, lequel ils distribuent & dispensent puis apres à leurs marchans & bien-facteurs. Quiconque a le premier mis en auant ceste doctrine, touchant ceste difference des commandemens & conseils, pour mettre vn estat de perfection, en ceux qui outre les commandemens accomplissent encore les conseils, a mis en auant vn tres-mauuais poinct, & vn fondement de beaucoup d'erreurs & de superstitions & d'idolatries & de blasphemes. Et qui plus est, il faut aduiser, s'il conuient fort bien, avec ce que le Seigneur dit en sa Loy, Tu feras seulement ce que ie te commande: cōme ie l'ay monstré par cy deuāt. Et puis, il nous faut considerer ce que saint Paul a escrit, de ceux qui attribuent grande sainctete à l'abstinence des viades & des breuuages, & à ce qu'on fait exterieurement par religion & deuotion. L'exercice corporel, dit-il, est peu profitable: mais la pieté est profitable à toutes choses, ayant promesses de la vie presente, & de celle qui est à venir. Et en vn autre lieu, Que nul donc ne vous con-

Deut. 4.

12.

1. Tim. 4.

damne en manger & en boire, ou en distinction d'un iour de feste, ou de nouvelle lune, ou de sabbaths: lesquelles choses sont ombres des choses q' estoyēt à venir, mais le corps (c'est à dire la verité) en est en Christ.

Col. 2. Si saint Paul a condamné ceux qui observoyent encore, & vouloyent faire observer, les differences des viandes & des iours, selon la Loy des ceremonies: on peut bien iuger, s'il eust beaucoup mieux approuvé, que les hommes eussent donné des loix nouvelles de telles choses, cōtre la liberté Chrestienne, en laquelle Iesus Christ a mis son Eglise. Et pource il dit encore, Si vous estes donc morts avec Christ, quant aux rudimens du mōde, pourquoy vous charge-on d'ordonnances, comme si vous viviez au monde, (assavoir) Ne mange, ne gouste, ne touche point. Toutes lesquelles choses (ordonnées) par les commandemens des hommes, perissent par l'usage: lesquelles ont toutesfois quelque espece de sapience, en devotion volontaire, & humilité d'esprit, & en ce qu'elles n'espargnent le corps, & n'ont aucun esgard au rassasiement d'iceluy. Il faut bien noter les titres que ce saint Apostre donne à ces observations de ces choses exterieu-

terieures. Car il dit pour le premier, qu'elles sont caduques & corruptibles. Parquoy elles ne conuiennent point au royaume de Dieu, duquel il dit en vn autre lieu, qu'il n'est point viande ne bruuage: mais iustice, paix & ioye par le S. Esprit: car qui en cela sert à Christ, plaist à Dieu, & est approuué des hommes. Car ceux-cy sont les moyens, par lesquels Dieu regne & veut regner sur les siens, & non pas par obseruatiōs de viandes & bruuages, & autres telles choses que il n'a point commandées, ains sont commandemēs & doctrines des hommes, comme S. Paul le tesmoigne. A cause dequoy il les appelle aussi, deuotion & seruice volontaire, lequel les hōmes ont choisi à leur volonté & selon leur fantasie. En quoy il n'accorde pas fort bien avec ceux qui preferent ces deuotiōs & seruices volontaires, inuentez à plaisir, aux œuures expressement commandées de Dieu, ains leur contreuient & les condamne ouuertement. Et mesmes le mot duquel il les nōme, declare qu'elles procedent de superstition. Parquoy cōbien que ces choses ayent grande apparence deuant les hommes, & qu'il semble que ce soyēt de fort bons & fort beaux exercices d'humili-

Rom. 14

Q.j.

té, pour affliger & matter & domter la
 chair: toutesfois il n'en reuiet pas si grand
 profit à l'esprit, que l'apparence en est gran-
 de, ains aduiet souuentefois, que le corps,
 est tellement pressé par telles obseruations,
 & foles abstinences & excessiues, qu'il luy
 en reuiet grand dommage: de sorte qu'il en
 est greué & foulé, & qu'il ne peut faire son
 office. C'est dōc à bon droit que S. Paul con-
 damne comme superstitions, ces manieres
 de faire. Ce n'est pas pourtāt, pour condam-
 ner les abstinences raisonnables, esquelles il
 faut garder telle moderation, que le corps
 ne soit pas nourri si gras & tant à son aise,
 que l'esprit ne puisse domter la chair: & pa-
 reillement qu'il ne soit pas tant pressé, qu'il
 en soit gasté & moins propre à son office, &
 aux seruices, ausquels l'esprit le doit em-
 ployer, cōme son instrumēt. Pour ceste cau-
 se S. Paul a admōnesté notamment Timo-
 thée de boire du vin moderément, à cause
 de la debilité de son estomac & de ses autres
 infirmitéz, afin qu'il ne se greuast, par trop
 grande abstinence. Voila donc la modera-
 tion qu'il conuiet suyure en telles choses,
 desquelles i'ay bien voulu faire ces aduertis-
 semens, non pas pour condamner sobriété
 & ab-

& abstinence & virginité & continence, & pour en retirer les hommes, mais pour donner à entendre, en quoy gist le principal du service de Dieu, & quelle regle & mesure il faut suyure en iceluy, afin qu'on ne mette point vn estat de perfectiō, és choses lesquelles sont de bien petite reputation, selō le tesmoignage des saintes Escritures, au prix de beaucoup d'autres, esquelles la vie Chrestienne consiste principalement, & nous sont le plus recommandées de Dieu, quoy que les hommes en iugent, & en si grande admiration qu'ils ayent les autres. Car c'est leur propre de tousiours plus estimer leurs inuentions, que ce que Dieu recommande le plus.

Des choses qu'on peut tenir pour moyennes & pour indifferentes: & du vray usage de la liberté Chrestienne en icelles.

CHAP. XXVI.

SVYVANT donc ce que j'ay commencé à dire, de la diuision & distinctiō que les Theologiens de l'Eglise Romaine fōt des commandemens & des conseils, j'ay bien aussi voulu aduertir les lecteurs, d'une

Q. ij.

autre faute qui est encore en ceste distinction, c'est qu'ils proposent beaucoup de choses pour conseils, qui sont expres commandemens de Dieu. En apres nous devons encore noter, que les cōseils du Seigneur sont commandemens, entant que nous sommes tenus de faire, tout ce que nous pouuōs faire pour la gloire, & pour l'edificatiō de son Eglise, & pour le salut & soulagement de nos freres. Cependāt ie ne nie pas, que comme il y a des choses expressément commandées de Dieu, & des autres expressément défendues, il n'y en ait aussi des autres moyennes, lesquelles le Seigneur laisse en la liberté d'vn chacun: laquelle il faut mesurer selon les circonstances des temps & des lieux & des personnes. Car les circonstances pourront estre telles, que ces choses ne serōt plus en liberté, ains seront necessaires selon qu'elles pourrōt seruir, ou à edification, ou à scandale. Parquoy puis que nous sommes obligez de tousiours seruir à edificatiō, & nous garder de scandale, nous sommes aussi obligez à en vser, ou à nous en abstenir, selon que l'vn ou l'autre le requerra. Il nous faut donc tousiours dire, que nous sommes seruiteurs inutiles, quoy que nous facions. Je
sçay

ſçay bien que S. Hierome a eſcrit à ce pro-
 pos, & notamment à Demetrias. Mais on
 luy fait tort, de le tât amplifier qu'ô l'ampli-
 fie, & principalemēt au regard des vœus mo-
 naſtiques, eſquels les moynes & nonnains
 mettent l'eſtat de perfection, duquel ils ſe
 vantent, & principalement les mendians.
 Mais pource que ie ne veux pas maintenāt
 diſputer plus à plein de ceſte matiere, il me
 ſuffit d'admōneſter vn chacun, qui voudra
 faire bon iugement de toutes œures, ſoit-
 ce qu'on les appelle, ou de commandement
 ou de conſeil, de regarder toujours à quel-
 le fin elles ſont faites, & en quoy elles ſeruent
 à la gloire de Dieu, & à l'edificatiō & vtilité
 du prochain. Car combiē y a-il des œures
 des hypocrites, qui ne ſeruent ni à la gloire de
 Dieu, ni à l'dificatiō, ni au profit de perſōne,
 mais ſeulement à eſblouyr les yeux des fols,
 qui les ont pluſtoſt en admiration que des
 autres biē vtils & neceſſaires? Car de quoy
 fert la diuerſité d'habits, qui eſt entre les
 moynes, & tant d'autres cagoteries & bigo-
 teries, ſinon pour bigarrer la religion Chre-
 ſtienne, & pour amuſer les fots, comme les
 petis enfans, qui pour nouveauté courent
 apres les hommes deſguifez? S. Paul a bien

1. Cor. 8.

Q iij.

dit, que s'il sauoit qu'il scandalisast son frere pour manger de la chair, & pour boire du vin, il s'abstiendrait de l'un & de l'autre toute sa vie. Car lors ces choses ne seroyent plus indifferentes, ains seroyent necessaires, au regard des debiles & ignorans, qu'il conuiendroit ainsi supporter: mais non pas au regard des superstitieux & opiniastres, qui se pourroyent confermer d'auantage en leur superstition & obstination, par l'abus d'un tel support de charité. Et pourtant il a vŕe de sa libert e en ces choses, selon qu'il les a peu faire seruir   edification. Et quand il a presch e l'Euangile   ses despens, trouuillant de ses mains pour supporter les Eglises, & se nourrir de son labeur, & ceux pareillement qui estoient avec luy, il a fait vne oeuvre fort bonne & de grande edification,   laquelle Dieu ne l'auoit point astreint par expres commandement, ains luy auoit assign e son salaire, comme il l'a assign e   tous les autres vrais ministres de son Eglise, par sa parole expresse, ainsi que ce S. Apostre mesme le tesmoigne, par beaucoup de passages de l'Escriture. Mais puis que Dieu luy auoit donn e le moyen de s'en pouuoir quelquesfois passer, il en a vŕe quand il a cognu qu'il

1. Cor. 9.
2. The. 3.

de. 10. H.

2. Tim. 2.

9. 1.

1. Cor. 9.
1. Tim. 5.

1. Tim. 5.

10. 1.

10. 1.

qu'il estoit ainsi expedient pour plus grande edification, tant pour auoir plus grande liberte en son ministere, que pour couper chemin aux ventres paresseux, qui pouuoient prescher pour la marmite & pour le gain. Si les prestres & les moynes & les ministres de l'Eglise Romaine, vouloyent faire de telles ceuures de supererogatiō, voire encore en preschant l'Euangile puremēt, ie pense qu'vn chacun les trouueroit fort bonnes, & seroyent fort agreables à Dieu. Mais nous ne requerons pas d'eux, des ceuures tant excellentes, & vne si grande perfection. Car pleust à Dieu qu'ils eussent tous fort bons gages, & qu'ils preschassent puremēt la parole de Dieu, & s'acquittassent fidellement de l'office de bons Pasteurs. Car cela leur seroit deu iustement, par l'expresse ordonnance du Seigneur. D'auantage nous n'en voulōs pas aussi requerir, ce que leurs decrets, suyuant l'authoritē de S. Hierome, requierent de ceux qui se peuuent entretenir de leurs biens, sans rien prēdre de ceux de l'Eglise, qui sont les biens des poures. Car S. Hierome dit clairement, que les clerics (par lesquels il entēd ceux du clergē) qui ne font point aidez des biens de leurs parens & pro-

Hier. ad
Dama.

pap.

1. q. 2. c.

Clericos

Q. iiii.

ches, doyuent estre substantez des gages de l'Eglise. Mais ceux qui peuuent estre substantez des biens de leurs parens, ou des leurs propres, commettent sacrilege sans doute, s'ils prennent ce qui est aux poures, & mangent & boyuent le iugement à eux-mesmes par l'abus de telles choses. Et au titre de ce canon, il est dit notamment, que ceux qui se peuuent substater par leurs propres despens, ne doyuent point prendre ne receuoir de gages de l'Eglise. Et les canons suyans concluent, que les biens de l'Eglise ne doyuent estre dispensez, sinon à ceux qui ont du tout abandonné leurs biens, ou les ont donnez aux poures, ou les ont adioints à ceux de l'Eglise. Et si ceux qui les abandonnēt, les laissent à leurs parēs poures pour aumone, il y a quelque apparence. Mais de les laisser à ses parens riches, pour les faire plus riches, ou en laisser des petis, pour en posseder de bien grans, & manger cependant la substance des poures, ils doyuent considerer en quelle consciencie cela se peut faire. Car s'ils se veulent fonder sur ce que Iesus Christ a dit à vn ieune homme, Va, vend tout ce que tu as, ils doyuēt considerer que il n'a pas dit, Et le donne ou le laisse aux riches,

Mat. 19.

Marc 10

Luc 18.

ches, mais aux pources. Mais tât s'en faut que ils se vueillēt estreindre à tels canons, qu'au contraire, les plus riches tiennent les plus gras benefices, & si font moins de leur office que nuls autres. Et quand mesme ils le feroient, en la façon que la pratique en est aujourdhuy en l'Eglise Romaine, encore ne feroient-ils chose qui vaille. Au lieu d'oe de faire comme saint Paul, ils font tout au contraire. Car ils ne seruent pas à l'Evangile comme luy, & neantmoins ils escumēt bien le pot de la pource Eglise, & le luy laissent fort maigre, quand ils en ont fait leurs soupes grasses. Et puis que diront ils des Eueques & curez & pasteurs, d'estrages nations & langues, lesquels ils donnent au pources peuples, qui ne les pourroyent entendre, quand mesmes ils leur prescheroyent l'Evangile?

¶ En quel cas & par quelle condition virginité & continence, & semblablement le mariage, sont de conseil ou de commandement, & du iugement qu'il conuient faire en l'Eglise, de l'ordre & de l'estat des hommes par la doctrine plus que par les oeuvres.

CHAP. XIXVII

AVRESSTE, nous lisons bien auſſi
 1. Cor. 7. que ſainct Paul a laiſſé en liberté, vir-
 ginité & continēce : mais ce n'eſt qu'à
 ceux qui en ont le don, & cependant qu'il
 leur eſt donné de Dieu : & leur donne quant
 & quant conſeil d'en uſer, les admonneſtant
 qu'ils conſiderent toujours, par quels mo-
 yens ils peuvent mieux ſeruir à Dieu, & de
 corps & d'eſprit, & eſtre moins diſtraiets de
 ſon ſervice. Car voila la fin à laquelle il faut
 toujours regarder. Parquoy ſi vne perſon-
 ne a le don de continēce, & elle s'abſtient
 du mariage pour eſtre en plus grande liber-
 té de ſeruir à Dieu, & avec moins d'empeſ-
 chemens, & peut par ce moyen mieux edi-
 fier l'Egliſe, elle fait bien d'uſer de ce don.
 Car Dieu ne le luy a pas donné fans cauſe.
 Mais ſi vne perſonne ne l'a point, & les ar-
 deurs & tentations continuelles de la chair,
 luy troublēt l'eſprit, & enflammēt ſon cœur
 de mauuiſes concupiſcences, & l'empeſ-
 chent meſme grandement de ſeruir à Dieu
 d'un cœur pur, & de tel zele & affectiō qu'il
 la requiert : elle fait beaucoup mieux de ſe
 marier, & d'uſer du remede que Dieu luy a
 donné contre l'incontinence, que demeurer

rer en vne perpetuelle inquietude d'esprit, & comme en vne fornaiſe ardente & continue de mauuaife concupiſcēce, & ſe mettre en danger de tomber en paillardife, ſoit ce de corps & de cœur tout enſemble, ou ſeulement de cœur, puis que le Seigneur tiēt pour adultere, celuy qui aura ſeulement regardé la femme d'autruy d'un mauuais œil de concupiſcence. A ceſte cauſe, ſainct Paul ne conſeille pas à ceux qui n'ont pas le don de continence, de ſe mettre en ce danger, ains leur commande inſtamment de ſe marier, comme ie l'ay deſia touché. Et cōbien que les anciens Eueſques & Docteurs de l'Egliſe, ayent eſté grans admirateurs de virginité & de continence, & fort exceſſifs eſ louanges d'icelle, toutesſois Epiphanius entre les autres, reprend grandement ceux, qui n'ayans point ce don, aiment mieux eſtre paillards ſecrettement, que ſe marier, craignans la honte des hommes, s'ils ne perſeuerent en leur propos de virginité & de continence, plus que le iugement de Dieu. Il leur tient bien ceſte rigueur, qu'il iuge pour faulte digne de reparation en l'Egliſe, de n'auoir pas cōtinué en ce propos & en celle courſe. Mais cepondant il trouue beaucoup pire, de

Mat. 5.

Epip. li.
2. To. I.
hære. 61

demeurer en cest estat, selon l'apparence, & auoir l'effect tout au contraire. Et pource il dit, Ceux qui paillardent secrettement, afin qu'ils ne soyent confus deuant les hommes, & qui sous la couleur de vie solitaire & de continence, exercent paillardise, ne sont pas decouverts deuant les hommes, mais deuant Dieu, qui cognoist les choses secrettes, & reprend toute chair en son aduenement, selon qu'un chacun a peché. Il vaut donc mieux auoir vn peché, & n'en auoir pas plusieurs. Il est meilleur que celuy qui est cheut de sa course, prenne manifestement vne femme selon la Loy, & qu'il face penitence de la faute, que d'estre tous les iours nauré de dards secretts, & de la meschanceté qui est apportée par le diable. Voila la sentence d'Epiphanius, touchât ceste matiere: par laquelle on peut iuger de celle des autres qui ont esté de mesme temps, auquel l'Eglise a eu de grans personnages, & les plus renommez docteurs qu'elle ait point eu: assauoir depuis l'an 365. iusqu'à l'an 440. Ce neantmoins auourd'huy, en l'Eglise Romaine, on aime mieux endurer la paillardise entre les prestres & les moynes & nonnains, non seulement secrette, mais toute publique, que suyure ce conseil

Epiphanius
de l'ort.
de l'ort.

conseil de ce Docteur & Euesque ancien,
& l'expres commandement de Dieu. Par-
quoy s'il est aduenu que quelques prestres,
ou moynes, ou nonnains se soyent mariez,
pour euitter les inconueniens desquels Epi-
phanus fait mention, ils ne sont point souf-
fers en leurs mariages, ains sont contraints
d'y renoncer, ou de s'enfuir, ou sont dechaf-
fez, ou bruslez comme heretiques. Mais si
les prestres & moynes desaduouent leurs
femmes, & disent qu'ils ne les ont tenues
que pour leurs paillardes, ou qu'ils les tien-
nent pour telles, ils sont hors de ce danger.
C'est le semblable des nonnains mariées.
Qui est si aueugle, qu'il ne voye combien ce
cy est hors de toute raison, comme qui vou-
droit despiter Dieu & sa parole tout par fait
d'auis? Mais mettōs le cas qu'il n'y ait point
de feintise, ni en leur continence, ni en leurs
abstinences: cela n'est pas encore assez. Car il
faut considerer s'il y a point de superstitions
& d'idolatries en leurs œuures, comme il y
a en toute fausse religion. Et quand ainsi se-
roit qu'ils ne feroyēt œuures qui ne fussent
bonnes de leur nature, & commandées de
Dieu, toutesfois elles luy sont abomina-
bles, quand elles sont faites par hypocrisie,

ou avec opinion de merite, & qu'on les luy presente, ou comme mercenaires, pour le loyer, ou pour satisfactiōs pour les pechez, au lieu de la satisfaction de Iesus Christ, ou qu'on les veut conioindre à icelle, comme si elle n'estoit pas suffisante d'elle-mesme. Car combien que Dieu requiert de nous les bonnes œuures, toutesfois il ne les requiert pas à telle fin, & ne veut pas que nous y appor- tions de telles opinions, & que nous leur at- tribuons ce qui ne leur appartient pas, mais à la seule grace & misericorde par Iesus Christ. Et s'il reiette les œuures mesmes les- quelles il a commādées, quand elles sont in- fectées de telles opinions, comme nous en auons tant de tesmoignages en toutes les saictes Escritures, il est facile à iuger en quel le reputation il peut auoir celles qu'il n'a point cōmandées, & encore plus celles qu'il a defendues, quand elles sont faites avec tel- les opinions. Parquoy de quelque qualité que les œuures puissent estre, si faut-il enco- re tousiours venir au iugement de la doctri- ne, & de l'ordre & de l'estat. Car presque tout le monde condāne la vie & les mœurs, de ceux qu'on appelle gens d'Eglise & reli- gieux en l'Eglise Romaine. Mais tous ne iu- gent

gent pas bien de leur doctrine & de leur estat. Car la plus grād' part estime, que si leur vie estoit bonne, l'estat seroit fort bon. Et pour ceste cause ils concluent, qu'il ne faut pas condāner ne reiecter l'estat, pour la mauuaise vie de ceux qui en abusent. Mais il faut qu'ils aduifent vn peu de plus pres, en quoy ils se peuuēt trōper. Nous ne nions pas que l'estat & l'ordre ne fust bon, si c'estoit l'estat & l'ordre des vrais Ministres de l'Eglise, & si leur doctrine estoit pure & saine, & s'ils suyuoient quant à leur ministere, l'ordonnance du Seigneur, comme les Apostres & leurs vrais successeurs l'ont fait au leur: non obstant que leur vie seroit bien differente & contraire à celle des bons Pasteurs. Mais puis qu'ils changent & renuersent du tout le vray Ministere de l'Eglise, leur estat ne pourroit estre approuuē, tel qu'il est à present, s'il n'estoit du tout reformé à la regle de l'Euangile. Et s'il estoit ainsi reformé, ils seroyent vrais Euesques & vrais Prestres & vrais Ministres de la vraye Eglise du Seigneur, & seroyent l'office que les Ministres de l'Euangile font. Mais ils ne se peuuēt vanter à vray titre qu'ils soyent tels, cependant qu'ils demeurent ce qu'ils sont: non pas mes

me quand au reste ils meneroyent vie plus qu'Angelique, si possible estoit. Car la virginité & la continence & les abstinences & ieufnes & renonciations aux biens mondains, & les aumosnes & autres telles ceures, qui ont esté faites par les heretiques, desquels i'ay fait métion par cy deuant, n'ont pas empesché qu'ils ne soyent tousiours demeurez heretiques, cependât qu'ils ont perseueré en leurs heresies: & leurs heresies n'en ont pas esté moins heresies, ne moins nuisantes, mais beaucoup d'auantage, entât que Satan y a mieux esté transfiguré en Ange de lumiere.

J Des differences & des diuisions & heresies, qui de tout temps ont esté entre les Chrestiens, & à quoy Satan pretend par icelles: & des causes pourquoy les erreurs & abus de l'Eglise Romaine ont esté tât long temps couuers, & tant difficiles à descouurir.

C H A P. X X V I I I.

VOILA dōc l'vne des principales causes, pourquoy i'ay mis ces exemples des anciens heretiques en auant plus au lōg, que ie n'eusse fait, si les hommes n'estoyent tant arrestez aux choses exterieures,

res, par lesquelles ils s'esblouyfsēt eux-mes-
mes les yeux tout volontairement. La secō-
de est, pour monstrier que l'Eglise ancienne
n'a pas esté sans combat, & sans grandes di-
uisions & schismes, veu les erreurs & here-
sies contre lesquelles elle a eu à combattre:
afin qu'on ne trouue pas auiourd'huy si e-
strange, s'il n'y a pas tousiours perpetuel ac-
cord en toutes choses, voire mesme entre
les plus reformez. Car si pour raison de ce-
la, il falloit tout condamner indifferemmēt,
sans considerer & iuger qui a meilleure rai-
son ou non, quelle Eglise pourroit-on trou-
uer au mōde, laquelle on peust suyure? Car
que pouuoyēt dire anciennemēt les Payens
quand ils voyoyēt les Iuifs qui se vantoyēt
d'estre le peuple de Dieu, & qui auoyent la
Loy & les Prophetes, estre diuisez comme
ils estoient, quand l'Euangile commença à
estre presché par Iesus Christ & les Apo-
stres? Car ils attendoyent tous le Messias, &
approuoyēt to^o vne mesme doctrine, en-
tant qu'ils approuoyent les sainctes Escri-
tures, lesquelles ils auoyent receuës tāt par
Moysē q̄ par les autres Prophetes. Et cepen-
dant ils ont esté en si grād different touchāt
la personne & l'office de Iesus Christ, leur

R. j.

vray Messias, que les vns l'ont reietté & crucifié cōme vn seditieux & vn apostat & vn heretique & vn blasphemateur: & les autres l'ont receu & suyui pour leur vray Sauueur & Redempteur, tel qu'il leur a esté annoncé par la predication de l'Euangile. Et estans en ce different, la synagogue qui a reietté & condamné Iesus Christ, se glorifioit d'estre la vraye Eglise; & tenoit pour apostate & heretique la vraye Eglise de Iesus Christ. Que pouuoient semblablement dire, non seulement les Payens, mais aussi les Juifs, qui estoient demourez obstinez en leurs erreurs, suyuant leurs Euesques & prestres & docteurs & prelates & gouuerneurs, quand ils voyoyent l'estat de l'Eglise Chrestienne, qui estoit assemblée tant d'une nation que d'autre. Car ils voyoyent les Chrestiens mesmes, qui confessoient tous vn mesme Iesus Christ, estre diuisez en diuerses sectes, par le moyen des heretiques qu'ils auoyent ordinairement entr'eux, contraires aux vrais fideles, lesquels neantmoins portoyent tous le nom de Chrestiens. Car quel nombre en a-il esté desia dès le temps des Apostres? Et combien ont esté leurs heresies estranges & d'agereuses? Epiphanius en met

niet iusques au nombre de 60. ou environ,
depuis l'assensio de Iesus Christ iusqu'à son
temps : ausquels Philaster & S. Augustin
en ont encore adioint trête, ou environ, ius-
qu'à leur aage, qui a esté l'an 395. Et cōbien
en est-il encore nay depuis. Et mesmes n'est
il pas quelques fois aduenu, q̄ les heretiques,
& notamment les Atriēs, ont esté en si grād
nombre, & si forts & tellement soustenus
& appuyez des hommes, qu'ils ont presque
du tout ruiné la vraye Eglise? Et combien
ont-ils eu d'Euesques & de prestres & de
moynes de leur part? Et combien ont-ils te-
nu de Conciles, esquels ils ont approuué &
confirmé leurs heresies, & condamné les fi-
deles qui tenoyent le contraire? Et combien
ont-ils chassez de bōs Euesques & Pasteurs
de leurs Eglises, par la faueur qu'ils ont eu
souuentefois & des Empereurs & des Rois
& des Princes & des femmes d'iceux, & de
leurs Cours? Car ils les ont souuent eus de
leur part. Et de quelles persecutions ont-ils
vsé contre les fideles? Mais la verité a finale-
ment tousiours vaincu, non obstant qu'elle
ait esté assez long temps fort opprimée en
plusieurs endroits. Et ne faut douter que
nous ne voyons encore de nostre temps le

R. ij.

semblable, veu qu'il a pleu au Seigneur de commencer à descouurer les abus & les erreurs qui ont tant long tēps demouré couuers, sous le nom & titre de l'Eglise Romaine. Et ne faut point estre esbahy, s'il a esté difficile de les descouurer dès si long temps, veu que la puissance des Euesques Romains & de leur clergé est deuenue si grande, qu'elle a fait trembler, non seulement tout le peuple Chrestien, mais aussi les plus grans Empereurs & Rois & Princes, & les ont mis sous leurs pieds, quād ils se sont voulu opposer à eux. Car par le moyē de leurs excomunicatiōs & anathemes & interdits, ils les ont mis en proye avec leurs empires & royaumes & seigneuries, & ont suscitē contre eux tant qu'ils ont peu, tous autres Rois & Princes & peuples, voire mesmes ont cōtraint les propres suiets d'iceux, à s'esleuer contr'eux, & non seulement les ont absous de leur serment pour ce faire, & de la fidelité qu'ils leur auoyēt faite, mais aussi les ont excommuniez & anathematisez comme leurs seigneurs, s'ils ne le faisoient. Et mesmes ils ont bridē tous les Rois & Princes de la Chrestieté, voire iusqu'à l'Empereur mesme, iusqu'à les contraindre de rompre leur
foy

foy & faufconduits à ceux qu'ils ont iugez, comme il leur a pleu, pour heretiques & infideles. Et ceste licence a esté effrenée iufques là, qu'ils en ont biē ofé faire decret public, passé par Concile, allegans pour leur raison, qu'il n'y a ne Prince ne Roy ni Empereur, qui puisse donner faufconduit, au preiudice & dommage de l'Eglise: & s'attribuent quant & quant le iugement de cest affaire. Parquoy ceux qui ont à faire à eux en matiere de religion, ne se peuuent iamais affermer d'eux, quoy qu'ils promettent & iurent, ne si beau faufconduit que les Princes & Rois & Empereurs qui sont à leur deuotion & sous leur ioug, puissent donner. Car puis qu'ils sont iuges & parties, ils condamneront tousiours pour heretiques & schismatiques, tous ceux qu'ils ne trouueront à leur deuotion. Et puis quand ils en ont fait leur iugement, il faut puis apres q̄ les Empereurs & Rois & Princes en passent par là, & qu'ils en soyent leurs executeurs, ou qu'ils soyēt declarez heretiques & schismatiques eux-mesmes, ou fauteurs d'iceux, & ennemis ouuiers de l'Eglise, & qu'ils se preparent à receuoir leurs assauts accoustumez, autāt qu'ils en auront la puissance. Il n'est pas be-

R. iij.

soin que i'allegue les histoires anciennés à ce propos. Le seul Concile de Constance, celebré l'an 1415. nous est suffisant tesmoin de ce que ie di, auquel ce beau decret de rompre la foy & les saufconduits a esté passé & conclu, en la maniere que ie l'ay exposé. En quoy on peut iuger de l'esprit qui y a presidé, lequel enseigne & induit les Catholiques Romains à violer la foy publique, laquelle les anciens Payens ont tousiours eu en singuliere recommandation, & principalement les Romains, voire du temps de leur plus grande ignorâce & idolatrie. Voila donc vn bel honneur pour eux, si en cecy il leur faut donner les Payens pour iuges & pour maistres, pour leur appredre à garder leur foy. Et par cela vn chacun peut iuger, comment ceux ont peu estre traittez par eux, qui n'ayans pas telle puissance, que les grás de ce monde, ont osé sonner mot contre leur tyrannie, & contre leur fausse doctrine & leurs erreurs & abus. Si est-ce neât moins, que Dieu a tousiours suscité en tout temps, quelques sauās & bōs personnages, qui ne se sont pas teu du tout, ains ont decouvert beaucoup d'erreurs & y ont resisté. Mais ils ont esté soudain foudroyez & accablez

accablez comme heretiques, par celle grande puissance Romaine, laquelle incontinēt condamnoit & foudroyoit comme heretiques & schismatiques, tous ceux qui luy contredisoient & contreuenoyent en quelque chose que ce fust: comme elle le feroit bien encore à present, si elle auoit pareille puissance, & si Dieu luy laschoit la bride, comme lors, que le temps n'estoit pas encore venu, auquel Dieu vouloit descouvrir le mystere d'iniquité du fils de perdition, duquel S. Paul a prophetizé, & de la grande paillardie de Babylone. Cōment pourroyēt donc des petis compagnons, resister à vne telle puissance, laquelle les plus grans & les plus haut montez craignoyent & redou-
toient?

2. The. 2
Apo. 13.

¶ De l'abbastardissement qui estoit desia en l'Eglise, du temps de S. Hierome, & des choses à considerer sur cela.

CHAP. XXXIX.

ET DESIA auant que l'Eglise Romai-
ne eust acquis vne telle puissance, quels
desordres y auoit-il, entre ceux du cler-
gé, qu'on appelloit les Ecclesiastiques? On en

R. iiii.

Hier. in
vit.
Malch.

peut iuger par ce q̄ S. Hierome tesmoigne de l'estat de l'Eglise qui estoit de son temps, quand il dit, l'ay disposé d'escrire dès l'aduenement du Sauueur, iusques à nostre aage: c'est à dire, depuis les Apostres, iusques à la lie de nostre tēps, en quelle maniere & par quelles personnes l'Eglise de Christ est née & augmentée, & est creuë par persecutiōs, & a esté couronnée par martyres. Et depuis qu'elle est venue aux Princes Chrestiens, elle est bien venue plus grande de puissance & de richesses, mais moindre de vertus. Si cest ancien docteur a eu iuste raison d'appeler la lie des temps & de l'Eglise, le temps auquel il a vescu, durant lequel l'Eglise estoit neantmoins encore en si bō ordre, & auoit tant de sauans & saincts personages, & tāt de bōs Euesques & ministres: on peut bien penser que c'est qu'il pourroit dire maintenant, s'il voyoit l'estat de l'Eglise Romaine, & combien elle est encore abastardie depuis son temps. Nous auōs aussi beaucoup de tesmoignagnes, des fascheries que les prestres ont données dès long temps à leurs Euesques, quand ils ont fait fidelemēt leur office, & qu'ils les ont voulu regler, pour les contenir en leur deuoir, comme il ap-
parte-

partenoit. Chryfostome entre les autres, nous en peut estre bon tefmoin, si nous en croyons aux histoires Ecclesiastiques. Car il a esté en grande haine aux prestres & au clergé, à cause de la reformatiō qu'il leur vouloit donner. A cause dequoy ils ont fait complots contre luy, & le fuyoyent tous comme vn hōme furieux. Car il affermoit que celuy ne deuoit pas iouyr de l'honneur de prestrie, qui ne menoit vie digne de cest estat. Parquoy s'il n'eust esté mieux soustenu du peuple que des prestres & du clergé, ils luy eussent donné beaucoup plus de facherie. Mais ils ne defistoyent pas pourtant de le vituperer & diffamer tant qu'ils pouoyent. Nous lisons semblablement, qu'il y a eu iadis sedition entre les moynes, à cause que les vns affermoiyēt, que Dieu estoit corporel en sa nature diuine: & les autres, qui ont esté les plus sauans d'entr'eux, tenoyent le contraire. Pour ceste cause les moynes d'Egypte s'esleuerent contre Theophile Euesque d'Alexandrie, lesquels estās venus en la ville, esmeurent sedition contre luy, comme contre vn meschant homme, & ont fait leurs efforts de le tuer, à cause qu'il estoit de contraire opinion à la leur, & qu'il suyuoit

Histo.
Trip. l.
10. c. 3.

Histo.
Trip. l.
10. c. 3.

Histo.
Trip. l.
10. c. 3.

la verité quant à ce poinct. Et s'il ne les eust appaisez par belles paroles, il eust esté en danger d'estre despeché par eux. Et depuis celle diuision & sedition s'eschauffa tellement, que non seulement les moynes furent bandez les vns contre les autres, mais aussi les Euesques, de sorte qu'ils vindrent aux mains & aux armes, & commirent de grandes cruauitez les vns contre les autres. D'auantage Epiphanius tesmoigne d'un certain Euesque, nommé Audius, que les Euesques & Prestres, qui estoient de mauuaise doctrine & de mauuaise vie, l'ont tellement persecuté, & tant de fois, que luy & ceux qui le suuyoyent, ont esté cōtraints d'abādonner l'Eglise, & de s'en separer. Et la cause qui les a ainsi incitez contre luy, a esté ce qu'il les reprenoit hardiment & cōstamment, sans les rien espargner. Car il estoit homme fort sauant & de fort bonne & saincte vie. A cause dequoy les meschans Euesques & prestres ne l'ont peu endurer. Ce neantmoins il y auoit bien encore autre discipline en ce tēps-la entre tous, tant entre les Euesques & les prestres, que les moynes & le peuple, qu'elle n'y a esté depuis. Il ne faut pas dire, qu'elle n'y est en ce temps-cy, auquel elle en est du

tout

Histo.
Trip. li.
10. c. 7.

Epi. li. 3.
Tom. 1.
her. 70.

tout chassée entre ceux qui se glorifient le plus du titre de l'Eglise. J'ay volontiers fait ce discours vn peu plus long, afin que les hommes ne se trompēt point aux masques qu'on leur met deuant les yeux, ni à la longueur des temps, ni à la multitude des errās, ni aux coustumes, quand elles sont mauvaises & mal fondées, tant anciennes qu'elles puissent estre. Je l'ay aussi fait, afin qu'on ne iuge point à la volée des differens qui sont aujourdhuy en la religion, ne par preiudice, ne par opiniastrété, ne par affection, mais par le iugement de la parole de Dieu, & que on examine à l'examen d'icelle, tāt la doctrine que la vie de tous, de si grande apparence de sciēce & de sainteté qu'ils puissent estre. Car on peut facilement estre trompé en l'apparence tant de l'vne que de l'autre. Et pour autant que Satan masque les heretiques & les faux prophetes de telle fausse apparence, il faut descouvrir ceste masque, par vraye science & vraye sainteté. Et le vray moyen pour ce faire, c'est par la vraye sciēce des saintes Escritures, laquelle il faut opposer à la fausse apparence d'icelle: & par les exemples des vrais seruiteurs de Dieu que nous auons en icelles, lesquels il faut opposer aux hy-

Hist
 I. q. I
 10. 2. 01
 Epist
 Tom. I
 10. 2. 01

pocrates & seducteurs & à leurs oeuvres & feinte saincteté.

¶ Des Ministres desquels la doctrine est pure & la vie mauuaise: & comment le peuple doit user de leur ministere: & combien il est à desirer & necessaire, que la bonne vie respõde à la bonne doctrine.

C H A P. X X X.

VOILA quant à ceux desquels la doctrine n'est pas pure, & qui par hypocrisie & feinte saincteté & apparence de bonne & honneste vie, peuuent seduire les hommes. Mais si la doctrine est pure, & la vie ne respond pas à icelle, il y a autre raison. Car en tel cas, il ne faut pas reietter la bonne doctrine, à cause de la mauuaise vie. Car la parole de Dieu, comme ie l'ay desia dit, ne prẽd pas son authorité des hommes, ains eux la prennent d'elle. Et pource s'il se pouuoit faire, qu'vn diable preschast purement l'Euāgile, & qu'vn Ange preschast au contraire, l'Euangile n'en seroit pas moins Euangile, que si vn Ange l'annonçoit: cõme aussi la fausse doctrine qui seroit annoncée par vn Ange, ne seroit pas moins fausse, que si elle estoit annoncée par vn diable. Car si
cela

cela se faisoit, le diable feroit office d'ange, & l'ange office de diable. Il est bien à souhaiter, en tous ceux qui portent la parole de Dieu, qu'ils soyent de vie conforme à leur doctrine. Car combien que la doctrine ne depende pas de la vie, & qu'elle ne prenne pas son autorité d'icelle, mais la vie de la doctrine: toutesfois quand la vie respond à la doctrine, elle luy donne beaucoup plus beau lustre, principalement enuers les simples & les ignorās, & a bien pl^s de poids enuers tous. Par le contraire, si elle repugne totalement à la doctrine, non seulement elle est cause que la doctrine en est plus mesprisée, & qu'elle a moins d'autorité, au regard des hommes, mais aussi en est rendue suspecte. Parquoy il est bien de besoin, que l'Eglise tasche tousiours a auoir des Pasteurs & Ministres, qui ayent l'vn & l'autre, comme aussi saint Paul le requiert. Car parlant des dons requis en la personne des Euesques, & des vrais Pasteurs, & des vertus, desquelles ils doyuent estre ornez, il ne fait pas mention seulement de leur doctrine, mais aussi de leurs mœurs. C'est donc vn grād bien à l'Eglise, quand elle peut rencontrer des Ministres, qui ayēt toutes ces choses, sans lesquelles

les ils ne peuuent bien edifier l'Eglise. Car si la bonne vie n'est coniointe avec la bonne doctrine, la mauuaise vie scandalisera plus, que la bonne doctrine ne pourra edifier.

¶ Que les Ministres de bonne doctrine & de mauuaise vie sont moins dommageables à l'Eglise, que ceux qui estans de mauuaise doctrine, ont apparence de sainteté de vie: & que c'est qu'estre assis sur la chaire de Moÿse, & sur la chaire de verité.

CHAP. XXXI.

CÉNEANTMOINS si tous les deux n'y peuuent estre, le Ministre, qui ayant bonne doctrine, est de mauuaise vie, est encore moins dommageable, & plus tolerable en l'Eglise, que celuy, qui ayant belle apparence de bonne vie, semeroit fausse doctrine. Car la saine doctrine peut encore edifier, nonobstât que la vie n'y soit pas correspondante. Mais tant plus la vie a apparence de sainteté, & tant plus elle est dangereuse & dommageable, si elle est cōiointe avec fausse doctrine. Car tant plus elle a d'apparence, & tant plus elle donne de lustre à la fausse doctrine. Et tant plus la fausse doctrine a de lustre, & tant plus elle est nuisante,
d'au-

d'autant que la poison qui est en icelle, est plus difficile à descouurir. Parquoy elle est receuë de plus de gens, & s'y conferment d'auantage. A ceste cause il faut du tout reiecter ceux qui l'apportent, si belle couleur que elle puisse auoir. Mais si la doctrine est pure & la vie impure, il faut laisser la vie à part, & retenir seulement la doctrine, suyuât le conseil & le commandement de Iesus Christ, qui dit des Scribes & des Pharisiens assis en la chaire de Moyse, Faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font. Car ils Mat. 23. disent, & ne le font pas. Cependant nous deuons bien noter, qu'il ne veut pas qu'on suyue leur doctrine, sinon entant qu'ils sont assis en la chaire de Moyse: c'est à dire, qu'ils proposent la doctrine de la Loy donnée de Dieu par Moyse: sous laquelle il nous faut aussi entendre toute la doctrine de tous les autres Prophetes. Car cōme elle a son fondement en celle de Moyse, & ne contient rien qui ne soit compris en icelle, ainsi elle en est comme vn commentaire & vne plus ample exposition, & vne application, par laquelle elle est accommodée aux temps & aux lieux & aux personnes, auxquelles les Prophetes ont esté enuoyez. Car il est facile

à entendre, que la chaire, en laquelle les Scribes & les Pharisiens enseignoyent, n'a pas esté du temps de Moyse, & que Moyse n'a jamais enseigné en icelle. Parquoy Iesus Christ ne l'a pas appelée de ce nom, sinon à cause de la doctrine de Moyse, qui estoit proposée en icelle. Parquoy cependant que celle doctrine y a esté proposée, elle a esté chaire de Moyse, & non pas autrement. Ainsi appelons nous, la chaire de verité, celle en laquelle verité est annoncée. Mais si mensonge y est annoncé au lieu de verité, ce n'est plus la chaire de verité, mais de mensonge, & des mocqueries, & consequemment du diable, & non pas de Dieu.

*De ceux qui meslent les traditions humaines avec la parole de Dieu: & de la diuersité des traditions, & du iugement qu'il en conuient faire: & en quoy elles sont à tolerer & approuuer, ou à reietter & re-
prouuer du tout.*

CHAP. XXXII.

IL NOUS faut donc diligemment considerer la difference que Iesus Christ met entre la doctrine & la vie des Scribes & des Pharisiens: & puis en quoy il veut qu'on
les

les suyue ou non, tāt en l'vne qu'en l'autre, Et puis laissans la vie à part, il nous conuiēt encore considerer la difference qu'il met en leur doctrine, entant qu'ils proposent celle des Escritures, ou leurs traditions. En quoy il y a encore double consideration. Car les traditions des hommes ne sont pas seulement à reietter, quand elles sont manifestement cōtraires aux sainctes Escritures, mais aussi quand de leur nature elles sont indifferentes, si ainsi est que les hommes leur attribuent ce qui ne leur doit point estre attribué, Car lors il ne les faut plus mettre entre les choses indifferentes. Et pource, quand il est question des traditions humaines, il nous faut premierement considerer, si elles contreuient en rien à l'expresse parole de Dieu: & les reietter si elles luy sont contraires. Et si elles ne luy sont point contraires, il faut considerer, s'il y a point d'abus en icelles, qui y contreuient, ou pourautant qu'on les prefere à icelle, ou qu'on leur baille autāt d'authorité, ou qu'on leur attribue merite, ou qu'on y oblige les consciences, ou qu'on les requiert comme necessaires à salut, ou qu'il y a de la superstition & de l'idolatrie adiointe. Car les abus qui y peuuent

S. j.

Mat. 15.
 Marc 7.
 Mat. 16.
 Marc 8.
 Luc 12.

estre, font que ce qui de la nature pourroit estre tenu pour indifferent, ou qui pourroit seruir à quelque police, ou discipline extérieure, n'est plus indifferent, ne à supporter. Et pourtant Iesus Christ, au regard de toutes ces choses, a dit des Scribes & des Pharisiens, non seulement qu'il les falloit laisser comme aueugles, mais aussi a aduertiy ses disciples, de se garder de leur leuain, comme de celuy des Sadduciens & d'Herodes; entendant par iceluy, leur doctrine & leur hypocrisie, cōme les Euangelistes mesmes l'exposent. Voila quāt à ceux desquels la doctrine est pure, nonobstant que la vie soit mauuaise; & aussi quant à ceux qui meslent les traditions humaines avec la bonne doctrine. Et si ceux sont à condamner, qui ont la doctrine bonne & la vie mauuaise: & ceux du tout à reietter, qui sont de mauuaise doctrine, nonobstant qu'il y ait grande apparence de saincteté en leur vie, vn chacun peut bien iuger en quelle reputatiō on doit auoir, ceux qui ne sont ne de bonne doctrine, ne de bonne vie, ains defaillent en tous les deux.

¶ De l'authorité de la doctrine de Iesus Christ: & de la comparaison d'icelle avec celle de Moysse: & de la ven-

la vengeance de Dieu contre ceux qui mesprisent
& reieitent l'Euangile.

C H A P. X X X I I I.

OR N O V S pouuons entendre par
tout ce discours que i'ay fait, de la
doctrine de la Loy & des Prophe-
tes, quelle autorité nous deuous attribuer
à la doctrine de Iesus Christ & de ses
Apostres, veu qu'il est ce grand Prophete,
auquel Moyse a principalement regardé en
celle prophetie du perpetuel ministere de
l'Eglise, de laquelle i'ay fait mention au pa-
rauat. Car c'est celuy duquel le Pere celeste
a dit, C'est-cy mon Fils bien-aimé, auquel
i'ay prins mon bon plaisir, Escoutez-le. Puis
donc qu'ainsi est, ce n'est pas sans bonne
cause, qu'il est dit en l'Epistre aux Hebreux,
Voyez que ne mesprisiez celuy qui parle.
Car si ceux-la qui mesprisoyent celuy qui
parloit sur la terre, ne sont point eschappez,
nous serons punis beaucoup plus, si nous
nous destournons de celuy qui parle des
cieux. Il compare Moyse, & la Loy & la do-
ctrine d'iceluy, avec Iesus Christ & l'Euan-
gile : à comparaison duquel Moyse a parlé
bas & bien grossierement, & la Loy a esté

Mat. 3.17.

Heb. 12.

S. ij.

comme vne chose terrienne . Et toutesfois
 Heb. 10. comme il est escrit en vn autre lieu, Si quel-
 qu'vn auoit mesprisé la Loy de Moyle, il
 Deut. 19. mouroit sans aucune misericorde, so⁹ deux
 ou trois tesmoins. Et pource il est dit à bon
 droit en celle mesme Epistre, Combien pi-
 res tormens cuidez-vous que celuy deser-
 uira, qui aura mis le fils de Dieu so⁹ les pieds,
 & tenu pour chose profane le sang de l'al-
 liance, par lequel il auoit esté sanctifié: & qui
 aura fait iniure à l'Esprit de grace? Or ceux
 se rendent coupables de tous ces grans cri-
 mes, qui reiettet l'Euangile de Iesus Christ,
 & principalement ceux qui le reiettent plus
 par malice que par ignorance, & qui le re-
 noncēt apres l'auoir cognu, & en auoir fait
 professiō. Car se sont ceux desquels il est no-
 tammēt parlé en ce passage. Mais combien
 que ceux-cy soyent beaucoup plus culpa-
 bles que point d'autres, toutesfois il n'y en
 aura point de tant excusables au iugement
 de Dieu, de tous ceux qui reietteront & per-
 secuteront l'Euangile, qui ne soyent plus
 coupables & punissables & plus rigoureu-
 sement traittez en iceluy, que ceux du pays
 de Sodome & de Gomorrhe: comme Iesus
 Christ mesme le tesmoigne. Voila vne sen-
 tence

Matt. 10.
 11.

tence qui doit bien esueiller, principalemēt
 ceux qui se glorifient du nom de Chrestien.
 Car qui peut ouyr seulement parler du
 iugement de Dieu, par lequel Sodome &
 Gomorrhe & les autres villes circonuoisi-
 nes ont esté foudroyées & consumées, sans
 en auoir grand' horreur? Et qui ne tiédroit
 pour grande iniure, d'estre appelé Sodomi-
 te ou Gomorrhien, & d'estre comparé à i-
 ceux? Ceneâtmoins Iesus Christ tesmoigne
 clairement, que ceux qui reiettent l'Euangi-
 le, annoncé par ses Apostres, & par les vrais
 Ministres d'iceluy, sont beaucoup plus exe-
 crables deuant Dieu, que ces peuples-la, &
 se rendent coupables de plus grieue cōdam-
 nation. Car combien que Iesus Christ ne
 presche pas maintenant l'Euangile luy-mes-
 me en propre personne, comme il l'a fait, ce
 pendant qu'il a conuersé en ce monde: tou-
 tesfois c'est tousiours luy q parle des cieux,
 par la bouche de ses Ministres, cōme il est
 escrit en l'Epistre aux Hebrieux. Et pource
 il a dit, Qui vous reçoit, me reçoit: & qui
 vous reiette, me reiette: comme nous l'auōs
 desia touché. Partant comme dit le S. Esprit
 à ce propos, Si aujourd'huy vous oyez sa
 Voix, n'endurcissez point vos cœurs.

Heb. 12.

Matt. 10.

Luc 10.

Pse. 95.

Heb. 3. 4.

S. iij.

De la perfection de la doctrine de Iesus Christ: & de l'excellence d'iceluy par dessus tous les Prophetes: & de la manifestation de Dieu & de la science celeste en son Eglise.

C H A P. X X X I I I.

ET PUIS que Dieu nous a donné vn tel docteur, contentons-nous de sa doctrine. Car elle est entiere & parfaite, & n'en a rien celé à ses Apostres & disciples, comme luy-mesme le tesmoigne, disant, *Je ne vous dy plus mes seruiteurs: car le seruiteur ne fait que son maistre fait: mais ie voy ay dit mes amis, pourtāt que ie vous ay fait cognoistre tout ce que i'ay ouy de mon Pere.* Puis qu'il est issu du sein du Pere, & qu'il est la parole & sagesse eternelle d'iceluy, & que tous les thresors de la science & sagesse de Dieu sont en luy, nous-nous pouuons bien tenir pour asseurez, que le Pere ne luy a rien caché, & qu'il n'a rien ignoré de tous les secrets d'iceluy, ains qu'il a eu l'entiere & parfaite cognoissāce de toutes les choses appartenātes à l'hōneur & au seruice de Dieu, & au salut des hommes, & necessaires à son Eglise. Pour ceste cause non seulement les Iuifs, qui attendoyēt le Messias & le Christ
du Sei-

Jean 15.

Jean 1.

Col. 2.

du Seigneur, mais aussi les Samaritains, tenoyent pour tout resolu, non seulement que le Christ seroit Prophete, mais aussi qu'il seroit excellent par dessus tous les autres Prophetes, & qu'il reueleroit pleinement toute la volonte de Dieu, & en apporteroit la parfaite science & cognoissance aux hommes. Pour ceste cause, Isaie prophetizant de la science de Dieu qui deuoit estre apportee aux hommes par Iesus Christ & par la predication de l'Euaŋgile, dit, La terre est remplie de la science du Seigneur, comme si les eaux de la mer couuroyent toutes choses. Et pource ceux qui entre les Iuifs auoyent bonne opinion de Iesus Christ, disoyent, Cestuy-cy est veritablement le Prophete qui deuoit venir au monde. Ils en parlent comme d'un Prophete excellent par dessus tous les autres, & duquel ils attendoyent des choses, qui ne leur auoyent encore point este reuelées ni apportées par tous ceux qui auoyent este deuant luy. A cause de quoy la Samaritaine a dit à Iesus Christ, Je scay que le Messias (qui est appelle Christ) doit venir: quand iceluy fera venu, il nous annoncera toutes choses. Il appert bien par le propos de ceste femme, quelle estoit la commune

Isa. 11.

Iean 6.

Iean 4.

S. iiii.

opinion du Messias entre les Samaritains mesmes. Et s'ils ont attendu de luy, la resolution de tous les poincts appartenās à la religion, nous pouuons bien iuger, que c'est que les Iuifs, auxquels il a esté spécialement promis, en pouuoient & deuoient attendre. Et par mesme moyen nous pouuons facilement iuger, combien ceux-la sont ignorans de l'office de Iesus Christ, qui ne se contentent point de la doctrine qu'il a apportée, & qui a esté manifestée aux hommes par ses Apostres. Car ils monstrēt en cela, qu'ils entendent moins l'office d'iceluy, que celle poure paillardie Samaritaine, laquelle leur deuroit faire grād' honte. Ce neantmoins toute l'Eglise Romaine est en cest erreur, comme elle le monstre par ce qu'elle ne se cōtente point, ne de la doctrine de Iesus Christ, ne de celle de ses Apostres, comme si elle n'estoit pas suffisante pour l'etiere instruction & le salut des hommes. Parquoy quand ie n'opposeroye à tous les docteurs d'icelle, que celle poure paillardie, elle leur deuroit suffire, pour leur faire cognoistre leur ignorance, & les faire rougir de honte. Mais ie leur mettray en auant deux autres docteurs de plus grande autorité: assauoir, S. Paul & saint

sainct Pierre, desquels le premier a escrit, que le Ministère de l'Euāgile luy a esté commis pour mettre en euidence à tous, quelle est la communication du secret qui estoit caché de tout temps en Dieu, qui a tout créé par Iesus Christ: afin que la sapiēce de Dieu, qui est diuerse en toutes sortes, soit manifestée aux principautez & puissances, és lieux celestes par l'Eglise, suyuant la deliberation arrestée de tous temps, laquelle il a faite en Iesus Christ, nostre Seigneur. Sainct Paul nous declare par ces paroles, que l'Euangile est vn thresor, qui cōtient la manifestation d'vn secret, lequel Dieu a manifesté en son Eglise, en laquelle les Anges mesmes voyēt comme en vn miroir la diuerse sagesse de Dieu, si grande & si merueilleuse, qu'ils en sont esmerueillez, & la cognoissent plus amplement qu'auparauant. Et pource S. Pierre dit encore à ce propos, qu'ils desirent regarder les choses, qui ont esté annōcées par les Apostres, qui par le sainct Esprit ont annoncé l'Euangile. Et par cela nous pouuons iuger, quelle sciēce & sagesse a esté manifestée par Iesus Christ, veu que les Anges mesmes l'ont en admiration, & y prennent tresgrād plaisir, & profitent en la cognoissance d'icel

Ephe. 3.

i. Pier. 1.

le, & desirēt encore tousiours d'en voir l'accomplissement plus parfait, iusqu'à ce que le royaume de Iesus Christ soit du tout accōply. C'est donc à bon droit, que sainct Paul dit encore de la manifestation de la charité de Dieu en Iesus Christ & par l'Euāgile, que c'est la hauteur & profondeur, & la lōgueur & la largeur : voulant donner à entendre par cela, que quand nous monterions plus haut que les hauts cieux, & que nous descendriōs plus bas que les plus profonds abysmes, & que nous irions plus loint que tout ce monde est long & large, nous ne pourrions trouver sciēce ne sagesse plus haute ne plus profonde, ne plus grande ne plus excellente, ne chose qui soit à comparer à icelle. Puis donc qu'ainsi est, qui ne se contentera de la réuelation de la science & sagesse & cognoissance, de laquelle les Anges mesmes se contentent biē, & en laquelle ils profitēt tous les iours, & n'en cherchent & n'en peuuent point trouver de plus haute?

J De la perfection de la doctrine des Apostres, & de la charge qui leur a esté enicointe par Iesus Christ de l'annoncer & publier.

CHAP.

PVIS DONC que cela est desia hors
 de toute doute, que Iesus Christ a ouy
 du Pere, tout ce qui est necessaire au sa-
 lut des hommes, il nous faut venir au secōd
 poinct, auquel Iesus Christ dit, qu'il en a fait
 cognoistre à ses disciples, tout ce qu'il en a
 ouy, autāt qu'il a esté de besoin. Car il nous
 faut ainsi entendre les paroles d'iceluy. Car
 il ne nous a pas esté enuoyé du Pere, pour
 nous manifester tous les secrets d'iceluy,
 mais seulement ceux qu'il nous conuient
 sauoir, & qui nous sont necessaires à salut,
 & desquels nous-nous deuons contenter,
 sans nous en enquerir plus outre. Car nous
 passerions les limites, dedās lesquelles Dieu
 nous a confinez. Nous conclurons donc,
 que si la doctrine que Iesus Christ a appor-
 tée en terre, est parfaite, c'est le semblable de
 celle de ses Apostres. Quant au premier
 poinct, il est desia proué. Quant au second,
 Iesus Christ nous en assure par son tesmoi-
 gnage, quand il tesmoigne à ses Apostres, Iean 14.
 qu'il ne leur a riē celé, de tout ce qu'il a ouy
 du Pere: au sēs que ie l'ay exposé. S'il ne leur
 en a rien celé, ils n'en ont donc rien ignoré.

Et cōme Iesus Christ l'a ouy du Pere pour le leur annoncer, ainsi il le leur a annoncé, afin qu'ils en fussent aussi messagers & Ministres enuers les autres. Et pource il leur a dit, Comme mon Pere m'a enuoyé, aussi ie vous enuoye. A cause de cela, il leur a commandé de prescher l'Euangile à toute creature, & repentance & la remission des pechez en toutes gens en son nom, & de les enseigner en toutes les choses qu'il leur a commandees.

Jean 20.

Marc 16.

Luc 24.

Marc 28

J De la puissance que Iesus Christ a donnée à ses Apostres en leur Ministere: & que c'est que le nō d'Apostre emporte: & de l'office des vrais Apostres & ambassadeurs.

C H A P. X X X V I.

NOVS POUVONS entendre par toutes ces choses, la commissiō qu'il leur a donnée, & dedans quelles limites il l'a enclose. Car il ne leur a pas donné vne puissance absolue & desbordée, pour establir & ordonner tout ce qu'il leur plairoit & que bon leur sembleroit, ains la restreinte à sa parole. Car vne telle puissance contreuiendroit manifestement à l'office d'Apostre,

stre, qui est, comme le nom mesme le signifie, vne ambassade enuoyée avec commission & charge. Car il faut qu'il y ait difference, entre le Prince qui enuoye, & l'ambassadeur qui est enuoyé. Car celuy qui enuoye, est plus grand que celuy qui est enuoyé. Et pourtant Iesus Christ a dit, au regard de sa nature humaine, en laquelle il a esté enuoyé comme ambassadeur du Pere, que le Pere estoit plus grand que luy. Et à ce mesme regard il a aussi dit, que sa doctrine n'estoit pas sienne, mais de celuy qui l'a enuoyé, se recognoissant ambassadeur d'iceluy. A ceste cause Malachie l'a appelé l'ange & l'ambassadeur de l'alliance, & saint Paul, Ministre de la Circonsion, c'est à dire, des Iuifs qui estoient circōcis. Comme donc Iesus Christ a esté l'ambassadeur de son Pere, ainsi il a enuoyé ses Apostres, pour ambassadeurs, pour continuer & poursuyure ceste ambassade, laquelle doit tousiours estre ouye en son Eglise. Si donc le propre Fils de Dieu, a receu sa charge & sa commission du Pere, & protesté qu'il n'y a rien changé, ni adiousté, ne diminué, ceux-la seroyent biē despourueus de sens & d'entendement, qui penseroient qu'il eust donné puissance plus ample à ses

de nosl

Iean 14.

Iean 7.

Mal. 3.

Rom. 15.

seruiteurs, touchant le regime & gouuernement de son Eglise, que luy-mesme ne l'a prinse. C'est donc l'office de celuy qui enuoye, de donner la commission & les instructions à celuy qui est enuoyé: & à celuy qui est enuoyé, de l'executer, & se cōduire selon les instructions, & non pas de se donner la commission à son plaisir, & se donner tant de puissance qu'il voudra. Car ainsi faisant, il ne tiendrait pas le lieu d'ambassadeur, mais de Seigneur & de Prince. Il s'ensuit donc que l'ambassadeur, qui est enuoyé, se doit contenir dedans les limites de sa commission, sans la restreindre ne l'eslargir, & sans y riē changer, ou adiouster, ou diminuer. Car s'il dit ou plus ou moins que ce qu'il a de charge, il est desloyal, de quelque costé qu'il faille. Par quoy il merite grieue punition. Car il fait tort & à sō Prince, & à ceux ausquels il a esté enuoyé. Au moyē dequoy, le Prince n'est pas tenu de ratiffier & tenir pour dit & fait, ce qu'il a dit & fait outre sa commission, & autrement qu'elle ne porte: comme il le fait quand l'ambassadeur n'outrepasse point sa charge.

¶ Que

¶ Que c'est que les noms de heraut & de tesmoin em-
portent: & pourquoy les Apostres sont aussi appelez
de ces noms, & comment ils sont admonnestez de
leur office par iceux.

CHAP. XXXVII.

NOUS POUVONS dire le sembla-
ble du nom de heraut, lequel S. Paul
a aussi conioint avec le nom d'Apo-
stre, disant, qu'il a esté ordonné heraut & Apo-
stre de Iesus Christ & de l'Euangile & Do-
cteur des Gentils, en foy & verité. Car com-
me vn ambassadeur a sa cōmission, laquelle
il ne doit point outrepasser: ainsi est-il d'un
heraut quand il est enuoyé, & qu'il a à faire
quelque crie, & à publier quelques edicts
ou statuts, non pas en son nom & en son au-
thorité, mais des Princes & Seigneurs, par
lesquels il est enuoyé, & desquels il a receu
sa cōmission. Car qui le recognoistroit
pour bon & fidele heraut, s'il faisoit autre-
ment? Et pource, Isaie parle semblablement
des Prophetes & des Ministres, comme de
herauts enuoyez de Dieu, quand il dit, Crie
à plein gosier, n'espargne rié, esleue ta voix,
cōme la trompette. Pour ceste mesme cau-
se, nostre Seigneur Iesus Christ n'a pas seule

1. Tim. 2

2. Tim. 4

Isa. 58.

Iean 15.
Act. 1.

Mat. 26.
Mar. 14.
Luc 22.
Act. 6.

ment donné le nom d'ambassadeur à ses
Apostres, mais aussi les a appelez ses tes-
moins, les admonnestant semblablement
de leur deuoir & office. Car l'office d'un
bon tescmoin est, de dire en verité tout
ce qu'il a veu & ouy, & qu'il scait de la
chose pour laquelle il est appelle en tes-
moignage, car s'il en depose ou plus ou
moins, ou s'il change & renuerse rien, il est
faux tescmoin & periure. Et pource les tes-
moins qui ont esté produits contre Iesus
Christ & cõtre S. Estiène, sont appelez faux
tesmoins par les Euágelistes. Car iacoit que
ils ayent mis en auant des paroles qui a-
uoyent esté dites & par Iesus Christ & S. E-
stiène, toutesfois ils ne recitoyët pas les pro-
pos entiers, ni les paroles en la maniere &
au sens qu'elles auoyent esté dites, ains per-
uertissoyent & les paroles & le sens d'icel-
les. Et par ainsi il appert, que non seulemēt
ceux doyuent estre tenus pour faux tes-
moins, qui tescmoignēt des choses qui n'ont
iamais esté ne dites ne faites, & qu'ils n'ont
iamais ne veuës n'ouyës, mais ceux aussi,
qui en tescmoignent autremēt qu'elles n'ont
esté dites & faites, & qu'ils ne les ont veuës
& ouyës.

J Des

Des marques par lesquelles on peut discerner l'Antechrist & les apostres & ministres d'iceluy, des vrais Apostres & Ministres de Iesus Christ: & des principales parties du ministere de l'Euangile & de l'Eglise, desquelles l'execution est eniointe à tous vrais Ministres.

CHAP. XXXVIII.

C'EST donc à l'Antechrist seul, & aux apostres & ministres d'iceluy, de se donner pleine puissance & autorité en l'Eglise du Seigneur, & ne la point regler par la parole d'iceluy & la restreindre à icelle. Car s'ils veulent estre recognus pour Apostres & Ministres de Iesus Christ, il faut premierement qu'ils facent apparostre de leur charge & commission. Et pour en faire apparostre, il faut qu'ils le facent, en demonstret quelle a esté la charge & commission des vrais Apostres & vrais Ministres de Iesus Christ, & que celle mesme charge leur est commise, & qu'ils l'executent cōme eux l'ont executée. Or i'ay desia monstré que Iesus Christ a commis à ses Apostres, la predication de l'Euangile, laquelle comprend aussi les prieres, & l'administration des Sacramens, & la discipline de l'Eglise: qui sont choses tellemēt coniointes à icelle, qu'elles n'en peuuent estre separées, que le ministere de

Mat. 28.
Marc 16.

l'Eglise n'en soit deschirée & desmembree. Car puis que les Sacremens sont come les seaux de la doctrine Chrestienne, le Seigneur n'a pas ordonné diuers ministres, desquels les vns proposeroyēt la doctrine, & en seroyēt come les ambassadeurs & les secretaires: & les autres y mettroyent le seau, & la sceelle-royent comme chanceliers: ains a conioint ces deux administrations ensemble, & a ordonné qu'elles fussent executées par mesmes ministres. Pour ceste cause quād Ies^s Christ a comandé à ses Apostres d'annocer l'Euan- gile, & d'enseigner toutes gens, il leur a quāt & quant donné charge de les baptizer, au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit: enoi- gnāt l'administration du Baptisme, à ceux- la mesmes ausquels il a enioint l'administra- tio de la parole, de laquelle il est Sacremēt. Nous deuons entendre le semblable de la sainte Cene,

¶ De l'erreur de l'Eglise Romaine touchant l'admini- stratio du Baptisme, par autre que par les ministres de l'Eglise, & des causes d'iceluy.

CHAP. XXXIX.

ET PAR cecy il est facile à iuger, quel- le raison les docteurs & les Chrestiens de l'Eglise Romaine ont de permettre
de

de baptizer, non seulement à leurs prestres,
qui sont leurs ministres ordinaires, mais aus-
si à tous autres, soyent-ils hommes de lettres
ou ignorans, ou femmes, voire mesmes aux
heretiques & aux Juifs & aux Turcs, en cas
qu'ils appelēt de necessité, pourueu qu'ils v-
sent de la forme de baptizer ordonnée par
Iesus Christ, baptizans au nom du Pere &
du Fils & du S. Esprit, & qu'ils le facent à in-
tention de baptizer. Et approuuent vn tel
baptisme pour legitime, non obstant qu'il
soit administré sans vocation legitime. Car
où est-ce qu'ils trouueront que Iesus Christ
ait donné charge de baptizer à autres, qu'à
ceux ausquels il a commis la predication de
l'Euangile, nō plus que d'administrer la Ce-
ne, de laquelle il a dit, Faites cecy en memo-
re de moy? Car la necessité qu'ils presuppo-
sent pour le fondement d'vn tel baptisme,
n'est pas suffisante raison pour approuer
vn sacremēt administré sans vocation legiti-
me. Car vne vocatiō ne peut estre legitime,
si elle n'a bon & certain fondement en la pa-
role de Dieu, lequel ceste-cy n'a point: ou
s'ils veulent affermer que si a, il faut donc
qu'ils le monstrent: ce qu'ils ne peuuent. Car
la necessité qu'ils alleguēt, est vn erreur, sur

lequel ils fondent vn autre erreur, par lequel ils violent la vocation legitime du ministere de l'Eglise. Car ils fondēt ceste necessité, sur ce qu'ils estiment le baptesme exterieur, tellemēt necessaire à salut, que qui en est priué, est aussi priué de son salut. A ceste cause ils condamnent au limbe les petis enfans mort nez, qui n'ōt point receu ce baptesme, adioustans tousiours erreur sur erreur. Car ce limbe est aussi de leur forge & inuention, cōme leur purgatoire, sans aucun fondement de la parole de Dieu, ains tout au contraire. Ce neantmoins comme s'ils s'estoyent oubliez en ce poinct, ils afferment que les Martyrs, qui sont morts sans ce baptesme de l'eau, n'ont pas moins esté sauuez, que s'ils en eussent esté baptizez, à cause que l'effusion de leur sang leur a esté au lieu de ce baptesme. A ceste cause, ils disent qu'il y a trois sortes de baptesmes, l'vn par le sainct Esprit, l'autre par l'eau, l'autre par le sang. Mais comme la regle qu'ils ont donnée de la necessité du baptesme par eau, est de leur inuention, ainsi en est l'exception qu'ils luy adioustent du baptesme par le sang, duquel ils n'ont point aussi de fondement és Escritures. Car combien que Iesus Christ a appelle le sa

Mat. 20.

le sa mort & passion du nom de Baptême,
 par vne maniere de parler figurée, à cause
 du sang qu'il a respandu en icelle, & qu'il a
 dit à saint Iaques & à saint Iean, fils de Ze-
 bedée, qu'ils seroyēt baptizez de semblable
 baptesme: toutesfois il n'a pas dit, que ce ba-
 ptesme seroit au lieu du baptesme de l'eau,
 & que ceux qui en seroyēt baptizez obtien-
 droyent salut par iceluy, non obstant qu'ils
 ne seroyēt point baptizez d'eau. Car ce n'est
 point, ne par le baptesme exterior de l'eau,
 ne par l'effusion du sang des Martyrs, que
 les Martyrs ne autres quelconques sont lau-
 uiez, mais par l'effusion du seul sang de Iesus
 Christ, & du baptesme du saint Esprit, le-
 quel luy seul peut administrer, & duquel il
 nous faut entendre ce qu'il a dit en saint
 Iean: assauoir, que qui n'est nay d'eau & d'E-
 sprit, ne peut entrer au royaume de Dieu:
 cōme Iesus Christ se declare assez soy-mes-
 me en ce mesme passage, auquel il parle non
 pas du baptesme exterior, ne de l'eau exte-
 rieur d'iceluy, qui est administrée par les
 hommes, mais de l'eau spirituelle de grace,
 de laquelle les Prophetes ont tant parlé, &
 du baptesme interieur du saint Esprit, par
 lequel elle est administrée, & pour raison de

Iean 3.

Isa. 12. 55
 Ezech.
 36.
 Or. 111.

T. iij.

Ioei 2. laquelle il a esté signifié par les Prophetes
 par le nō d'eau, cōme aussi par Iesus Christ,
 Iean 7. ainsi que saint Ieā l'expose & le tesmoigne.
 C'est neātmoins le passage, sur lequel les do-
 cteurs de l'Eglise Romaine fondent la neces-
 sité du Baptesme de l'eau, l'exposant nō pas
 de la regeneration spirituelle, de laquelle Ie-
 sus Christ parle tant clairement en iceluy,
 mais du baptesme exterieur, qui n'est que le
 signe & le Sacrement d'icelle & du vray ba-
 ptesme spirituel & interieur, par lequel no-
 sommes regenererez par le saint Esprit, & ob-
 tenons grace & remission de nos pechez.
 Parquoy cōme quiconque est baptizé de ce
 baptesme ne peut faillir d'auoir salut, non ob-
 stant qu'il n'aura esté baptizé ne par le sang
 de martyre, ne par le baptesme exterieur de
 l'eau, pourueu que cela ne soit pas adueni
 par mespris, ains par necessité: ainsi quicon-
 que n'en sera baptizé, n'aura point de salut,
 non obstant qu'il soit baptizé d'eau, non pas
 mesme quād il auroit esté occis sous le nom
 de l'Euangile. Car ce baptesme spirituel est
 la substāce du baptesme corporel. Parquoy
 celuy qui l'a receu ne peut estre empesché
 de sō salut par faute du baptesme exterieur,
 qui n'est que la signification & le tesmoi-
 gnage

gnage de l'autre, & de ce que Iesus Christ
 fait inuisiblement par la vertu de son saint
 Esprit es cœurs des enfans de Dieu, pourueu,
 comme ie l'ay tantost dit, que cela n'aduien
 ne, que par necessité, & non point par me-
 spris de la sainte ordonnance du Seigneur.
 Car vn tel mespris ne peut estre sans infideli-
 té, laquelle est trop contraire à la nature des
 enfans de Dieu. Et si autrement estoit, il s'en
 suyuroit que la grace de Dieu seroit atta-
 chée aux signes extérieurs, & aux mains des
 Ministres, & que Iesus Christ ne pourroit
 non plus sauuer les hommes sans l'aide de
 ses ministres, que les ministres sans la sien-
 ne. Et par ainsi il seroit non pas cōme leur
 seigneur & maistre, mais comme leur com-
 pagnon. Dont il s'ensuit que les ministres
 de l'Eglise Romaine, n'ont de raison non
 plus d'alleguer ce passage de saint Ieā pour
 fonder la necessité du baptesme extérieur
 sur iceluy, que d'alleguer ce q̄ Iesus Christ
 a aussi dit selon le tesmoignage de ce mes-
 me Euangeliste, Si vous ne mangez la chair
 du fils de l'homme, & ne beuez son sang,
 vous n'aurez point vie en vous, pour prou-
 uer la necessité de la Cene cōme celle du Ba-
 ptesme, & qu'en cas de necessité elle peut

.2. i. 1501

.7. 1501

.11. 1501

Iean 6.

estre administrée par autres que par les Ministres de l'Eglise, comme le Baptesme. Car il y a seblable maniere de parler en ces deux passages, & mesme raison, s'ils rapportent à la Cene de Iesus Christ, cōme ils le font, ce passage-la, cōme ils rapportēt l'autre au baptesme exterieur. No^r leur pourrōs dōc demander à bō droit, si ce baptesme de necessitē est du ciel ou des hōmes, cōme Ies^{us} Christ l'a demādē de celuy de S. Jean Baptiste aux Scribes & aux Pharisiens. Or il est tout certain qu'il n'est pas du ciel: dōt il s'estuit aussi, qu'il n'est de Dieu, veu que tāt s'en faut que il ait fondement en sa parole, qu'il luy est du tout cōtraire, veu qu'il est cōtraire à l'ordre & à la vocation legitime du ministere qu'il a ordonné en son Eglise. Il ne peut donc estre que des hommes, & par consequent de la terre, & nō pas du ciel, lequel Iesus Christ oppose aux hommes, comme choses contraires, ne plus ne moīs que s'il eust dit, Est-il de Dieu ou du diable? Ils trouueront bien que Marcion l'heretique a permis aux femmes de baptizer, comme Epiphanius le tesmoigne: mais ils ne trouueront point de tel exēple des Apostres. Je pourroye alleguer beaucoup d'autres raisons à ce propos, desquel-

Epi. li.
1. Tom.
3. hæret. 42

quelles ie me deportte pour le present, tāt à cause que i'ay traité toute ceste matiere assez à plain en des autres ceuures, tant en Latin qu'en François, que pource aussi que ie parleray plus amplement en vn autre Traité de la vertu du ministere de Iesus Christ, & de la difference qu'il y a entre luy & les autres ministres. A ceste cause ie reuiédray au propos que i'ay commencé, touchant les parties comprinses au ministere de l'Eglise.

¶ De la conionction des prieres & de la discipline de l'Eglise, avec l'administration de la parole & des Sacremēs, & que c'est du ministere & de toute l'Eglise, si ceste discipline en est separée.

C H A P. X L.

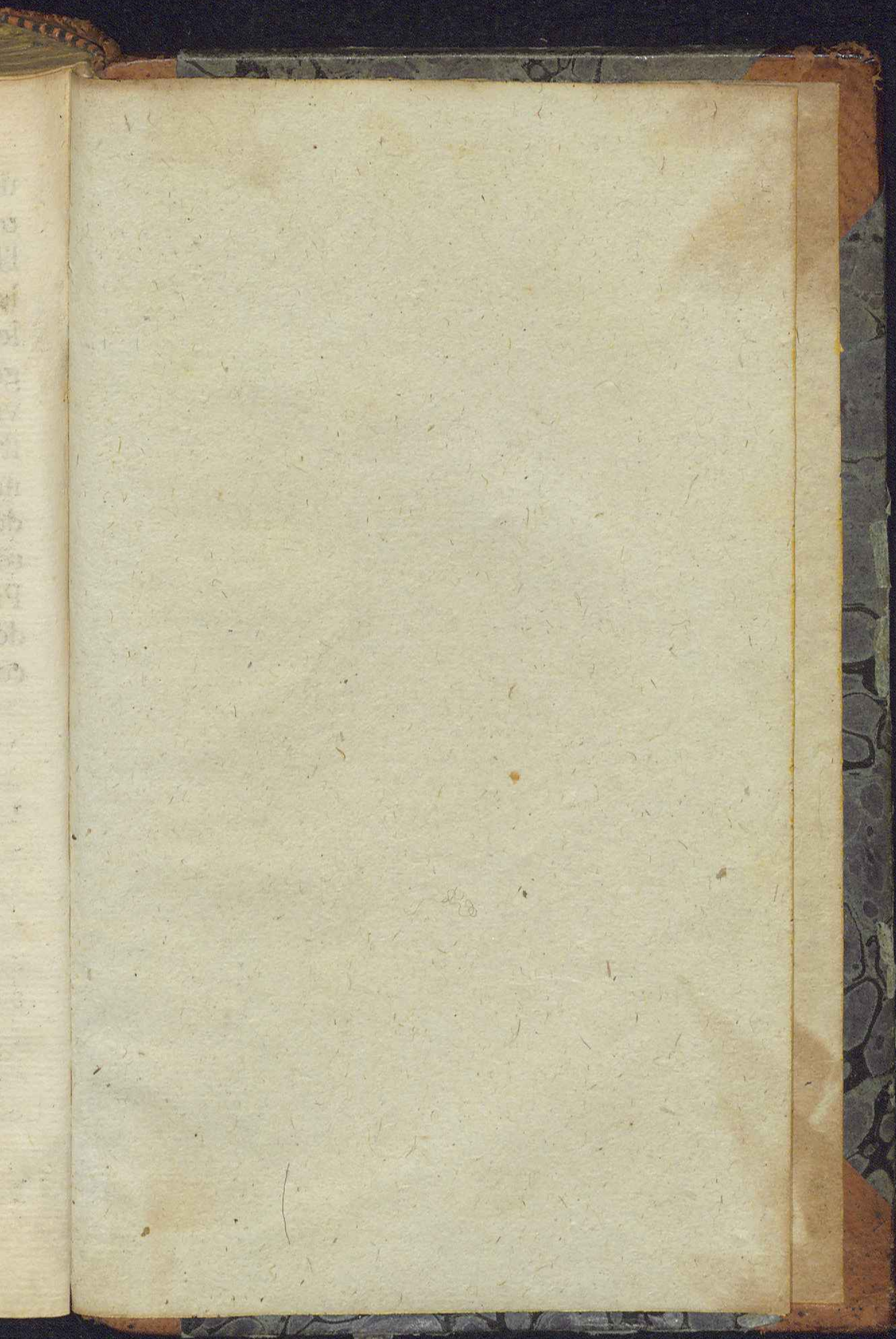
PA R C E que i'ay desia montré de la conionction des Sacremēs, avec l'administration de la parole, on peut aussi iuger, de la cōionction des prieres & de la discipline de l'Eglise avec to^r les deux. Car puis que tout le ministere prend sa vertu & son efficace de l'Esprit de Dieu, qui besōgne par iceluy, il est plus que necessaire que prieres & oraisons entiers Dieu y soyēt adiointes, pour obtenir de luy ce qu'il nous propose & restifie par ce ministere: adioint aussi que les prieres, & principalement les publiques

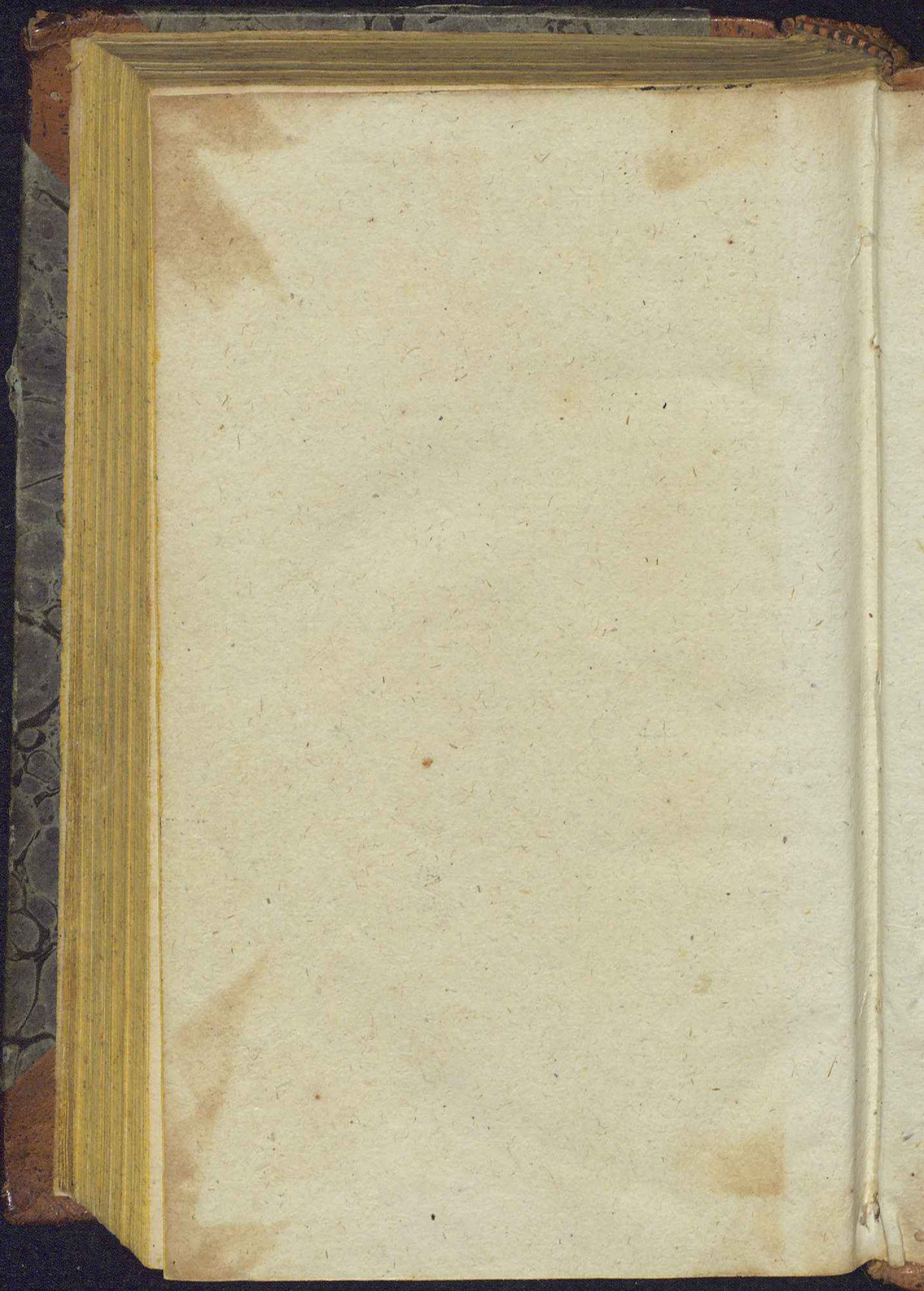
font l'une des principales parties du service diuin, duquel les ministres de l'Eglise ont la principale charge, comme ie le monstrey ay pl^{is} à plein, à l'aide de Dieu, en vne autre oeuvre. Et quant à la discipline de l'Eglise, cōme il faut qu'elle soit réglée par la doctrine de l'Euangile, & dressée & exercée selon la regle d'icelle: ainsi elle est necessaire pour la conseruation de tout le Ministere, tant de la parole que des Sacremens, & des pources, & de l'ordre requis en l'Eglise, & en tout le service diuin, & pour contenir vn chacun en son office en icelle, tant les Pasteurs que les brebis, & tant les grans que les petis. Car s'il n'y a discipline, l'Eglise fera comme vne cité & vne Republique sans loy & police. Et par ainsi ce ne sera pas vne cité, mais vne confusion d'hommes. Car comment sera entretenue la predication, & quelle reuerence porteront les hommes, ni à la parole ni aux Sacremens ni aux prieres? Et quel sera l'estat de toute l'Eglise, s'il n'y a ni admonitiō, ne correction quelconque, mais seulement vne licence desbordée en tous? Parquoy si l'Eglise est sans discipline, elle est cōme vn corps sans nerfs: comme on en peut facilement iuger, par ce que i'en ay desia touché par cy deuant.

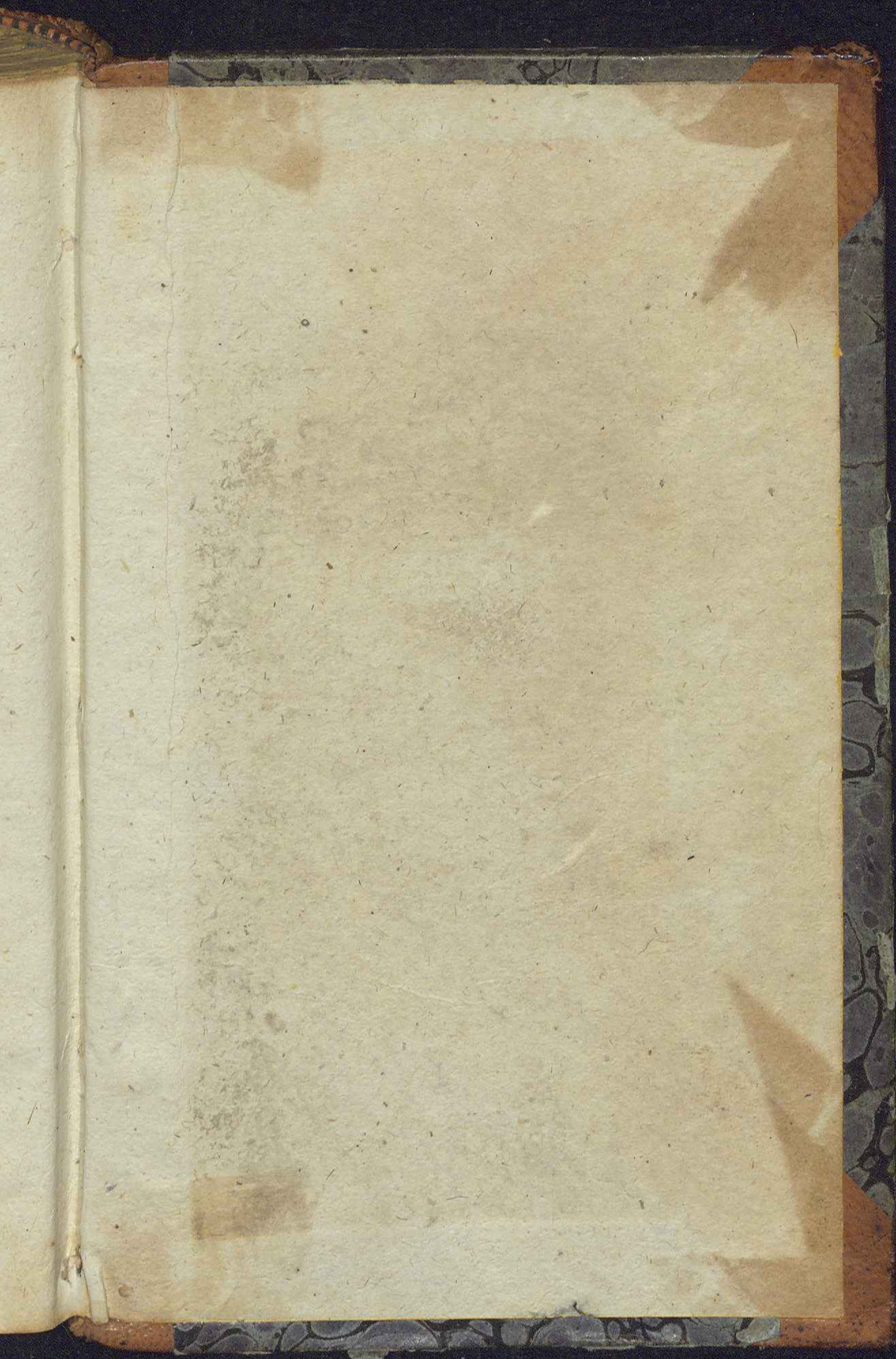
uant. Il faut donc necessairement cōioindre toutes ces choses ensemble au ministere de l'Euangile & de l'Eglise. Dont il s'ensuit, que les ministres qui ne trauaillent pas en icelles, & ne les administrent pas, cōme la charge de leur ministere le porte, ne sont point vrais Ministres de Iesus Christ, ne vrais Pasteurs de son Eglise, mais loups ou mercenaires. Car la puissance & l'administration des clefs, lesquelles Iesus Christ a données à tous ses Apostres, en la personne de saint Pierre, & à toute son Eglise, en la personne de ses Apostres, comprend tous ces poincts: comme il sera facile à vn chacun de l'entendre, par la deduction que ie feray par cy apres de ceste matiere, en des autres Traitez qui suyuront cestuy-cy, vn chacun par leur ordre.

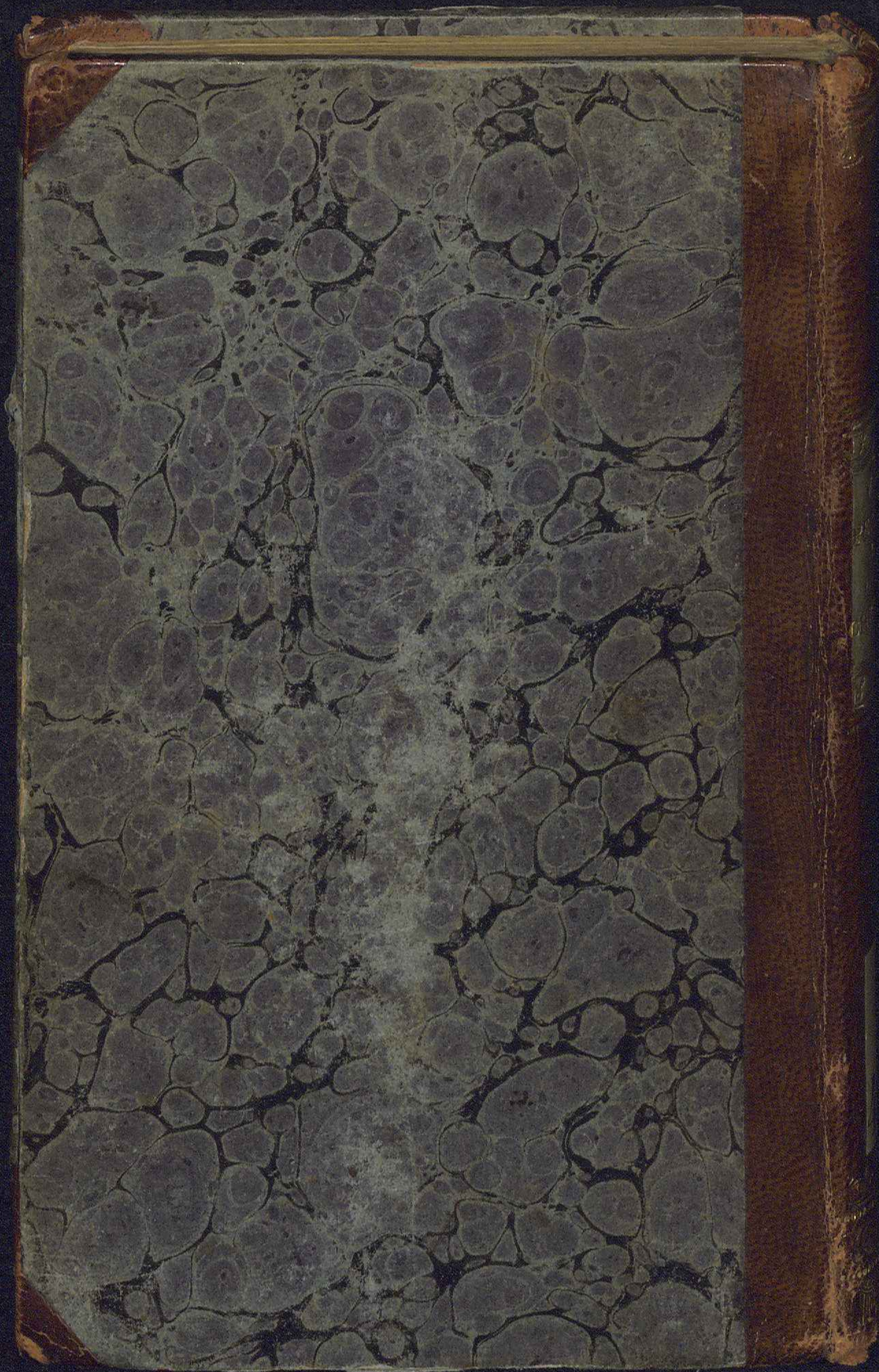
Mat. 16.

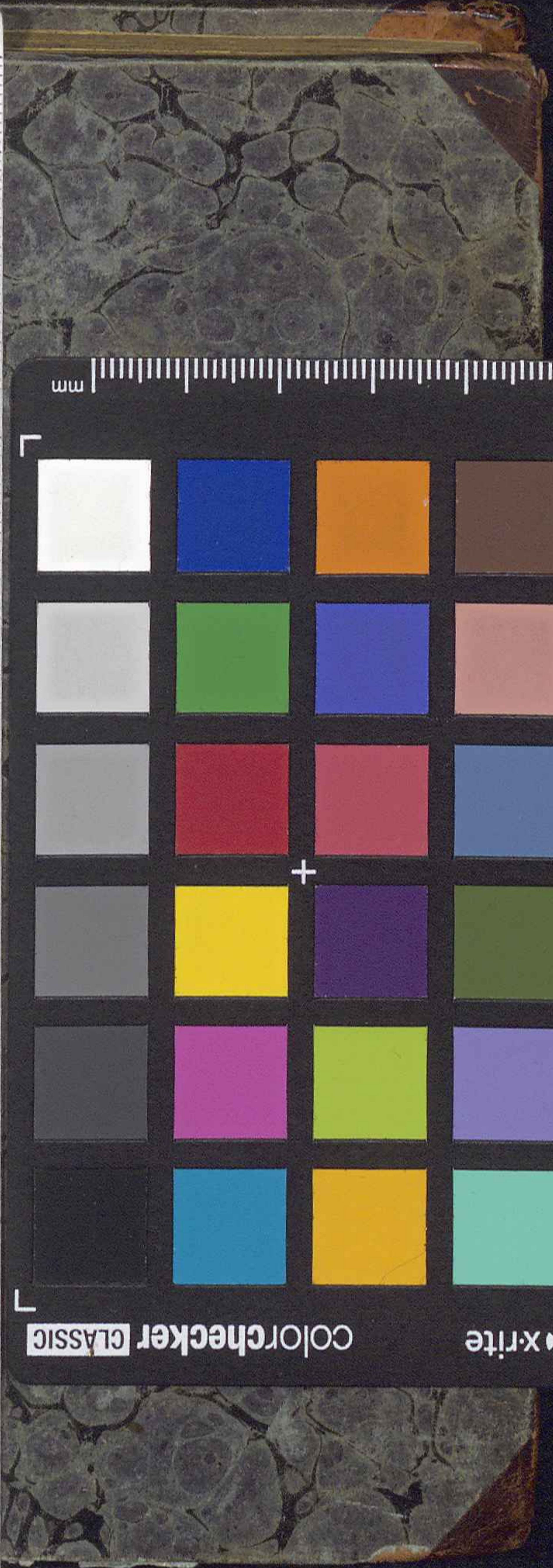












**BIBLIOTHÈQUE
CANTONALE ET
UNIVERSITAIRE
BCU LAUSANNE**

Numérisé par la BCU Lausanne